

RAPPORT ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

DE L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 MARS 2023

(Un OPCVM sous la forme d'une société d'investissement à compartiments multiples à capital variable gérée par la Banque centrale et autorisée en Irlande en vertu de la Réglementation OPCVM)

AXA IM EQUITY TRUST

Table des matières

Répertoire	1
Déclaration des responsabilités du Gestionnaire	2
Rapport du Fiduciaire	3
Rapport du Commissaire aux comptes indépendant	4
Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)	
Synthèse	7
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI ¹	8
AXA IM Eurobloc Equity ²	10
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI ³	12
AXA IM Global Equity QI ⁴	14
AXA IM Global Small Cap Equity QI ⁵	16
AXA IM Japan Equity ⁶	18
AXA IM Japan Small Cap Equity ⁷	21
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI ⁸	23
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	25
AXA IM US Enhanced Index Equity QI ⁹	27
AXA IM US Equity QI ¹⁰	30
États financiers primaires :	
État du résultat global	32
État de la situation financière	38
État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	44
Notes aux états financiers	46
Tableau des investissements	
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI ¹	76
AXA IM Eurobloc Equity ²	80
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI ³	81
AXA IM Global Equity QI ⁴	84
AXA IM Global Small Cap Equity QI ⁵	87
AXA IM Japan Equity ⁶	92
AXA IM Japan Small Cap Equity ⁷	95
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI ⁸	97
AXA IM US Enhanced Index Equity QI ⁹	99
AXA IM US Equity QI ¹⁰	103
État des évolutions principales du portefeuille (non audité)	106
Autres informations (non auditées)	117
Politique de rémunération (non auditée)	119
Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité)	120
Performances (non auditées)	126
Informations à fournir en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable et du Règlement sur la taxinomie (non auditées)	128
¹ Anciennement AXA Rosenberg All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Alpha Fund	
² Anciennement AXA Rosenberg Eurobloc Equity Alpha Fund	
³ Anciennement AXA Rosenberg Global Emerging Markets Equity Alpha Fund	
⁴ Anciennement AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund	
⁵ Anciennement AXA Rosenberg Global Small Cap Alpha Fund	
⁶ Anciennement AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund	
⁷ Anciennement AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha Fund	
⁸ Anciennement AXA Rosenberg Pacific Ex-Japan Equity Alpha Fund	
⁹ Anciennement AXA Rosenberg US Enhanced Index Equity Alpha Fund	
¹⁰ Anciennement AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund	

Le présent rapport annuel et les états financiers audités sont une version traduite du rapport annuel et des états financiers audités statutaires originaux qui sont préparés en anglais.

AXA IM EQUITY TRUST

Répertoire

Gestionnaire

AXA Investment Managers Paris
Tour Majunga
6 place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense cedex
France

Administrateurs du Gestionnaire et Administrateurs non exécutifs

Jusqu'au 25 octobre 2022 :

Marco Morelli (France)*
Florence Dard (France)**
Marion Le Morhedec (France)**
AXA Investment Managers représenté
par Jean-Christophe Ménioux (France)**
Jean-Louis Laforge (France)***
René Rauscher-Marroc (France)***
Godefroy de Colombe (France)***

Entre le 25 octobre 2022 et le 14 juin 2023 :

Marco Morelli (France)*
Florence Dard (France)**
Marion Le Morhedec (France)**
AXA Investment Managers représenté
par Laurent Caillot (France)**
Jean-Louis Laforge (France)***
René Rauscher-Marroc (France)***
Jean-Christophe Ménioux (France)***

À compter du 14 juin 2023 :

Marco Morelli (France)*
Florence Dard (France)**
Marion Le Morhedec (France)**
AXA Investment Managers représenté
par Caroline Portel**
Jean-Louis Laforge (France)***
René Rauscher Marroc (France)***
Jean-Christophe Ménioux (France)***

Fiduciaire

State Street Custodial Services
(Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Gestionnaire d'investissement et Distributeur principal

AXA Investment Managers
UK Limited
22 Bishopsgate
London EC2N 4BQ
Royaume-Uni

Agent administratif, de registre et de transfert

State Street Fund Services
(Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Chartered Accountants and
Registered Auditors
Ormonde Business Park
Dublin Road
Kilkenny
Irlande

Conseillers juridiques du Fonds

Dillon Eustace LLP
33 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

Secrétaire de la Société

Tudor Trust Limited
33 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

* Administrateur et Directeur général.

** Administrateur.

*** Administrateur non exécutif.

AXA IM EQUITY TRUST

Déclaration des responsabilités du Gestionnaire

AXA Investment Managers Paris (le « Gestionnaire ») est, en tant que Gestionnaire d'AXA IM Equity Trust (anciennement AXA Rosenberg Equity Alpha Trust) (la « Fiducie »), responsable de l'élaboration du Rapport annuel et des états financiers conformément à la loi applicable en Irlande et aux exigences de la Norme d'information financière FRS (*Financial Reporting Standard*) 102 émise par le Financial Reporting Council (FRC) et promulguée par l'Institute of Chartered Accountants (Normes comptables généralement admises en Irlande).

Pour la préparation de ces états financiers, le Gestionnaire est tenu :

- de sélectionner les conventions comptables appropriées et les appliquer de façon systématique ;
- de procéder à des appréciations et des estimations raisonnables et prudentes ;
- de dresser les états financiers en application du principe de continuité de l'exploitation, à moins qu'il ne soit inapproprié de supposer que la Fiducie et/ou ses Fonds poursuivront leurs activités ; et
- d'indiquer si les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables, de constater ces normes et de souligner les motifs et les conséquences de toute entorse importante à celles-ci.

Le Gestionnaire est responsable de la tenue de livres de comptes qui permettent d'établir à tout moment avec une précision raisonnable la situation financière de la Fiducie et de garantir que les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables généralement acceptées en Irlande et aux dispositions prévues par l'Acte de fiducie ainsi que par la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (telle que modifiée) de 2011 et par la Réglementation de 2019 de la Banque centrale de la Loi de 2013 (*Supervision and Enforcement*) (section 48(1)) (collectivement la « Réglementation OPCVM »).

Le Gestionnaire a désigné State Street Fund Services (Ireland) Limited (l'« Agent administratif ») aux fins d'assurer la bonne tenue des livres de comptes. En conséquence, les registres comptables sont conservés par State Street Fund Services (Ireland) Limited, 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande. Conformément à la Réglementation OPCVM, le Gestionnaire est également responsable de la garde des actifs de la Fiducie. À ces fins, il a confié la garde des actifs de la Fiducie à State Street Custodial Services (Ireland) Limited (le « Fiduciaire ») conformément à l'Acte de fiducie. Le Gestionnaire est également responsable, au titre de ses fonctions au sens de la Réglementation OPCVM, de la mise en œuvre des contrôles nécessaires visant à prévenir toute fraude et irrégularité.

Le Gestionnaire est responsable de la tenue et de l'intégrité des renseignements relatifs à l'entité et des informations financières publiées sur le site Internet de AXA Investment Managers UK Limited (« Gestionnaire d'investissement »). La législation de la République d'Irlande applicable à la préparation et à la diffusion des états financiers peut différer de la législation en vigueur dans d'autres juridictions.

Transactions avec des Personnes liées

Conformément au Règlement 43 de la Réglementation OPCVM « Restrictions des transactions avec des personnes liées » indique « qu'une personne responsable est tenue de garantir que toute transaction entre un OPCVM et une Personne liée doit être opérée a) à des conditions commerciales normales ; et b) au mieux des intérêts des détenteurs de parts de l'OPCVM ». Ces transactions doivent servir le meilleur intérêt des détenteurs de parts de la Fiducie.

Les détenteurs de parts sont invités à se référer au Prospectus, dont la section relative aux Conflits d'intérêts identifie un grand nombre des transactions opérées avec des Personnes liées, ainsi que la nature générale des accords contractuels avec les principales Personnes liées, sans toutefois énumérer l'intégralité des transactions avec des personnes rattachées.

Selon les termes du Règlement 81.4 sur les OPCVM, les membres du Conseil des administrateurs du Gestionnaire, en tant que personnes responsables, sont satisfaits des accords en place, documentés par des procédures écrites, qui leur permettent de s'assurer que les obligations qui sont prescrites par le Règlement 43(1) sont appliquées à toutes les transactions auprès d'une Personne liée ; et toutes les transactions auprès de Personnes liées qui ont été contractées durant la période à laquelle le rapport fait référence, respectaient les obligations qui sont prescrites par le Règlement 43(1).

Le Conseil d'administration n'a connaissance d'aucune transaction avec des Personnes liées au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023, autres que celles communiquées dans les présents états financiers.

La Note 12 des états financiers présente le détail des transactions des parties liées durant la période, comme l'exigent les normes d'information financière. Cependant, les détenteurs de parts sont informés que les « Personnes liées » ne sont pas toutes des parties liées, cette dernière expression étant définie par lesdites normes d'information financière. Les détails des commissions versées aux Parties liées et à certaines Personnes liées sont stipulés dans les Notes 5 et 12 des états financiers.

Les transactions suivantes sont des transactions avec des Personnes liées :

- (i) les opérations de change avec State Street Bank and Trust Company ;
- (ii) l'activité de prêt de titres avec AXA Investment Managers GS Limited en qualité d'agent du Gestionnaire ; et
- (iii) les commissions d'agent payeur belge versées à AXA Bank Europe SA.

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur

Date : 18 juillet 2023

Administrateur

AXA IM EQUITY TRUST

Rapport du Fiduciaire aux Détenteurs de parts d'AXA IM Equity Trust

Rapport du Fiduciaire aux Détenteurs de parts d'AXA IM Equity Trust

Nous avons étudié les activités du Gestionnaire au regard d'AXA IM Equity Trust pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023, en notre qualité de Fiduciaire de la Fiducie.

Le présent rapport, dont l'opinion, a été préparé à la seule intention des détenteurs de parts de la Fiducie, conformément au Règlement 34, (1), (3) et (4) de la Partie 5 de la Réglementation des Communautés européennes de 2011 (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) (telle qu'amendée), (la Réglementation OPCVM), et à aucune autre fin. L'opinion que nous exprimons ne saurait impliquer que nous acceptons ou assumons une quelconque responsabilité à quelque autre fin ou envers quiconque à qui ce rapport est présenté.

Responsabilités du Fiduciaire

Nos obligations et responsabilités sont stipulées dans le Règlement 34, (1), (3) et (4) de la Partie 5 de la Réglementation OPCVM. L'une de ces fonctions consiste à s'enquérir de la gestion des activités du Gestionnaire sur chaque période comptable annuelle et d'en rendre compte aux détenteurs de parts.

Notre rapport doit établir si, au cours de ladite période et selon nous, la gestion de la Fiducie a été conforme aux dispositions prévues par l'Acte de fiducie de la Fiducie ainsi qu'à la Réglementation OPCVM. Il relève de la responsabilité générale du Gestionnaire de se conformer auxdites dispositions. Dans le cas où le Gestionnaire n'aurait pas satisfait aux exigences légales, nous sommes tenus en qualité de Fiduciaire d'en établir les raisons et de définir les mesures adoptées pour rectifier la situation.

Fondement de l'opinion du Fiduciaire

Le Fiduciaire procède aux contrôles qu'il considère raisonnablement nécessaires aux fins de satisfaire à ses obligations, lesquelles sont définies dans le Règlement 34 (1), (3) et (4) de la Partie 5 de la Réglementation OPCVM, et de garantir que, à tous égards significatifs, la Fiducie a été gérée (i) conformément aux restrictions imposées aux capacités d'investissement et d'emprunt prévues par les dispositions de l'Acte de fiducie et des réglementations appropriées, et (ii) par ailleurs, conformément aux documents constitutifs de la Fiducie et aux réglementations appropriées.

Avis

À notre avis, la Fiducie a, au cours de l'exercice, été gérée à tous égards significatifs :

(i) conformément aux restrictions imposées aux capacités d'investissement et d'emprunt du Gestionnaire et du Fiduciaire par l'Acte de fiducie, par la Réglementation OPCVM et par la Réglementation de 2019 de la Banque centrale de la Loi de 2013 (*Supervision and Enforcement*) (section 48(1)) (la « Réglementation OPCVM de la Banque centrale ») ; et

(ii) par ailleurs conformément aux dispositions de l'Acte de fiducie, de la Réglementation OPCVM et de la Réglementation OPCVM de la Banque centrale.

State Street Custodial Services (Ireland) Limited
78 Sir John Rogerson's Quay
Dublin 2
Irlande

18 juillet 2023

Rapport indépendant des commissaires aux comptes aux détenteurs de parts des Fonds d'AXA IM Equity Trust

La version française du rapport d'audit constitue une traduction, à des fins d'information, du rapport original du Commissaire aux comptes rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise de ce rapport et sa traduction dans une langue autre que l'anglais, la version anglaise prévaut.

Rapport sur l'audit des états financiers

Avis

À notre avis, que les états financiers d'AXA IM Equity Trust :

- reflètent une image fidèle et exacte des actifs, des passifs et de la situation financière des Fonds au 31 mars 2023, ainsi que de leurs résultats pour l'exercice ainsi clos ;
- ont été correctement préparés conformément aux Pratiques comptables généralement acceptées en Irlande (*Generally Accepted Accounting Practice*, GAAP) (normes comptables publiées par le Financial Reporting Council du R.-U., en ce compris la Norme d'information financière (*Financial Reporting Standard*) 102, « Norme d'information financière applicable au R.-U. et en République d'Irlande » et le droit irlandais) ; et
- ont été correctement préparés conformément aux dispositions du décret d'application irlandais de 2011 transposant les directives européennes relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (en anglais, *European Communities (Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2011*) (tel qu'amendé).

Nous avons audité les états financiers, inclus dans le Rapport annuel et les États financiers audités, qui comprennent :

- l'État de la situation financière au 31 mars 2023 ;
- l'État du résultat global pour l'exercice ainsi clos ;
- l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables pour l'exercice ainsi clos ;
- le Tableau des investissements des Fonds au 31 mars 2023 ; et
- les notes aux états financiers pour chacun des Fonds, incluant une description des politiques comptables significatives.

Fondement de notre avis

Nous avons mené notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (Irlande), (« ISA (Irlande) ») et au droit applicable.

Nos responsabilités d'après les ISA (Irlande) sont décrites plus en détail dans la section intitulée « Responsabilités des commissaires aux comptes dans l'audit des états financiers ». Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes restés indépendants de la Fiducie conformément aux exigences déontologiques applicables à l'audit des états financiers en Irlande, qui incluent les normes de déontologie de l'IAASA. Nous avons également exercé nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces exigences.

Observation – préparation des états financiers fondée sur la non-continuité de l'exploitation

En établissant notre opinion sur les états financiers, opinion que nous n'avons pas modifiée, nous attirons l'attention sur la Note 2 des états financiers qui détaille les raisons pour lesquelles les états financiers du Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund ont été préparés sur la base du principe de la non-continuité d'exploitation.

Conclusions relatives à la continuité d'exploitation

Hormis le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund pour lequel le principe comptable de non-continuité de l'exploitation a été adopté tel que mentionné dans la section Observation – préparation des états financiers fondée sur la non-continuité de l'exploitation ci-dessus, nous n'avons pas, sur la base des travaux menés, détecté d'incertitudes significatives concernant les événements ou les conditions à même de compromettre gravement la capacité des Fonds, de manière individuelle ou collective à poursuivre leurs activités pour une période d'au moins douze mois à compter de la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

Hormis le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund pour lequel le principe comptable de non-continuité de l'exploitation a été adopté tel que mentionné dans la section Observation – préparation des états financiers fondée sur la non-continuité de l'exploitation ci-dessus, nous avons, dans le cadre de notre audit des états financiers, conclu que l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de la continuité d'exploitation dans la préparation des états financiers est appropriée.

Cependant, dans la mesure où il est impossible de prévoir tous les événements ou circonstances futurs, cette conclusion ne saurait garantir la capacité des Fonds à poursuivre leurs activités.

Nos responsabilités ainsi que celles du gestionnaire eu égard à la continuité d'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes de ce rapport.

Rapport sur les autres informations

Les autres informations comprennent toutes les informations contenues dans le Rapport annuel et les États financiers audités autres que celles mentionnées dans les états financiers et notre rapport d'audit ci-joint. Le gestionnaire est responsable de ces autres informations. L'avis que nous exprimons sur les états financiers ne porte pas sur les autres informations, et par conséquent, nous ne donnons pas d'avis d'audit ni, sauf indication contraire expresse du présent rapport, d'assurance d'aucune forme à leur sujet. En lien avec notre audit des états financiers, il est de notre responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, d'évaluer si les autres informations présentent des incohérences significatives par rapport aux états financiers ou aux connaissances que nous avons acquises lors de l'audit, ou semblent autrement contenir des inexactitudes significatives. Si nous identifions des inexactitudes ou des incohérences significatives, nous sommes tenus d'appliquer des procédures nous permettant de déterminer s'il s'agit d'inexactitudes significatives relatives entachant les états financiers ou d'autres informations. Si, d'après le travail que nous avons réalisé, nous parvenons à la conclusion que ces autres informations contiennent des inexactitudes significatives, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons pas d'observation à formuler dans l'exercice de cette responsabilité.

Responsabilités concernant les états financiers et l'audit

Responsabilités du gestionnaire à l'égard des états financiers

Comme indiqué plus en détail dans la Déclaration de responsabilité du Gestionnaire à la page 2, le gestionnaire est chargé de préparer les états financiers conformément au référentiel applicable, en veillant à ce qu'ils donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de la société.

Le gestionnaire est également responsable du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour la préparation des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, que ces inexactitudes résultent de fraudes ou d'erreurs.

En préparant les états financiers, le gestionnaire est chargé d'évaluer la capacité des Fonds à mener leurs activités selon le principe de la continuité d'exploitation, faire connaître, s'il y a lieu, les problèmes relatifs à la continuité d'exploitation, et baser leurs pratiques comptables sur le principe de la continuité d'exploitation, à moins qu'il ait l'intention, ou qu'il n'ait d'autre choix réaliste que de liquider le Trust ou de cesser son exploitation.

Responsabilités du commissaire aux comptes dans l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, dans leur ensemble, soient exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de publier un rapport d'audit incluant notre avis. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas que l'audit, conduit conformément aux normes ISA (Irlande), détecte systématiquement une éventuelle inexactitude significative. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs, et elles sont considérées comme significatives si, au cas par cas ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises en fonction des présents états financiers.

Notre système de vérification peut inclure le test de données exhaustives de certaines transactions et de certains soldes en utilisant potentiellement des techniques de vérification de données. Toutefois, il ne teste généralement qu'un nombre d'éléments limité et non des données exhaustives. Nous chercherons maintes fois à tester des éléments particuliers en fonction de leur taille ou leurs caractéristiques de risque. Dans d'autres cas, nous utiliserons des échantillons afin de tirer une conclusion sur les données représentées respectives.

La description plus détaillée de nos responsabilités concernant l'audit des états financiers se trouve sur le site Internet de l'IAASA :

https://www.iaasa.ie/getmedia/b2389013-1cf6-458b-9b8f-a98202dc9c3a/Description_of_auditors_responsibilities_for_audit.pdf.

Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

Utilisation faite de ce rapport

Ce rapport, y compris les avis que nous y exprimons, a été préparé pour les détenteurs de parts de chacun des Fonds et uniquement à leur intention, en tant qu'entité, conformément au décret d'application irlandais de 2011 transposant les directives européennes relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (en anglais, *European Communities (Undertaking for Collective Investment in Transferable Securities) Regulations 2011*) (tel qu'amendé), et à aucune autre fin. En donnant cet avis, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité à quelque autre fin que ce soit ni à d'autres personnes que celles auxquelles ce rapport est présenté ou qui l'ont en leur possession, sauf accord exprès, préalable et écrit de notre part.

PricewaterhouseCoopers
Chartered Accountants and Registered Auditors
Kilkenny
19 juillet 2023

AXA IM EQUITY TRUST

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Résumé

Le Rapport du Gestionnaire d'investissement pour chaque Fonds (un « Fonds » ou des « Fonds ») est présenté aux pages 7 à 30.

Perspectives des Fonds

Les marchés d'actions ont enchaîné les difficultés en raison de la guerre en Ukraine, de la hausse des matières premières, de problèmes dans les chaînes d'approvisionnement et d'une inflation persistante dans un contexte de ralentissement de la croissance économique. Les banques centrales poursuivent leur combat contre l'inflation malgré des données économiques en berne. Elles se livrent à un véritable numéro d'équilibriste dans la recherche du compromis idéal entre maîtriser l'inflation et éviter de freiner l'économie, ce que les marchés ont du mal à appréhender. Cette situation pourrait continuer d'alimenter leur volatilité. En outre, compte tenu de la conjoncture macroéconomique difficile, les prévisions de bénéfices du consensus paraissent optimistes. Dans ce contexte, nous pensons que les sociétés pouvant se targuer d'un historique de résultats solides devraient être récompensées.

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Au cours de la période considérée, les actions de petite capitalisation d'Asie ont affiché des pertes, la hausse des taux d'intérêt ayant détourné les investisseurs des actifs à risque de manière générale. Les performances ont cependant nettement divergé d'un marché à l'autre, et le sentiment de marché s'est fortement inversé au début de l'année 2023. Au début de la période considérée, les pays dépendant des matières premières, tels que l'Australie et l'Indonésie, ont mieux résisté, car ils profitaient des hausses de cours. Cette tendance s'est inversée avec la nouvelle année et les marchés se sont concentrés sur la croissance et la technologie, ce qui a profité aux actions de pays tels que Taïwan et la Corée du Sud. La Chine, qui a longtemps imposé des mesures de restriction sanitaire sévères en raison de la COVID-19, a connu un fort rebond au début de 2023 après les avoir supprimées. Cette réouverture a donné des ailes aux marchés asiatiques en général, compte tenu des attentes qu'elle suscite en matière de croissance économique dans toute la région.

Dans ce contexte, le Fonds a surperformé son indice de référence net des commissions et frais pour la catégorie d'actions A. Les expositions aux facteurs et aux secteurs ont été positives et les expositions géographiques ont également apporté leur contribution. Le biais du Fonds porté vers les sociétés de qualité élevée et aux valorisations attractives, a été plutôt bien récompensé, tandis que la sélection des entreprises de faible volatilité s'est, elle aussi, avérée positive compte tenu des turbulences sur les marchés.

La sélection des titres s'est toutefois avérée plus difficile. Les contributions positives proviennent de la surpondération de plusieurs banques indiennes telles que Union Bank of India, Indian Bank et Bank of India, mais la performance a été affectée par la participation chez Brilliance China Automotive Holdings, qui distribue les véhicules BMW en Chine. Les actions de la société ont été suspendues de la cote au cours de la période et se sont effondrées quand les échanges ont repris, sa filiale ayant révélé une perte de 4,1 milliards de yuans en raison de garanties sur des prêts. Par ailleurs, l'absence de participation dans Ecopro a également nui aux performances relatives. Ce producteur coréen de batteries a enregistré une hausse supérieure à 600 % en 2023, ses concurrents chinois les plus importants subissant un contrôle plus étroit de la part des États-Unis.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI (USD)	-10,24 %	21,06 %	2,75 %	30-sept-99
MSCI AC Asia Pacific Ex-Japan Small Cap	-12,75 %	20,19 %	2,60 %	
Alpha	2,51 %	0,87 %	0,15 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. La Valeur liquidative (VL) est calculée par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

Total des frais sur encours (« TFE »)

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008367009	1,13
A en EUR	IE00BD008N99	1,13
A couverte en EUR	IE00BD008P14	1,15
B en USD	IE0004334029	1,83
B en EUR	IE0031069499	1,83
E en EUR	IE0034277479	2,58

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008367009	1,14
A en EUR	IE00BD008N99	1,14
A couverte en EUR	IE00BD008P14	1,17
B en USD	IE0004334029	1,84
B en EUR	IE0031069499	1,85
E en EUR	IE0034277479	2,60

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé le 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Tableau de la VL*
Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	52 467 390 USD	61 509 591 USD	62 956 246 USD
Nombre de parts en circulation	531 815	559 590	608 503
VL par part	98,66 USD	109,92 USD	103,46 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	958 747 EUR	640 684 EUR	5 449 366 EUR
Nombre de parts en circulation	52 262	32 101	306 176
VL par part	18,35 EUR	19,96 EUR	17,80 EUR
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	1 499 256 EUR	2 266 252 EUR	1 344 172 EUR
Nombre de parts en circulation	120 904	159 056	99 157
VL par part	12,40 EUR	14,25 EUR	13,56 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	13 966 526 USD	17 146 278 USD	17 758 133 USD
Nombre de parts en circulation	135 483	148 240	161 975
VL par part	103,09 USD	115,67 USD	109,63 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	28 577 391 EUR	34 335 835 EUR	38 567 135 EUR
Nombre de parts en circulation	303 643	333 005	416 319
VL par part	94,12 EUR	103,11 EUR	92,64 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	7 314 505 EUR	7 757 113 EUR	4 725 622 EUR
Nombre de parts en circulation	88 717	85 232	57 429
VL par part	82,45 EUR	91,01 EUR	82,29 EUR

* VL de négociation.

AXA IM EUROBLOC EQUITY

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

En dépit d'un premier semestre compliqué, les actions de la zone euro ont enfin généré des performances positives sur un an. Dans un premier temps, les marchés ont été paralysés par une inflation plus forte que prévue compte tenu des perturbations provoquées sur le marché de l'énergie par le conflit en Ukraine et sur les chaînes de production en raison du maintien des restrictions liées à la COVID-19 en Chine. À partir du mois d'octobre, l'approche d'un point de bascule de la politique monétaire restrictive et la soudaine réouverture de la Chine ont amélioré les perspectives économiques, ce qui a permis un fort rebond des marchés d'actions. Après une chute de 14,50 % entre mars et septembre, les marchés ont repris 26,49 % et terminé l'exercice sur une hausse honorable de 8,14 %, qui a pu s'appuyer sur une solide croissance des bénéfices.

Au cours de la période, les taux d'intérêt en hausse ont malmené les secteurs à durée longue (santé, immobilier, technologie) en comprimant leurs multiples de valorisation, tandis que les secteurs de valeur (automobile, énergie, finance) ont été les principaux bénéficiaires. Les titres du luxe, qui ont continué de profiter des achats qu'on pourrait qualifier de compensation après la pandémie, ont constitué la seule exception. Dans ce contexte, le fonds a légèrement sous-performé, notamment au cours du deuxième semestre, freiné par une poche de liquidité d'environ 2-3 %, constituée dans le but d'exploiter d'éventuelles faiblesses du marché, sur fond de ralentissement économique. Un nouvel objectif d'investissement ainsi qu'une nouvelle politique d'investissement sont entrés en vigueur le 23 septembre 2022, et la gestion du Fonds a été confiée à l'équipe chargée des projections rationnelles sur actions d'AXA IM.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Eurobloc Equity (EUR)	6,33 %	16,95 %	4,21 %	30-sept-99
MSCI EMU	8,14 %	16,61 %	5,97 %	
Alpha	-1,81 %	0,34 %	-1,76 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en EUR	IE0008366365	0,81
B en EUR	IE0004352823	1,46
E en EUR	IE0034279186	2,21
M en EUR	IE00B24J4Z96	0,11

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en EUR	IE0008366365	0,83
B en EUR	IE0004352823	1,48
E en EUR	IE0034279186	2,23
M en EUR	IE00B24J4Z96	0,12

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM EUROBLOC EQUITY

Tableau de la VL*
Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	52 192 234 EUR	36 327 693 EUR	24 860 528 EUR
Nombre de parts en circulation	2 174 190	1 609 179	1 147 801
VL par part	24,01 EUR	22,58 EUR	21,66 EUR
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	82 172 670 EUR	79 588 209 EUR	80 087 793 EUR
Nombre de parts en circulation	5 460 270	5 586 949	5 821 843
VL par part	15,05 EUR	14,25 EUR	13,76 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	458 258 EUR	480 263 EUR	537 717 EUR
Nombre de parts en circulation	34 847	38 291	44 065
VL par part	13,15 EUR	12,54 EUR	12,20 EUR
Catégorie M en EUR			
VL de la Catégorie de parts	1 168 263 EUR	678 727 EUR	646 638 EUR
Nombre de parts en circulation	42 891	26 684	26 684
VL par part	27,24 EUR	25,44 EUR	24,23 EUR

* VL de négociation.

AXA IM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Sur la période considérée, les marchés émergents mondiaux dans leur ensemble ont cédé beaucoup de terrain, l'augmentation des taux d'intérêt pesant généralement sur les performances en faisant grimper les coûts de financement de leurs dettes libellées en devises étrangères. Les performances ont cependant nettement divergé d'un marché à l'autre. Au début de 2023, une rotation accentuée du marché a été notée. En début de période, les marchés dépendants des matières premières, tels que le Brésil ou l'Indonésie, ont mieux résisté grâce à la hausse des prix de ces dernières. À l'inverse, ceux axés sur la technologie et la croissance, tels que la Corée du Sud et Taiwan, sont restés en retrait. Ces tendances se sont inversées avec la nouvelle année. La Chine, qui a longtemps imposé des mesures de restriction sanitaire sévères en raison de la COVID-19, a connu un fort rebond au début de 2023 après les avoir supprimées. Cette réouverture a donné des ailes aux marchés émergents asiatiques, compte tenu des attentes sur la croissance économique qu'elle allait alimenter.

Dans ce contexte, le Fonds a sous-performé son indice de référence net des commissions et frais pour la catégorie d'actions A. Malgré une exposition aux facteurs et aux pays positive, la sélection des titres s'est révélée particulièrement délicate.

Le biais du Fonds en faveur des sociétés de qualité élevée et aux valorisations attractives a été plutôt bien récompensé tandis que la sélection des entreprises affichant une faible volatilité résiduelle s'est, elle aussi, avérée favorable compte tenu des s sur les marchés. De même, l'exposition inférieure à l'indice de référence aux marchés émergents européens a été bénéfique compte tenu de leur proximité avec la guerre en Ukraine.

En revanche, c'est la sélection des titres qui a posé le plus de problèmes dans de nombreux domaines. La principale contre-performance est venue de Wipro Ltd, société indienne du secteur des technologies de l'information ayant averti que les revenus issus des services informatiques allaient probablement chuter, en raison de la baisse des dépenses des clients. La surpondération du distributeur en ligne JD.com compte également parmi les principaux freins, le titre ayant souffert d'une demande en berne, sur fond de confinements prolongés en Chine et de durcissements réglementaires imposés au secteur par Pékin.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI (USD)	-11,98 %	7,61 %	-1,62 %	30-juin-06
MSCI Emerging Markets Index	-10,70 %	7,83 %	-0,88 %	
Alpha	-1,28 %	-0,22 %	-0,74 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE00B101JY64	0,95
A en EUR	IE00B54FKV65	0,95
B en USD	IE00B101K096	1,60
B en EUR	IE00B101K104	1,60
E couverte en EUR	IE00B4YSHS45	2,37
M en USD	IE00B1P83M87	0,25
S en USD	IE00BD5BFG91	0,64

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE00B101JY64	1,07
A en EUR	IE00B54FKV65	1,07
B en USD	IE00B101K096	1,71
B en EUR	IE00B101K104	1,73
E couverte en EUR	IE00B4YSHS45	2,49
M en USD	IE00B1P83M87	0,36
S en USD	IE00BD5BFG91	0,71

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY QI

Tableau de la VL*
Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	9 183 980 USD	9 752 795 USD	7 080 857 USD
Nombre de parts en circulation	536 327	501 501	329 019
VL par part	17,12 USD	19,45 USD	21,52 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	4 182 309 EUR	4 027 775 EUR	3 471 085 EUR
Nombre de parts en circulation	307 947	267 431	219 958
VL par part	13,58 EUR	15,06 EUR	15,78 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	68 374 USD	83 336 USD	87 062 USD
Nombre de parts en circulation	4 559	4 861	4 559
VL par part	15,00 USD	17,14 USD	19,10 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	46 690 644 EUR	49 953 552 EUR	47 042 113 EUR
Nombre de parts en circulation	2 668 392	2 557 527	2 283 775
VL par part	17,50 EUR	19,53 EUR	20,60 EUR
Catégorie E couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	49 346 EUR	64 451 EUR	77 991 EUR
Nombre de parts en circulation	5 833	6 416	6 853
VL par part	8,46 EUR	10,05 EUR	11,38 EUR
Catégorie M en USD			
VL de la Catégorie de parts	13 997 025 USD	15 807 213 USD	20 252 869 USD
Nombre de parts en circulation	706 770	707 770	825 138
VL par part	19,80 USD	22,33 USD	24,54 USD
Catégorie S en USD			
VL de la Catégorie de parts	4 772 791 USD	2 598 772 USD	2 863 168 USD
Nombre de parts en circulation	452 992	218 114	218 114
VL par part	10,54 USD	11,91 USD	13,13 USD

* VL de négociation.

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Ces douze derniers mois, les marchés d'actions mondiaux sont restés suspendus aux décisions des banques centrales alors qu'en raison d'une inflation généralisée, ces dernières relevaient les taux d'intérêt à un rythme qui n'avait plus été observé depuis des décennies. Le phénomène s'explique par les prix élevés des matières premières au niveau mondial, en particulier l'énergie et l'alimentation, ainsi que par le maintien des restrictions sur l'économie chinoise. Pendant la majeure partie de 2022, les investisseurs ont recherché la sécurité dans les bénéfices. Tournant le dos aux actions affichant des valorisations élevées, ils se sont plutôt concentrés sur la valeur et sur les sociétés à volatilité faible. Cette tendance s'est totalement inversée au premier trimestre 2023, avec la levée des restrictions que la Chine appliquait sur son économie et l'apaisement des pressions inflationnistes. Une forte rotation vers les actifs à risque a tiré les marchés vers le haut et compensé une partie des pertes subies par les investisseurs en 2022.

Face à de telles turbulences, le Fonds a surperformé son indice de référence au cours de l'exercice, le facteur de risque fondamental étant particulièrement bien récompensé. Le biais du Fonds en faveur des actions s'échangeant à des niveaux de valorisation attractifs et l'accent mis sur les sociétés rentables au bilan solide ont contribué favorablement tout au long de l'année. Dans l'ensemble, les expositions aux secteurs actifs n'ont pas été couronnées de succès et la sous-pondération des sociétés de l'aérospatiale et de la défense n'a pas porté ses fruits face à la poursuite de la guerre en Ukraine. La contribution positive générée par la sous-pondération des sociétés du secteur immobilier a compensé ces mauvais résultats. Les performances des valeurs technologiques ont été mitigées. Grâce au fort rebond de la demande en semi-conducteurs en 2023, la surexposition à Lattice Semiconductor a été judicieuse, mais nos modèles se sont avérés moins positifs en ce qui concerne son concurrent, NVIDIA, et la sous-pondération de cette action a constitué l'un des principaux freins au niveau des titres. Globalement, le meilleur résultat est à mettre au crédit de la surpondération de Merck, dans le secteur de la santé, dont la solide croissance des bénéfices a provoqué une forte hausse de l'action au cours de l'exercice.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Global Equity QI (USD)	-6,37 %	15,88 %	5,96 %	30-sept-99
MSCI World	-7,02 %	16,40 %	8,01 %	
Alpha	0,65 %	-0,52 %	-2,05 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366811	0,79
A en EUR	IE00B1VJ6602	0,79
B en USD	IE0004318048	1,44
B en EUR	IE0031069051	1,44
B en GBP	IE00B1VJ6719	1,43
E en EUR	IE0034277255	2,19
M en EUR	IE00B24J5456	0,09

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366811	0,81
A en EUR	IE00B1VJ6602	0,83
B en USD	IE0004318048	1,49
B en EUR	IE0031069051	1,49
B en GBP	IE00B1VJ6719	1,47
E en EUR	IE0034277255	2,24
M en EUR	IE00B24J5456	0,14

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	5 494 852 USD	8 626 533 USD	3 426 573 USD
Nombre de parts en circulation	170 005	249 900	106 874
VL par part	32,32 USD	34,52 USD	32,06 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	151 203 746 EUR	161 819 589 EUR	157 980 491 EUR
Nombre de parts en circulation	5 121 418	5 255 309	5 834 382
VL par part	29,52 EUR	30,79 EUR	27,08 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	17 304 016 USD	18 532 765 USD	18 563 524 USD
Nombre de parts en circulation	680 721	678 190	726 718
VL par part	25,42 USD	27,33 USD	25,54 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	369 645 419 EUR	364 558 742 EUR	283 720 397 EUR
Nombre de parts en circulation	15 870 001	14 909 769	13 111 397
VL par part	23,29 EUR	24,45 EUR	21,64 EUR
Catégorie B en GBP			
VL de la Catégorie de parts	26 020 GBP	29 299 GBP	26 987 GBP
Nombre de parts en circulation	1 325	1 478	1 526
VL par part	19,64 GBP	19,82 GBP	17,68 GBP
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	3 228 433 EUR	3 513 931 EUR	3 686 763 EUR
Nombre de parts en circulation	161 029	165 722	195 003
VL par part	20,05 EUR	21,20 EUR	18,91 EUR
Catégorie M en EUR			
VL de la Catégorie de parts	31 756 552 EUR	15 438 742 EUR	1 084 106 EUR
Nombre de parts en circulation	915 592	429 801	34 573
VL par part	34,68 EUR	35,92 EUR	31,36 EUR

* VL de négociation.

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Les entreprises de plus petite taille, toutes régions du monde confondues, ont généré des performances absolues négatives au cours de la période considérée. Les marchés ont connu un début de période particulièrement maussade. La guerre en Ukraine, l'inflation galopante et le ralentissement économique ont pesé sur le moral avant qu'une solide reprise ne se profile à la fin de la période, l'appétit pour le risque reprenant le dessus, les investisseurs tablant sur le fait que l'inflation avait atteint un plafond.

Dans ce contexte, le Fonds a généré des performances positives actives, les expositions aux facteurs de risque et aux secteurs apportant une solide contribution. La sélection des titres a également été bien récompensée. Le biais du Fonds en faveur des sociétés de qualité élevée et aux valorisations attractives a été, de manière générale, favorable tandis que la sélection des entreprises affichant une faible volatilité résiduelle s'est elle aussi avérée positive, compte tenu des turbulences sur les marchés.

Au niveau sectoriel, le Fonds a nettement profité de sa sous-pondération des banques régionales des États-Unis qui n'ont offert que de maigres bénéfices aux investisseurs. C'est en mars 2023 que cette position a été la plus rentable avec la faillite de Silicon Valley Bank qui a dégradé le moral de l'ensemble du secteur bancaire. La sous-exposition à l'immobilier s'est révélée, elle aussi, positive étant donné que ce secteur sensible à l'évolution des taux d'intérêt a souffert en raison de leur forte hausse. La sélection des titres a apporté une autre contribution positive au Fonds, en particulier dans le secteur technologique. Une participation supérieure à l'indice de référence dans le fabricant d'équipements de communication Belden Inc a généré quelques belles performances, la société ayant publié des résultats très supérieurs aux attentes sur l'ensemble de la période. Une autre position dans Lattice Semiconductors s'est également avérée satisfaisante grâce au rebond de la demande en semi-conducteurs.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Global Small Cap Equity QI (USD)	-5,94 %	19,52 %	2,68 %	30-sept-99
MSCI World Small Cap	-9,38 %	17,59 %	4,47 %	
Alpha	3,44 %	1,93 %	-1,79 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366928	1,07
A en EUR	IE00BD007P49	1,07
AD en EUR	IE00BYJQVM56	1,00
A en GBP	IE00BD04WY04	1,00
A couverte en EUR	IE00BD007Q55	1,00
B en USD	IE0004324657	1,77
B en EUR	IE0031069168	1,77
E en EUR	IE0034277362	2,52
M en USD	IE00B24J5340	0,23

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366928	1,01
A en EUR	IE00BD007P49	1,01
AD en EUR	IE00BYJQVM56	1,00
A en GBP	IE00BD04WY04	1,00
A couverte en EUR	IE00BD007Q55	0,54
B en USD	IE0004324657	1,71
B en EUR	IE0031069168	1,71
E en EUR	IE0034277362	2,46
M en USD	IE00B24J5340	0,20

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	8 185 599 USD	9 849 535 USD	107 491 167 USD
Nombre de parts en circulation	147 385	166 811	1 865 652
VL par part	55,54 USD	59,05 USD	57,62 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	252 625 EUR	356 285 EUR	5 976 801 EUR
Nombre de parts en circulation	13 081	17 772	322 588
VL par part	19,31 EUR	20,05 EUR	18,53 EUR
Catégorie AD en EUR			
VL de la Catégorie de parts	2 745 EUR	2 848 EUR	2 629 EUR
Nombre de parts en circulation	201	201	201
VL par part	13,69 EUR	14,20 EUR	13,11 EUR
Catégorie A en GBP			
VL de la Catégorie de parts	4 068 GBP	4 058 GBP	169 100 GBP
Nombre de parts en circulation	200	200	8 950
VL par part	20,34 GBP	20,29 GBP	18,89 GBP
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	3 645 309 EUR	179 968 EUR	3 109 845 EUR
Nombre de parts en circulation	276 987	12 390	216 427
VL par part	13,16 EUR	14,53 EUR	14,37 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	7 955 645 USD	8 769 425 USD	24 419 037 USD
Nombre de parts en circulation	184 360	189 808	537 956
VL par part	43,15 USD	46,20 USD	45,39 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	18 686 331 EUR	20 220 907 EUR	19 684 364 EUR
Nombre de parts en circulation	472 345	488 917	511 628
VL par part	39,56 EUR	41,36 EUR	38,47 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	2 204 851 EUR	2 142 667 EUR	2 176 747 EUR
Nombre de parts en circulation	63 997	59 044	63 994
VL par part	34,45 EUR	36,29 EUR	34,02 EUR
Catégorie M en USD			
VL de la Catégorie de parts	6 420 USD	6 768 USD	62 064 USD
Nombre de parts en circulation	100	100	948
VL par part	64,20 USD	67,68 USD	65,50 USD

* VL de négociation.

AXA IM JAPAN EQUITY

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Le Fonds a connu une année difficile. Alors que le marché n'était pas au mieux de sa forme, il n'a pas résisté aux prises de bénéfices dans plusieurs de ses participations clés. Sa performance est donc restée largement en retrait de celle de l'indice de référence. Nous partageons l'avis général concernant l'effet de la hausse de l'inflation sur les actions affichant des primes de valorisation. Compte tenu du style de croissance sous-jacent du Fonds, une décote de nos positions devenait prévisible. L'extrême volatilité et les conséquences des pressions à la vente sur les titres de croissance étaient nettement moins attendues. À l'échelle mondiale, il apparaît que les marchés deviennent de plus en plus corrélés aux commentaires du Président de la Fed, Jerome Powell, et le rebond observé en fin de période a coïncidé avec l'idée que le cycle de resserrement des taux américains arrivait à son terme. Compte tenu de l'inflation encore élevée, nous estimons qu'il est un peu tôt pour prédire un retour à une politique monétaire ultra-accommodante aux États-Unis, même si les relèvements de taux marquent une pause. Néanmoins, la philosophie à long terme du fonds consiste toujours à se concentrer sur les sociétés de petite capitalisation affichant de solides perspectives de croissance. Cela se vérifie encore, même avec l'évolution de la conjoncture macroéconomique.

Comme dans le reste du monde, le conflit en Ukraine a affecté le Japon. Comparativement, le Japon est moins exposé que l'Europe aux importations d'énergie en provenance de Russie. Seuls 14 % de son approvisionnement en charbon proviennent de cette région, soit l'équivalent de 3 % des besoins énergétiques totaux du Japon. Il est toutefois évident que l'inflation alimentée par les coûts se ressent aujourd'hui au Japon, comme partout ailleurs. La confiance des consommateurs a bien résisté, notamment en raison de l'engagement du gouvernement japonais à subventionner le prix de l'essence et grâce au rebond post-COVID-19.

Nous avons réalisé une nouvelle acquisition avec le fabricant japonais de composants électroniques et de batteries TDK. La société est un acteur de premier plan du secteur des batteries destinées aux appareils électroniques mobiles, mais ses opérations s'étendent dorénavant rapidement à d'autres types de marchés : les batteries pour les vélos à assistance électrique, les scooters électriques et les systèmes de stockage d'énergie, ou encore la mise au point de batteries solides constitueront un relai de croissance pour son chiffre d'affaires. L'entreprise est également incontournable dans le secteur des composants passifs et elle est particulièrement bien placée dans les composants destinés au marché automobile. Elle estime ainsi que l'adoption du véhicule électrique multipliera par trois la demande sur son marché clé des condensateurs en céramique.

Enfin, nous avons pris une position dans le deuxième producteur mondial d'équipements pour l'extraction minière et la construction, Komatsu. Nous augmentons ainsi la pondération de l'univers des matières premières, qui n'est pas correctement représenté dans nos participations, alors qu'il a le vent en poupe. Komatsu bénéficie d'une position dominante sur le marché des équipements miniers en Asie et Australasie. Bien que la société soit davantage exposée au charbon thermique et au coke, sa récente réorientation vers des minéraux plus écoresponsables a attiré notre attention : elle est, de fait, représentative de l'adoption des véhicules électriques à l'échelle mondiale. C'est également de bon augure pour la rentabilité de Komatsu, ses camions-bennes de très grande taille destinés à l'extraction du cuivre à ciel ouvert se caractérisant par de très fortes marges. L'augmentation de la demande liée au cuivre devrait nettement compenser la baisse de celle des équipements utilisés pour le charbon, selon la direction de la société. C'est une bonne nouvelle pour les bénéfices et constitue pour nous un réel attrait pour des questions liées aux facteurs ESG. Il apparaît également que le précédent point haut du cycle minier remonte à environ une décennie. Étant donné que le cycle de remplacement habituel des équipements miniers s'étale sur environ dix ans, nous devrions observer un niveau de demande satisfaisant entraîné par le renouvellement des flottes vieillissantes des clients. Pour financer cette opération, nous avons réduit l'exposition à certains titres de grande capitalisation aux performances solides et clôturé la position dans JFE Steel. JFE a connu de bons résultats, mais nous sommes préoccupés par l'incertitude de la demande en provenance de Chine.

Les perspectives se sont un peu éclaircies avec l'approbation par le parlement du nouveau Gouverneur de la Banque du Japon. C'est en avril que M. Ueda-san a remplacé M. Kuroda en poste depuis déjà un certain temps. Nous ne tablons pas sur des changements politiques d'envergure à court terme, mais, compte tenu de l'intensification actuelle des pressions inflationnistes au Japon, certaines décisions devraient, de toute évidence, être prises au deuxième semestre de cette année. Les entreprises japonaises augmentent aujourd'hui clairement les salaires de leurs employés de l'archipel. Le niveau semble proche des 10 % au sein des plus grandes sociétés, ce qui poussera le Gouverneur Ueda à modifier la politique monétaire à plus ou moins long terme.

L'évolution de la perception du cours d'une action au sein des entreprises est, elle aussi, frappante. À la fin du mois de janvier dernier, la bourse de Tokyo a publié une directive « encourageant » les sociétés dont la cote était inférieure à la valeur comptable à annoncer des mesures visant à relever le cours de leur action. Rares sont ceux qui y ont prêté attention dans un premier temps, mais plusieurs annonces importantes qu'il convient de mentionner ont, par la suite, été faites. Lors d'un récent voyage au Japon, je me suis entretenu avec Citizen Watch, l'un des plus grands fabricants mondiaux de montres et de machines-outils de précision. À l'image de nombreuses entreprises japonaises, le bilan de la société est surcapitalisé. En février, peu après la publication de la directive de la bourse de Tokyo, Citizen a annoncé un vaste programme de rachat d'actions qui a pris le marché de court. Le cours de son action a bondi et, après avoir rencontré la direction, j'estime que nous serons amenés à voir ce genre d'opérations se renouveler dans cette société, comme dans d'autres.

Après ce voyage, il semble évident que l'état d'esprit de nombreuses entreprises a changé. Les investisseurs activistes ont vu leur importance grandir depuis plusieurs années. Des géants étrangers tels qu'Elliot et Third Point donnent déjà de la voix depuis quelque temps, mais c'est à présent aussi le cas d'acteurs locaux, comme Murakami et Effisimo. Dai Nippon Printing, dont le bilan présente 3 milliards d'USD de participations croisées, a annoncé un plan visant à céder ses participations en bourse et à utiliser une partie des fonds récoltés pour financer 2 milliards d'USD de rachats d'actions propres. Elliot détient 5 % de son capital et a joué un rôle majeur dans cette décision. Il est évident que les entreprises de plusieurs secteurs au Japon poussent le pays vers le changement qui arrive également à point nommé pour les investisseurs particuliers de l'archipel. De nouveaux comptes d'épargne individuels plus étendus, ainsi que des plans d'épargne défiscalisés y seront bientôt lancés. Avec un marché au rendement proche de 3 % dont les titres s'échangent à 1,1x la valeur comptable, le Japon traverse assurément une période intéressante.

Warren Buffet a, pour le moment, placé 20 milliards d'USD dans les cinq plus grandes sociétés commerciales nippones. Ces opérations ont débuté il y a plusieurs années et les voyants sont déjà au vert. Si Warren Buffet se trouve toujours parmi les premiers investisseurs sur un marché, rien n'est encore perdu pour le commun des mortels. L'homme d'affaires se trouvait à nouveau au Japon en mars, à la recherche de nouveaux candidats pour le portefeuille de Berkshire Hathaway. Un nouvel objectif d'investissement ainsi qu'une nouvelle politique d'investissement sont entrés en vigueur le 23 septembre 2022, et la gestion du Fonds a été confiée à l'équipe chargée des projections rationnelles sur actions d'AXA IM.

AXA IM JAPAN EQUITY

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité) (suite) Au 31 mars 2023

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Japan Equity (JPY)	0,42 %	11,27 %	1,90 %	30-sept-99
TOPIX	5,37 %	14,90 %	5,43 %	
Alpha	-4,95 %	-3,63 %	-3,53 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en JPY	IE0008366589	0,82
A couverte en EUR	IE00B2430N18	0,87
B en EUR	IE0031069614	1,49
B en JPY	IE0004354209	1,49
B couverte en EUR	IE00B2430P32	1,52
E en EUR	IE0034278881	2,24
M couverte en EUR	IE000H93HD32	0,17
M en JPY	IE00B24J4S20	0,14

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en JPY	IE0008366589	0,83
A couverte en EUR	IE00B2430N18	0,88
B en EUR	IE0031069614	1,51
B en JPY	IE0004354209	1,51
B couverte en EUR	IE00B2430P32	1,53
E en EUR	IE0034278881	2,26
M couverte en EUR	IE000H93HD32	0,18
M en JPY	IE00B24J4S20	0,15

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM JAPAN EQUITY

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en JPY			
VL de la Catégorie de parts	2 281 606 881 JPY	5 902 915 504 JPY	3 754 903 285 JPY
Nombre de parts en circulation	1 707 187	4 435 261	2 799 317
VL par part	1 336,47 JPY	1 330,91 JPY	1 341,36 JPY
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	18 680 EUR	18 502 EUR	20 348 EUR
Nombre de parts en circulation	1 191	1 191	1 292
VL par part	15,68 EUR	15,53 EUR	15,75 EUR
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	20 122 804 EUR	22 073 006 EUR	26 009 076 EUR
Nombre de parts en circulation	2 310 119	2 361 060	2 637 188
VL par part	8,71 EUR	9,35 EUR	9,86 EUR
Catégorie B en JPY			
VL de la Catégorie de parts	1 056 216 862 JPY	1 083 601 688 JPY	1 325 681 175 JPY
Nombre de parts en circulation	832 842	852 412	1 027 995
VL par part	1 268,21 JPY	1 271,22 JPY	1 289,58 JPY
Catégorie B couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	57 948 EUR	57 772 EUR	59 174 EUR
Nombre de parts en circulation	4 544	4 544	4 544
VL par part	12,75 EUR	12,71 EUR	13,02 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	224 798 EUR	289 276 EUR	352 622 EUR
Nombre de parts en circulation	29 537	35 148	40 314
VL par part	7,61 EUR	8,23 EUR	8,75 EUR
Catégorie M couverte en EUR**			
VL de la Catégorie de parts	14 592 823 EUR	14 352 841 EUR	-
Nombre de parts en circulation	1 442 435	1 442 435	-
VL par part	10,12 EUR	9,95 EUR	-
Catégorie M en JPY			
VL de la Catégorie de parts	7 964 419 434 JPY	7 733 959 484 JPY	4 464 143 741 JPY
Nombre de parts en circulation	5 301 586	5 206 224	3 002 558
VL par part	1 502,27 JPY	1 485,52 JPY	1 486,78 JPY

* VL de négociation.

** Cette catégorie de parts a été lancée le 23 juin 2021.

AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Le portefeuille a été restructuré au 4^e trimestre 2022 à la suite d'un remaniement dans l'équipe de gestion. Le nouveau portefeuille est plus resserré (il investit dans un plus petit nombre d'actions) et se concentre sur les entreprises affichant des perspectives de croissance à long terme. Actuellement, de profonds changements affectent différents pans de la société au Japon. Les entreprises prennent davantage conscience des facteurs ESG, notamment les questions liées à l'environnement et aux ressources humaines. L'amélioration de la production et l'équilibre entre vies privée et professionnelle font débat depuis plus d'une décennie, mais la COVID-19 a été l'élément déclencheur de changements significatifs. C'est dans ce contexte que survient, dans de nombreux secteurs, la transformation numérique qui, en renforçant l'efficacité des entreprises nippones, devrait favoriser la création d'un grand nombre de sociétés innovantes. Le Japon compte plus de 4 000 actions cotées dont beaucoup ne sont pas assez couvertes par les analystes. Plusieurs entreprises prometteuses sont ainsi sous-valorisées. La principale force de la nouvelle équipe de gestion du portefeuille réside dans sa capacité à communiquer directement avec les sociétés japonaises. Elle bénéficie en cela d'un avantage en matière de découverte des opportunités d'investissement. Par ailleurs, les performances d'investissement du portefeuille par rapport à son indice de référence ont été difficiles. Cela s'explique notamment par la conjoncture négative que subissent depuis longtemps les actions de croissance, en particulier dans le segment des petites capitalisations. L'avenir s'annonce pourtant, à notre avis, positif. Les salaires, stables depuis trois décennies dans l'archipel, commencent enfin à grimper, ce qui mettra probablement fin à l'état d'esprit déflationniste de la population. De nombreuses entreprises, y compris les plus petites, intensifient leurs relations avec les investisseurs tant à destination des investisseurs mondiaux que de plus petits investisseurs locaux. Au Japon, plus de 50 % d'un total de 2 000 billions de yens (environ 13 000 milliards d'euros) d'actifs financiers détenus par des particuliers dorment sur des comptes bancaires et génèrent des rendements quasiment nuls. La situation devrait évoluer grâce aux efforts des autorités, qui cherchent à encourager le passage des dépôts aux investissements, à l'image de la création du nouveau compte épargne NISA, la version japonaise de l'ISA britannique. Un nouvel objectif d'investissement ainsi qu'une nouvelle politique d'investissement sont entrés en vigueur le 23 septembre 2022, et la gestion du Fonds a été confiée à l'équipe chargée des projections rationnelles sur actions d'AXA IM.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Japan Small Cap Equity (JPY)	-1,33 %	7,82 %	-1,62 %	30-sept-99
MSCI Japan Small Cap	8,09 %	13,74 %	3,36 %	
Alpha	-9,42 %	-5,92 %	-4,98 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en JPY	IE0008366696	0,96
A en EUR	IE00BD007T86	0,97
A couverte en EUR	IE00BD008K68	0,99
B en EUR	IE0031069721	1,66
B en JPY	IE0004354423	1,66
E en EUR	IE0034256440	2,41
M en JPY	IE00B24J4R13	0,16

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en JPY	IE0008366696	0,98
A en EUR	IE00BD007T86	0,97
A couverte en EUR	IE00BD008K68	1,00
B en EUR	IE0031069721	1,68
B en JPY	IE0004354423	1,68
E en EUR	IE0034256440	2,45
M en JPY	IE00B24J4R13	0,17

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en JPY			
VL de la Catégorie de parts	174 201 729 JPY	235 713 601 JPY	235 190 984 JPY
Nombre de parts en circulation	69 569	92 883	88 068
VL par part	2 504,02 JPY	2 537,73 JPY	2 670,56 JPY
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	682 907 EUR	745 999 EUR	784 628 EUR
Nombre de parts en circulation	47 349	47 669	45 816
VL par part	14,42 EUR	15,65 EUR	17,13 EUR
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	3 066 EUR	3 094 EUR	2 538 371 EUR
Nombre de parts en circulation	200	200	151 933
VL par part	15,33 EUR	15,47 EUR	16,71 EUR
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	12 025 012 EUR	14 446 376 EUR	17 424 091 EUR
Nombre de parts en circulation	691 412	760 101	831 896
VL par part	17,39 EUR	19,01 EUR	20,95 EUR
Catégorie B en JPY			
VL de la Catégorie de parts	2 586 166 904 JPY	3 119 339 041 JPY	3 509 219 049 JPY
Nombre de parts en circulation	1 020 000	1 205 425	1 279 654
VL par part	2 535,46 JPY	2 587,75 JPY	2 742,32 JPY
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	340 357 EUR	376 739 EUR	434 761 EUR
Nombre de parts en circulation	22 305	22 419	23 303
VL par part	15,26 EUR	16,80 EUR	18,66 EUR
Catégorie M en JPY			
VL de la Catégorie de parts	1 669 478 609 JPY	1 678 395 681 JPY	2 243 417 788 JPY
Nombre de parts en circulation	578 984	578 984	741 305
VL par part	2 883,46 JPY	2 898,87 JPY	3 026,31 JPY

* VL de négociation.

AXA IM PACIFIC EX-JAPAN EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Les marchés de la région Pacifique ont subi des pertes au cours de la période considérée, l'augmentation des taux d'intérêt pesant généralement sur les performances en faisant grimper les coûts de financement de leurs dettes libellées en devises étrangères. Les performances ont cependant nettement divergé d'un marché à l'autre. Au début de 2023, une rotation accentuée du marché a été notée. Au début de la période considérée, les pays qui dépendent des matières premières, tels que l'Australie, ont mieux résisté, car ils ont profité des hausses de cours. Cette tendance s'est inversée avec la nouvelle année. La Chine, qui a longtemps imposé des mesures de restriction sanitaire sévères en raison de la COVID-19, a connu un fort rebond au début de 2023 après les avoir supprimées. Cela a particulièrement souri aux marchés asiatiques, les investisseurs tablant sur un coup de pouce offert par cette réouverture à la croissance économique, Hong Kong et Singapour en étant les principaux bénéficiaires.

Dans ce contexte, le Fonds a sous-performé son indice de référence net des commissions et frais pour la catégorie d'actions A. Malgré une exposition aux facteurs et aux pays positive, la sélection des titres s'est révélée particulièrement délicate.

Le biais du Fonds porté vers les sociétés de qualité élevée et aux valorisations attractives, a été plutôt bien récompensé, tandis que la sélection des entreprises de faible volatilité s'est, elle aussi, avérée positive compte tenu des turbulences sur les marchés.

La sélection des titres a posé des problèmes dans de nombreux domaines. Brilliance China Automotive Holdings, distributeur des véhicules de marque BMW en Chine, a représenté le principal frein à la performance. Les actions de la société ont été suspendues de la cote au cours de la période et se sont effondrées quand les échanges ont repris, sa filiale ayant révélé une perte de 4,1 milliards de yuans en raison de garanties sur des prêts. Par ailleurs, une participation dans l'entreprise de conditionnement de viande WH Group a été négative, le cours de son action chutant à la suite de l'accord trouvé suite au procès intenté pour entente sur les prix contre l'une de ses filiales aux États-Unis.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI (USD)	-10,68 %	14,45 %	2,00 %	30-sept-99
MSCI Pacific Ex-Japan	-7,40 %	13,97 %	3,39 %	
Alpha	-3,28 %	0,48 %	-1,39 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366704	0,83
A en EUR	IE00BD008L75	0,83
B en USD	IE0004314401	1,48
B en EUR	IE0031069382	1,48
E en EUR	IE0034277032	2,23
M en USD	IE00B24J4Q06	0,13
M en EUR	IE00BRGCKX13	0,13

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008366704	0,85
A en EUR	IE00BD008L75	0,84
B en USD	IE0004314401	1,49
B en EUR	IE0031069382	1,49
E en EUR	IE0034277032	2,25
M en USD	IE00B24J4Q06	0,13
M en EUR	IE00BRGCKX13	0,13

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM PACIFIC EX-JAPAN EQUITY QI

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	6 036 849 USD	22 346 855 USD	35 310 828 USD
Nombre de parts en circulation	130 234	430 670	697 169
VL par part	46,35 USD	51,89 USD	50,65 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	3 336 422 EUR	3 644 493 EUR	3 369 103 EUR
Nombre de parts en circulation	219 369	219 238	219 328
VL par part	15,21 EUR	16,62 EUR	15,36 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	19 396 700 USD	22 249 234 USD	22 599 423 USD
Nombre de parts en circulation	438 841	446 778	461 919
VL par part	44,20 USD	49,80 USD	48,93 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	23 086 867 EUR	26 759 999 EUR	25 760 034 EUR
Nombre de parts en circulation	570 260	600 813	621 741
VL par part	40,48 EUR	44,54 EUR	41,43 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	560 562 EUR	685 529 EUR	737 200 EUR
Nombre de parts en circulation	15 825	17 459	20 038
VL par part	35,42 EUR	39,27 EUR	36,79 EUR
Catégorie M en USD			
VL de la Catégorie de parts	31 174 220 USD	45 918 263 USD	35 954 652 USD
Nombre de parts en circulation	594 291	787 561	636 210
VL par part	52,46 USD	58,30 USD	56,51 USD
Catégorie M en EUR			
VL de la Catégorie de parts	12 242 354 EUR	15 467 735 EUR	14 193 401 EUR
Nombre de parts en circulation	773 476	900 182	900 182
VL par part	15,83 EUR	17,18 EUR	15,77 EUR

* VL de négociation.

AXA ROSENBERG PAN-EUROPEAN EQUITY ALPHA FUND

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité) Au 31 mars 2023

Le Fonds a été clôturé le 16 novembre 2022.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE00B07QVS54	0,71
A en EUR	IE0008365730	0,70
B en EUR	IE0004346098	1,15
E en EUR	IE0034279525	1,60
M en EUR	IE00B24J5126	0,10

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE00B07QVS54	0,84
A en EUR	IE0008365730	0,85
B en EUR	IE0004346098	1,50
E en EUR	IE0034279525	2,24
M en EUR	IE00B24J5126	0,17

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de la période de douze mois clôturée au 30 septembre 2022. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA ROSENBERG PAN-EUROPEAN EQUITY ALPHA FUND

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023**	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	-	4 588 USD	24 525 USD
Nombre de parts en circulation	-	207	1 120
VL par part	-	22,14 USD	21,90 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	-	26 762 760 EUR	27 043 157 EUR
Nombre de parts en circulation	-	1 365 243	1 472 480
VL par part	-	19,60 EUR	18,37 EUR
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	-	7 259 710 EUR	8 487 748 EUR
Nombre de parts en circulation	-	528 667	655 447
VL par part	-	13,73 EUR	12,95 EUR
Catégorie E en EUR			
VL de la Catégorie de parts	-	13 382 EUR	14 565 EUR
Nombre de parts en circulation	-	1 107	1 268
VL par part	-	12,09 EUR	11,48 EUR
Catégorie M en EUR			
VL de la Catégorie de parts	-	6 432 320 EUR	560 436 EUR
Nombre de parts en circulation	-	292 143	27 358
VL par part	-	22,02 EUR	20,48 EUR

* VL de négociation.

** Le Fonds, y compris toutes les catégories d'actions émises au cours de la période, a été liquidé, son dernier jour de négociation ayant été fixé au 16 novembre 2022.

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Ces douze derniers mois, les marchés d'actions des États-Unis sont restés suspendus aux décisions des banques centrales alors que ces dernières relevaient les taux d'intérêt à un rythme jamais observé depuis des décennies, suite à une inflation généralisée. Le phénomène s'explique par les prix élevés des matières premières au niveau mondial, en particulier l'énergie et l'alimentation, ainsi que par le maintien des restrictions sur l'économie chinoise. Pendant la majeure partie de 2022, les investisseurs ont recherché la sécurité dans les bénéficiaires. Tournant le dos aux actions affichant des valorisations élevées, ils se sont plutôt concentrés sur la valeur et sur les sociétés à volatilité faible. Cette tendance s'est totalement inversée au premier trimestre 2023, avec la levée des restrictions que la Chine appliquait sur son économie et l'apaisement des pressions inflationnistes. Une forte rotation vers les actifs à risque a tiré les marchés vers le haut et compensé une partie des pertes subies par les investisseurs en 2022.

Face à de telles turbulences, le Fonds a enregistré une performance comparable à son indice de référence au cours de l'exercice, le facteur de risque fondamental étant particulièrement bien récompensé. Le biais du Fonds en faveur des actions s'échangeant à des niveaux de valorisation attractifs et l'accent mis sur les sociétés rentables au bilan solide ont contribué favorablement tout au long de l'année. Dans l'ensemble, les expositions aux secteurs actifs n'ont pas été couronnées de succès et la sous-pondération des sociétés de l'aérospatiale et de la défense n'a pas porté ses fruits face à la poursuite de la guerre en Ukraine. La contribution positive générée par la sous-pondération des sociétés du secteur immobilier a compensé ces mauvais résultats. Compte tenu des prix élevés du pétrole au cours de la période, l'absence de participation dans ExxonMobil a nuï aux performances relatives. La sous-exposition au distributeur Amazon, dont les actions ont chuté avec la baisse des dépenses de consommation discrétionnaire, a représenté l'une des principales contributions positives.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM US Enhanced Index Equity QI (USD)	-8,76 %	17,33 %	9,89 %	3-oct-2007
S&P 500	-8,20 %	18,03 %	10,58 %	
Alpha	-0,56 %	-0,70 %	-0,69 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0033609615	0,41
A en EUR	IE00BD008S45	0,41
A en GBP	IE00BD008V73	0,36
A couverte en EUR	IE00BD008T51	0,44
B en USD	IE0033609722	0,86
B en EUR	IE00B530N462	0,86
B couverte en EUR	IE00BRGCKS69	0,88
E couverte en EUR	IE00BD008W80	1,64
I en USD	IE00BZ01QS72	0,31
I en EUR	IE00BZ01QT89	0,31
M en USD	IE00B3DJ3161	0,06
M en EUR	IE00BRGCKT76	0,07
M couverte en EUR	IE00BZB1J765	0,08

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0033609615	0,41
A en EUR	IE00BD008S45	0,41
A en GBP	IE00BD008V73	0,36
A couverte en EUR	IE00BD008T51	0,44
B en USD	IE0033609722	0,86
B en EUR	IE00B530N462	0,86
B couverte en EUR	IE00BRGCKS69	0,89
E couverte en EUR	IE00BD008W80	1,65
I en USD	IE00BZ01QS72	0,31
I en EUR	IE00BZ01QT89	0,31
M en USD	IE00B3DJ3161	0,06
M en EUR	IE00BRGCKT76	0,07
M couverte en EUR	IE00BZB1J765	0,09

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau de la VL*
Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	167 793 294 USD	265 372 663 USD	309 093 772 USD
Nombre de parts en circulation	3 190 704	4 604 271	6 075 440
VL par part	52,59 USD	57,64 USD	50,88 USD
Catégorie A en EUR			
VL de la Catégorie de parts	93 696 692 EUR	109 191 241 EUR	118 656 781 EUR
Nombre de parts en circulation	3 102 626	3 381 553	4 394 191
VL par part	30,20 EUR	32,29 EUR	27,00 EUR
Catégorie A en GBP			
VL de la Catégorie de parts	6 369 GBP	6 553 GBP	48 665 GBP
Nombre de parts en circulation	200	200	1 764
VL par part	31,85 GBP	32,76 GBP	27,59 GBP
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	179 813 394 EUR	210 391 420 EUR	133 196 571 EUR
Nombre de parts en circulation	8 702 444	8 969 070	6 359 549
VL par part	20,66 EUR	23,46 EUR	20,94 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	141 638 775 USD	158 838 009 USD	160 469 054 USD
Nombre de parts en circulation	2 665 244	2 714 763	3 093 162
VL par part	53,14 USD	58,51 USD	51,88 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	24 686 067 EUR	28 402 955 EUR	26 596 005 EUR
Nombre de parts en circulation	943 477	1 009 699	1 126 256
VL par part	26,16 EUR	28,13 EUR	23,61 EUR
Catégorie B couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	21 117 420 EUR	11 724 204 EUR	6 466 622 EUR
Nombre de parts en circulation	1 416 756	690 483	424 896
VL par part	14,91 EUR	16,98 EUR	15,22 EUR
Catégorie I en USD			
VL de la Catégorie de parts	194 290 868 USD	321 309 885 USD	207 657 647 USD
Nombre de parts en circulation	9 768 022	14 753 197	10 813 309
VL par part	19,89 USD	21,78 USD	19,20 USD
Catégorie I en EUR			
VL de la Catégorie de parts	446 594 650 EUR	645 861 390 EUR	610 550 375 EUR
Nombre de parts en circulation	22 087 542	29 870 284	33 816 353
VL par part	20,22 EUR	21,62 EUR	18,05 EUR
Catégorie E couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	6 368 970 EUR	8 584 181 EUR	9 566 159 EUR
Nombre de parts en circulation	345 889	405 820	500 104
VL par part	18,41 EUR	21,15 EUR	19,13 EUR
Catégorie M en USD			
VL de la Catégorie de parts	507 097 520 USD	595 081 492 USD	616 687 782 USD
Nombre de parts en circulation	9 063 674	9 738 783	11 473 690
VL par part	55,95 USD	61,10 USD	53,75 USD
Catégorie M en EUR			
VL de la Catégorie de parts	43 457 EUR	797 827 EUR	766 043 EUR
Nombre de parts en circulation	2 481	42 700	49 219
VL par part	17,51 EUR	18,68 EUR	15,56 EUR

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau de la VL* (suite)
Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie M couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	146 321 672 EUR	164 021 827 EUR	179 729 914 EUR
Nombre de parts en circulation	8 443 439	8 370 957	10 323 564
VL par part	17,33 EUR	19,59 EUR	17,41 EUR

* VL de négociation.

AXA IM US EQUITY QI

Rapport du Gestionnaire d'investissement (non audité)

Au 31 mars 2023

Ces douze derniers mois, les marchés d'actions des États-Unis sont restés suspendus aux décisions des banques centrales alors que ces dernières relevaient les taux d'intérêt à un rythme jamais observé depuis des décennies, suite à une inflation généralisée. Le phénomène s'explique par les prix élevés des matières premières au niveau mondial, en particulier l'énergie et l'alimentation, ainsi que par le maintien des restrictions sur l'économie chinoise. Pendant la majeure partie de 2022, les investisseurs ont recherché la sécurité dans les bénéficiaires. Tournant le dos aux actions affichant des valorisations élevées, ils se sont plutôt concentrés sur la valeur et sur les sociétés à volatilité faible. Cette tendance s'est totalement inversée au premier trimestre 2023, avec la levée des restrictions que la Chine appliquait sur son économie et l'apaisement des pressions inflationnistes. Une forte rotation vers les actifs à risque a tiré les marchés vers le haut et compensé une partie des pertes subies par les investisseurs en 2022.

Face à de telles turbulences, le Fonds a surperformé son indice de référence au cours de l'exercice, le facteur de risque fondamental étant particulièrement bien récompensé. Le biais du Fonds en faveur des actions s'échangeant à des niveaux de valorisation attractifs et l'accent mis sur les sociétés rentables au bilan solide ont contribué favorablement tout au long de l'année. Dans l'ensemble, les expositions aux secteurs actifs n'ont pas été couronnées de succès et la sous-pondération des sociétés de l'aérospatiale et de la défense n'a pas porté ses fruits face à la poursuite de la guerre en Ukraine. La contribution positive générée par la sous-pondération des sociétés du secteur immobilier a compensé ces mauvais résultats. Les valeurs technologiques ont affiché des performances mitigées et, en raison du fort rebond de la demande en semi-conducteurs en 2023, la sous-pondération de NVIDIA a été l'un des principaux freins au niveau des actions. La sous-exposition au distributeur Amazon, dont les actions ont chuté avec la baisse des dépenses de consommation discrétionnaire, a représenté l'une des principales contributions positives.

Résumé des performances

Synthèse des performances – Parts de Catégorie A	Exercice fiscal 2022/2023	3 ans Annualisé	5 ans Annualisé	Date de lancement
AXA IM US Equity QI (USD)	-7,86 %	17,86 %	8,40 %	30-sept-99
S&P 500	-8,20 %	18,03 %	10,58 %	
Alpha	0,34 %	-0,17 %	-2,18 %	

Les calculs de la performance sont nets de commissions et dividendes réinvestis.

L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base du dividende net ou brut. Nous vous invitons à consulter le Prospectus pour en savoir plus.

Source des données : les cours des indices de référence sont obtenus auprès du fournisseur d'indices de référence concerné. Les VL sont calculées par l'Agent administratif de la Fiducie.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. Les commissions et les frais liés à l'émission et au rachat de parts ne sont pas pris en compte.

TFE

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008365516	0,79
A en EUR	IE0006SS2B07	0,78
A couverte en EUR	IE00B02YQP67	0,82
B en USD	IE0004345025	1,43
B en EUR	IE0031069275	1,44
B couverte en EUR	IE00B02YQR81	1,46
E couverte en EUR	IE00B02YQS98	2,20
M en USD	IE00B24J4T37	0,09

Méthodologie

Le TFE a été calculé sur une base *ex post* (c'est-à-dire sur la base des coûts réellement imputés), par référence à l'exercice fiscal.

Le TFE est égal au coût d'exploitation total par rapport à la moyenne de la VL. Le total des coûts d'exploitation représente l'ensemble des charges déduites des actifs pour la période fiscale concernée. La VL moyenne est calculée sur la base de la VL établie à chaque point d'évaluation.

AXA Investment Managers UK Limited

Date : 18 juillet 2023

Frais courants

Catégorie de parts	ISIN	%
A en USD	IE0008365516	0,79
A en EUR	IE0006SS2B07	0,79
A couverte en EUR	IE00B02YQP67	0,82
B en USD	IE0004345025	1,44
B en EUR	IE0031069275	1,44
B couverte en EUR	IE00B02YQR81	1,47
E couverte en EUR	IE00B02YQS98	2,22
M en USD	IE00B24J4T37	0,09

Méthodologie

Le montant des frais courants est basé sur les charges de l'exercice de douze mois clôturé au 31 mars 2023. Ce montant peut varier d'une année sur l'autre. Conformément à la Directive OPCVM, il inclut les commissions de prêt de titres et ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds sur l'achat ou la vente de parts dans d'autres organismes de placement collectif.

AXA IM US EQUITY QI

Tableau de la VL* Au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Catégorie A en USD			
VL de la Catégorie de parts	299 158 426 USD	499 566 842 USD	427 892 246 USD
Nombre de parts en circulation	6 395 038	9 837 814	9 406 949
VL ajustée par part	46,78 USD	50,77 USD	45,49 USD
VL non ajustée par part	46,78 USD	50,78 USD	45,49 USD
Catégorie A en EUR**			
VL de la Catégorie de parts	36 084 041 EUR	-	-
Nombre de parts en circulation	3 778 103	-	-
VL ajustée par part	9,55 EUR	-	-
VL non ajustée par part	9,55 EUR	-	-
Catégorie A couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	68 520 077 EUR	60 618 875 EUR	40 509 810 EUR
Nombre de parts en circulation	2 562 314	2 023 015	1 491 086
VL ajustée par part	26,74 EUR	29,96 EUR	27,17 EUR
VL non ajustée par part	26,74 EUR	29,96 EUR	27,17 EUR
Catégorie B en USD			
VL de la Catégorie de parts	23 974 466 USD	31 017 365 USD	28 416 235 USD
Nombre de parts en circulation	723 499	856 692	870 496
VL ajustée par part	33,14 USD	36,20 USD	32,64 USD
VL non ajustée par part	33,14 USD	36,21 USD	32,64 USD
Catégorie B en EUR			
VL de la Catégorie de parts	120 275 813 EUR	117 163 754 EUR	86 149 489 EUR
Nombre de parts en circulation	3 982 459	3 636 164	3 132 205
VL ajustée par part	30,20 EUR	32,21 EUR	27,50 EUR
VL non ajustée par part	30,20 EUR	32,22 EUR	27,50 EUR
Catégorie B couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	10 772 131 EUR	11 813 709 EUR	9 483 117 EUR
Nombre de parts en circulation	553 135	537 614	473 402
VL ajustée par part	19,47 EUR	21,97 EUR	20,03 EUR
VL non ajustée par part	19,47 EUR	21,97 EUR	20,03 EUR
Catégorie E couverte en EUR			
VL de la Catégorie de parts	20 276 EUR	29 052 EUR	1 259 608 EUR
Nombre de parts en circulation	733	923	43 304
VL ajustée par part	27,68 EUR	31,46 EUR	29,09 EUR
VL non ajustée par part	27,68 EUR	31,47 EUR	29,09 EUR
Catégorie M en USD			
VL de la Catégorie de parts	252 785 014 USD	284 198 837 USD	256 983 092 USD
Nombre de parts en circulation	4 783 692	4 989 506	5 072 027
VL ajustée par part	52,84 USD	56,94 USD	50,67 USD
VL non ajustée par part	52,84 USD	56,96 USD	50,67 USD

* VL de négociation.

** Cette catégorie de parts a été lancée le 3 mai 2022.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global
Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Notes	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Produits					
Produits d'intérêts		10 853	18 936	6 488	64 046
Produits de dividendes		5 388 761	3 535 413	3 916 417	15 348 993
Produits sur prêt de titres	8	59	18 913	-	96 372
Autres produits		1 938	2 523	1 605	39 991
(Moins-values)/Plus-values nettes sur les investissements et les devises étrangères	4	(16 872 618)	6 551 114	(13 665 337)	(49 276 860)
Produit/(Charges) net(tes) total(es)		(11 471 007)	10 126 899	(9 740 827)	(33 727 458)
Charges					
Commissions de gestion	5	(1 263 189)	(1 316 024)	(770 292)	(6 492 350)
Frais de garde	5	(242 701)	(44 078)	(156 402)	(80 260)
Commissions de l'Agent administratif	5	(61 254)	(38 956)	(32 167)	(184 326)
Frais d'audit		(4 195)	(3 182)	(2 690)	(21 186)
Commission du Fiduciaire	5	(10 983)	(11 749)	(7 989)	(59 249)
Frais juridiques et professionnels		(1 448)	(1 268)	(1 004)	(6 491)
Autres charges		(99 414)	(36 478)	(68 979)	(400 334)
Total des charges d'exploitation		(1 683 184)	(1 451 735)	(1 039 523)	(7 244 196)
(Pertes)/Bénéfices d'exploitation		(13 154 191)	8 675 164	(10 780 350)	(40 971 654)
Charges financières					
Intérêts payés		(8 686)	(3 142)	(7 202)	(16 355)
		(8 686)	(3 142)	(7 202)	(16 355)
(Pertes)/Bénéfices pour l'exercice financier avant impôt		(13 162 877)	8 672 022	(10 787 552)	(40 988 009)
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(636 298)	(244 505)	(474 555)	(2 878 524)
Impôt sur les plus-values de capital		(318 560)	-	-	-
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		(14 117 735)	8 427 517	(11 262 107)	(43 866 533)

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Notes	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Produits					
Produits d'intérêts		4 724	70 237	25 328	12 923
Produits de dividendes		1 002 451	477 964 243	185 003 031	5 256 120
Produits sur prêt de titres	8	2 592	5 687 020	1 080 074	-
Autres produits		-	304 213	103 933	4 785
Moins-values nettes sur investissements et devises étrangères	4	(3 351 060)	(178 192 942)	(182 901 555)	(20 236 775)
Produit/(Charges) net(tes) total(es)		(2 341 293)	305 832 771	3 310 811	(14 962 947)
Charges					
Commissions de gestion	5	(525 939)	(87 937 943)	(73 273 936)	(717 136)
Frais de garde	5	(29 931)	(6 716 709)	(3 441 610)	(48 626)
Commissions de l'Agent administratif	5	(28 524)	(9 252 230)	(3 657 563)	(50 069)
Frais d'audit		2 439	(763 213)	(262 621)	(4 378)
Commission du Fiduciaire	5	(4 036)	(1 856 911)	(674 005)	(10 970)
Frais juridiques et professionnels		(1 306)	(237 939)	(90 830)	(1 522)
Autres charges		(31 887)	(7 118 317)	(3 197 702)	(33 061)
Total des charges d'exploitation		(619 184)	(113 883 262)	(84 598 267)	(865 762)
(Pertes)/Bénéfices d'exploitation		(2 960 477)	191 949 509	(81 287 456)	(15 828 709)
Charges financières					
Intérêts payés		(464)	(970 908)	(371 855)	(556)
		(464)	(970 908)	(371 855)	(556)
(Pertes)/Bénéfices pour l'exercice financier avant impôt		(2 960 941)	190 978 601	(81 659 311)	(15 829 265)
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(137 623)	(71 629 703)	(27 592 197)	(94 576)
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		(3 098 564)	119 348 898	(109 251 508)	(15 923 841)

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	Notes	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund* EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Produits				
Produits d'intérêts		-	343 846	121 073
Produits de dividendes		873 399	38 030 795	15 822 073
Produits sur prêt de titres	8	432	43 496	13 643
Autres produits		-	20 159	217 577
Moins-values nettes sur investissements et devises étrangères	4	(3 159 195)	(280 919 330)	(82 057 290)
Moins-values nettes totales		(2 285 364)	(242 481 034)	(65 882 924)
Charges				
Commissions de gestion	5	(149 394)	(5 374 174)	(5 119 431)
Frais de garde	5	(23 877)	(131 796)	(65 027)
Commissions de l'Agent administratif	5	(39 178)	(416 182)	(246 705)
Frais d'audit		(1 179)	(77 179)	(26 262)
Commission du Fiduciaire	5	(2 013)	(215 904)	(83 408)
Frais juridiques et professionnels		(1 262)	(28 020)	(10 011)
Autres charges		(12 520)	(557 395)	(298 987)
Total des charges d'exploitation		(229 423)	(6 800 650)	(5 849 831)
Pertes d'exploitation		(2 514 787)	(249 281 684)	(71 732 755)
Charges financières				
Intérêts payés		-	(1 270)	(9 060)
		-	(1 270)	(9 060)
Pertes pour l'exercice financier avant impôt		(2 514 787)	(249 282 954)	(71 741 815)
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(158 034)	(10 943 404)	(4 367 449)
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		(2 672 821)	(260 226 358)	(76 109 264)

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022

	Notes	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Produits					
Produits d'intérêts		-	18 342	-	-
Produits de dividendes		6 122 518	3 129 772	2 822 789	13 238 935
Produits sur prêt de titres	8	125	11 715	-	77 621
Autres produits		-	10 453	7 159	16 430
Plus-values/(Moins-values) nettes sur les investissements et les devises étrangères	4	6 031 109	2 276 180	(9 978 048)	35 062 752
Total des produits/(charges) net(tes)		12 153 752	5 446 462	(7 148 100)	48 395 738
Charges					
Commissions de gestion	5	(1 659 742)	(1 377 582)	(862 286)	(6 881 417)
Frais de garde	5	(280 227)	(34 551)	(145 083)	(72 368)
Commissions de l'Agent administratif	5	(95 356)	(48 114)	(36 429)	(195 267)
Frais d'audit		(4 450)	(2 329)	(2 537)	(13 569)
Commission du Fiduciaire	5	(14 494)	(11 916)	(8 908)	(60 739)
Frais juridiques et professionnels		(2 610)	(1 759)	(1 635)	(9 929)
Autres charges		(109 822)	(43 035)	(73 307)	(386 582)
Total des charges d'exploitation		(2 166 701)	(1 519 286)	(1 130 185)	(7 619 871)
Bénéfices/(Pertes) d'exploitation		9 987 051	3 927 176	(8 278 285)	40 775 867
Charges financières					
Intérêts payés		(10 983)	(5 333)	(2 665)	(19 837)
		(10 983)	(5 333)	(2 665)	(19 837)
Bénéfices/(Pertes) pour l'exercice financier avant impôt		9 976 068	3 921 843	(8 280 950)	40 756 030
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(709 199)	(207 685)	(369 885)	(2 399 855)
Impôt sur les plus-values de capital		(853 706)	-	(291 937)	-
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		8 413 163	3 714 158	(8 942 772)	38 356 175

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022

	Notes	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Produits					
Produits d'intérêts		55 403	-	-	-
Produits de dividendes		3 321 500	507 910 561	225 159 961	6 557 390
Produits sur prêt de titres	8	12 335	4 814 209	1 777 497	196
Autres produits		-	2 662 910	1 444 569	3 122
Plus-values/(Moins-values) nettes sur les investissements et les devises étrangères	4	4 545 181	(418 300 796)	(512 376 176)	(1 604 139)
Total des produits/(charges) net(tes)		7 934 419	97 086 884	(283 994 149)	4 956 569
Charges					
Commissions de gestion	5	(1 638 292)	(96 918 228)	(86 669 828)	(945 115)
Frais de garde	5	(41 783)	(5 025 855)	(3 470 309)	(54 467)
Commissions de l'Agent administratif	5	(87 999)	(9 455 483)	(5 237 647)	(74 925)
Frais d'audit		(5 577)	(420 332)	(172 848)	(3 348)
Commission du Fiduciaire	5	(16 306)	(1 838 518)	(807 630)	(14 471)
Frais juridiques et professionnels		(2 597)	(99 762)	(145 355)	(2 490)
Autres charges		(72 267)	(6 644 738)	(3 420 197)	(46 431)
Total des charges d'exploitation		(1 864 821)	(120 402 916)	(99 923 814)	(1 141 247)
Bénéfices/(Pertes) d'exploitation		6 069 598	(23 316 032)	(383 917 963)	3 815 322
Charges financières					
Intérêts payés		(18 163)	(1 273 365)	(294 505)	(2 834)
		(18 163)	(1 273 365)	(294 505)	(2 834)
Bénéfices/(Pertes) pour l'exercice financier avant impôt		6 051 435	(24 589 397)	(384 212 468)	3 812 488
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(575 834)	(76 170 681)	(33 734 127)	(110 375)
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		5 475 601	(100 760 078)	(417 946 595)	3 702 113

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État du résultat global (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022

	Notes	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Produits				
Produits de dividendes		1 215 862	41 561 859	16 846 063
Produits sur prêt de titres	8	4 243	36 388	6 113
Autres produits		9 473	-	21 428
Plus-values nettes sur investissements et devises étrangères	4	1 806 100	288 420 212	100 068 155
Total des produits nets		3 035 678	330 018 459	116 941 759
Charges				
Commissions de gestion	5	(312 674)	(6 737 695)	(6 569 933)
Frais de garde	5	(23 893)	(150 630)	(59 979)
Commissions de l'Agent administratif	5	(22 583)	(516 445)	(273 400)
Frais d'audit		(745)	(47 096)	(27 227)
Commission du Fiduciaire	5	(4 456)	(280 233)	(106 594)
Frais juridiques et professionnels		3 941	(41 706)	(15 773)
Autres charges		(12 072)	(951 101)	(317 065)
Total des charges d'exploitation		(372 482)	(8 724 906)	(7 369 971)
Bénéfices d'exploitation		2 663 196	321 293 553	109 571 788
Charges financières				
Intérêts payés		(4 431)	(17 622)	(36 478)
		(4 431)	(17 622)	(36 478)
Bénéfice pour l'exercice financier avant impôts		2 658 765	321 275 931	109 535 310
Retenues à la source sur les dividendes et autres produits financiers		(101 180)	(11 899 230)	(4 629 667)
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		2 557 585	309 376 701	104 905 643

Tous les montants ont exclusivement résulté des activités poursuivies, excepté pour le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund. Veuillez vous reporter à la Note 2 des états financiers pour plus d'informations. Aucune plus-value ou moins-value n'a été constatée autre que celles figurant dans l'État du résultat global.

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière
Au 31 mars 2023

	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Placements à la juste valeur	107 158 678	132 387 683	82 089 215	618 951 991
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	43 290	-	1 382	-
Disponibilités bancaires	810 861	3 471 427	1 096 714	6 567 764
Montants de souscriptions à recevoir	4 624	486	32 060	618 482
Dividendes à recevoir	624 404	289 087	282 370	2 077 850
Produits à recevoir sur prêt de titres	7 183	13 847	-	-
Total des Actifs	108 649 040	136 162 530	83 501 741	628 216 087
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	(1 685)	-	(29)	-
Montants à payer sur rachats	(238 577)	(8 976)	(43 270)	(760 474)
Charges cumulées	(309 618)	(162 129)	(111 744)	(738 614)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(549 880)	(171 105)	(155 043)	(1 499 088)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	108 099 160	135 991 425	83 346 698	626 716 999

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière (suite)
Au 31 mars 2023

	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Placements à la juste valeur	42 643 668	15 868 641 467	6 134 846 100	97 929 701
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	113 743	10 838 058	2 301	-
Disponibilités bancaires	255 213	368 220 398	157 760 521	2 832 424
Montants de souscriptions à recevoir	53 397	692 909	57 056	99
Dividendes à recevoir	169 748	134 287 808	44 642 382	655 399
Produits à recevoir sur prêt de titres	21 612	3 070 661	2 004 555	3 882
Total des Actifs	43 257 381	16 385 751 301	6 339 312 915	101 421 505
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	(8 345)	-	(296)	-
Montants à payer sur rachats	(72 371)	(8 581 307)	(12 997 123)	(2 093 537)
Charges cumulées	(88 856)	(11 614 333)	(9 301 590)	(102 892)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(169 572)	(20 195 640)	(22 299 009)	(2 196 429)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	43 087 809	16 365 555 661	6 317 013 906	99 225 076

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière (suite)
Au 31 mars 2023

	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund* EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :			
Placements à la juste valeur	-	1 977 436 085	821 911 531
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	-	9 822 776	2 339 394
Disponibilités bancaires	61 518	15 702 863	13 543 393
Montants dus par les courtiers	-	20 206 549	-
Montants de souscriptions à recevoir	-	10 268 396	3 713 456
Dividendes à recevoir	-	762 040	433 776
Produits à recevoir sur prêt de titres	-	91 312	-
Total des Actifs	61 518	2 034 290 021	841 941 550
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :			
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	-	(456 809)	(167 274)
Montants à payer sur rachats	-	(23 902 340)	(9 164 663)
Charges cumulées	(61 518)	(1 043 677)	(645 517)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(61 518)	(25 402 826)	(9 977 454)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	-	2 008 887 195	831 964 096

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Approuvé pour le compte du Gestionnaire par :

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Administrateur
Date : 18 juillet 2023

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2022

	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Placements à la juste valeur	127 333 411	116 630 325	87 391 973	626 184 369
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	4 107	-	131	-
Disponibilités bancaires	968 798	463 964	813 221	7 811 874
Montants dus par les courtiers	821	-	13 288	-
Montants de souscriptions à recevoir	157 201	-	433 792	4 871 345
Dividendes à recevoir	798 288	256 413	196 354	1 616 942
Produits à recevoir sur prêt de titres	7 267	3 480	-	31 366
Total des Actifs	129 269 893	117 354 182	88 848 759	640 515 896
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	(84 516)	-	(2 473)	-
Montants dus aux courtiers	-	-	(13 288)	(3 217 017)
Montants à payer sur rachats	(82 754)	(36 264)	(119 019)	(2 106 765)
Charges cumulées	(377 622)	(243 026)	(337 813)	(1 231 547)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(544 892)	(279 290)	(472 593)	(6 555 329)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	128 725 001	117 074 892	88 376 166	633 960 567

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière (suite)
Au 31 mars 2022

	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Actifs				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Placements à la juste valeur	44 028 738	19 200 445 729	7 010 182 630	140 729 086
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	428	75 263 497	13 889	-
Disponibilités bancaires	458 103	228 793 614	47 498 253	-
Montants de souscriptions à recevoir	10 622	4 560 488	1 498 818	3 519 838
Dividendes à recevoir	120 459	221 251 263	95 660 658	761 787
Produits à recevoir sur prêt de titres	19 268	2 392 375	1 666 371	3 943
Total des Actifs	44 637 618	19 732 706 966	7 156 520 619	145 014 654
Passifs				
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :				
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	(6 954)	(23 197 507)	(2 277)	-
Découverts bancaires	-	-	-	(2 482 174)
Montants à payer sur rachats	(376 030)	(1 138 631)	(3 806 110)	(39 697)
Charges cumulées	(140 895)	(19 292 424)	(16 269 534)	(175 929)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(523 879)	(43 628 562)	(20 077 921)	(2 697 800)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	44 113 739	19 689 078 404	7 136 442 698	142 316 854

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État de la situation financière (suite)

Au 31 mars 2022

	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Actifs			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :			
Placements à la juste valeur	39 963 693	2 643 421 423	1 021 893 091
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	-	1 983 947	602 585
Disponibilités bancaires	295 995	28 920 786	6 871 518
Montants de souscriptions à recevoir	99 392	10 215 349	2 308 457
Dividendes à recevoir	168 713	1 169 946	415 032
Produits à recevoir sur prêt de titres	1 218	108 662	10 335
Total des Actifs	40 529 011	2 685 820 113	1 032 101 018
Passifs			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat :			
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	-	(17 454 915)	(3 535 378)
Montants à payer sur rachats	(727)	(14 388 685)	(1 655 695)
Charges cumulées	(55 989)	(1 578 928)	(1 140 159)
Total des passifs (hors actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables)	(56 716)	(33 422 528)	(6 331 232)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	40 472 295	2 652 397 585	1 025 769 786

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables
Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Solde en début d'exercice	128 725 001	117 074 892	88 376 166	633 960 567
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	(14 117 735)	8 427 517	(11 262 107)	(43 866 533)
Émission de parts rachetables durant l'exercice	14 777 515	15 802 506	16 492 428	135 279 650
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(21 285 621)	(5 313 490)	(10 259 789)	(98 656 685)
Solde en fin d'exercice	108 099 160	135 991 425	83 346 698	626 716 999

	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Solde en début d'exercice	44 113 739	19 689 078 404	7 136 442 698	142 316 854
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	(3 098 564)	119 348 898	(109 251 508)	(15 923 841)
Émission de parts rachetables durant l'exercice	7 210 208	825 352 448	263 410 949	4 024 738
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(5 137 574)	(4 268 224 089)	(973 588 233)	(31 192 675)
Solde en fin d'exercice	43 087 809	16 365 555 661	6 317 013 906	99 225 076

	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund* EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Solde en début d'exercice	40 472 295	2 652 397 585	1 025 769 786
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	(2 672 821)	(260 226 358)	(76 109 264)
Émission de parts rachetables durant l'exercice	1 734 846	622 489 616	194 649 732
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(39 534 320)	(1 005 773 648)	(312 346 158)
Solde en fin d'exercice	-	2 008 887 195	831 964 096

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

AXA IM EQUITY TRUST

État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables
(suite) Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022

	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI USD	AXA IM Eurobloc Equity EUR	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI USD	AXA IM Global Equity QI USD
Solde en début d'exercice	138 707 661	106 132 677	89 549 656	546 765 335
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	8 413 163	3 714 158	(8 942 772)	38 356 175
Émission de parts rachetables durant l'exercice	98 139 586	13 719 352	18 191 601	128 493 007
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(116 535 409)	(6 491 295)	(10 422 319)	(79 653 950)
Solde en fin d'exercice	128 725 001	117 074 892	88 376 166	633 960 567

	AXA IM Global Small Cap Equity QI USD	AXA IM Japan Equity JPY	AXA IM Japan Small Cap Equity JPY	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI USD
Solde en début d'exercice	168 581 546	12 978 665 025	8 738 727 251	145 212 133
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	5 475 601	(100 760 078)	(417 946 595)	3 702 113
Émission de parts rachetables durant l'exercice	70 888 152	8 260 972 903	371 760 540	19 327 480
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(200 831 560)	(1 449 799 446)	(1 556 098 498)	(25 924 872)
Solde en fin d'exercice	44 113 739	19 689 078 404	7 136 442 698	142 316 854

	AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund EUR	AXA IM US Enhanced Index Equity QI USD	AXA IM US Equity QI USD
Solde en début d'exercice	36 126 773	2 569 796 399	874 780 095
Variation nette des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	2 557 585	309 376 701	104 905 643
Émission de parts rachetables durant l'exercice	17 773 622	834 266 463	351 366 475
Rachat de parts rachetables durant l'exercice	(15 985 685)	(1 061 041 978)	(305 282 427)
Solde en fin d'exercice	40 472 295	2 652 397 585	1 025 769 786

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

1. Organisation

AXA IM Equity Trust (anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Equity Alpha Trust) (la « Fiducie ») a été créé le 17 septembre 1999 sous la forme d'un Fonds commun de placement à compartiments multiples à capital variable et à responsabilité séparée entre ses Compartiments (« le Fonds » ou « les Fonds »), en vertu d'un Acte de fiducie et agréé par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») en tant qu'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »). La Fiducie peut être divisée en différents Fonds avec une ou plusieurs catégories de parts. La création d'un nouveau Fonds ou d'une nouvelle catégorie de parts nécessitera l'approbation préalable de la Banque centrale.

Les Fonds suivants étaient en activité au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 :

AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI¹
AXA IM Eurobloc Equity²
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI³
AXA IM Global Equity QI⁴
AXA IM Global Small Cap Equity QI⁵
AXA IM Japan Equity⁶
AXA IM Japan Small Cap Equity⁷
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI⁸
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund⁹
AXA IM US Enhanced Index Equity QI¹⁰
AXA IM US Equity QI¹¹

¹ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg All Country Asia

² Pacific Ex-Japan Small Cap Alpha Fund

³ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Eurobloc Equity

⁴ Alpha Fund

⁵ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Global Emerging

⁶ Markets Equity Alpha Fund

⁷ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Global Equity Alpha

⁸ Fund

⁹ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Global Small Cap Alpha

¹⁰ Fund

¹¹ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund

¹² Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha

¹³ Fund

¹⁴ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg Pacific Ex-Japan Equity

¹⁵ Alpha Fund

¹⁶ Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a

¹⁷ été liquidé le 16 novembre 2022.

¹⁸ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg US Enhanced

¹⁹ Index Equity Alpha Fund

²⁰ Anciennement connu sous le nom AXA Rosenberg US Equity Alpha

²¹ Fund

2. Principales conventions comptables

Fondement de la préparation

Les présents États financiers ont été préparés conformément aux dispositions prévues par la Norme d'information financière 102 (« FRS 102 ») et par la législation irlandaise comprenant la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (telle qu'amendée), ainsi que la Réglementation de 2019 de la Banque centrale issue de la Loi de 2013 (*Supervision and Enforcement*) (section 48(1)) (collectivement la « Réglementation OPCVM »).

Les états financiers ont été préparés sur le fondement du principe de la continuité d'exploitation, à l'exception du Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund, que le Conseil d'administration du Gestionnaire a décidé de liquider. Le dernier jour de négociation était le 16 novembre 2022.

Une provision de 25 000 EUR associée à la liquidation du Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été constituée.

La Fiducie a bénéficié à nouveau de l'exonération accordée aux fonds d'investissement (« FI ») à capital variable, conformément à la Norme FRS 102. Par ailleurs, elle ne présente pas d'État des flux de trésorerie.

Estimations et hypothèses comptables déterminantes

L'équipe de direction réalise des estimations de juste valeur et projette des schémas prévisionnels. Par définition, les estimations comptables en découlant, seront rarement équivalentes aux résultats réels.

Les principales conventions comptables et techniques d'évaluation appliquées dans la préparation de ces états financiers sont définies ci-dessous. Ces règles ont été appliquées scrupuleusement pour tous les exercices considérés, sauf indication contraire dans le texte qui suit.

Période comptable

La période comptable est clôturée le 31 mars de chaque année. Les présents états financiers couvrent la période de douze mois courant jusqu'au 31 mars 2023.

Principe du coût historique

Les états financiers ont été établis conformément au principe du coût historique modifié par la revalorisation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Instruments financiers

(i) Classification

La Fiducie classe ses investissements en titres de participation au titre d'actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Ces actifs et passifs financiers sont désignés par le Conseil d'administration du Gestionnaire à la juste valeur par le biais du résultat lors du lancement. Les dérivés (contrats à terme) sont classés comme étant détenus à des fins de négociation. Les actifs et passifs financiers répertoriés à la juste valeur par le biais du résultat lors du lancement sont ceux qui sont gérés et leur performance est évaluée à la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée de la Fiducie. La méthode comptable de la Fiducie permet au Gestionnaire d'évaluer les informations portant sur ces actifs ou passifs financiers sur une base de juste valeur avec d'autres informations financières apparentées.

(ii) Constatation/Sortie du bilan

La Fiducie constate les actifs et passifs financiers à la date à laquelle elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un achat régulier d'actifs financiers est constaté par comptabilisation au jour de négociation. À partir de cette date, toutes plus-value et moins-value résultant de variations de la juste valeur des actifs ou passifs financiers sont enregistrées.

Les instruments financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à recevoir des liquidités sur investissements ont expiré ou lorsque la Fiducie a transféré de manière substantielle l'ensemble des risques et droits de propriété.

(iii) Évaluation

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont initialement constatés à la juste valeur (prix de transaction). Après comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

(iii) Évaluation (suite)

Les plus-values et les moins-values issues des variations de la juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentées dans l'État du résultat global pour la période au cours de laquelle elles se produisent. Les revenus de dividendes réalisés sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés dans l'État du résultat global comme revenus de dividendes lorsque le droit de la Fiducie à recevoir des paiements est établi.

(iv) Estimation de la juste valeur

Instruments financiers négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (tels que les dérivés cotés en Bourse et les titres négociés) est basée sur les cours cotés du marché à la date d'État de la situation financière. Le cours de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par la Fiducie correspond au cours moyen du marché à la clôture.

FI

Les investissements dans des FI sont valorisés à la juste valeur non audité pour les parts obtenues auprès de l'agent administratif du FI. Les variations de VL de ces parts sont constatées comme (moins-values)/plus-values nettes sur activités d'investissement et de change dans l'État du résultat global (calculée par référence à la VL non audité à la date de valorisation par l'agent administratif du FI).

Instruments financiers non cotés

Le Fonds peut, en tant que de besoin, détenir des instruments financiers non cotés ou échangés sur un marché réglementé, comme des dérivés de gré à gré. Les justes valeurs de ces instruments sont déterminées grâce à des techniques d'évaluation estimées par une personne, une entreprise ou une association compétente négociant ces investissements (approuvée à cette fin par State Street Custodial Services (Ireland) Limited (le Fiduciaire)).

(v) Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme consiste en un engagement entre un Fonds et une contrepartie pour effectuer ou prendre livraison d'un montant fixé dans une devise spécifiée à une date future prédéterminée et un prix spécifique. À chaque valorisation, l'écart entre le prix contractuel et le cours à terme des contrats de même échéance est utilisé pour calculer la plus-value ou moins-value latente des contrats de change à terme du Fonds. La contrepartie des contrats de change à terme est State Street Bank and Trust Company.

Conversion des devises étrangères

(a) Devise fonctionnelle et Devise de présentation

La devise fonctionnelle et de présentation de chaque Fonds correspond à la devise de référence de chaque Fonds, déterminée par le Gestionnaire, et sera stipulée dans les détails du Fonds concerné dans le Prospectus. Les éléments mentionnés dans les états financiers du Fonds sont évalués à l'aide de la devise de l'environnement économique principal dans laquelle il opère (la « devise fonctionnelle »). La devise fonctionnelle, qui est le dollar américain (USD), l'euro (EUR) ou le yen japonais (JPY), est présentée dans l'État de la situation financière de chacun des Fonds.

(b) Transactions et Soldes

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions. Les plus-values et moins-values de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice sont constatées dans l'État du résultat global.

Les produits de ces souscriptions et les montants payés pour le rachat de parts de participation préférentielles rachetables sont convertis aux taux de change à la date des négociations réelles.

Disponibilités bancaires et Découverts bancaires

Les disponibilités et découverts bancaires, dont l'encaisse et les facilités de découverts, sont détenus par State Street Bank and Trust Company. Les soldes de trésorerie utilisés pour collecter les souscriptions, le paiement des rachats et les dividendes pour le compte de la Fiducie sont détenus auprès de Bank of America Merrill Lynch.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts supplémentaires directement imputables à l'acquisition, l'émission ou la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts supplémentaires sont des coûts qui ne seraient pas supportés si le Fonds n'avait acquis, émis ou cédé un instrument financier. Un Fonds est tenu de constater initialement un actif ou un passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ainsi que les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission dudit actif ou passif financier.

Les coûts de transaction sur les contrats de change à terme ne peuvent être regroupés de manière pratique ou fiable, car ils sont intégrés dans la transaction et ne peuvent être vérifiés ou communiqués séparément. Les coûts de transaction sur l'achat et la vente d'investissements dans des titres participatifs sont inclus dans la plus-value nette sur activités d'investissement et de change dans l'État du résultat global.

Les coûts des transactions de dépôt comprennent les coûts de transaction payés au sous-dépositaire et sont inclus dans l'État du résultat global. Les coûts sur opérations d'achat et de vente incluent les frais de courtage, commissions, taxes sur transactions identifiables et autres frais du marché boursier.

Parts de participation rachetables

La VL par part de chaque Fonds est déterminée en divisant la VL de la catégorie de parts concernée du Fonds en question par le nombre total de parts en circulation dans la catégorie concernée du Fonds.

Les parts de participation rachetables sont remboursables sur simple option des détenteurs de parts et sont classées comme des passifs financiers. Les parts de participation rachetables peuvent être revendues à la Fiducie à tout moment et au comptant pour une part proportionnelle de la VL de la Fiducie en question. Les parts de participation rachetables sont portées au montant de rachat à payer à la date de l'État de la situation financière si le détenteur de parts exerce son droit de restituer les parts à la Fiducie.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Parts de participation rachetables (suite)

Les parts de participation rachetables sont émises et rachetées sur option du détenteur à des prix basés sur la VL par part de la Fiducie au moment de l'émission ou du rachat.

Les détenteurs de parts ont droit au paiement d'une fraction proportionnelle de la valeur en fonction de la VL par part de la Fiducie à la date de rachat et, à l'exception des parts de capitalisation, ils peuvent prétendre à des dividendes. Les mouvements des actifs nets résultant des opérations attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables, de l'émission et du rachat de parts rachetables au cours de l'exercice sont présentés dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux Détenteurs de parts de participation rachetables.

Dilution et *swing pricing*

Dans certaines circonstances, le Gestionnaire applique, à son entière discrétion, un ajustement de dilution dans le calcul des prix de souscription et de rachat, stratégie connue sous le nom de *swing pricing*. Le niveau d'ajustement de la dilution pour chaque Fonds est calculé en utilisant une estimation des obligations, frais et spreads qui sont susceptibles de se cumuler lors d'achat ou de vente d'investissements aux fins de satisfaire les achats nets ou le rachat de parts. La nécessité d'un ajustement de la dilution pour un Fonds du volume d'achats ou de rachats de parts dans le Fonds effectués quel que soit le jour de négociation. Aucun Fonds n'a appliqué de *swing pricing* au cours de l'exercice financier clôturé le 31 mars 2023 (31 mars 2022 : le Fonds AXA IM US Equity QI a appliqué le *swing pricing*). Les VL ajustées ou non ajustées par part sont présentées en page 30.

Produits et charges

Les revenus de dividendes sur investissements sont crédités dans l'État du résultat global sur une base ex-dividende. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base du rendement effectif. Les revenus de dividendes sont indiqués bruts de toutes retenues d'impôt non recouvrables, lesquelles sont indiquées séparément dans l'État de résultat global et nettes de tous crédits d'impôt.

Le produit sur activités de prêt de titres est perçu net de commissions et constaté dans l'État du résultat global. Les produits à recevoir sur les activités de prêt de titres sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les autres revenus sont constatés dans l'État du résultat global et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les commissions de l'Agent administratif, les commissions de gestion, les commissions du Fiduciaire et les autres charges, le cas échéant, sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Fiscalité

Les Fonds sont actuellement soumis à des retenues fiscales à la source imposées par certains pays sur les dividendes et d'autres produits financiers et impôts sur les plus-values de capital. Ces produits et plus-values sont enregistrés avant déduction des impôts dans l'État du résultat global. Les retenues fiscales à la source et les plus-values de capital sont présentées séparément dans l'État du résultat global.

3. Gestion

Le Gestionnaire de la Fiducie est AXA Investment Managers Paris. En vertu de l'Acte de fiducie, le Gestionnaire perçoit des honoraires dont le détail figure dans la Note 5.

Le Gestionnaire a délégué les fonctions de gestion des placements de la Fiducie au Gestionnaire d'investissement, lequel a lui-même externalisé certaines desdites fonctions aux Gestionnaires d'investissement délégués. Les détails de ces fonctions sont présentés à la Note 5 des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

4. Plus-values/(Moins-values) sur investissements et gains/(pertes) de change

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

Fonds	Devise de référence	(Moins-values)/Plus-values latentes sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2023	(Moins-values)/Plus-values réalisées sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2023	(Moins-values)/Plus-values nettes sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2023
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	(3 548 378)	(13 324 240)	(16 872 618)
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	18 305 877	(11 754 763)	6 551 114
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	(3 951 047)	(9 714 290)	(13 665 337)
AXA IM Global Equity QI	USD	(14 464 033)	(34 812 827)	(49 276 860)
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	(534 716)	(2 816 344)	(3 351 060)
AXA IM Japan Equity	JPY	(141 171 242)	(37 021 700)	(178 192 942)
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	(60 917 953)	(121 983 602)	(182 901 555)
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	(12 303 054)	(7 933 721)	(20 236 775)
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund*	EUR	(1 247 896)	(1 911 299)	(3 159 195)
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	(329 542 565)	48 623 235	(280 919 330)
AXA IM US Equity QI	USD	(75 171 754)	(6 885 536)	(82 057 290)

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022

Fonds	Devise de référence	Moins-values latentes sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2022	Plus-values réalisées sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2022	Plus-values/(Moins-values) nettes sur investissements et devises étrangères au 31 mars 2022
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	(13 110 572)	19 141 681	6 031 109
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	(11 787 741)	14 063 921	2 276 180
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	(13 268 291)	3 290 243	(9 978 048)
AXA IM Global Equity QI	USD	(43 171 244)	78 233 996	35 062 752
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	(28 962 135)	33 507 316	4 545 181
AXA IM Japan Equity	JPY	(806 456 990)	388 156 194	(418 300 796)
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	(1 007 001 463)	494 625 287	(512 376 176)
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	(12 340 623)	10 736 484	(1 604 139)
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	(3 064 602)	4 870 702	1 806 100
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	(111 802 825)	400 223 037	288 420 212
AXA IM US Equity QI	USD	(51 002 086)	151 070 241	100 068 155

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

5. Frais et débours

Commissions de gestion

Le Gestionnaire a conclu un Acte de fiducie avec le Fiduciaire. En vertu de cet Acte de fiducie, le Gestionnaire est habilité à percevoir une commission exprimée en pourcentage de la VL journalière de chaque catégorie de parts respectives pour la période où la catégorie de parts concernée était active au cours de l'exercice, calculée quotidiennement et payable mensuellement à terme échu. Le Gestionnaire sera tenu d'acquitter, sur ladite commission, l'ensemble des commissions du Gestionnaire d'investissement (lequel acquittera, en retour, sur ses commissions, les commissions de tout gestionnaire d'investissement délégué). Les débours du Gestionnaire, du Gestionnaire d'investissement et des Gestionnaires d'investissement délégués seront supportés par la Fiducie.

Les taux annuels ci-dessous s'appliquent pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023.

Fonds	A*	A en	A en	B*	B en	E en	A	B	E	M	M*	M en	M en	A en	B en	AD en	I en	I en	S*
		EUR	USD		EUR	EUR	couverte	couverte	couverte	couverte		EUR	GBP	GBP	GBP	EUR	EUR	USD	
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Eurobloc Equity	0,70 %	-	- 1,35 %	-	1,35 %	-	-	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	-	-	-	1,35 %	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,25 %
AXA IM Global Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	-	-	-	-	-	0,00 %	-	-	-	1,35 %	-	-	-	-
AXA IM Global Small Cap Equity QI	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	0,00 %	-	-	0,80 %	-	0,80 %	-	-	-	-
AXA IM Japan Equity	0,70 %	-	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	0,70 %	1,35 %	-	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Japan Small Cap Equity	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	-	-	-	-	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund**	0,70 %	- 0,70 %	1,35 %	-	1,35 %	-	-	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	0,35 %	0,35 %	- 0,80 %	0,80 %	-	0,35 %	0,80 %	0,80 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	0,35 %	-	-	-	0,25 %	0,25 %	-
AXA IM US Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	-	0,70 %	1,35 %	1,35 %	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* La catégorie est libellée dans la devise de référence du Fonds.

** Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

5. Frais et débours (suite)

Commission de gestion (suite)

Les taux annuels ci-dessous s'appliquent pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022.

Fonds	A*	A en EUR	A en USD	B*	B en EUR	E en EUR	A couverte en EUR	B couverte en EUR	E couverte en EUR	M couverte en EUR	M*	M en EUR	M en GBP	A en GBP	B en GBP	AD en EUR	I en EUR	I en USD	S*
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	0,00 %	-	-	-	0,80 %	-	-	-	-	-
AXA IM Eurobloc Equity	0,70 %	-	- 1,35 %	-	1,35 %	-	-	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	-	-	-	1,35 %	-	0,00 %	-	0,00 %	0,70 %	-	-	-	-	-	-0,25 %
AXA IM Global Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	-	-	-	-	-	-	0,00 %	-	0,70 %	1,35 %	-	-	-	-
AXA IM Global Small Cap Equity QI	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	0,00 %	-	-	-	0,80 %	-	0,80 %	-	-	-
AXA IM Japan Equity	0,70 %	-	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	0,70 %	1,35 %	-	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM Japan Small Cap Equity	0,80 %	0,80 %	- 1,50 %	1,50 %	1,50 %	0,80 %	-	-	-	0,00 %	-	-	-	0,80 %	-	-	-	-	-
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	0,70 %	0,70 %	- 1,35 %	1,35 %	1,35 %	0,70 %	-	-	-	0,00 %	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	0,70 %	-	0,70 %	1,35 %	-	1,35 %	-	-	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	0,35 %	0,35 %	- 0,80 %	0,80 %	-	0,35 %	0,80 %	0,80 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	-	0,35 %	-	-	-	0,25 %	0,25 %	-
AXA IM US Equity QI	0,70 %	-	- 1,35 %	1,35 %	-	0,70 %	1,35 %	1,35 %	-	0,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-

* La catégorie est libellée dans la devise de référence du Fonds.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

5. Frais et débours (suite)

Commissions de l'Agent administratif

State Street Fund Services (Ireland) Limited, l'Agent administratif, sera habilité à percevoir une commission calculée en pourcentage annuel de la VL de chaque Fonds, et payée sur les actifs du Fonds concerné. Cette commission annuelle est calculée sur la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque Fonds et payable mensuellement à terme échu pour un montant de 0,03 % pour les Fonds dotés d'une valeur liquidative moyenne inférieure à 100 millions d'USD. Pour les Fonds présentant des actifs nets moyens supérieurs à 100 millions d'USD, le montant de la commission s'élève à 0,0365 % sur les premiers 200 millions d'USD des actifs nets moyens, puis à 0,02 % sur les 300 millions d'USD suivants des actifs nets moyens, puis à 0,01 % des actifs nets moyens au-delà de 500 millions d'USD.

L'Agent administratif sera également en droit de percevoir une commission d'agent de transfert de 10 USD sur chaque transfert automatique ou 25 USD sur chaque transfert manuel, y compris sur chaque souscription, rachat, transfert, conversion et distribution.

L'Agent administratif sera aussi habilité à être remboursé de l'ensemble des frais et débours raisonnables et dûment justifiés qu'il aura encourus pour le compte de la Fiducie.

Coûts de transaction

Pour les exercices clôturés les 31 mars 2023 et 31 mars 2022, chaque Fonds a supporté des frais de transaction, comme indiqué dans la Note 2 des états financiers :

Fonds	Devise	Coûts de transaction pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023	Coûts de transaction pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	364 232	702 735
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	271 601	259 526
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	253 640	325 334
AXA IM Global Equity QI	USD	630 950	512 118
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	57 306	277 441
AXA IM Japan Equity	JPY	17 672 362	16 176 929
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	9 608 416	6 950 257
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	221 275	298 434
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund*	EUR	59 981	159 564
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	569 257	523 227
AXA IM US Equity QI	USD	434 244	366 600

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Commission de distribution

Le Gestionnaire a nommé le Gestionnaire d'investissement en qualité de Distributeur principal de la Fiducie. Le Distributeur est habilité à percevoir une commission de distribution eu égard à l'ensemble des catégories de parts actives (excepté pour la catégorie E), laquelle commission sera payable par le Gestionnaire sur ses propres actifs. La commission due, eu égard à la catégorie de parts E, sera payable sur les actifs attribuables à ladite catégorie de parts E du Fonds concerné uniquement. Cette commission de distribution est calculée quotidiennement et versée chaque mois à terme échu, à un taux annuel maximum de 0,75 % par an sur les parts concernées et sur la base de la VL journalière moyenne des parts concernées.

La Commission de l'Agent administratif ne pourra pas dépasser 0,25 % des actifs nets moyens par an.

Commissions du Fiduciaire et droits de garde

Le Fiduciaire sera habilité à percevoir les commissions calculées en pourcentage annuel de la VL de chaque Fonds, payables sur les actifs de chaque Fonds concerné sur la base de la VL moyenne de chaque Fonds de 0,01 % des actifs nets moyens par an, calculée quotidiennement et payable mensuellement à terme échu.

Le Fiduciaire sera habilité à être remboursé de l'ensemble des commissions de sous-dépositaire, dépenses et frais de transaction convenus (lesquels seront imputés aux tarifs commerciaux normaux), ainsi que des dépenses raisonnables et dûment justifiées avancées par le Fiduciaire dans l'exercice de ses fonctions en vertu de l'Acte de fiducie sur les actifs de chaque Fonds.

6. Distributions

Les Administrateurs du Gestionnaire sont habilités à déclarer les dividendes pour toute catégorie de parts de n'importe quel Fonds. Il est généralement prévu que les catégories seront des catégories de capitalisation et, en conséquence, il n'est pas prévu de distribuer des dividendes aux détenteurs de parts de ces catégories. En l'absence d'une telle déclaration, le revenu net de ces catégories sera capitalisé et réinvesti pour le compte des détenteurs de parts.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

6. Distributions (suite)

Toutefois, les Administrateurs peuvent créer des catégories de parts composées de parts de distribution. Concernant ces parts, les Administrateurs ont décidé que les distributions devraient être payées à partir des intérêts et dividendes générés par les Fonds concernés et attribuables à la catégorie de parts de distribution concernée. Ces dividendes seront déclarés et versés conformément aux conditions relatives aux Fonds concernés (dans le Prospectus de la Fiducie), qui prévoient également les dates de distribution appliquées ainsi que la fréquence des versements. Toute distribution ou toute autre somme due concernant une part quelconque (commissions et frais exclus) sera payée par CHAPS, SWIFT ou par transfert bancaire fédéral ou télégraphique sur le compte bancaire du détenteur de parts concerné indiqué sur le formulaire de demande des parts ou comme conseillé ou convenu de toute autre manière entre le Gestionnaire et le détenteur de parts.

7. Commissions indirectes et services de courtage dirigés

Au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 et de l'exercice clôturé le 31 mars 2022, la Fiducie n'a pas souscrit d'accords de commissions indirectes ni de services de courtage dirigés.

8. Prêt de titres

La Fiducie peut employer des techniques et des instruments concernant les valeurs mobilières négociables aux fins d'une gestion de portefeuille efficace, dont des accords de prêt de titres.

Au 31 mars 2023, la valeur des titres prêtés en circulation, la valeur des garanties reçues et le pourcentage de la garantie de la valeur des titres prêtés enregistrée par les Fonds se présentaient comme suit :

Fonds	Devise	Valeur des titres prêtés en circulation	Valeur des garanties	% des garanties de la valeur des titres prêtés
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	3 817 970	4 040 299	106
AXA IM Global Equity QI	USD	24 878 915	26 612 166	107
AXA IM Japan Equity	JPY	2 280 733 030	2 400 073 128	105
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	28 275 570	30 921 611	109
AXA IM US Equity QI	USD	18 751 094	20 500 599	109

Les détails de l'exposition aux contreparties sont communiqués à la Note 13 des états financiers.

Les Fonds peuvent avoir recours à des contrats de prêt de titres. Dans le cadre d'une telle transaction, les Fonds peuvent temporairement transférer leurs titres à un emprunteur, avec l'agrément de l'emprunteur de restituer des titres équivalents aux Fonds. En concluant une telle transaction, un Fonds cherchera à augmenter les rendements de son portefeuille de titres en recevant de l'emprunteur une commission pour le prêt de ses titres tout en préservant le potentiel d'appréciation du capital de ces derniers.

Le Gestionnaire pour le compte des Fonds, a nommé AXA Investment Managers GS Ltd. pour agir en qualité d'agent aux fins des prêts de titres aux courtiers, vendeurs et autres institutions financières. L'agent perçoit une commission équivalente à 20 % des produits sur prêt de titres générés sur la transaction.

Les produits sur prêt de titres sont perçus nets de commissions, comme indiqué dans l'État du résultat global. Les revenus à recevoir sur prêts de titres sont pris en compte suivant la comptabilité d'exercice et présentés dans l'État de la situation financière.

La garantie reçue peut se présenter sous forme d'espèces et de titres de dettes souveraines assorties d'une notation élevée. La garantie est maintenue à une marge minimale pour les Fonds de 105 % de la valeur du titre prêté et valorisée quotidiennement. Aucune garantie en espèces n'avait été fournie au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

8. Prêt de titres (suite)

Au 31 mars 2022, la valeur des titres prêtés en circulation, la valeur des garanties reçues et le pourcentage (%) de la garantie de la valeur des titres prêtés enregistrée par les Fonds se présentaient comme suit :

Fonds	Devise	Valeur des titres prêtés en circulation	Valeur des garanties	% des garanties de la valeur des titres prêtés
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	11 674 101	12 380 889	106
AXA IM Global Equity QI	USD	67 651 184	72 181 651	107
AXA IM Japan Equity	JPY	3 328 507 209	3 585 279 826	108
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	213 666 553	229 854 677	108
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	5 479 194	5 836 458	107
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	63 400 744	66 608 088	105
AXA IM US Equity QI	USD	23 582 694	24 775 705	105

Les détails de l'exposition aux contreparties sont communiqués à la Note 13 des états financiers.

9. Taux de change

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 USD. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en USD au 31 mars 2023.

Devise	Taux	Devise	Taux
Dollar australien	1,4931	Ringgit malais	4,4125
Réal brésilien	5,0703	Peso mexicain	18,0560
Livre sterling	0,8088	Dollar néo-zélandais	1,5983
Dollar canadien	1,3534	Couronne norvégienne	10,4731
Peso chilien	790,6100	Peso philippin	54,3650
Yuan chinois	6,8719	Zloty polonais	4,3081
Peso colombien	4 659,3100	Dollar de Singapour	1,3296
Couronne tchèque	21,6089	Rand sud-africain	17,7425
Couronne danoise	6,8566	Won sud-coréen	1 301,8500
Euro	0,9204	Couronne suédoise	10,3696
Dollar de Hong Kong	7,8500	Franc suisse	0,9136
Forint hongrois	350,0852	Dollar taïwanais	30,4475
Roupie indienne	82,1825	Baht thaïlandais	34,1950
Roupie indonésienne	14 994,5000	Lire turque	19,1950
Shekel israélien	3,6007	Dirham des Émirats arabes unis	3,6725
Yen japonais	133,0900		

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 EUR. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en EUR au 31 mars 2023.

Devise	Taux	Devise	Taux
Livre sterling	0,8787	Couronne norvégienne	11,3785
Couronne danoise	7,4493	Dollar américain	1,0864

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 JPY. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en JPY au 31 mars 2023.

Devise	Taux	Devise	Taux
Livre sterling	0,0061	Dollar américain	0,0075
Euro	0,0069		

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 USD. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en USD au 31 mars 2022.

Devise	Taux	Devise	Taux
Dollar australien	1,3316	Ringgit malais	4,2048
Réal brésilien	4,7520	Peso mexicain	19,9420
Livre sterling	0,7595	Dollar néo-zélandais	1,4377
Dollar canadien	1,2491	Couronne norvégienne	8,7440
Peso chilien	786,9250	Peso philippin	51,7450
Yuan chinois	6,3431	Zloty polonais	4,1673
Peso colombien	3 753,7050	Dollar de Singapour	1,3534
Couronne tchèque	21,9525	Rand sud-africain	14,6125
Couronne danoise	6,6854	Won sud-coréen	1 212,0500
Euro	0,8988	Couronne suédoise	9,3194
Dollar de Hong Kong	7,8314	Franc suisse	0,9203
Forint hongrois	330,0589	Dollar taïwanais	28,6515
Roupie indienne	75,7750	Baht thaïlandais	33,2500
Roupie indonésienne	14 362,5000	Lire turque	14,6678
Shekel israélien	3,1913	Dirham des Émirats arabes unis	3,6731
Yen japonais	121,3750		

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 EUR. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en EUR au 31 mars 2022.

Devise	Taux	Devise	Taux
Livre sterling	0,8451	Couronne suédoise	10,3692
Couronne danoise	7,4385	Franc suisse	1,0239
Couronne norvégienne	9,7290	Dollar américain	1,1127

Les taux de change suivants détaillent les équivalences en devises pour 1 JPY. Ces taux ont été utilisés pour convertir les actifs et passifs en JPY au 31 mars 2022.

Devise	Taux	Devise	Taux
Livre sterling	0,0063	Dollar américain	0,0082
Euro	0,0074		

10. Fiscalité

En vertu de la loi et des pratiques en vigueur, la Fiducie a qualité d'organisme de placement conformément à la définition de ce terme selon l'article 739B du *Taxes Consolidation Act* de 1997 tel qu'amendé. Sur cette base, le Fonds n'est pas imposable au titre de l'impôt irlandais sur ses revenus et bénéfices.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

10. Fiscalité (suite)

Toutefois un événement imposable aux termes de la fiscalité irlandaise est susceptible de se produire. Un événement imposable inclut tout versement de dividendes aux détenteurs de parts, ou tout encaissement, rachat, toute annulation ou tout transfert de parts ainsi que la détention de parts à la fin de chaque période de huit ans débutant à la date d'acquisition desdites parts. La Fiducie n'est redevable d'aucun impôt irlandais relativement aux événements imposables, si ceux-ci concernent :

- (a) un détenteur de parts qui ne réside pas en Irlande ou dont la résidence fiscale habituelle ne se situe pas en Irlande au moment de l'événement imposable, sous réserve que la Fiducie soit en possession des déclarations légales et requises conformément aux dispositions prévues par le *Taxes Consolidation Act* de 1997, tel qu'amendé, ou à condition que la Fiducie ait été autorisée par les autorités fiscales irlandaises à effectuer des paiements bruts en l'absence des déclarations requises ; et
- (b) certains détenteurs de parts exemptés résidant en Irlande qui ont dûment transmis à la Fiducie les déclarations obligatoires signées nécessaires.

Les dividendes, intérêts, plus-values éventuelles perçus sur des placements effectués par la Fiducie peuvent être soumis à des retenues à la source imposées par le pays d'origine de ces revenus. Ces impôts ne sont pas récupérables par la Fiducie ou les détenteurs de parts.

11. Accès aux informations

Les relevés de fin de mois des portefeuilles peuvent être mis à disposition des détenteurs de parts sous 30 jours, conformément à la politique d'information du Gestionnaire d'investissement.

12. Transactions avec des Parties liées

Conformément à la norme FRS 102, la note suivante synthétise les Parties liées et les transactions des Parties liées au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 et de l'exercice clôturé le 31 mars 2022.

Les Administrateurs exécutifs mentionnés dans le répertoire sont également considérés comme des parties liées.

Transactions avec des Parties dont l'influence est significative

Le Gestionnaire a conclu un Acte de fiducie avec le Fiduciaire. En vertu de cet Acte de fiducie, le Gestionnaire est habilité à percevoir une commission exprimée en pourcentage de la VL journalière, de chaque catégorie concernée, calculée quotidiennement et payable mensuellement à terme échu. Le Gestionnaire sera tenu d'acquitter, sur ladite commission, l'ensemble des commissions du Gestionnaire d'investissement (lequel acquittera, en retour, sur ses commissions, les commissions de tout Gestionnaire d'investissement délégué). Le Gestionnaire a perçu 22 977 545 USD (31 mars 2022 : 6 755 744 USD) pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023, dont 2 030 662 USD (31 mars 2022 : 4 292 706 USD) étaient payables en fin d'exercice. Le Gestionnaire précédent, AXA Rosenberg Management Ireland Limited, a perçu 22 195 206 USD pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. Veuillez vous reporter à la Note 5 des états financiers pour plus d'informations.

Transactions avec l'Agent de prêt de titres

Veuillez vous référer à la Note 8 des états financiers pour connaître les soldes relatifs à l'agent de prêt de titres, AXA Investment Managers GS Limited. Veuillez consulter l'État du résultat global pour connaître les soldes des produits sur prêt de titres, ainsi que l'État de la situation financière des Fonds pour connaître les soldes de prêt de titres à recevoir.

Transactions avec d'autres Parties liées

Les participations détenues par des entités liées au Gestionnaire en date du 31 mars 2023 sont présentées ci-après.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

12. Transactions avec des Parties liées (suite)

Transactions avec d'autres Parties liées (suite)

Les opérations avec des entités liées au Gestionnaire au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Devise	Solde d'ouverture	% de participation	Souscriptions*	Rachats*	Solde de clôture	% de participation	Montants à recevoir/ (exigibles) en fin d'exercice au titre d'opérations sur capital
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	53 343 642	41,44	1 736 531	(1 243 239)	48 309 514	44,69	-
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	7 492 793	6,40	6 185 909	(6 150 227)	7 996 296	5,88	-
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	67 704 981	76,61	17 818 685	(13 382 114)	63 701 882	76,43	-
AXA IM Global Equity QI	USD	303 540 320	47,88	86 133 534	(43 575 879)	332 160 010	53,00	-
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	11 434 281	25,92	6 256 127	(2 669 592)	18 747 505	43,51	-
AXA IM Japan Equity	JPY	9 090 447 500	46,17	601 122 449	(3 886 167 231)	5 657 572 592	34,57	-
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	158 429 028	2,22	5 390 225	(8 793 506)	152 240 034	2,41	-
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	56 997 900	40,05	696 176	(4 872 079)	43 093 451	43,43	-
AXA Rosenberg Pan- European Equity Alpha Fund**	EUR	16 411 515	40,55	3 880 521	(20 005 983)	-	-	-
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	725 961 219	27,37	160 548 099	(216 183 567)	603 469 714	30,04	-
AXA IM US Equity QI	USD	271 726 416	26,49	137 852 901	(138 395 096)	326 545 907	39,25	-

* Les montants des souscriptions ou des rachats incluent les transferts entre des comptes de détenteurs de parts pour chaque catégorie de parts. Les transferts ne sont pas inclus dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables.

** Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

12. Transactions avec des Parties liées (suite)

Transactions avec d'autres Parties liées (suite)

Les opérations avec des entités liées au Gestionnaire au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Devise	Solde d'ouverture	% de participation	Souscriptions*	Rachats*	Solde de clôture	% de participation	Montants à recevoir/ (exigibles) en fin d'exercice au titre d'opérations sur capital
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	52 140 210	37,59	5 061 506	(4 576 732)	53 343 642	41,44	-
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	7 970 564	7,51	5 313 748	(6 244 368)	7 492 793	6,40	(5 892)
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	62 828 039	70,16	14 171 979	(3 865 687)	67 704 981	76,61	337 277
AXA IM Global Equity QI	USD	228 985 325	41,88	72 040 571	(23 614 228)	303 540 320	47,88	1 626 126
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	21 308 707	14,17	8 956 253	(12 242 509)	11 434 281	25,92	3 896
AXA IM Japan Equity	JPY	3 543 175 553	27,30	4 441 636 155	(700 371 775)	9 090 447 500	46,17	2 956 502
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	183 513 272	2,10	978 344	(3 496 717)	158 429 028	2,22	133 556
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	53 510 670	36,85	6 080 760	(3 428 120)	56 997 900	40,05	7 669
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	15 364 717	42,53	4 832 251	(5 216 098)	16 411 515	40,55	37 000
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	798 692 720	31,08	254 556 523	(381 908 023)	725 961 219	27,37	4 582
AXA IM US Equity QI	USD	257 010 392	29,38	121 904 042	(136 567 068)	271 726 416	26,49	-

* Les montants des souscriptions ou des rachats incluent les transferts entre des comptes de détenteurs de parts pour chaque catégorie de parts. Les transferts ne sont pas inclus dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

12. Transactions avec des Parties liées (suite)

Transactions avec d'autres Parties liées (suite)

Les transactions avec les détenteurs de parts non liés au Gestionnaire dont la participation dépasse 20 % au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Devise	Solde d'ouverture	% de participation	Souscriptions*	Rachats*	Solde de clôture	% de participation	Montants à recevoir/ (exigibles) en fin d'exercice au titre d'opérations sur capital
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	100 415 135	85,77	15 216 534	(3 986 011)	118 638 919	87,24	-
AXA IM Japan Equity	JPY	3 427 868 550	17,41	-	-	3 512 048 245	21,46	-
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	2 994 451 356	41,36	185 484 887	(185 678 529)	2 953 204 001	46,75	(620 961)

* Les montants des souscriptions ou des rachats incluent les transferts entre des comptes de détenteurs de parts pour chaque catégorie de parts. Les transferts ne sont pas inclus dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables.

Les transactions avec les détenteurs de parts non liés au Gestionnaire dont la participation dépasse 20 % au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Devise	Solde d'ouverture	% de participation	Souscriptions*	Rachats*	Solde de clôture	% de participation	Montants à recevoir/ (exigibles) en fin d'exercice au titre d'opérations sur capital
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	88 684 465	83,56	13 289 284	(4 017 533)	100 415 135	85,77	-
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	9 204 552	5,46	476 910	(389 833)	9 175 658	20,80	(1 973)
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	1 815 033 650	20,77	142 536 097	(227 345 158)	1 647 804 619	23,09	-
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	41 792 052	28,78	3 596 199	(19 561 483)	29 516 516	20,74	3 511 123
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	14 331 491	39,67	2 720 568	(5 791 194)	12 947 087	31,99	1 872

* Les montants des souscriptions ou des rachats incluent les transferts entre des comptes de détenteurs de parts pour chaque catégorie de parts. Les transferts ne sont pas inclus dans l'État des variations des actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables.

Il n'y a eu aucune distribution de produits au titre des transactions pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023 et pour l'exercice clôturé le 31 mars 2022.

Il n'y a eu aucun investissement dans des fonds d'investissement qui sont également gérés par AXA pendant l'exercice clôturé le 31 mars 2023 et l'exercice clôturé le 31 mars 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

12. Opérations avec des Parties liées (suite)

Opérations avec d'autres Parties liées (suite)

Les investissements dans des titres qui sont également gérés par AXA pendant l'exercice clôturé le 31 mars 2023 figurent dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Devise	Coût d'ouverture	Produits des titres achetés	Produits des titres vendus	Plus-value réalisée sur les investissements à la juste valeur	Coût de clôture	Valeur de marché	Variation nette des plus-values sur les investissements à la juste valeur
AXA IM Global Equity QI	USD	-	4 988 894	(1 967 395)	353 813	3 375 312	3 391 622	16 310

Il n'y a eu aucun investissement dans des fonds d'investissement qui sont également gérés par AXA pendant l'exercice clôturé le 31 mars 2022.

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier

Surveillance et mise en place

La procédure de gestion des risques de la Fiducie a été déléguée par le Gestionnaire au Gestionnaire d'investissement dont les fonctions sont supervisées par le Conseil d'administration du Gestionnaire et par le Fiduciaire. Le Gestionnaire de la Fiducie exploite un modèle délégué dans son intégralité. Il n'y a eu aucun changement significatif des politiques et procédures de risque au cours de l'exercice.

Le Gestionnaire d'investissement mesure le risque en termes d'écart standard de rendement actif et gère le risque en faisant preuve de prudence dans la sélection des valeurs et la diversification du portefeuille. Bien que les rendements produits par le Gestionnaire d'investissement pour ses clients visent à être supérieurs aux rendements de leurs indices de référence respectifs au fil du temps, le risque total des portefeuilles du Gestionnaire d'investissement vise à être généralement proche de celui des indices de référence des Fonds.

Le risque actif que le Gestionnaire d'investissement prend explicitement est déterminé par le processus ascendant (*bottom-up*) de sélection des valeurs du Gestionnaire d'investissement. Le processus du Gestionnaire d'investissement permet la décomposition du risque total en facteurs de risques internes, de risques propres au secteur d'activité et de risques spécifiques aux actions. Globalement, le Gestionnaire d'investissement gère principalement le risque par une stratégie de diversification. Les portefeuilles détiennent un grand nombre d'actions et dans tous les cas, le Gestionnaire d'investissement établit un compromis entre le rendement et le risque attendus afin d'optimiser le ratio d'information de la stratégie.

Les portefeuilles du Gestionnaire d'investissement sont construits de sorte à représenter le compromis rendement/risque obtenu tel qu'identifié par ses modèles d'investissement dans le cadre des principes directeurs d'investissement de la stratégie et d'autres contraintes applicables.

Les Fonds sont tenus de respecter les restrictions d'investissement et d'emprunt prévues par la Réglementation OPCVM.

Risque d'investissement

Les Fonds sont exposés au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité associés aux instruments et aux marchés dans lesquels ils investissent. L'optimisation du portefeuille du Gestionnaire d'investissement vise à identifier une combinaison diversifiée de participations qui, selon ses estimations, cherche à maximiser le rendement dans le cadre de limites de risque prédéfinies et d'expositions à certains facteurs de risque.

Le risque d'investissement est limité par les restrictions en matière d'investissement et d'emprunt. Les politiques et objectifs d'investissement de chaque Fonds comportent des paramètres d'investissement spécifiques qui sont définis en détail dans le Prospectus. Entre autres restrictions, les Fonds sont tenus de détenir un maximum de 10 % de la VL totale du Fonds quelque valeur mobilière donnée que ce soit.

Les questions quotidiennes d'investissement sont notifiées auprès des services Conformité et Gestion des risques du Gestionnaire d'investissement sur une base mensuelle, et sont révisées par le Conseil d'administration du Gestionnaire sur une base trimestrielle. En partenariat avec le Conseil d'administration du Gestionnaire, le Fiduciaire est chargé du contrôle de restriction indépendant et autres responsabilités afférentes à la surveillance de l'administration des Fonds. Le Fiduciaire procède à une révision indépendante des restrictions d'investissement, d'emprunt et de gestion efficace du portefeuille sur une base mensuelle, conformément à la Réglementation OPCVM.

Exposition globale

L'approche d'engagement est utilisée pour calculer l'exposition globale de tous les Fonds. Cette approche permet de convertir la position financière dérivée de tout Fonds en une position de l'actif sous-jacent équivalente basée sur sa valeur de marché. La valeur d'appréciation/(dépréciation) latente des dérivés détenus est communiquée dans la Note 13 (d) des états financiers.

(a) Risque de marché

Il s'agit du risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison de l'évolution des prix du marché. Le risque de marché se décompose en trois types de risques : le risque de prix du marché, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

(i) Risque de prix du marché

Le risque de prix du marché est celui correspondant au risque de fluctuation de la juste valeur d'un instrument financier en raison des évolutions des prix du marché (autres que celles liées au risque de taux d'intérêt ou au risque de change), que lesdites évolutions soient causées par des facteurs spécifiques aux instruments financiers individuels ou à leur émetteur, ou par d'autres facteurs affectant des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur les marchés des actions. Les investissements des Fonds sont assujettis aux fluctuations des marchés et présentent un risque de perte de capital, dès lors qu'il ne saurait être possible de garantir une plus-value des placements. En raison de la nature des objectifs d'investissement de chaque Fonds, le risque de prix du marché constitue la composante clé du risque de marché. L'objectif d'investissement de chaque Fonds figure dans le Prospectus des Fonds.

Le tableau ci-dessous définit le bêta réalisé pour les Fonds au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que l'incidence monétaire sur la VL de chaque Fonds si le marché (sur la base de l'indice de référence du Fonds à titre d'illustration) devait augmenter de 5 %, toutes autres variables maintenues constantes. Le bêta est une mesure de la volatilité des titres du Fonds par rapport au marché ou à l'indice. Inversement, le Gestionnaire d'investissement suppose que la VL de chaque Fonds aurait subi une incidence du même montant monétaire si le marché avait chuté de 5 %.

Fonds (devise de référence)	Indice de référence	Incidence monétaire		Incidence monétaire	
		Bêta au 31 mars 2023	sur la VL au 31 mars 2023	Bêta au 31 mars 2022	sur la VL au 31 mars 2022
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI (USD)	MSCI AC Asia Pacific Ex-Japan Small Cap	0,920	4 972 561	0,889	5 721 826
AXA IM Eurobloc Equity (EUR)	MSCI EMU	0,989	6 724 776	1,002	5 865 452
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI (USD)	MSCI Emerging Markets Index	0,900	3 750 601	0,906	4 003 440
AXA IM Global Equity QI (USD)	MSCI World	0,970	30 395 774	1,002	31 761 424

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(i) Risque de prix du marché (suite)

Fonds (devise de référence)	Indice de référence	Incidence monétaire		Incidence monétaire	
		Bêta au 31 mars 2023	sur la VL au 31 mars 2023	Bêta au 31 mars 2022	sur la VL au 31 mars 2022
AXA IM Global Small Cap Equity QI (USD)	MSCI World Small Cap	0,980	2 111 303	1,000	2 205 687
AXA IM Japan Equity (JPY)	TOPIX	1,075	879 648 617	1,013	997 251 821
AXA IM Japan Small Cap Equity (JPY)	MSCI Japan Small Cap	1,133	357 858 838	0,996	355 394 846
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI (USD)	MSCI Pacific ex-Japan	0,960	4 762 804	1,023	7 279 507
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund (EUR)*	MSCI Europe	-	-	1,019	2 062 063
AXA IM US Enhanced Index Equity QI (USD)	S&P 500	0,990	99 439 916	1,004	133 150 359
AXA IM US Equity QI (USD)	S&P 500	0,980	40 766 241	1,000	51 288 489

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

L'analyse de sensibilité est soumise à certaines limitations :

- la méthodologie est basée sur des données historiques et ne peut prendre en compte le fait que les mouvements futurs de prix de marché, corrélations entre marchés et niveaux de liquidité de marché dans des conditions de stress de marché, peut n'avoir aucune relation avec les schémas historiques ;
- l'information concernant le prix de marché est davantage une estimation relative de risque qu'un chiffre précis et exact ;
- l'information concernant le prix de marché représente une mesure hypothétique de rendement et n'est pas donnée à des fins de prévision ; et
- les conditions futures du marché pourraient varier significativement par rapport aux conditions passées.

Le Gestionnaire d'investissement gère l'autre risque de prix par la constitution de portefeuilles de placements hautement diversifiés, conformément à la Réglementation OPCVM et aux objectifs d'investissement de chaque Fonds.

Pour chaque Fonds, le Gestionnaire d'investissement contrôle régulièrement les principaux livrables suivants (entre autres) :

- les principaux facteurs de risques actifs au niveau des valeurs ;
- les principaux facteurs de risques actifs (par exemple le facteur commun de risque, l'exposition sectorielle ou par pays) ;
- l'exposition aux actualités des marchés et aux événements macroéconomiques ;
- la performance des modèles de sélection des valeurs internes du Gestionnaire d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement analyse le risque de prix général sur une base mensuelle, les problèmes étant signalés au Conseil d'administration du Gestionnaire tel que requis et sur une base au moins trimestrielle.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur de marché ou les flux financiers futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des changements des taux de change. Ce risque concerne les instruments financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle dans laquelle ils sont évalués.

Chaque Fonds peut détenir des actifs libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

Risques de change des Fonds au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 :

AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI

Devise	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs monétaires nets	Actifs non monétaires nets	Contrats de change	Actifs monétaires nets	Actifs non monétaires nets	Contrats de change
	USD	USD		USD	USD	
Dollar australien	104 730	19 605 097	-	373 639	30 878 548	-
Livre sterling	1 236	-	-	19	-	-
Euro	939	-	1 581 729	2 226	-	2 521 661
Dollar de Hong Kong	29 937	15 778 274	-	29 204	17 306 085	-
Roupie indienne	24 284	17 675 252	-	41 571	18 853 063	-
Roupie indonésienne	-	467 326	-	-	1 324 791	-
Ringgit malais	46	2 950 011	-	48	1 407 617	-
Dollar néo-zélandais	45 782	1 169 540	-	48 598	2 116 813	-
Peso philippin	9	1 553 202	-	4 424	2 204 780	-
Dollar de Singapour	10 892	3 834 172	-	40 141	6 748 837	-
Won sud-coréen	417 760	16 083 088	-	501 224	20 112 717	-
Dollar taïwanais	68 977	24 109 897	-	59 713	21 187 478	-
Baht thaïlandais	14 167	3 932 819	-	79 037	5 192 682	-
	718 759	107 158 678	1 581 729	1 179 844	127 333 411	2 521 661

AXA IM Eurobloc Equity

Devise	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Actifs monétaires nets	Actifs non monétaires nets	Actifs monétaires nets	Actifs non monétaires nets
	EUR	EUR	EUR	EUR
Dollar américain	7 186	-	17 762	-
	7 186	-	17 762	-

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

AXA IM Global Emerging Markets Equity QI

Devise	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD
Réal brésilien	17 862	3 189 675	-	18 250	4 410 837	-
Peso chilien	5 166	251 755	-	1 244	232 406	-
Yuan chinois	215 931	7 709 386	-	6 439	6 001 049	-
Peso colombien	14	30 842	-	18	207 640	-
Couronne tchèque	1 157	-	-	1 139	-	-
Euro	9 045	101 618	52 548	2 225	305 024	71 525
Dollar de Hong Kong	2 191	13 738 393	-	2 554	17 096 217	-
Forint hongrois	857	192 818	-	1 817	342 371	-
Roupie indienne	762	10 449 974	-	10 194	11 533 657	-
Roupie indonésienne	478	93 652	-	499	365 249	-
Ringgit malais	1 335	575 009	-	4 218	653 799	-
Peso mexicain	1 107	3 093 226	-	2 006	2 617 969	-
Peso philippin	-	114 457	-	-	216 584	-
Zloty polonais	10 012	129 664	-	15 667	565 632	-
Rand sud-africain	14 746	3 627 204	-	55 317	5 288 302	-
Won sud-coréen	178 721	9 678 021	-	77 151	9 828 432	-
Dollar taïwanais	51 364	13 569 180	-	42 529	14 105 769	-
Baht thaïlandais	-	1 536 113	-	13 459	1 597 224	-
Lire turque	9 955	1 206 686	-	3 135	595 652	-
Dirham des Émirats arabes unis	27 444	1 965 366	-	-	806 142	-
	548 147	71 253 039	52 548	257 861	76 769 955	71 525

AXA IM Global Equity QI

Devise	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD
Dollar australien	104 551	8 237 867	24 683	6 409 305
Livre sterling	153 518	20 864 110	213 181	29 604 777
Dollar canadien	17 073	14 760 380	89 801	34 776 132
Couronne danoise	132 724	7 685 005	109 326	5 932 971
Euro	281 052	79 487 208	64 471	50 127 098
Dollar de Hong Kong	20 612	2 429 865	17 232	6 021 004
Shekel israélien	1 388	-	6 254	-
Yen japonais	920 277	50 541 628	825 637	43 818 520
Dollar néo-zélandais	1 251	1 530 735	6 094	607 643
Couronne norvégienne	955	889 885	2 287	6 305 873
Dollar de Singapour	2 256	1 607 433	2 217	3 426 827
Couronne suédoise	73 437	2 677 769	50 828	6 215 951
Franc suisse	89 911	17 783 577	15 512	11 849 397
	1 799 005	208 495 462	1 427 523	205 095 498

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

AXA IM Global Small Cap Equity QI

Devise	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD
Dollar australien	12 014	1 570 706	-	115 636	1 586 051	-
Livre sterling	10 214	2 061 866	-	21 317	2 011 016	-
Dollar canadien	9 049	1 603 159	-	8 820	1 698 149	-
Couronne danoise	25 193	669 023	-	25 627	468 929	-
Euro	62 961	3 741 410	3 903 145	42 401	4 830 327	198 711
Dollar de Hong Kong	2 424	341 257	-	1 317	319 929	-
Shekel israélien	14 490	177 677	-	3 133	222 556	-
Yen japonais	56 264	4 827 757	-	115 181	3 725 054	-
Dollar néo-zélandais	6 285	144 673	-	11 601	285 403	-
Couronne norvégienne	955	396 558	-	2 287	170 097	-
Dollar de Singapour	1 505	326 266	-	3 114	-	-
Won sud-coréen	1 054	-	-	1 131	-	-
Couronne suédoise	964	657 183	-	1 073	950 035	-
Franc suisse	5 725	807 393	-	2 174	508 968	-
	209 097	17 324 928	3 903 145	354 812	16 776 514	198 711

AXA IM Japan Equity

Devise	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs monétaires nets JPY	Actifs non monétaires nets JPY	Contrats de change JPY	Actifs monétaires nets JPY	Actifs non monétaires nets JPY	Contrats de change JPY
Livre sterling	2 098	-	-	2 038	-	-
Euro	13 175	-	2 095 336 827	1 897 423	-	10 149 195
Dollar américain	3 044 942	-	-	10 746 755	-	-
	3 060 215	-	2 095 336 827	12 646 216	-	10 149 195

AXA IM Japan Small Cap Equity

Devise	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Actifs monétaires nets JPY	Actifs non monétaires nets JPY	Contrats de change JPY	Actifs monétaires nets JPY	Actifs non monétaires nets JPY	Contrats de change JPY
Livre sterling	1 359	-	-	1 319	-	-
Euro	32	-	426 099	1 829 410	-	421 025
Dollar américain	177 087	-	-	5 686 142	-	-
	178 478	-	426 099	7 516 871	-	421 025

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI

	31 mars 2023		31 mars 2022	
Devise	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Actifs monétaires nets et Passifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD
Dollar australien	657 445	63 891 722	(39 088)	88 395 214
Livre sterling	1 237	-	12	-
Euro	1 086	-	2 939	-
Dollar de Hong Kong	45 529	19 749 274	58 223	33 932 886
Dollar néo-zélandais	29 700	2 548 829	56 217	2 413 312
Dollar de Singapour	1 504	9 965 703	2 216	13 353 064
	736 501	96 155 528	80 519	138 094 476

AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund*

	31 mars 2023		31 mars 2022	
Devise	Actifs monétaires nets EUR	Actifs non monétaires nets EUR	Actifs monétaires nets EUR	Actifs non monétaires nets EUR
Livre sterling	7 563	-	246 202	8 228 217
Couronne danoise	4 890	-	65 874	1 132 040
Couronne norvégienne	587	-	2 056	860 028
Couronne suédoise	-	-	21 549	2 889 212
Franc suisse	-	-	45 975	5 679 794
Dollar américain	1 931	-	27 325	-
	14 971	-	408 981	18 789 291

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

AXA IM US Enhanced Index Equity QI

	31 mars 2023			31 mars 2022		
Devise	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD
Livre sterling	257	-	-	273	-	-
Euro	101 291	-	369 983 764	705 719	-	438 718 604
	101 548	-	369 983 764	705 992	-	438 718 604

AXA IM US Equity QI

	31 mars 2023			31 mars 2022		
Devise	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD	Actifs monétaires nets USD	Actifs non monétaires nets USD	Contrats de change USD
Euro	2 785	-	81 569 214	53 491	-	80 090 375
	2 785	-	81 569 214	53 491	-	80 090 375

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(a) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de change (suite)

Le tableau ci-dessous définit l'incidence pour les actifs et passifs monétaires des différents Fonds au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 d'une augmentation de l'exposition aux devises étrangères de 5 %, à condition que toutes les autres variables restent constantes. Inversement, le Gestionnaire d'investissement suppose la même incidence sur les actifs monétaires en cas de diminution de l'exposition aux devises étrangères de 5 %.

Fonds	Devise	Actifs monétaires au 31 mars 2023	Impact sur les actifs monétaires au 31 mars 2023	Actifs monétaires au 31 mars 2022	Impact sur les actifs monétaires au 31 mars 2022
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	USD	718 759	35 938	1 179 844	58 992
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	7 186	359	17 762	888
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	USD	548 147	27 407	257 861	12 893
AXA IM Global Equity QI	USD	1 799 005	89 950	1 427 523	71 376
AXA IM Global Small Cap Equity QI	USD	209 097	10 455	354 812	17 741
AXA IM Japan Equity	JPY	3 060 215	153 011	12 646 216	632 311
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	178 478	8 924	7 516 871	375 844
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	USD	736 501	36 825	80 519	4 026
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund*	EUR	14 971	749	408 981	20 449
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	101 548	5 077	705 992	35 300
AXA IM US Equity QI	USD	2 785	139	53 491	2 675

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

Aucun des Fonds n'a conclu de contrats de change à terme au niveau du portefeuille. Les Fonds ci-dessous concluent des contrats de change à terme pour le compte des investisseurs des catégories *Hedged* (couvertes) afin de gérer le risque de change au niveau de la catégorie, sans incidence supplémentaire sur les instruments financiers détenus. Ces contrats de change à terme au 31 mars 2023 sont détaillés dans le Tableau des investissements et dans la Note 13 (d) des états financiers. La contrepartie des contrats de change à terme est State Street Bank and Trust Company. La notation de crédit à long terme de State Street Bank and Trust Company au 31 mars 2023 est de AA- selon Standard & Poor's (2022 : AA-).

Fonds	Catégories
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	Catégorie A couverte en EUR
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	Catégorie E couverte en EUR
AXA IM Global Small Cap Equity QI	Catégorie A couverte en EUR
AXA IM Japan Equity	Catégorie B couverte en EUR Catégorie M couverte en EUR
AXA IM Japan Small Cap Equity	Catégorie A couverte en EUR
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	Catégorie A couverte en EUR Catégorie B couverte en EUR Catégorie E couverte en EUR Catégorie M couverte en EUR
AXA IM US Equity QI	Catégorie A couverte en EUR Catégorie B couverte en EUR Catégorie E couverte en EUR

La position des devises est contrôlée par le Gestionnaire d'investissement sur une base quotidienne et révisée sur une base mensuelle.

Compte tenu de l'utilisation limitée des Investissements Directs Étrangers, l'approche par les engagements est la méthodologie retenue aux fins du calcul de l'exposition globale. Les limites de risque des catégories de parts qui font l'objet d'une couverture de change ciblent un ratio de couverture de 100 %, avec une tolérance de +/- 4 %.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque d'une fluctuation de la juste valeur ou des flux de liquidité futurs d'un instrument financier en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des disponibilités bancaires, ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt. L'exposition des Fonds au risque de taux d'intérêt sur les disponibilités bancaires détenues au 31 mars 2023 ou au 31 mars 2022 n'est pas considérée comme significative.

(b) Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque que l'une des parties impliquée dans la transaction d'un instrument financier provoque une perte financière pour l'autre partie pour ne pas avoir acquitté une obligation. Cela inclut le risque de contrepartie et le risque de l'émetteur.

Les contreparties sont sélectionnées par différents organismes au sein du Groupe AXA Investment Manager après une analyse approfondie. La surveillance par le service de Gestion des risques est effectuée périodiquement et comprend notamment un examen du niveau d'exposition par contrepartie, des agences de notation et des spreads de défaut de crédit. Toute situation critique est immédiatement reportée à l'équipe et/ou au comité concerné(s).

Les Fonds sont exposés au risque de contrepartie avec les parties avec lesquelles ils effectuent des transactions. Ils peuvent également supporter le risque de défaut. Les Fonds réduisent au minimum la concentration des risques de contrepartie en réalisant leurs opérations sur des places boursières reconnues et accréditées et en ne négociant qu'un faible pourcentage des portefeuilles de chaque Fonds à tout moment et avec tout courtier approuvé. Toutes les transactions sur les valeurs inscrites à la cote ont lieu dans le cadre d'une chambre de compensation. Le risque de défaut est en conséquence considéré comme minime, dès lors que les transferts des titres vendus sont effectués après réception du règlement par le courtier. Le paiement est fait sur achat dès lors que les titres ont été reçus par le courtier.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(b) Risque de crédit (suite)

Dans le cadre des contrats de change à terme, afin de minimiser le risque de contrepartie, et dans un objectif de couverture au niveau de la catégorie, les transactions sont réalisées avec State Street Bank and Trust Company. Une cotation quotidienne de la valeur des contrats de change à terme est remise au Gestionnaire d'investissement. Le Fiduciaire surveille les contrats de change à terme ainsi que le risque de contrepartie sur une base mensuelle.

Lesdits Fonds engagés sur des accords de prêts de valeurs mobilières sont également exposés au risque de contrepartie. Une garantie excédant en valeur des titres prêtés est détenue pour minimiser ledit risque. Afin de réduire encore le risque de défaut de garantie, le Conseil d'administration du Gestionnaire a décidé de recevoir des garanties sous forme de numéraire et de titres de créance publique très bien cotés. Aucune garantie en espèces n'était détenue par les Fonds au cours de l'exercice clôturé au 31 mars 2023 et au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2022. Conformément à la Réglementation OPCVM, la sûreté acceptée en garantie des transactions de prêt de titres doit être transférée au Fiduciaire des Fonds et doit être immédiatement disponible pour les Fonds, sans recourir à la contrepartie, en cas de défaut de cette entité. Alors qu'il est prévu que la valeur des garanties reçues soit à tout moment supérieure à la valeur des titres prêtés, il existe un risque que celle-ci tombe en deçà de celle des titres transférés en cas de variation soudaine à la hausse du marché. Malgré la récupération d'espèces en cas de défaut, il existe également un risque que ces actions en nature ne puissent pas être rachetées.

Les tableaux ci-dessous identifient les noms des contreparties et le pourcentage des expositions aux garanties au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

Contreparties	Notation de crédit Standard & Poor's		Notation de crédit Standard & Poor's	
	% des garanties 31 mars 2023	% des garanties 31 mars 2023	% des garanties 31 mars 2022	% des garanties 31 mars 2022
Barclays Capital Inc	A	19,06	A	34,26
Citigroup Global Markets Ltd	-	-	A+	1,53
HSBC Investment Bank Plc	A+	14,38	-	-
JPMorgan Securities Plc	-	-	A+	14,32
Macquarie Bank Ltd	A+	16,90	-	-
Merrill Lynch International	A+	1,44	-	-
Natixis	A	48,22	A	48,34
UBS AG	-	-	A+	1,55
Total		100,00		100,00

Les garanties sont valorisées quotidiennement à la valeur de marché et, par conséquent, communiquées tous les jours au Fiduciaire et au Gestionnaire d'investissement. Les détails de la garantie et le montant des titres prêtés sont communiqués à Note 8 des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(b) Risque de crédit (suite)

Le tableau ci-après détaille la valeur des titres en prêt par Fonds et par contrepartie au 31 mars 2023.

Standard & Poor's Credit Rating	Devise	Barclays Capital Inc A	HSBC Investment Bank Plc A+	Macquarie Bank Ltd A+	Merrill Lynch International A+	Natixis A	Total
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	-	3 817 970	-	-	-	3 817 970
AXA IM Global Equity QI	USD	3 871 886	9 503 872	1 432 042	1 387 641	8 683 474	24 878 915
AXA IM Japan Equity	JPY	1 923 797 698	-	356 935 332	-	-	2 280 733 030
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	-	-	11 400 205	-	16 875 365	28 275 570
AXA IM US Equity QI	USD	-	-	-	-	18 751 094	18 751 094

Le tableau ci-après détaille la valeur des titres en prêt par Fonds et par contrepartie au 31 mars 2022.

Standard & Poor's Credit Rating	Devise	Barclays Capital Inc A	Citigroup Global Markets Ltd A+	JPMorgan Securities Plc A+	Natixis A	UBS AG A+	Total
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	3 388 866	-	5 529 943	2 755 292	-	11 674 101
AXA IM Global Equity QI	USD	33 803 772	1 991 378	19 967 907	8 804 845	3 083 282	67 651 184
AXA IM Japan Equity	JPY	3 213 007 972	115 499 237	-	-	-	3 328 507 209
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	192 635 248	21 031 305	-	-	-	213 666 553
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	2 496 697	-	2 780 482	202 015	-	5 479 194
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	-	-	-	63 400 744	-	63 400 744
AXA IM US Equity QI	USD	-	-	-	23 582 694	-	23 582 694

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(b) Risque de crédit (suite)

Le tableau ci-après détaille la valeur des garanties pour titres prêtés reçues, par Fonds et par contrepartie au 31 mars 2023.

Standard & Poor's Credit Rating	Devise	Barclays Capital Inc A	HSBC Investment Bank Plc A+	Macquarie Bank Ltd A+	Merrill Lynch International A+	Natixis A	Total
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	-	4 040 299	-	-	-	4 040 299
AXA IM Global Equity QI	USD	4 044 541	10 057 327	1 566 638	1 450 010	9 493 650	26 612 166
AXA IM Japan Equity	JPY	2 009 588 879	-	390 484 249	-	-	2 400 073 128
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	-	-	12 471 750	-	18 449 861	30 921 611
AXA IM US Equity QI	USD	-	-	-	-	20 500 599	20 500 599

Le tableau ci-après détaille la valeur des garanties pour titres prêtés reçues, par Fonds et par contrepartie au 31 mars 2022.

Standard & Poor's Credit Rating	Devise	Barclays Capital Inc A	Citigroup Global Markets Ltd A+	JPMorgan Securities Plc A+	Natixis A	UBS AG A+	Total
AXA IM Eurobloc Equity	EUR	3 652 841	-	5 833 370	2 894 678	-	12 380 889
AXA IM Global Equity QI	USD	36 436 912	2 103 375	21 063 545	9 250 268	3 327 551	72 181 651
AXA IM Japan Equity	JPY	3 463 284 758	121 995 068	-	-	-	3 585 279 826
AXA IM Japan Small Cap Equity	JPY	207 640 543	22 214 134	-	-	-	229 854 677
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund	EUR	2 691 177	-	2 933 047	212 234	-	5 836 458
AXA IM US Enhanced Index Equity QI	USD	-	-	-	66 608 088	-	66 608 088
AXA IM US Equity QI	USD	-	-	-	24 775 705	-	24 775 705

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(b) Risque de crédit (suite)

L'exposition globale aux contreparties est contrôlée par le Gestionnaire d'investissement sur une base quotidienne, révisée par l'équipe Gestion des risques sur une base mensuelle et révisée par le Conseil d'administration du Gestionnaire sur une base trimestrielle.

Risque de Dépositaire

En substance, tous les actifs et liquidités des Fonds sont détenus au sein du réseau de dépôt du Fiduciaire. La faillite ou l'insolvabilité du Fiduciaire ou de sa société mère, State Street Corporation, peut retarder ou limiter les droits des Fonds au titre de ses investissements détenus par le Fiduciaire.

La notation de crédit à long terme de la société mère du Fiduciaire, State Street Corporation, au 31 mars 2023 est A selon Standard & Poor's (2022 : A).

L'exposition maximale à ce risque au 31 mars 2023 correspond à la valeur totale des investissements présentés à la Note 13 (d) des états financiers. Les Fonds se livrent à des activités de prêt de titres comme indiqué dans la Note 8 des états financiers. Le risque associé à ces activités est géré par la prise d'une garantie supérieure à 105 % de la valeur des titres prêtés.

Conformément aux exigences de l'Acte de fiducie et de la Réglementation OPCVM, les titres des Fonds sont détenus à titre de fiduciaire ou de teneur de compte-conservateur, séparément des actifs State Street, la propriété demeurant celle des clients. Les espèces, contrairement aux titres, sont fongibles et ne peuvent pas être enregistrées au nom de, ou identifiées comme propriété effective d'un client, ni ne peuvent être virtuellement détenues physiquement séparément. Le Fiduciaire veillera à ce qu'aucun des agents qu'il aura nommés comme délégués ne puisse séparer les actifs des Fonds. Par conséquent, en cas de faillite ou d'insolvabilité du Fiduciaire, les actifs des Fonds sont ségrégués et protégés, sous réserve d'accords avec les sous-dépositaires locaux, permettant ainsi de réduire encore le risque de contrepartie. Les Fonds seront, en revanche, exposés au risque de crédit du Fiduciaire ou de certains sous-dépositaires auxquels le Fiduciaire fait appel, au regard des liquidités des Fonds détenues par le Fiduciaire. En cas d'insolvabilité ou de faillite du Fiduciaire, les Fonds seront considérés comme créanciers ordinaires du Fiduciaire au regard des avoirs en caisse des Fonds.

Les investissements des Fonds peuvent être enregistrés au nom d'un sous-dépositaire quand, en raison de la nature des lois ou des pratiques du marché des juridictions, ceci est une pratique courante des marchés et qu'il n'est pas possible de procéder autrement ou bien lorsqu'il n'existe pas de moyen plus efficace pour détenir ces Investissements.

Dans certaines circonstances, un manquement de la part d'un dépositaire délégué donnera lieu à une perte des actifs placés en dépôt auprès de ce dernier.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la difficulté pour un fonds d'obtenir les liquidités nécessaires afin d'honorer les rachats et les obligations financières. Chaque Fonds est exposé à des rachats en espèces quotidiens des parts rachetables. Chaque Fonds investit dès lors la majorité de ses actifs sur des investissements négociés sur un marché actif et peut être aisément liquidé ; seule une part limitée de ses actifs est consacrée à des investissements qui ne sont pas activement négociés en Bourse.

Les titres cotés de chaque Fonds sont considérés comme aisément réalisables puisqu'ils sont cotés sur une Bourse de valeurs réglementée (telle que définie dans les objectifs d'investissement du Prospectus des Fonds). Les Fonds sont habilités à emprunter à court terme afin de garantir les règlements. Chaque Fonds peut emprunter auprès d'une banque à hauteur de 10 % de sa VL et à condition que cet emprunt soit à titre temporaire.

Dans certains cas, le Gestionnaire d'investissement est habilité à utiliser ou à accéder aux produits ou aux Fonds négociables en Bourse (ETF), afin de permettre l'exposition sur des marchés sélectionnés tout en conservant des liquidités suffisantes. De plus, les dispositions prévues dans le Prospectus des Fonds laissent toute discrétion aux Administrateurs pour différer le règlement d'un rachat de taille significative aux fins de faciliter la disposition ordonnée des titres ainsi qu'il en va de l'intérêt des détenteurs de parts restants. En résumé, si les opérations totales de rachat effectuées un quelconque jour de négociation pour un quelconque Fonds dépassent 10 % du nombre total de parts en circulation dans le Fonds, les Administrateurs du Gestionnaire peuvent alors, à leur discrétion, différer au jour de négociation suivant toute demande de rachat, de sorte que le nombre total de parts rachetées ne dépasse pas 10 % du nombre total de parts émises.

Les positions de liquidité sont contrôlées par le Gestionnaire d'investissement sur une base continue, révisées par le service de Gestion des risques sur une base mensuelle et par le Conseil d'administration du Gestionnaire sur une base trimestrielle.

Les passifs financiers des Fonds dus pour paiement à un mois se rapportent, pour la plupart, à des achats de titres en attente de règlement, des rachats de parts de participation remboursables, au paiement de charges, des intérêts sur découvert et à la VL attribuable aux détenteurs de parts. Les détails de ces montants sont consultables dans l'État de la situation financière de chaque Fonds. Il n'existe pas de passifs financiers à échéance supérieure à 1 mois au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022. Veuillez vous référer aux Tableau des investissements pour les montants bruts de règlement sur contrats de change ouverts.

(d) Estimation à la juste valeur

La Fiducie est tenue de classer les actifs financiers et les passifs financiers au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs sur trois niveaux pour les éléments utilisés dans les techniques d'évaluation servant à mesurer la juste valeur.

Les Fonds classent les évaluations à la juste valeur en utilisant une hiérarchie des justes valeurs illustrant la signification des éléments utilisés pour effectuer ces mesures. Le Gestionnaire délègue à l'Agent administratif la mise en place quotidienne de la politique de la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : éléments autres que les prix cotés figurant au Niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, soit directement (en tant que prix), soit indirectement (à partir des prix).
- Niveau 3 : éléments pour l'actif ou le passif, ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non observables).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(d) Estimation à la juste valeur (suite)

Le niveau de la hiérarchie des justes valeurs, correspondant à l'évaluation à la juste valeur dans son intégralité, est déterminé en fonction des éléments du niveau le plus bas qui sont significatifs pour l'évaluation à la juste valeur dans son intégralité. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée est évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Si une évaluation à la juste valeur utilise des éléments observables nécessitant un ajustement significatif en fonction des éléments non observables, cette mesure est de Niveau 3. L'évaluation du caractère significatif d'un élément particulier pour l'évaluation à la juste valeur dans son intégralité nécessite de porter un jugement en tenant compte de facteurs spécifiques pour l'actif ou le passif.

La définition du concept d'« observable » suppose un certain discernement de la part du Gestionnaire. Celui-ci prend en considération les données de marché observables disponibles, normalement diffusées ou mises à jour, fiables et vérifiables, qui ne sont pas des données propres et fournies par des sources indépendantes activement impliquées sur le marché concerné.

Au 31 mars 2023, tous les avoirs des Fonds sont classés au Niveau 1 excepté pour les Fonds suivants :

AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	107 158 676	-	-	107 158 676
Bons de souscription	-	-	2	2
Contrats de change à terme ouverts	-	43 290	-	43 290
Actifs financiers	107 158 676	43 290	2	107 201 968
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(1 685)	-	(1 685)
Passifs financiers	-	(1 685)	-	(1 685)

AXA IM Global Emerging Markets Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	78 798 922	-	-*	78 798 922
Fonds d'investissement	3 290 293	-	-	3 290 293
Contrats de change à terme ouverts	-	1 382	-	1 382
Actifs financiers	82 089 215	1 382	-	82 090 597
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(29)	-	(29)
Passifs financiers	-	(29)	-	(29)

* Le Fonds détient une position de niveau 3 à une valeur de marché nulle.

AXA IM Global Small Cap Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	42 643 668	-	-	42 643 668
Contrats de change à terme ouverts	-	113 743	-	113 743
Actifs financiers	42 643 668	113 743	-	42 757 411
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(8 345)	-	(8 345)
Passifs financiers	-	(8 345)	-	(8 345)

AXA IM Japan Equity	Niveau 1 JPY	Niveau 2 JPY	Niveau 3 JPY	Total JPY
Actifs financiers :				
Actions	15 868 641 467	-	-	15 868 641 467
Contrats de change à terme ouverts	-	10 838 058	-	10 838 058
Actifs financiers	15 868 641 467	10 838 058	-	15 879 479 525

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(d) Estimation à la juste valeur (suite)

AXA IM Japan Small Cap Equity	Niveau 1 JPY	Niveau 2 JPY	Niveau 3 JPY	Total JPY
Actifs financiers :				
Actions	6 134 846 100	-	-	6 134 846 100
Contrats de change à terme ouverts	-	2 301	-	2 301
Actifs financiers	6 134 846 100	2 301	-	6 134 848 401
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(296)	-	(296)
Passifs financiers	-	(296)	-	(296)
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	97 929 701	-	.*	97 929 701
Actifs financiers	97 929 701	-	-	97 929 701

* Le Fonds détient une position de niveau 3 à une valeur de marché nulle.

AXA IM US Enhanced Index Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	1 977 436 085	-	-	1 977 436 085
Contrats de change à terme ouverts	-	9 822 776	-	9 822 776
Actifs financiers	1 977 436 085	9 822 776	-	1 987 258 861
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(456 809)	-	(456 809)
Passifs financiers	-	(456 809)	-	(456 809)

AXA IM US Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	821 911 531	-	-	821 911 531
Contrats de change à terme ouverts	-	2 339 394	-	2 339 394
Actifs financiers	821 911 531	2 339 394	-	824 250 925
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(167 274)	-	(167 274)
Passifs financiers	-	(167 274)	-	(167 274)

Au 31 mars 2022, tous les avoirs des Fonds sont classés au Niveau 1 excepté pour les Fonds suivants :

AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	126 887 759	-	445 650	127 333 409
Bons de souscription	-	-	2	2
Contrats de change à terme ouverts	-	4 107	-	4 107
Actifs financiers	126 887 759	4 107	445 652	127 337 518
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(84 516)	-	(84 516)
Passifs financiers	-	(84 516)	-	(84 516)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(d) Estimation à la juste valeur (suite)

AXA IM Global Emerging Markets Equity QI

	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	83 584 650	-	87 948	83 672 598
Fonds d'investissement	3 719 375	-	-	3 719 375
Contrats de change à terme ouverts	-	131	-	131
Actifs financiers	87 304 025	131	87 948	87 392 104
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(2 473)	-	(2 473)
Passifs financiers	-	(2 473)	-	(2 473)

AXA IM Global Small Cap Equity QI

	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	44 028 738	-	-	44 028 738
Contrats de change à terme ouverts	-	428	-	428
Actifs financiers	44 028 738	428	-	44 029 166
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(6 954)	-	(6 954)
Passifs financiers	-	(6 954)	-	(6 954)

AXA IM Japan Equity

	Niveau 1 JPY	Niveau 2 JPY	Niveau 3 JPY	Total JPY
Actifs financiers :				
Actions	19 200 445 729	-	-	19 200 445 729
Contrats de change à terme ouverts	-	75 263 497	-	75 263 497
Actifs financiers	19 200 445 729	75 263 497	-	19 275 709 226
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(23 197 507)	-	(23 197 507)
Passifs financiers	-	(23 197 507)	-	(23 197 507)

AXA IM Japan Small Cap Equity

	Niveau 1 JPY	Niveau 2 JPY	Niveau 3 JPY	Total JPY
Actifs financiers :				
Actions	7 010 182 630	-	-	7 010 182 630
Contrats de change à terme ouverts	-	13 889	-	13 889
Actifs financiers	7 010 182 630	13 889	-	7 010 196 519
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(2 277)	-	(2 277)
Passifs financiers	-	(2 277)	-	(2 277)

AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI

	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	140 421 266	-	307 820	140 729 086
Actifs financiers	140 421 266	-	307 820	140 729 086

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

13. Procédure de gestion du risque financier (suite)

(d) Estimation à la juste valeur (suite)

AXA IM US Enhanced Index Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	2 643 421 423	-	-	2 643 421 423
Contrats de change à terme ouverts	-	1 983 947	-	1 983 947
Actifs financiers	2 643 421 423	1 983 947	-	2 645 405 370
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(17 454 915)	-	(17 454 915)
Passifs financiers	-	(17 454 915)	-	(17 454 915)

AXA IM US Equity QI	Niveau 1 USD	Niveau 2 USD	Niveau 3 USD	Total USD
Actifs financiers :				
Actions	1 021 893 091	-	-	1 021 893 091
Contrats de change à terme ouverts	-	602 585	-	602 585
Actifs financiers	1 021 893 091	602 585	-	1 022 495 676
Passifs financiers :				
Contrats de change à terme ouverts	-	(3 535 378)	-	(3 535 378)
Passifs financiers	-	(3 535 378)	-	(3 535 378)

Les instruments financiers s'échangeant sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs mais évalués sur la base de prix de marché cotés, de cotations de courtiers ou d'autres sources établissant des prix en s'appuyant sur des éléments observables, sont classés au Niveau 2. Pour la Fiducie, il s'agit de dérivés de gré à gré.

Les investissements classés au Niveau 3 comprennent un nombre important de données non observables. Les instruments de Niveau 3 peuvent inclure des actions dont la cotation a été suspendue, ou retirées de la cote, des fonds de capital-investissement et des fonds d'investissement. Les prix non observables n'étant pas disponibles pour ces titres, le Gestionnaire d'investissement a utilisé des techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur. Le Gestionnaire d'investissement tient également compte du prix de transaction d'origine, des transactions récentes concernant des instruments identiques ou similaires, et des transactions tierces terminées et concernant des instruments comparables. Il adapte le modèle lorsque cela est nécessaire.

Les investissements de Niveau 3 ont été évalués à leur juste valeur conformément aux procédures établies par et sous la supervision du Conseil d'administration du Gestionnaire, et examinés par l'Agent administratif conjointement avec le Dépositaire. Veuillez consulter le détail de ces investissements dans les tableaux des pages précédentes. En outre, il existe des placements détenus sur certains Fonds évalués à la juste valeur à une valeur nulle, comme indiqué dans le Tableau des investissements, qui sont classés au Niveau 3 au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022.

(e) Autres risques

Les autres risques significatifs relatifs à la Fiducie sont communiqués dans le Prospectus de la Fiducie.

14. Événements significatifs intervenus et modifications importantes apportées au Prospectus au cours de l'exercice

Ukraine/Russie :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a eu des incidences négatives sur l'économie mondiale, principalement en raison des perturbations qui en ont découlé sur l'offre de l'énergie et autres matières premières. L'inflation avait déjà gagné du terrain du fait des préoccupations entourant les questions d'approvisionnement liées à la crise de la COVID, et le renchérissement des prix de l'énergie résultant du déclenchement du conflit n'a fait qu'aggraver la situation. Ces facteurs et les incertitudes géopolitiques permanentes soulevées par la guerre ont entraîné de hauts niveaux de volatilité sur les marchés. Les rendements obligataires se sont redressés dans l'anticipation des hausses de taux d'intérêt, les écarts de crédit se sont, quant à eux, élargis. De brusques revirements du cours des actions ont été observés, les investisseurs tentant de faire face à la nature imprévisible de l'actualité entourant les bénéfices des entreprises et les projections de taux de croissance des pays, situation qui devrait perdurer tant que la crise n'est pas résolue. Les événements évoluant en permanence, peuvent rapidement rendre tout commentaire de marché obsolète. L'équipe de gestion des Fonds continuera de suivre l'évolution de la situation et prendra les mesures qui s'imposent le cas échéant.

Le Prospectus mis à jour a été publié le 23 septembre 2022. Les principales mises à jour sont les suivantes :

- les changements de nom de la Fiducie et des Fonds ;
- le changement du processus de sélection des valeurs pour les Fonds AXA IM Eurobloc Equity, AXA IM Japan Equity et AXA IM Japan Small Cap Equity ;
- le changement de la délégation de l'activité de gestion de portefeuille pour le Fonds AXA IM Eurobloc Equity.

À effet du 23 septembre 2022, AXA Rosenberg Equity Alpha Trust a été rebaptisée AXA IM Equity Trust.

Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

14. Événements significatifs intervenus et modifications importantes apportées au

Prospectus au cours de l'exercice (suite)

Ukraine/Russie : (suite)

Le Prospectus mis à jour a été publié le 1^{er} décembre 2022. La principale mise à jour concerne l'inclusion des annexes SFDR.

À effet du 23 septembre 2022, les Fonds suivants ont été rebaptisés :

Nom précédent du Fonds	Nouveau nom du Fonds
AXA Rosenberg All Country Asia Pacific Ex- Japan Small Cap Alpha Fund	AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI
AXA Rosenberg Eurobloc Equity Alpha Fund	AXA IM Eurobloc Equity
AXA Rosenberg Global Emerging Markets Equity Alpha Fund	AXA IM Global Emerging Markets Equity QI
AXA Rosenberg Global Equity Alpha Fund	AXA IM Global Equity QI
AXA Rosenberg Global Small Cap Alpha Fund	AXA IM Global Small Cap Equity QI
AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund	AXA IM Japan Equity
AXA Rosenberg Japan Small Cap Alpha Fund	AXA IM Japan Small Cap Equity
AXA Rosenberg Pacific Ex-Japan Equity Alpha Fund	AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI
AXA Rosenberg US Enhanced Index Equity Alpha Fund	AXA IM US Enhanced Index Equity QI
AXA Rosenberg US Equity Alpha Fund	AXA IM US Equity QI

15. Événements postérieurs à l'État de la situation financière

Il n'y a pas eu d'événements importants postérieurs à l'État de la situation financière qui nécessiteraient d'être communiqués ou d'ajuster les présents états financiers.

16. Approbation des états financiers

Les états financiers ont été approuvés par les Administrateurs du Gestionnaire le 18 juillet 2023.

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 99,13 % (31 mars 2022 : 98,92 %)				Xinjiang Xinxin Mining Industry Co Ltd			
Australie – 18,16 % (31 mars 2022 : 23,76 %)							
Accent Group Ltd	441 131	700 211	0,65		1 584 000	279 472	0,26
Aeris Resources Ltd	227 852	103 008	0,09			7 057 683	6,53
Bendigo & Adelaide Bank Ltd	237 522	1 380 818	1,28	Hong Kong – 8,07 % (31 mars 2022 : 10,29 %)			
carsales.com Ltd	106 553	1 580 710	1,46	Beijing Enterprises Holdings Ltd	270 000	970 802	0,90
Challenger Ltd	217 327	910 445	0,84	Canvest Environmental Protection Group Co Ltd	55 000	25 398	0,02
Champion Iron Ltd	195 952	937 702	0,87	Chen Hsong Holdings	236 000	55 318	0,05
Data 3 Ltd	135 420	655 743	0,61	China Foods Ltd	1 630 000	608 399	0,56
Eagers Automotive Ltd	135 843	1 231 426	1,14	China Taiping Insurance Holdings Co Ltd	233 200	247 907	0,23
Estia Health Ltd	174 760	308 415	0,28	Crystal International Group Ltd	661 500	225 838	0,21
Helia Group Ltd	306 915	589 947	0,55	Eagle Nice International Holdings Ltd	128 000	70 767	0,07
Helloworld Travel Ltd	75 093	112 406	0,10	Essex Bio-technology Ltd	131 000	63 164	0,06
Iluka Resources Ltd	85 193	606 241	0,56	Johnson Electric Holdings Ltd	658 500	749 101	0,69
Incitec Pivot Ltd	128 395	270 017	0,25	K Wah International Holdings Ltd	2 230 000	798 260	0,74
JB Hi-Fi Ltd	49 388	1 405 303	1,30	Kerry Logistics Network Ltd	101 000	157 098	0,15
Macquarie Telecom Group Ltd	16 803	654 353	0,61	Kingboard Holdings Ltd	108 500	334 832	0,31
Mayne Pharma Group Ltd	59 020	148 825	0,14	Lee & Man Chemical Co Ltd	500 000	329 620	0,31
Mesoblast Ltd	164 817	104 591	0,10	NWS Holdings Ltd	750 000	672 616	0,62
Metcash Ltd	507 373	1 309 980	1,21	Oriental Watch Holdings	142 000	78 688	0,07
Michael Hill International Ltd	28 708	19 308	0,02	Poly Property Group Co Ltd	2 020 000	446 461	0,41
MMA Offshore Ltd	274 976	214 552	0,20	Road King Infrastructure Ltd	194 000	76 983	0,07
Nanosonics Ltd	190 320	647 532	0,60	Shenzhen Investment Ltd	1 073 465	190 763	0,18
National Storage (REIT)	627 416	1 052 631	0,97	Stella International Holdings Ltd	112 000	118 992	0,11
Nufarm Ltd	41 823	159 943	0,15	Texwinca Holdings Ltd	624 000	107 710	0,10
Orora Ltd	168 046	385 480	0,36	United Laboratories International Holdings Ltd	1 486 000	1 034 528	0,96
Pact Group Holdings Ltd	124 271	92 594	0,09	UntradeYouyuan Holdings*	643 000	-	0,00
Perenti Ltd	386 528	314 536	0,29	Yips Chemical Holdings Ltd	220 000	102 434	0,09
Perseus Mining Ltd	307 841	488 638	0,45	Yue Yuen Industrial Holdings Ltd	852 000	1 202 576	1,11
Pilbara Minerals Ltd	243 517	643 412	0,59	Zensun Enterprises Ltd	449 000	52 336	0,05
Qube Holdings Ltd	700 828	1 349 467	1,25			8 720 591	8,07
Super Retail Group Ltd	148 259	1 246 171	1,15	Inde – 16,35 % (31 mars 2022 : 14,65 %)			
		19 624 405	18,16	360 ONE WAM Ltd	12 648	66 516	0,06
Chine – 6,53 % (31 mars 2022 : 3,15 %)				Aditya Birla Capital Ltd	249 480	463 625	0,43
BAIC Motor Corp Ltd	3 903 000	1 088 869	1,01	Allcargo Logistics Ltd	100 767	435 585	0,40
Beijing Jingneng Clean Energy Co Ltd	742 000	176 285	0,16	Ashoka Buildcon Ltd	196 624	177 167	0,16
Beijing Urban Construction Design & Development Group Co Ltd	840 000	264 842	0,25	Bank of India	215 675	195 645	0,18
Chaowei Power Holdings Ltd	666 000	144 654	0,13	Canara Bank	309 280	1 067 093	0,99
China Communications Services Corp Ltd	1 336 000	658 644	0,61	Century Enka Ltd	22 159	92 726	0,09
China Harmony Auto Holding Ltd	517 000	63 555	0,06	Cyient Ltd	87 245	1 053 055	0,97
China Oriental Group Co Ltd	568 000	106 003	0,10	DCW Ltd	179 033	94 437	0,09
China Suntien Green Energy Corp Ltd	243 000	106 023	0,10	Deepak Fertilisers & Petrochemicals Corp Ltd	71 362	474 741	0,44
China Yongda Automobiles Services Holdings Ltd	113 500	80 535	0,07	eClerx Services Ltd	41 020	646 839	0,60
Consun Pharmaceutical Group Ltd	625 000	377 789	0,35	EID Parry India Ltd	102 436	580 158	0,54
Fufeng Group Ltd	1 529 956	884 846	0,82	Emami Ltd	14 723	64 203	0,06
Genertec Universal Medical Group Co Ltd	1 551 500	936 835	0,87	Garware Hi-Tech Films Ltd	6 845	43 894	0,04
Greentown China Holdings Ltd	26 500	34 400	0,03	GHCL Ltd	102 254	626 595	0,58
Legend Holdings Corp	398 900	425 835	0,39	Glenmark Pharmaceuticals Ltd	189 786	1 071 642	0,99
NetDragon Websoft Holdings Ltd	452 000	794 604	0,74	Granules India Ltd	126 552	447 222	0,41
Powerlong Real Estate Holdings Ltd	517 000	89 241	0,08	Great Eastern Shipping Co Ltd	115 514	904 490	0,84
Tianneng Power International Ltd	310 000	367 264	0,34	Gujarat State Fertilizers & Chemicals Ltd	254 021	368 440	0,34
Xinhua Winshare Publishing and Media Co Ltd	227 000	177 987	0,16	Indian Bank	244 898	854 867	0,79
				Jagran Prakashan Ltd	132 875	115 684	0,11
				Kalyani Steels Ltd	9 712	34 886	0,03
				Karnataka Bank Ltd	238 544	394 610	0,36

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 99,13 % (31 mars 2022 : 98,92 %) (suite)				Inde – 16,35 % (31 mars 2022 : 14,65 %) (suite)			
Karur Vysya Bank Ltd	617 913	777 631	0,72	Korea Cast Iron Pipe Industries Co Ltd	16 161	88 573	0,08
Kirloskar Industries Ltd	3 404	100 878	0,09	Kwang Dong Pharmaceutical Co Ltd	10 000	42 440	0,04
Mahanagar Gas Ltd	19 563	234 574	0,22	LS Corp	4 874	298 389	0,28
Maharashtra Seamless Ltd	11 090	48 448	0,04	LX International Corp	27 659	615 600	0,57
Mangalore Refinery & Petrochemicals Ltd	214 198	137 225	0,13	Posco International Corp	32 734	560 087	0,52
Marksans Pharma Ltd	130 150	111 213	0,10	Sajodaerim Corp	6 310	122 264	0,11
National Fertilizers Ltd	186 021	162 916	0,15	Samsung Card Co Ltd	37 989	887 825	0,82
Oracle Financial Services Software Ltd	29 262	1 165 486	1,08	SeAH Steel Corp	2 106	211 190	0,20
Persistent Systems Ltd	2 929	164 105	0,15	SeAH Steel Holdings Corp	1 736	193 756	0,18
PTC India Ltd	191 171	198 365	0,18	Seohee Construction Co Ltd	137 299	131 409	0,12
Rajesh Exports Ltd	137 494	1 022 181	0,95	Seoyon Co Ltd	16 913	109 324	0,10
Rashtriya Chemicals & Fertilizers Ltd	426 053	493 798	0,46	Seoyon E-Hwa Co Ltd	15 824	166 098	0,15
Redington India Ltd	287 693	583 910	0,54	Shinsung E&G Co Ltd	78 445	110 420	0,10
Sasken Technologies Ltd	11 457	109 705	0,10	SIMPAC Inc	40 389	155 044	0,14
Seshasayee Paper & Boards Ltd	13 995	40 436	0,04	SK Chemicals Co Ltd	1 708	97 808	0,09
Sonata Software Ltd	33 405	342 037	0,32	Songwon Industrial Co Ltd	19 406	278 975	0,26
Southern Petrochemical Industries Corp Ltd	124 507	85 446	0,08	Sungwoo Hitech Co Ltd	59 665	337 545	0,31
Tamil Nadu Newsprint & Papers Ltd	53 934	143 526	0,13	Young Poong Corp	1 001	447 119	0,41
Tata Chemicals Ltd	60 814	719 915	0,67	Youngone Corp	33 979	1 194 100	1,10
Union Bank of India Ltd	271 366	218 840	0,20	YTN Co Ltd	31 242	148 189	0,14
Vindhya Telelinks Ltd	3 308	70 401	0,07			16 083 088	14,88
Zensar Technologies Ltd	141 360	470 096	0,43				
		17 675 252	16,35	Malaisie – 2,73 % (31 mars 2022 : 1,09 %)			
Indonésie – 0,43 % (31 mars 2022 : 1,03 %)				Carlsberg Brewery Malaysia Bhd	216 100	1 056 870	0,98
Hexindo Adiperkasa Tbk PT	169 400	58 464	0,05	Heineken Malaysia Bhd	181 798	1 100 058	1,02
Saratoga Investama Sedaya Tbk PT	3 092 400	408 862	0,38	Hong Leong Financial Group Bhd	108 700	443 668	0,41
		467 326	0,43	KSL Holdings Bhd	246 100	45 874	0,04
Corée – 14,88 % (31 mars 2022 : 15,63 %)				OSK Holdings Bhd	1 051 600	236 535	0,22
ASIA Holdings Co Ltd	1 403	153 895	0,14	RCE Capital Bhd	162 900	67 006	0,06
Chinyang Holdings Corp	27 854	65 738	0,06			2 950 011	2,73
Chongkundang Holdings Corp	1 758	68 194	0,06	Nouvelle-Zélande – 1,06 % (31 mars 2022 : 1,65 %)			
CJ Corp	16 583	1 327 939	1,23	Comvita Ltd	60 325	118 322	0,11
CJ Freshway Corp	8 855	201 845	0,19	Hallenstein Glasson Holdings Ltd	48 253	174 797	0,16
CJ Logistics Corp	2 956	181 309	0,17	Heartland Group Holdings Ltd	359 794	352 290	0,33
Daechang Forging Co Ltd	18 394	92 758	0,09	SKY Network Television Ltd	129 941	206 089	0,19
DB Financial Investment Co Ltd	18 126	55 937	0,05	Turners Automotive Group Ltd	42 289	88 767	0,08
DB Insurance Co Ltd	4 955	284 888	0,26	Warehouse Group Ltd	178 036	209 967	0,19
DGB Financial Group Inc	146 509	775 957	0,72			1 150 232	1,06
GS Holdings Corp	33 803	1 049 650	0,97	Philippines – 1,48 % (31 mars 2022 : 1,71 %)			
Hanwha Corp	54 677	1 101 436	1,02	Alliance Global Group Inc	5 714 100	1 298 062	1,20
Hanwha Life Insurance Co Ltd	589 426	1 087 757	1,01	China Banking Corp	308 000	181 435	0,17
Hanyang Eng Co Ltd	9 478	113 684	0,11	Del Monte Pacific Ltd	265 100	47 355	0,04
Hanyang Securities Co Ltd	12 401	84 778	0,08	First Gen Corp	242 700	73 705	0,07
HD Hyundai Co Ltd	22 296	995 900	0,92			1 600 557	1,48
HYUNDAI Corp	8 607	107 963	0,10	Singapour – 3,50 % (31 mars 2022 : 5,24 %)			
Hyundai Marine & Fire Insurance Co Ltd	13 747	357 178	0,33	BRC Asia Ltd	78 200	100 577	0,09
Hyundai Motor Securities Co Ltd	25 394	170 971	0,16	Bukit Sembawang Estates Ltd	27 300	84 084	0,08
Hyundai Wia Corp	2 491	107 248	0,10	China Sunshine Chemical Holdings Ltd	238 800	83 518	0,08
Ilshin Spinning Co Ltd	926	92 291	0,09	Civmec Ltd	98 100	50 727	0,05
JB Financial Group Co Ltd	114 959	772 221	0,71	Delfi Ltd	466 100	394 391	0,37
KC Co Ltd	9 052	151 927	0,14	Fraser and Neave Ltd	77 000	62 837	0,06
KG Chemical Corp	10 262	317 867	0,29	HRnetgroup Ltd	112 600	68 811	0,06
KISCO Holdings Co Ltd	10 815	167 602	0,16	LHN Ltd	244 600	52 892	0,05
				Olam Group Ltd	1 205 800	1 428 404	1,32
				Raffles Medical Group Ltd	327 900	368 704	0,34
				Rh Petrogas Ltd	635 000	90 506	0,08

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 99,13 % (31 mars 2022 : 98,92 %) (suite)							
Singapour – 3,50 % (31 mars 2022 : 5,24 %) (suite)							
Riverstone Holdings Ltd	1 020 400	458 568	0,42	Radiant Opto-Electronics Corp	198 000	720 207	0,67
Sabana Industrial (REIT)	248 300	80 772	0,07	Sanyang Motor Co Ltd	587 000	752 366	0,70
Samudera Shipping Line Ltd	108 300	103 042	0,10	Senao Networks Inc	15 000	168 610	0,16
Straits Trading Co Ltd	200 064	334 807	0,31	Simplo Technology Co Ltd	129 000	1 282 691	1,19
Wing Tai Holdings Ltd	21 500	24 175	0,02	Sino-American Silicon Products Inc	137 000	703 054	0,65
				Sitronix Technology Corp	106 000	825 963	0,76
		3 786 815	3,50	Sunrex Technology Corp	140 000	203 580	0,19
Taiwan – 22,30 % (31 mars 2022 : 16,46 %)							
Amtran Technology Co Ltd	469 000	155 961	0,14	Taiwan Surface Mounting Technology Corp	221 000	705 153	0,65
Ardentec Corp	338 000	638 867	0,59	Test Research Inc	73 000	152 126	0,14
Chicory Power Technology Co Ltd	314 000	833 277	0,77	Topco Scientific Co Ltd	148 000	919 911	0,85
Compeq Manufacturing Co Ltd	729 000	1 109 153	1,03	Unitech Computer Co Ltd	91 000	101 543	0,09
Depo Auto Parts Ind Co Ltd	45 000	134 272	0,12	United Integrated Services Co Ltd	144 000	1 001 462	0,93
Dimerco Express Corp	102 000	285 925	0,26	Unizyx Holding Corp	264 000	321 898	0,30
Ennoconn Corp	82 000	714 361	0,66	Wah Lee Industrial Corp	257 040	740 370	0,68
Founding Construction & Development Co Ltd	218 000	127 983	0,12	Walton Advanced Engineering Inc	218 000	98 269	0,09
Foxsemicon Integrated Technology Inc	73 000	475 318	0,44	Weikeng Industrial Co Ltd	304 000	299 282	0,28
Fulgent Sun International Holding Co Ltd	72 000	315 100	0,29	Wistron Corp	1 399 000	1 921 773	1,78
Fusheng Precision Co Ltd	87 000	649 339	0,60	Yem Chio Co Ltd	276 342	148 620	0,14
Gamania Digital Entertainment Co Ltd	109 000	262 588	0,24	Zhen Ding Technology Holding Ltd	155 000	581 616	0,54
General Interface Solution Holding Ltd	83 000	223 669	0,21			24 109 897	22,30
Global Brands Manufacture Ltd	482 080	535 556	0,50	Thaïlande – 3,64 % (31 mars 2022 : 4,03 %)			
Gold Circuit Electronics Ltd	228 062	729 184	0,67	AP Thailand PCL - NVDR	3 134 900	1 095 542	1,01
Horizon Securities Co Ltd	301 040	97 982	0,09	Ichitan Group PCL - NVDR	998 500	386 902	0,36
Hung Ching Development & Construction Co Ltd	96 000	69 917	0,06	Lalin Property PCL - NVDR	822 200	212 192	0,20
International Games System Co Ltd	54 000	1 011 807	0,94	MC Group PCL - NVDR	589 127	183 483	0,17
L&K Engineering Co Ltd	153 000	243 589	0,23	Muramoto Electron Thailand PCL - NVDR	14 600	105 673	0,10
Long Bon International Co Ltd	79 000	44 952	0,04	Sri Trang Agro-Industry PCL - NVDR	1 178 355	787 408	0,73
Long Da Construction & Development Corp	69 000	54 445	0,05	Supalai PCL - NVDR	1 651 100	1 074 338	0,99
Marketech International Corp	140 000	614 993	0,57	Thantawan Industry PCL - NVDR	90 100	87 281	0,08
MPI Corp	39 000	172 600	0,16			3 932 819	3,64
Orient Semiconductor Electronics Ltd	434 000	293 277	0,27	États-Unis – Néant (31 mars 2022 : 0,23 %)			
O-TA Precision Industry Co Ltd	64 000	283 242	0,26	Total des actions		107 158 676	99,13
Pegatron Corp	510 000	1 168 323	1,08	Bons de souscription – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)			
Pou Chen Corp	1 119 000	1 148 493	1,06	Singapour – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)			
Promate Electronic Co Ltd	49 000	67 230	0,06	Ezion Holdings Ltd*	2 872 200	2	0,00
				Total des bons de souscription		2	0,00
				Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés			
						107 158 678	99,13

Instruments financiers dérivés – 0,04 % (31 mars 2022 : (0,06 %))

Contrats de change à terme ouverts** – 0,04 % (31 mars 2022 : (0,06 %))

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets
59 745 EUR	64 151 USD	19 avril 2023	(813)	(0,00)
31 062 EUR	32 904 USD	19 avril 2023	(872)	(0,00)
1 637 179 USD	1 545 464 EUR	19 avril 2023	43 290	0,04
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			43 290	0,04
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			(1 685)	(0,00)
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts			41 605	0,04

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite) Au 31 mars 2023

	Juste valeur USD	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	107 200 283	99,17
Disponibilités bancaires	810 861	0,75
Autres Actifs nets	88 016	0,08
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	108 099 160	100,00

* Investissements de Niveau 3.

** La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

Abréviations :

NVDR (Non Voting Depository Receipt) – Certificats représentatifs d'actions étrangères sans droit de vote
REIT (Real Estate Investment Trust) – Fiducie de placement immobilier de type REIT

	% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	98,63
Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,04
Actifs circulants	1,33
Total des Actifs	100,00

AXA IM EUROBLOC EQUITY

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Actions – 97,35 % (31 mars 2022 : 99,62 %)			
Autriche – Néant (31 mars 2022 : 1,76 %)			
Belgique – 2,43 % (31 mars 2022 : 3,20 %)			
KBC Group NV	18 900	1 195 803	0,88
Solvay SA	20 000	2 106 500	1,55
		3 302 303	2,43
Finlande – 2,44 % (31 mars 2022 : 5,37 %)			
Neste Oyj	52 100	2 377 323	1,75
Stora Enso Oyj	79 000	945 630	0,69
		3 322 953	2,44
France – 48,26 % (31 mars 2022 : 30,24 %)			
Air Liquide SA	31 100	4 796 242	3,53
BioMerieux	14 200	1 377 116	1,01
BNP Paribas SA	85 500	4 720 882	3,47
Bureau Veritas SA	57 900	1 534 929	1,13
Capgemini SE	9 000	1 536 750	1,13
Dassault Systemes SE	67 900	2 572 052	1,89
EssilorLuxottica SA	14 700	2 440 568	1,80
Faurecia SE	50 000	997 375	0,73
Legrand SA	36 800	3 094 880	2,28
L'Oreal SA	8 900	3 660 347	2,69
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	8 400	7 090 020	5,21
Neoen SA	42 372	1 227 517	0,90
Pernod Ricard SA	12 100	2 525 875	1,86
Publicis Groupe SA	72 600	5 221 392	3,84
Sanofi	32 000	3 203 040	2,36
Schneider Electric SE	39 000	5 984 940	4,40
SEB SA	10 000	1 047 500	0,77
Societe Generale SA	61 100	1 269 811	0,93
Sodexo SA	13 000	1 170 910	0,86
SOITEC	7 900	1 164 855	0,86
SPIE SA	72 100	1 928 675	1,42
Veolia Environnement SA	83 000	2 358 030	1,73
Vinci SA	28 900	3 055 597	2,25
Worldline SA	42 100	1 646 531	1,21
		65 625 834	48,26
Allemagne – 8,59 % (31 mars 2022 : 23,00 %)			
Allianz SE	18 900	4 030 898	2,96
Deutsche Post AG	41 000	1 767 305	1,30
Deutsche Telekom AG	178 000	3 983 640	2,93
Merck KGaA	11 100	1 908 645	1,40
		11 690 488	8,59
Irlande – 0,96 % (31 mars 2022 : 1,92 %)			
Kerry Group Plc	14 200	1 305 264	0,96
Italie – 11,30 % (31 mars 2022 : 4,29 %)			
FinecoBank Banca Fineco SpA	290 000	4 104 950	3,02
Intesa Sanpaolo SpA	2 000 000	4 735 500	3,48
Nexi SpA	144 000	1 077 120	0,79
Prysmian SpA	66 300	2 566 141	1,89
Technoprobe SpA	166 500	1 108 890	0,82
Terna - Rete Elettrica Nazionale	234 000	1 771 146	1,30
		15 363 747	11,30

	Nombre d'actions	Juste valeur EUR	% des actifs nets
Pays-Bas – 10,69 % (31 mars 2022 : 18,87 %)			
ASML Holding NV	15 200	9 505 320	6,99
Koninklijke DSM NV	12 100	1 314 968	0,97
Stellantis NV	222 000	3 712 728	2,73
		14 533 016	10,69
Portugal – Néant (31 mars 2022 : 1,14 %)			
Espagne – 12,68 % (31 mars 2022 : 9,83 %)			
Amadeus IT Group SA	22 100	1 361 581	1,00
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA^	444 000	2 917 968	2,15
Cellnex Telecom SA	27 900	998 123	0,73
Corp ACCIONA Energias Renovables SA	65 300	2 331 863	1,72
Iberdrola SA	479 866	5 510 061	4,05
Industria de Diseno Textil SA	133 500	4 124 482	3,03
		17 244 078	12,68
		Juste valeur EUR	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		132 387 683	97,35
Disponibilités bancaires		3 471 427	2,55
Autres Actifs nets		132 315	0,10
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables		135 991 425	100,00
			% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non audité)			Actifs
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs			97,23
Actifs circulants			2,77
Total des Actifs			100,00

^ Titre faisant l'objet d'un prêt de titres

AXA IM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 94,54 % (31 mars 2022 : 94,67 %) (suite)				Inde – 12,54 % (31 mars 2022 : 13,05 %)			
Bajaj Auto Ltd	10 715	506 268	0,61	Kossan Rubber Industries Bhd	140 000	41 405	0,05
Bank of Baroda	236 773	487 332	0,59	Sime Darby Bhd	196 400	95 474	0,11
Bank of India	177 324	160 855	0,19	Supermax Corp Bhd	149 523	31 429	0,04
Canara Bank	75 507	260 518	0,31			575 009	0,69
Dr Reddy's Laboratories Ltd	8 178	461 718	0,55	Mexique – 3,71 % (31 mars 2022 : 2,96 %)			
GAIL India Ltd	398 737	511 506	0,61	Alpek SAB de CV	113 000	125 510	0,15
HCL Technologies Ltd	74 740	987 856	1,19	Arca Continental SAB de CV	68 600	620 937	0,74
ICICI Bank Ltd	2 868	30 624	0,04	Cemex SAB de CV	457 600	251 533	0,30
ICICI Securities Ltd	16 073	83 761	0,10	Coca-Cola Femsa SAB de CV	69 375	556 506	0,67
Infosys Ltd	89 200	1 548 389	1,86	Fomento Economico Mexicano SAB de CV	26 600	252 903	0,30
Mahindra & Mahindra Ltd	50 829	715 948	0,86	Grupo Bimbo SAB de CV	140 600	706 076	0,85
Oracle Financial Services Software Ltd	3 432	136 694	0,17	Grupo Comercial Chedraui SA de CV	52 500	299 616	0,36
Piramal Enterprises Ltd	12 163	100 285	0,12	Grupo Mexico SAB de CV	59 300	280 145	0,34
Piramal Pharma Ltd	48 652	40 596	0,05			3 093 226	3,71
Power Grid Corp of India Ltd	188 515	517 150	0,62	Panama – Néant (31 mars 2022 : 0,02 %)			
Rajesh Exports Ltd	15 794	117 418	0,14	Philippines – 0,14 % (31 mars 2022 : 0,25 %)			
Reliance Industries Ltd	18 042	511 584	0,61	San Miguel Food and Beverage Inc	129 230	114 457	0,14
SKF India Ltd	1 819	94 179	0,11	Pologne – 0,15 % (31 mars 2022 : 0,64 %)			
State Bank of India	130 841	832 299	1,00	Polski Koncern Naftowy ORLEN SA	9 593	129 664	0,15
Tata Consultancy Services Ltd	32 306	1 259 377	1,51	Afrique du Sud – 4,35 % (31 mars 2022 : 5,98 %)			
Tech Mahindra Ltd	33 122	444 683	0,53	Absa Group Ltd	43 315	443 806	0,53
Wipro Ltd	144 242	640 934	0,77	African Rainbow Minerals Ltd	7 721	100 574	0,12
		10 449 974	12,54	Aspen Pharmacare Holdings Ltd	15 132	156 288	0,19
Indonésie – 0,11 % (31 mars 2022 : 0,41 %)				Bid Corp Ltd	19 278	433 026	0,52
Bank CIMB Niaga Tbk PT	1 107 900	93 652	0,11	Bidvest Group Ltd	18 564	265 300	0,32
Corée – 11,61 % (31 mars 2022 : 11,12 %)				Foschini Group Ltd	20 546	105 275	0,13
Cheil Worldwide Inc	2 920	41 753	0,05	Impala Platinum Holdings Ltd	34 152	315 698	0,38
CJ CheilJedang Corp	925	231 454	0,28	MultiChoice Group	20 156	140 129	0,17
DB Insurance Co Ltd	3 813	219 229	0,26	Nedbank Group Ltd	27 962	341 761	0,41
Doosan Bobcat Inc	5 803	194 904	0,23	Netcare Ltd	88 000	73 381	0,09
E-MART Inc	1 729	140 315	0,17	Ninety One Ltd	45 183	103 201	0,12
GS Holdings Corp	3 659	113 619	0,14	OUTsurance Group Ltd	77 632	152 814	0,18
Hana Financial Group Inc	13 867	433 793	0,52	Sibanye Stillwater Ltd	143 706	296 767	0,35
Hankook Tire & Technology Co	7 605	203 437	0,24	Standard Bank Group Ltd	68 684	668 994	0,80
HD Hyundai Co Ltd	3 910	174 649	0,21	Telkom SA SOC Ltd	15 000	30 190	0,04
Hyundai Motor Co	7 732	1 095 493	1,31			3 627 204	4,35
KB Financial Group Inc	11 563	423 448	0,51	Taiwan – 16,28 % (31 mars 2022 : 15,96 %)			
Kia Corp	6 451	401 623	0,48	ASE Technology Holding Co Ltd	183 000	677 666	0,81
Korea Gas Corp	4 573	95 282	0,11	China Development Financial Holding Corp	955 000	394 421	0,47
Korean Air Lines Co Ltd	17 979	320 745	0,38	Delta Electronics Inc	89 000	879 112	1,06
Kumho Petrochemical Co Ltd	876	96 728	0,12	Eva Airways Corp	321 000	283 336	0,34
NAVER Corp	5 682	882 732	1,06	Fubon Financial Holding Co Ltd	363 000	674 198	0,81
NCSOFT Corp	338	96 518	0,12	Hon Hai Precision Industry Co Ltd	399 000	1 366 147	1,64
Posco International Corp	5 143	87 998	0,11	Pegatron Corp	158 000	361 951	0,43
Samsung Biologics Co Ltd	435	263 135	0,32	Pou Chen Corp	107 000	109 820	0,13
Samsung C&T Corp	2 268	188 673	0,23	Powertech Technology Inc	41 000	122 606	0,15
Samsung Card Co Ltd	5 835	136 367	0,16	Sino-American Silicon Products Inc	32 000	164 217	0,20
Samsung Electronics Co Ltd	57 258	2 812 651	3,37	Synnex Technology International Corp	61 000	123 112	0,15
Samsung Fire & Marine Insurance Co Ltd	2 277	360 741	0,43	Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	336 000	5 887 380	7,06
SK Inc	2 623	347 457	0,42	Unimicron Technology Corp	77 000	373 651	0,45
Woori Financial Group Inc	35 988	315 277	0,38	United Microelectronics Corp	500 000	867 887	1,04
		9 678 021	11,61	Wistron Corp	137 000	188 194	0,23
Malaisie – 0,69 % (31 mars 2022 : 0,74 %)							
Axiata Group Berhad	466 700	318 361	0,38				
Hartalega Holdings Bhd	205 700	88 340	0,11				

AXA IM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 94,54 % (31 mars 2022 : 94,67 %) (suite)				Émirats arabes unis – 2,36 % (31 mars 2022 : 0,91 %)			
Taiwan – 16,28 % (31 mars 2022 : 15,96 %) (suite)				Air Arabia Pjsc			
WPG Holdings Ltd	63 000	103 974	0,12	Dubai Islamic Bank Pjsc	207 917	119 740	0,14
Yageo Corp	24 673	428 268	0,51	Emaar Development Pjsc	232 004	331 344	0,40
Yang Ming Marine Transport Corp	162 000	341 851	0,41	Emaar Properties Pjsc	212 545	321 205	0,39
Zhen Ding Technology Holding Ltd	59 000	221 389	0,27	Emirates NBD Bank Pjsc	313 711	481 351	0,58
					198 392	711 726	0,85
		13 569 180	16,28			1 965 366	2,36
Thaïlande – 1,84 % (31 mars 2022 : 1,81 %)				Total des Actions			
Bank of Ayudhya PCL - NVDR	325 800	277 495	0,33			78 798 922	94,54
Indorama Ventures PCL - NVDR	269 500	272 889	0,33	Fonds d'investissement – 3,95 % (31 mars 2022 : 4,21 %)			
Kasikornbank PCL - NVDR	85 300	331 147	0,40	Irlande – 3,95 % (31 mars 2022 : 4,21 %)			
Krung Thai Bank PCL - NVDR	735 100	355 780	0,42	Invesco MSCI Saudi Arabia UCITS			
Minor International PCL - NVDR	315 600	298 802	0,36	ETF	121 000	3 290 293	3,95
		1 536 113	1,84	Total des Fonds d'investissement			
Turquie – 1,45 % (31 mars 2022 : 0,67 %)						3 290 293	3,95
Coca-Cola Icecek AS	13 855	147 320	0,18	Valeur totale des			
KOC Holding A/S	119 309	475 807	0,57	placements hors instruments			
Turk Hava Yollari AO	58 865	363 555	0,44	financiers dérivés			
Yapi ve Kredi Bankasi A/S	441 042	220 004	0,26			82 089 215	98,49
		1 206 686	1,45				

Instruments financiers dérivés – 0,00 % (31 mars 2022 : (0,00 %))

Contrats de change à terme ouverts** – 0,00 % (31 mars 2022 : (0,00 %))

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets
1 007 EUR	1 067 USD	19 avril 2023	(29)	(0,00)
52 261 USD	49 333 EUR	19 avril 2023	1 382	0,00
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			1 382	0,00
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			(29)	(0,00)
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts			1 353	0,00

	Juste valeur USD	% des actifs nets		% du Total des Actifs
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
	82 090 568	98,49	Analyse du total des actifs (non audité)	
Disponibilités bancaires	1 096 714	1,32	Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	94,37
Autres Actifs nets	159 416	0,19	Fonds d'investissement	3,94
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	83 346 698	100,00	Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,00
			Actifs circulants	1,69
			Total des Actifs	100,00

* Investissements de Niveau 3.

** La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

Abréviations :

ADR (American Depositary Receipt) – Certificats américains représentatifs d'actions étrangères

NVDR (Non Voting Depositary Receipt) – Certificats représentatifs d'actions étrangères sans droit de vote

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,76 % (31 mars 2022 : 98,77 %)				Irlande – 0,46 % (31 mars 2022 : 0,52 %)			
Australie – 1,31 % (31 mars 2022 : 1,01 %)				Accenture Plc			
BHP Group Ltd	65 787	2 080 333	0,33	Johnson Controls Internation Plc	35 700	2 148 783	0,34
Endeavour Group Ltd	284 650	1 291 616	0,21			2 891 590	0,46
Fortescue Metals Group Ltd	157 719	2 373 030	0,38	Italie – 0,21 % (31 mars 2022 : 0,18 %)			
Qantas Airways Ltd	289 936	1 286 474	0,20	Poste Italiane SpA			
Vicinity Ltd (REIT)	923 738	1 206 414	0,19		126 320	1 291 843	0,21
		8 237 867	1,31	Japon – 8,06 % (31 mars 2022 : 6,91 %)			
Autriche – 0,11 % (31 mars 2022 : 0,30 %)				Aisin Corp			
ANDRITZ AG	10 338	701 702	0,11	Aisui Corp	36 800	727 484	0,12
Belgique – 1,00 % (31 mars 2022 : 0,18 %)				Honda Motor Co Ltd			
Ageas SA	28 887	1 252 233	0,20	Inpex Corp	186 800	1 961 477	0,31
Solvay SA	44 002	5 035 163	0,80	Japan Post Insurance Co Ltd	239 800	3 724 296	0,59
		6 287 396	1,00	JFE Holdings Inc	117 000	1 477 775	0,24
Bermudes – 0,61 % (31 mars 2022 : 0,22 %)				Kajima Corp			
Arch Capital Group Ltd	55 900	3 793 094	0,61	Mazda Motor Corp	266 800	2 454 704	0,39
Canada – 2,35 % (31 mars 2022 : 5,49 %)				Mitsui & Co Ltd			
BRP Inc	19 700	1 540 366	0,24	Mitsui Chemicals Inc	58 900	1 510 228	0,24
Canadian Tire Corp Ltd	10 600	1 380 032	0,22	Mitsui OSK Lines Ltd	47 800	1 190 600	0,19
CGI Inc	54 200	5 213 348	0,83	Mizuho Financial Group Inc	54 400	768 647	0,12
Loblaws Cos Ltd	38 700	3 515 413	0,56	Morinaga Milk Industry Co Ltd	31 800	1 141 517	0,18
Manulife Financial Corp	87 900	1 610 109	0,26	Nippon Steel Corp	103 200	2 420 071	0,39
Metro Inc	27 300	1 501 112	0,24	Nippon Telegraph & Telephone Corp	162 500	4 840 568	0,77
		14 760 380	2,35	Nippon Yusen KK^	92 400	2 146 327	0,34
Danemark – 1,23 % (31 mars 2022 : 0,94 %)				Ono Pharmaceutical Co Ltd			
Novo Nordisk A/S	39 516	6 266 380	1,00	Open House Group Co Ltd	50 000	1 861 522	0,30
Pandora A/S	14 857	1 418 625	0,23	Panasonic Holdings Corp	89 700	796 307	0,13
		7 685 005	1,23	Sankyo Co Ltd	34 900	1 454 057	0,23
Finlande – 0,06 % (31 mars 2022 : 0,15 %)				Sekisui House Ltd			
Kesko Oyj	16 389	352 155	0,06	Shionogi & Co Ltd	29 600	1 329 209	0,21
France – 2,85 % (31 mars 2022 : 1,19 %)				Sumitomo Forestry Co Ltd			
AXA SA	110 769	3 391 622	0,54	Sumitomo Mitsui Financial Group Inc^	124 500	4 959 794	0,79
L'Oreal SA	15 566	6 955 351	1,11	Tokyo Gas Co Ltd	67 600	1 269 310	0,20
Renault SA	51 034	2 084 349	0,33	Toyota Tsusho Corp	40 800	1 722 864	0,27
Rexel SA	31 700	756 140	0,12	Yamaha Motor Co Ltd	75 500	1 961 389	0,31
Sanofi	14 687	1 597 185	0,26			50 541 628	8,06
TotalEnergies SE	52 257	3 086 552	0,49	Pays-Bas – 3,35 % (31 mars 2022 : 2,67 %)			
		17 871 199	2,85	ASML Holding NV	8 427	5 725 400	0,91
Allemagne – 2,34 % (31 mars 2022 : 2,23 %)				CNH Industrial NV			
Aurubis AG	7 021	648 911	0,11	Koninklijke Ahold Delhaize NV	162 035	5 543 151	0,88
Bayerische Motoren Werke AG	7 383	807 741	0,13	Randstad NV^	23 745	1 408 299	0,23
GEA Group AG	28 937	1 321 050	0,21	Stellantis NV	237 921	4 326 335	0,69
Mercedes-Benz Group AG	69 454	5 337 920	0,85	STMicroelectronics NV	48 513	2 580 532	0,41
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG in Muenchen	15 312	5 382 487	0,86			20 993 045	3,35
United Internet AG	66 060	1 140 260	0,18	Nouvelle-Zélande – 0,24 % (31 mars 2022 : 0,10 %)			
		14 638 369	2,34	Fisher & Paykel Healthcare Corp Ltd			
Hong Kong – 0,39 % (31 mars 2022 : 0,95 %)				92 378			
Swire Pacific Ltd	161 500	1 240 061	0,20	Norvège – 0,14 % (31 mars 2022 : 0,99 %)			
Swire Properties Ltd	461 800	1 189 804	0,19	Equinor ASA			
		2 429 865	0,39	31 204			
				889 885			
				Porto Rico – Néant (31 mars 2022 : 0,12 %)			
				Singapour – 0,26 % (31 mars 2022 : 0,64 %)			
				Oversea-Chinese Banking Corp Ltd			
				172 700			
				1 607 433			
				Espagne – 2,77 % (31 mars 2022 : 1,48 %)			
				Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA^			
				862 581			
				6 158 957			
				158 426			
				5 317 707			
				0,85			

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,76 % (31 mars 2022 : 98,77 %) (suite)							
Espagne – 2,77 % (31 mars 2022 : 1,48 %) (suite)							
Mapfre SA	311 828	629 294	0,10	Crane NXT Co	5 700	646 808	0,10
Repsol SA	340 430	5 245 541	0,84	CVS Health Corp	68 100	5 060 170	0,81
		17 351 499	2,77	Deckers Outdoor Corp	3 200	1 438 512	0,23
Suède – 0,43 % (31 mars 2022 : 0,98 %)							
Skandinaviska Enskilda Banken AB	127 874	1 413 211	0,23	Deere & Co	9 900	4 085 383	0,65
Swedbank AB	77 078	1 264 558	0,20	DocuSign Inc	35 847	2 090 239	0,33
		2 677 769	0,43	DXC Technology Co	51 100	1 305 350	0,21
Suisse – 3,91 % (31 mars 2022 : 1,87 %)							
ABB Ltd	148 604	5 102 036	0,81	Dynatrace Inc	35 400	1 497 597	0,24
Chubb Ltd	27 600	5 359 644	0,86	Edwards Lifesciences Corp	45 000	3 721 725	0,59
Coca-Cola HBC AG	49 858	1 364 863	0,22	Elevance Health Inc	5 100	2 343 833	0,37
Novartis AG	80 161	7 349 225	1,17	EQT Corp	57 600	1 838 304	0,29
Swatch Group AG	3 961	1 358 633	0,22	Equitable Holdings Inc	116 400	2 953 650	0,47
UBS Group AG^	188 213	3 973 683	0,63	ExlService Holdings Inc	12 200	1 973 655	0,32
		24 508 084	3,91	Expeditors International of Washington Inc	43 500	4 788 697	0,76
Royaume-Uni – 3,40 % (31 mars 2022 : 5,10 %)							
3i Group Plc	80 954	1 686 360	0,27	Fair Isaac Corp	7 300	5 126 315	0,82
Barclays Plc	810 879	1 461 908	0,23	Ford Motor Co	408 800	5 148 836	0,82
BP Plc	1 119 694	7 072 441	1,13	Gen Digital Inc	253 800	4 353 939	0,69
Coca-Cola Europacific Partners Plc	30 600	1 811 520	0,29	General Motors Co	145 360	5 328 171	0,85
GSK Plc	148 841	2 630 037	0,42	Genworth Financial Inc	154 700	775 821	0,12
HSBC Holdings Plc	978 275	6 648 501	1,06	Gilead Sciences Inc	70 500	5 850 090	0,93
		21 310 767	3,40	Hartford Financial Services Group Inc	63 800	4 443 989	0,71
États-Unis – 63,28 % (31 mars 2022 : 64,55 %)							
3M Co	36 700	3 856 252	0,62	Hewlett Packard Enterprise Co	334 400	5 325 320	0,85
Acuity Brands Inc	15 500	2 832 238	0,45	Houlihan Lokey Inc	7 200	629 892	0,10
Adobe Inc	18 932	7 293 648	1,16	IDEXX Laboratories Inc	5 403	2 700 852	0,43
AGCO Corp	7 100	959 672	0,15	Iron Mountain Inc (REIT)	12 900	682 346	0,11
Airbnb Inc	39 400	4 901 360	0,78	Jones Lang LaSalle Inc	7 400	1 076 145	0,17
Ally Financial Inc	41 400	1 055 079	0,17	Kroger Co	95 200	4 698 596	0,75
Alphabet Inc	109 300	11 331 677	1,81	Landstar System Inc	2 600	466 154	0,07
Amazon.com Inc	81 600	8 428 056	1,34	Lattice Semiconductor Corp	42 700	4 078 490	0,65
American Express Co	14 300	2 358 428	0,38	Liberty Broadband	24 100	1 968 609	0,31
AMN Healthcare Services Inc	5 600	464 380	0,07	Loews Corp	24 000	1 392 120	0,22
Amphenol Corp	9 100	743 106	0,12	Manhattan Associates Inc	5 900	913 409	0,15
Analog Devices Inc	4 339	855 803	0,14	Marathon Petroleum Corp	45 000	6 065 325	0,97
Apple Inc	174 100	28 696 903	4,58	Marriott Vacations Worldwide Corp	10 000	1 348 650	0,22
Applied Materials Inc	39 978	4 910 698	0,78	Mastercard Inc	13 500	4 904 887	0,78
Archer-Daniels-Midland Co	54 600	4 348 617	0,69	MercadoLibre Inc	1 529	2 014 205	0,32
Arista Networks Inc	12 300	2 064 002	0,33	Merck & Co Inc	80 700	8 583 655	1,37
AT&T Inc	223 300	4 292 942	0,69	Mettler-Toledo International Inc	1 100	1 681 724	0,27
Atkore Inc	19 200	2 696 544	0,43	Microsoft Corp	72 100	20 782 104	3,32
Automatic Data Processing Inc	8 905	1 981 941	0,32	Murphy Oil Corp	18 800	694 566	0,11
Bank of America Corp	143 900	4 111 942	0,66	Murphy USA Inc	8 800	2 268 948	0,36
Bloomin' Brands Inc	89 600	2 296 896	0,37	Netflix Inc	7 574	2 617 158	0,42
Bristol-Myers Squibb Co	86 100	5 967 160	0,95	NexTier Oilfield Solutions Inc	94 200	748 890	0,12
Broadcom Inc	2 441	1 566 072	0,25	NVIDIA Corp	25 130	6 980 360	1,11
Bunge Ltd	22 100	2 110 882	0,34	NVR Inc	290	1 616 846	0,26
Cadence Design Systems Inc	25 965	5 453 948	0,87	Old Dominion Freight Line Inc	8 400	2 862 552	0,46
Caterpillar Inc	25 300	5 786 995	0,92	PACCAR Inc	43 700	3 198 403	0,51
Cisco Systems Inc	131 300	6 863 707	1,10	Patterson Cos Inc	11 200	299 656	0,05
Cognizant Technology Solutions Corp	10 837	660 353	0,11	Paylocity Holding Corp	7 200	1 431 108	0,23
Comcast Corp	37 000	1 402 855	0,22	Pfizer Inc	81 000	3 303 585	0,53
Conagra Brands Inc	40 700	1 528 489	0,24	Phillips 66	29 900	3 030 215	0,48
Costco Wholesale Corp	9 400	4 671 518	0,75	Procter & Gamble Co	6 200	921 289	0,15
				Rambus Inc	19 200	983 904	0,16
				Regeneron Pharmaceuticals Inc	4 040	3 318 517	0,53
				Reliance Steel & Aluminum Co	5 600	1 436 484	0,23
				Salesforce Inc	4 875	974 025	0,16
				ServiceNow Inc	11 200	5 198 760	0,83
				Shockwave Medical Inc	8 200	1 777 268	0,28
				State Street Corp	59 100	4 469 437	0,71
				Steel Dynamics Inc	29 400	3 324 993	0,53
				Synchrony Financial	128 800	3 746 148	0,60

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,76 % (31 mars 2022 : 98,77 %) (suite)			
États-Unis – 63,28 % (31 mars 2022 : 64,55 %) (suite)			
Synopsys Inc	15 808	6 103 548	0,97
Tesla Inc	43 207	8 964 372	1,43
Timken Co	51 200	4 183 552	0,67
Ulta Salon Cosmetics & Fragrance Inc	3 100	1 691 221	0,27
United Parcel Service Inc	32 200	6 245 029	1,00
UnitedHealth Group Inc	20 900	9 872 846	1,58
Unum Group	93 500	3 697 925	0,59
Valero Energy Corp	47 200	6 587 940	1,05
Verizon Communications Inc	113 000	4 394 005	0,70
Vertex Pharmaceuticals Inc	14 299	4 502 326	0,72
Viatis Inc	190 187	1 828 648	0,29
Visa Inc [^]	40 100	9 038 740	1,44
Voya Financial Inc	12 700	907 415	0,14
Webster Financial Corp	25 100	989 317	0,16
Workday Inc	8 787	1 814 955	0,29
		<u>396 600 681</u>	<u>63,28</u>

	Juste valeur USD	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	618 951 991	98,76
Disponibilités bancaires	6 567 764	1,05
Autres Actifs nets	1 197 244	0,19
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	626 716 999	100,00

[^] Titre faisant l'objet d'un prêt de titres.

Abréviations :

REIT (*Real Estate Investment Trust*) – Fiducie
de placement immobilier de type REIT

	% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	98,53
Actifs circulants	<u>1,47</u>
Total des Actifs	<u>100,00</u>

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,97 % (31 mars 2022 : 99,81 %)				Spar Nord Bank A/S			
Australie – 3,65 % (31 mars 2022 : 3,60 %)				Sydbank A/S			
ALS Ltd	13 476	111 285	0,26				
Austal Ltd	30 307	34 963	0,08				
Bendigo & Adelaide Bank Ltd	14 479	84 173	0,20				
carsales.com Ltd	16 994	252 105	0,59				
Charter Hall Long Wale (REIT)	24 578	68 890	0,16				
Charter Hall Retail (REIT)	37 084	93 636	0,22				
Growthpoint Properties Australia Ltd (REIT)	45 228	92 237	0,21				
Helia Group Ltd	20 858	40 093	0,09				
Iluka Resources Ltd	5 463	38 875	0,09				
Incitec Pivot Ltd	86 111	181 093	0,42				
Insignia Financial Ltd	44 869	82 640	0,19				
JB Hi-Fi Ltd	1 647	46 864	0,11				
Karoon Energy Ltd	29 967	42 951	0,10				
Metcash Ltd	57 022	147 224	0,34				
Nufarm Ltd	11 435	43 731	0,10				
Orica Ltd	4 398	45 259	0,10				
Perenti Ltd	50 358	40 979	0,10				
Perpetual Ltd	2 616	38 545	0,09				
Super Retail Group Ltd	10 132	85 163	0,20				
		1 570 706	3,65				
Autriche – 0,10 % (31 mars 2022 : 0,35 %)				Finlande – 1,38 % (31 mars 2022 : 0,94 %)			
Porr AG	2 940	43 409	0,10	Kemira Oyj	6 630	116 799	0,27
				Konecranes Oyj	4 362	146 272	0,34
Belgique – 0,58 % (31 mars 2022 : 0,52 %)				Outokumpu Oyj	24 560	134 163	0,31
Ageas SA	1 077	46 687	0,11	TietoEVRY Oyj	6 336	199 147	0,46
Bekaert SA	3 475	157 284	0,36				
Exmar NV	4 299	45 282	0,11				
		249 253	0,58				
Bermudes – 0,47 % (31 mars 2022 : Néant)				France – 0,74 % (31 mars 2022 : 3,68 %)			
Axis Capital Holdings Ltd	3 700	201 706	0,47	Coface SA	3 319	47 075	0,11
				Etablissements Maurel et Prom SA	10 811	40 405	0,10
Canada – 3,72 % (31 mars 2022 : 3,52 %)				Rubis SCA	5 018	134 578	0,31
AGF Management Ltd	7 800	45 820	0,11	Sopra Steria Group SACA	453	95 110	0,22
ARC Resources Ltd	5 900	66 810	0,15				
ATCO Ltd	5 200	166 526	0,39				
CES Energy Solutions Corp	26 500	52 869	0,12				
CI Financial Corp	12 800	120 542	0,28				
Cogeco Communications Inc	2 800	135 671	0,31				
Cogeco Inc	1 300	57 880	0,13				
EQB Inc	2 300	98 825	0,23				
Finning International Inc	8 000	198 943	0,46				
First National Financial Corp	2 700	76 011	0,18				
H&R (REIT)	5 400	50 216	0,12				
Leons Furniture Ltd	3 200	40 835	0,09				
Martinrea International Inc	4 400	47 337	0,11				
Morguard Corp	900	69 019	0,16				
Parex Resources Inc	7 400	137 327	0,32				
Secure Energy Services Inc	22 100	102 715	0,24				
Torex Gold Resources Inc	8 200	135 813	0,32				
		1 603 159	3,72				
Danemark – 1,55 % (31 mars 2022 : 1,06 %)				Allemagne – 2,80 % (31 mars 2022 : 2,58 %)			
Brodene A&O Johansen A/S	3 530	41 934	0,10	Aurubis AG	2 037	188 268	0,44
H Lundbeck A/S	11 478	53 305	0,12	Ceconomy AG	17 213	46 846	0,11
Jyske Bank A/S	2 456	172 168	0,40	Duerr AG	2 799	100 626	0,23
SimCorp A/S	1 449	109 702	0,25	Hugo Boss AG	799	57 319	0,13
Solar A/S	436	35 355	0,08	K+S AG	8 965	190 880	0,44
				Krones AG	414	48 757	0,11
				Salzgitter AG	3 205	126 608	0,29
				Suedzucker AG	10 631	178 968	0,42
				Thyssenkrupp AG	19 115	137 543	0,32
				United Internet AG	7 692	132 772	0,31
						1 208 587	2,80
				Hong Kong – 0,79 % (31 mars 2022 : 0,72 %)			
				Concord New Energy Group Ltd	450 000	40 414	0,09
				Great Eagle Holdings Ltd	19 000	38 412	0,09
				Lee & Man Chemical Co Ltd	56 000	36 918	0,09
				Regina Miracle International Holdings Ltd	66 000	25 391	0,06
				United Laboratories International Holdings Ltd	106 000	73 795	0,17
				Yue Yuen Industrial Holdings Ltd	89 500	126 327	0,29
						341 257	0,79
				Irlande – 0,61 % (31 mars 2022 : 0,53 %)			
				Kenmare Resources Plc	7 555	43 913	0,10
				Perrigo Co Plc	6 100	218 777	0,51
						262 690	0,61
				Israël – 0,41 % (31 mars 2022 : 0,48 %)			
				B Communications Ltd	9 407	33 663	0,08
				Delek Group Ltd	731	80 588	0,18
				Oil Refineries Ltd	232 679	63 426	0,15
						177 677	0,41
				Italie – 0,75 % (31 mars 2022 : 0,84 %)			
				Banca IFIS SpA	4 878	74 090	0,17
				Banco BPM SpA	31 390	122 910	0,28
				Credito Emiliano SpA	17 123	127 246	0,30
						324 246	0,75

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY Q1

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,97 % (31 mars 2022 : 99,81 %) (suite)				Pays-Bas – 1,76 % (31 mars 2022 : 0,74 %)			
Japon – 11,20 % (31 mars 2022 : 8,44 %)				Nouvelle-Zélande – 0,34 % (31 mars 2022 : 0,65 %)			
Adastria Co Ltd	3 600	66 122	0,15	Expro Group Holdings NV	6 000	110 130	0,26
Alps Alpine Co Ltd	13 900	132 639	0,31	Heijmans NV	4 084	56 129	0,13
Asics Corp	4 800	135 517	0,31	Koninklijke BAM Groep NV	25 678	61 152	0,14
Belluna Co Ltd	13 700	72 211	0,17	Koninklijke Vopak NV	4 120	145 453	0,34
Benefit One Inc	4 400	62 054	0,14	Playa Hotels & Resorts NV	12 800	122 816	0,28
BIPROGY Inc	5 600	136 855	0,32	Signify NV	4 549	151 159	0,35
Carenet Inc	4 800	38 843	0,09	TKH Group NV	2 159	112 474	0,26
Dexerials Corp	1 900	38 345	0,09			759 313	1,76
Ebara Corp	3 400	156 856	0,36	Norvège – 0,92 % (31 mars 2022 : 0,39 %)			
Eiken Chemical Co Ltd	4 000	47 021	0,11	Aker ASA	2 858	183 586	0,43
Ferrotec Holdings Corp	3 000	74 724	0,17	Aker Solutions ASA	29 546	107 429	0,25
Fujikura Ltd	16 900	119 299	0,28	DNO ASA	67 913	66 531	0,15
Fukuda Denshi Co Ltd	2 400	77 136	0,18	Norwegian Air Shuttle ASA	38 078	39 012	0,09
Fullcast Holdings Co Ltd	3 300	59 868	0,14			396 558	0,92
Hachijuni Bank Ltd	10 700	46 308	0,11	Panama – Néant (31 mars 2022 : 0,13 %)			
Heiwado Co Ltd	6 300	96 353	0,22	Philippines – 0,05 % (31 mars 2022 : Néant)			
Horiba Ltd	2 700	160 572	0,37	Del Monte Pacific Ltd	111 100	19 846	0,05
Hulic Inc (REIT)	37	41 632	0,10	Porto Rico – Néant (31 mars 2022 : 0,57 %)			
Information Services International-				Singapour – 0,80 % (31 mars 2022 : 0,28 %)			
Dentsu Ltd	1 200	46 931	0,11	Olam Group Ltd	176 100	208 610	0,48
Itochu Enex Co Ltd	9 100	77 092	0,18	Riverstone Holdings Ltd	84 900	38 154	0,09
JAC Recruitment Co Ltd	5 200	101 898	0,24	Samudera Shipping Line Ltd	62 700	59 656	0,14
Japan Prime Realty Investment Corp				WaVe Life Sciences Ltd	8 500	36 848	0,09
(REIT)	46	120 452	0,28			343 268	0,80
Jeol Ltd	2 100	67 020	0,15	Espagne – 1,00 % (31 mars 2022 : 1,41 %)			
Kaneka Corp	3 300	85 606	0,20	Banco de Sabadell SA	107 039	115 025	0,27
Kanematsu Corp	7 700	94 999	0,22	Indra Sistemas SA	11 640	157 509	0,36
Konica Minolta Inc	20 200	86 361	0,20	Mapfre SA	79 061	159 552	0,37
Kuraray Co Ltd	14 500	132 482	0,31			432 086	1,00
Meitec Corp	4 300	76 475	0,18	Suède – 1,53 % (31 mars 2022 : 2,15 %)			
Micronics Japan Co Ltd	5 000	50 098	0,12	AcadeMedia AB	11 400	56 755	0,13
Mizuno Corp	2 800	65 324	0,15	Dometic Group AB	13 947	85 071	0,20
Mori Hills Investment Corp (REIT)	34	37 745	0,09	Pandox AB	3 560	44 545	0,11
Morinaga Milk Industry Co Ltd	1 600	57 435	0,13	Scandic Hotels Group AB	11 517	38 601	0,09
Nikkiso Co Ltd	5 400	38 140	0,09	Securitas AB	24 291	216 614	0,50
Nojima Corp	8 200	86 227	0,20	SSAB AB	29 270	215 597	0,50
Noritz Corp	6 200	80 802	0,19			657 183	1,53
NSD Co Ltd	5 300	95 057	0,22	Suisse – 1,98 % (31 mars 2022 : 1,24 %)			
PAL GROUP Holdings Co Ltd	4 600	106 541	0,25	Aryzta AG	77 863	132 066	0,31
Ricoh Co Ltd	9 200	68 608	0,16	Basellandschaftliche Kantonalbank	61	60 429	0,14
Ryohin Keikaku Co Ltd	4 500	50 870	0,12	Bell Food Group AG	322	98 604	0,23
Sakata Seed Corp	1 400	41 130	0,09	Coca-Cola HBC AG	1 673	45 798	0,10
Sankyo Co Ltd	2 800	116 658	0,27	CPH Chemie & Papier Holding AG	652	63 305	0,15
Sanwa Holdings Corp	13 200	140 539	0,33	Implenia AG	1 973	82 771	0,19
Senko Group Holdings Co Ltd	12 700	90 223	0,21	Meier Tobler Group AG	1 331	68 185	0,16
SHIFT Inc	600	105 763	0,24	OC Oerlikon Corp AG	16 338	92 148	0,21
Shinko Electric Industries Co Ltd	6 300	193 251	0,45	Phoenix Mecano AG	106	44 614	0,10
Shoei Co Ltd	3 800	79 118	0,18	Thurgauer Kantonalbank	420	54 825	0,13
Softcreate Holdings Corp	3 000	40 946	0,09				
Sparx Group Co Ltd	4 420	48 122	0,11				
Star Micronics Co Ltd	4 200	56 946	0,13				
Sumitomo Forestry Co Ltd	10 100	198 562	0,46				
TechnoPro Holdings Inc	4 800	131 640	0,30				
Tokyo Tatemono Co Ltd	3 400	41 270	0,10				
TS Tech Co Ltd	9 700	122 553	0,28				
Ushio Inc	7 800	97 698	0,23				
Xebio Holdings Co Ltd	5 800	45 737	0,11				
Yamada Holdings Co Ltd	26 000	89 083	0,21				
		4 827 757	11,20				

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,97 % (31 mars 2022 : 99,81 %) (suite)							
Suisse – 1,98 % (31 mars 2022 : 1,24 %) (suite)							
Valiant Holding AG	1 028	110 446	0,26				
		853 191	1,98				
Royaume-Uni – 5,18 % (31 mars 2022 : 5,88 %)							
Anglo-Eastern Plantations Plc	4 308	43 465	0,10	Brinker International Inc	3 300	125 383	0,29
Centrica Plc	248 526	326 035	0,76	Buckle Inc	1 400	49 917	0,12
Drax Group Plc	15 513	116 908	0,27	Caleres Inc	3 100	67 007	0,16
Ferroglobe Plc	13 900	68 596	0,16	Cannae Holdings Inc	1 800	36 306	0,08
Genel Energy Plc	31 254	45 329	0,11	Carlyle Group Inc	2 400	74 532	0,17
Inchcape Plc	19 308	184 959	0,43	Caseys General Stores Inc	1 400	302 897	0,70
Keller Group Plc	7 852	65 970	0,15	Centerspace (REIT)	1 300	71 026	0,17
Kier Group Plc	58 263	49 311	0,12	Cerence Inc	3 100	87 001	0,20
LivaNova Plc	3 400	148 070	0,34	Certara Inc	5 600	134 932	0,31
Lookers Plc	45 783	46 532	0,11	Chemed Corp	400	215 308	0,50
Marks & Spencer Group Plc	86 174	177 965	0,41	Chico's FAS Inc	6 600	36 267	0,08
Mitie Group Plc	65 659	66 449	0,15	Cinemark Holdings Inc	8 900	131 586	0,31
OSB Group Plc	19 431	115 731	0,27	CIRCOR International Inc	2 300	71 530	0,17
Paragon Banking Group Plc	17 964	115 667	0,27	Cirrus Logic Inc	2 300	251 528	0,58
Pearson Plc	5 043	52 646	0,12	Clean Harbors Inc	300	42 735	0,10
Premier Foods Plc	51 044	77 125	0,18	Coca-Cola Consolidated Inc	200	106 932	0,25
QinetiQ Group Plc	32 052	128 760	0,30	Coeur Mining Inc	11 600	46 226	0,11
Renewi Plc	8 423	63 165	0,15	Comfort Systems USA Inc	1 600	233 456	0,54
Serco Group Plc	56 420	107 117	0,25	Commercial Metals Co	4 700	229 759	0,53
SIG Plc	98 731	53 042	0,12	Computer Programs and Systems Inc	1 600	48 296	0,11
UK Commercial Property Ltd (REIT)	104 164	66 200	0,15	Corcept Therapeutics Inc	1 700	36 788	0,09
Virgin Money UK Plc	63 012	113 692	0,26	CorVel Corp	900	171 081	0,40
		2 232 734	5,18	Cracker Barrel Old Country Store Inc	800	90 908	0,21
États-Unis – 56,66 % (31 mars 2022 : 59,11 %)							
Abercrombie & Fitch Co	3 600	99 882	0,23	Crawford & Co	8 700	66 816	0,16
Academy Sports & Outdoors Inc	2 200	143 561	0,33	Crocs Inc	400	50 562	0,12
Acuity Brands Inc	1 300	237 542	0,55	CSG Systems International Inc	2 300	123 452	0,29
Adeia Inc	5 300	46 932	0,11	CSW Industrials Inc	900	125 032	0,29
AGCO Corp	2 800	378 462	0,88	Dana Inc	8 100	121 864	0,28
Alamo Group Inc	800	147 240	0,34	Deckers Outdoor Corp	1 000	449 535	1,04
Allakos Inc	7 800	34 749	0,08	Dicks Sporting Goods Inc	700	99 340	0,23
Americold Realty Trust Inc (REIT)	1 500	42 698	0,10	Dillard's Inc	100	30 755	0,07
AMN Healthcare Services Inc	1 300	107 802	0,25	DocuSign Inc	908	52 945	0,12
Amphastar Pharmaceuticals Inc	2 500	93 662	0,22	DXC Technology Co	6 800	173 706	0,40
Angi Inc	36 500	82 673	0,19	Dycom Industries Inc	500	46 823	0,11
Apartment Investment and Management Co (REIT)	11 000	84 535	0,20	Dynavax Technologies Corp	6 600	64 713	0,15
Apollo Medical Holdings Inc	2 000	72 860	0,17	Eagle Materials Inc	500	73 390	0,17
Apple Hospitality Inc (REIT)	9 000	139 725	0,32	Ecovyst Inc	13 700	151 316	0,35
Artivion Inc	4 400	57 486	0,13	Editas Medicine Inc	4 400	31 922	0,07
AssetMark Financial Holdings Inc	3 400	106 896	0,25	El Pollo Loco Holdings Inc	4 200	40 320	0,09
Astronics Corp	2 900	38 672	0,09	elf Beauty Inc	2 800	230 594	0,54
Atkore Inc	1 600	224 712	0,52	EMCOR Group Inc	1 900	308 892	0,72
Avanos Medical Inc	3 600	107 046	0,25	EnerSys	2 000	173 720	0,40
Axcelis Technologies Inc	1 600	213 160	0,49	Enovis Corp	2 700	144 355	0,34
Axos Financial Inc	3 200	118 128	0,27	Ensign Group Inc	2 300	219 753	0,51
Bancorp Inc	3 800	105 773	0,25	EPR Properties (REIT)	3 300	125 713	0,29
Beazer Homes USA Inc	3 600	57 150	0,13	Esab Corp	800	47 252	0,11
Belden Inc	2 500	216 825	0,50	ExlService Holdings Inc	1 500	242 662	0,56
Biglari Holdings Inc	100	84 049	0,20	Extreme Networks Inc	2 600	49 673	0,12
BJ's Wholesale Club Holdings Inc	1 600	121 704	0,28	EZCORP Inc	5 000	42 925	0,10
Blackbaud Inc	2 000	138 590	0,32	Flex Ltd	15 400	354 277	0,82
Bloomin' Brands Inc	6 400	164 064	0,38	GMS Inc	2 300	133 147	0,31
Bluebird Bio Inc	9 200	29 486	0,07	Graphic Packaging Holding Co	3 700	94 331	0,22
BlueLinX Holdings Inc	500	33 950	0,08	GXO Logistics Inc	1 000	50 395	0,12
				Haemonetics Corp	2 100	173 722	0,40
				Harmonic Inc	4 700	68 550	0,16
				Huron Consulting Group Inc	1 000	80 425	0,19
				Hyster Yale Materials	1 600	79 808	0,19
				IDT Corp	1 300	44 246	0,10
				Installed Building Products Inc	1 400	159 565	0,37
				Integer Holdings Corp	2 000	154 990	0,36
				Iron Mountain Inc (REIT)	1 400	74 053	0,17

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,97 % (31 mars 2022 : 99,81 %) (suite)							
États-Unis – 56,66 % (31 mars 2022 : 59,11 %) (suite)							
Jabil Inc	4 600	405 444	0,94	Regal Rexnord Corp	1 900	267 377	0,62
Jones Lang LaSalle Inc	1 700	247 222	0,57	Resources Connection Inc	4 900	83 619	0,19
Kaman Corp	1 700	38 769	0,09	RLI Corp	1 200	159 474	0,37
Kilroy Realty Corp (REIT)	4 200	136 059	0,32	RMR Group Inc	2 400	62 892	0,15
Kinsale Capital Group Inc	200	59 941	0,14	Ruth's Hospitality Group Inc	3 700	60 736	0,14
Lattice Semiconductor Corp	4 200	401 163	0,93	Ryder System Inc	2 400	214 080	0,50
Lear Corp	1 800	251 010	0,58	Sabra Health Care Inc (REIT)	6 500	74 718	0,17
LendingTree Inc	1 300	34 600	0,08	Saia Inc	400	108 774	0,25
Lexicon Pharmaceuticals Inc	20 900	50 683	0,12	Sanmina Corp	2 800	170 660	0,40
Lindsay Corp	700	105 756	0,25	ScanSource Inc	2 300	70 001	0,16
LiveRamp Holdings Inc	3 300	72 336	0,17	SecureWorks Corp	6 600	56 463	0,13
M/I Homes Inc	800	50 456	0,12	Shockwave Medical Inc	200	43 348	0,10
Manhattan Associates Inc	2 300	356 074	0,83	Signet Jewelers Ltd	1 200	93 300	0,22
Manitowoc Company Inc	3 700	63 215	0,15	Silicon Laboratories Inc	1 400	245 000	0,57
ManpowerGroup Inc	2 600	214 565	0,50	Skyline Champion Corp	900	67 703	0,16
Marcus Corp	4 700	75 177	0,17	SL Green Realty Corp (REIT)	1 600	37 624	0,09
Marriott Vacations Worldwide Corp	1 900	256 243	0,59	SoFi Technologies Inc	20 000	121 500	0,28
Medical Properties Trust Inc (REIT)	7 700	63 410	0,15	SpartanNash Co	2 600	64 467	0,15
Medifast Inc	600	62 226	0,14	Sprouts Farmers Market Inc	5 200	182 078	0,42
Medpace Holdings Inc	1 300	244 361	0,57	SPS Commerce Inc	1 700	258 757	0,60
Merchants Bancorp	3 400	88 417	0,21	STAG Industrial Inc (REIT)	4 100	138 641	0,32
Minerals Technologies Inc	2 100	126 777	0,29	Steelcase Inc	10 700	89 987	0,21
Modine Manufacturing Co	3 400	78 353	0,18	Stitch Fix Inc	12 400	63 302	0,15
Moog Inc	2 000	201 420	0,47	Syneos Health Inc	1 400	49 854	0,12
Murphy Oil Corp	2 500	92 362	0,21	Tenet Healthcare Corp	900	53 465	0,12
Murphy USA Inc	1 000	257 835	0,60	Teradata Corp	4 800	193 272	0,45
MYR Group Inc	1 100	138 594	0,32	Terex Corp	3 200	154 752	0,36
National Storage Affiliates Trust (REIT)	3 100	129 595	0,30	Tetra Tech Inc	1 600	235 240	0,55
NexPoint Residential (REIT)	1 600	69 904	0,16	Timken Co	3 200	261 472	0,61
NexTier Oilfield Solutions Inc	16 000	127 200	0,30	Titan Machinery Inc	2 100	63 966	0,15
NL Industries Inc	5 300	31 986	0,07	TopBuild Corp	600	124 887	0,29
Nuvation Bio Inc	22 800	37 506	0,09	Toro Co	1 200	133 374	0,31
ODP Corp	2 300	103 442	0,24	Travel + Leisure Co	3 900	152 841	0,35
Olympic Steel Inc	1 000	52 155	0,12	Travere Therapeutics Inc	2 500	56 213	0,13
OneSpan Inc	3 178	55 504	0,13	Trex Co Inc	1 600	77 856	0,18
OPKO Health Inc	32 200	46 851	0,11	TriNet Group Inc	2 800	225 652	0,52
Option Care Health Inc	5 900	187 266	0,43	Triumph Group Inc	5 700	66 035	0,15
OraSure Technologies Inc	10 000	60 450	0,14	UFP Industries Inc	600	47 706	0,11
Organon & Co	2 500	58 788	0,14	UMB Financial Corp	2 200	126 808	0,29
Orthofix Medical Inc	2 800	46 886	0,11	UMH Properties Inc	4 400	65 032	0,15
OSI Systems Inc	700	71 649	0,17	United States Steel Corp	2 300	60 019	0,14
Outfront Media Inc (REIT)	7 900	128 138	0,30	Uniti Group Inc (REIT)	12 100	42 895	0,10
Owens Corning	1 500	143 760	0,33	US Silica Holdings Inc	5 200	62 010	0,14
Oxford Industries Inc	500	52 778	0,12	Veradigm Inc	7 900	102 976	0,24
Par Pacific Holdings Inc	1 800	52 542	0,12	Verint Systems Inc	3 700	137 769	0,32
Patterson Cos Inc	5 800	155 179	0,36	Veritiv Corp	800	108 092	0,25
Paylocity Holding Corp	1 100	218 641	0,51	VF Corp	11 600	265 698	0,62
Payoneer Global Inc	6 800	42 670	0,10	Vir Biotechnology Inc	1 600	37 240	0,09
Pediatrix Medical Group Inc	4 100	61 070	0,14	Vishay Intertechnology Inc	6 700	151 520	0,35
Pegasystems Inc	3 900	189 091	0,44	Voyager Therapeutics Inc	4 200	32 445	0,08
Penske Automotive Group Inc	700	99 218	0,23	Wabash National Corp	4 600	113 068	0,26
Phibro Animal Health Corp	3 900	59 748	0,14	WESCO International Inc	300	46 376	0,11
PriceSmart Inc	800	57 132	0,13	Whitestone (REIT)	6 000	55 140	0,13
Progyny Inc	2 700	86 711	0,20	WideOpenWest Inc	6 700	71 154	0,17
Protagonist Therapeutics Inc	3 000	69 045	0,16	Williams-Sonoma Inc	1 600	194 664	0,45
Qualys Inc	1 800	234 153	0,54	Wintrust Financial Corp	1 000	72 925	0,17
Quidel Corp	400	35 656	0,08	XPEL Inc	500	33 965	0,08
Rambus Inc	1 400	71 743	0,17			24 411 797	56,66
RE/MAX Holdings Inc	2 400	45 036	0,10				
				Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés		42 643 668	98,97

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

Instruments financiers dérivés – 0,24 % (31 mars 2022 : (0,02 %))

Contrats de change à terme ouverts* – 0,24 % (31 mars 2022 : (0,02 %))

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets
203 976 EUR	219 423 USD	19 avril 2023	(2 371)	(0,01)
157 200 EUR	167 217 USD	19 avril 2023	(3 715)	(0,01)
64 413 EUR	69 156 USD	19 avril 2023	(884)	(0,00)
45 728 EUR	48 439 USD	19 avril 2023	(1 284)	(0,00)
15 600 EUR	17 039 USD	19 avril 2023	76	0,00
6 069 EUR	6 558 USD	19 avril 2023	(41)	(0,00)
2 269 EUR	2 460 USD	19 avril 2023	(7)	(0,00)
4 287 368 USD	4 047 187 EUR	19 avril 2023	113 364	0,26
24 862 USD	23 144 EUR	19 avril 2023	303	0,00
15 809 USD	14 500 EUR	19 avril 2023	(43)	(0,00)
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			113 743	0,26
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			(8 345)	(0,02)
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts			105 398	0,24

	Juste valeur USD	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	42 749 066	99,21
Disponibilités bancaires	255 213	0,59
Autres Actifs nets	83 530	0,20
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	43 087 809	100,00

* La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

Abréviations :

REIT (Real Estate Investment Trust) – Fiducie de placement immobilier de type REIT

	% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	98,58
Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,26
Actifs circulants	1,16
Total des Actifs	100,00

AXA IM JAPAN EQUITY

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Actions – 96,96 % (31 mars 2022 : 97,52 %)			
Aérospatiale et défense – 1,04 % (31 mars 2022 : 0,10 %)			
Kawasaki Heavy Industries Ltd	58 800	170 196 600	1,04
Agriculture – Néant (31 mars 2022 : 0,08 %)			
Pièces automobiles – 3,74 % (31 mars 2022 : 3,15 %)			
Denso Corp	31 500	234 690 750	1,43
Koito Manufacturing Co Ltd	45 000	112 567 500	0,69
Toyota Industries Corp	35 900	264 224 000	1,62
		611 482 250	3,74
Automobile – 3,93 % (31 mars 2022 : 5,59 %)			
Toyota Motor Corp [^]	341 700	642 993 975	3,93
Banque – 2,54 % (31 mars 2022 : 6,06 %)			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc [^]	489 000	415 014 300	2,54
Biotechnologie – Néant (31 mars 2022 : 0,49 %)			
Matériaux de construction – 2,69 % (31 mars 2022 : 0,92 %)			
AGC Inc	49 400	243 171 500	1,49
Daikin Industries Ltd	8 300	196 419 500	1,20
		439 591 000	2,69
Produits chimiques – 3,46 % (31 mars 2022 : 6,34 %)			
Kureha Corp	21 400	180 830 000	1,11
MEC Co Ltd	59 000	151 276 000	0,92
Toray Industries Inc	309 200	233 832 500	1,43
		565 938 500	3,46
Biens et services commerciaux – 5,35 % (31 mars 2022 : 4,72 %)			
Dentsu Group Inc	46 900	218 202 250	1,33
Enechange Ltd	101 300	137 919 950	0,84
Recruit Holdings Co Ltd	92 447	337 616 444	2,06
Secom Co Ltd	22 400	182 627 200	1,12
		876 365 844	5,35
Ordinateurs et périphériques – 6,30 % (31 mars 2022 : 4,67 %)			
Fujitsu Ltd	23 000	410 205 000	2,51
Internet Initiative Japan Inc	49 400	135 652 400	0,83
Itochu Techno-Solutions Corp	51 400	167 435 500	1,02
Net One Systems Co Ltd	46 500	147 405 000	0,90
Nomura Research Institute Ltd	55 700	170 859 750	1,04
		1 031 557 650	6,30
Construction et ingénierie – 1,02 % (31 mars 2022 : Néant)			
EXEO Group Inc	70 000	167 650 000	1,02
Conteneurs et emballages – Néant (31 mars 2022 : 0,50 %)			
Distribution et commerce de gros – 4,55 % (31 mars 2022 : 2,14 %)			
Mitsui & Co Ltd [^]	84 900	349 533 300	2,14
Toyota Tsusho Corp	39 800	223 676 000	1,37
Trusco Nakayama Corp	76 200	171 069 000	1,04
		744 278 300	4,55
Services financiers diversifiés – 2,24 % (31 mars 2022 : 0,11 %)			
ORIX Corp	87 700	191 032 525	1,17
SBI Holdings Inc [^]	66 800	175 550 400	1,07
		366 582 925	2,24

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Services publics d'électricité – 0,97 % (31 mars 2022 : Néant)			
eRex Co Ltd	86 500	158 511 250	0,97
Équipement électrique – 2,29 % (31 mars 2022 : 1,71 %)			
DMG Mori Co Ltd	111 000	247 419 000	1,51
Fuji Electric Co Ltd	24 500	127 400 000	0,78
		374 819 000	2,29
Équipement et instruments électroniques – 5,67 % (31 mars 2022 : 5,79 %)			
Anritsu Corp	93 500	114 163 500	0,70
Dexerials Corp	48 000	128 928 000	0,79
Ibiden Co Ltd	74 000	389 980 000	2,38
Taiyo Holdings Co Ltd	69 400	173 569 400	1,06
TDK Corp	25 600	120 960 000	0,74
		927 600 900	5,67
Divertissements – 1,15 % (31 mars 2022 : 0,14 %)			
Vector Inc	124 200	188 846 100	1,15
Produits alimentaires – Néant (31 mars 2022 : 1,51 %)			
Équipements et fournitures pour le secteur des soins de santé – 3,66 % (31 mars 2022 : 0,32 %)			
System Corp	48 700	420 743 650	2,57
Topcon Corp	100 000	178 100 000	1,09
		598 843 650	3,66
Services et prestataires pour le secteur des soins de santé – 1,25 % (31 mars 2022 : Néant)			
Peptidream Inc	109 100	205 326 200	1,25
Promoteurs immobiliers – Néant (31 mars 2022 : 1,09 %)			
Hôtellerie, restauration et loisirs – 0,85 % (31 mars 2022 : 2,70 %)			
Yamaha Corp	27 300	138 684 000	0,85
Biens de consommation durables – 3,03 % (31 mars 2022 : 4,12 %)			
Sony Group Corp	41 415	495 841 088	3,03
Assurance – 4,04 % (31 mars 2022 : 3,36 %)			
Anicom Holdings Inc	228 200	116 724 300	0,72
Sompo Holdings Inc [^]	64 200	337 371 000	2,06
Tokio Marine Holdings Inc [^]	81 000	206 570 250	1,26
		660 665 550	4,04
Logiciels et services Internet – Néant (31 mars 2022 : 1,05 %)			
Machines – 14,56 % (31 mars 2022 : 7,23 %)			
CKD Corp	84 000	180 810 000	1,11
FANUC Corp	73 500	350 301 000	2,14
Hitachi Ltd	41 400	300 377 700	1,84
Keyence Corp	5 500	354 722 500	2,17
Komatsu Ltd [^]	110 600	362 380 900	2,21
Mitsubishi Electric Corp	180 800	285 257 200	1,74
Omron Corp	63 300	488 043 000	2,98
Yamashin-Filter Corp	177 000	60 357 000	0,37
		2 382 249 300	14,56
Médias – 0,68 % (31 mars 2022 : Néant)			
Kadokawa Corp	39 200	110 504 800	0,68
Métaux et exploitation minière – Néant (31 mars 2022 : 0,60 %)			
Autres fabricants – 1,16 % (31 mars 2022 : 0,38 %)			
Toyobo Co Ltd	182 600	189 447 500	1,16

AXA IM JAPAN EQUITY

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Actions – 96,96 % (31 mars 2022 : 97,52 %) (suite)			
Électronique de bureau – 2,26 % (31 mars 2022 : 1,35 %)			
FUJIFILM Holdings Corp	55 300	370 592 950	2,26
Produits papetiers et forestiers – Néant (31 mars 2022 : 0,65 %)			
Produits d'hygiène personnelle – 1,44 % (31 mars 2022 : 0,50 %)			
Kao Corp	21 000	108 570 000	0,66
Pigeon Corp	62 300	127 870 750	0,78
		236 440 750	1,44
Produits pharmaceutiques – 3,91 % (31 mars 2022 : 6,20 %)			
Daiichi Sankyo Co Ltd	52 000	250 822 000	1,53
Eisai Co Ltd	23 800	178 702 300	1,09
Sosei Group Corp	93 100	211 057 700	1,29
		640 582 000	3,91
Immobilier – 1,18 % (31 mars 2022 : 1,79 %)			
Hulic Co Ltd	178 200	193 703 400	1,18
Commerce de détail – 2,20 % (31 mars 2022 : 3,80 %)			
Iwatani Corp	28 100	162 980 000	1,00
Komeri Co Ltd	59 400	162 756 000	0,99
Nojima Corp	24 100	33 727 950	0,21
		359 463 950	2,20
Semi-conducteurs : équipement et produits – 2,34 % (31 mars 2022 : 3,60 %)			
SUMCO Corp	74 000	146 557 000	0,90
Tokyo Electron Ltd	14 700	235 935 000	1,44
		382 492 000	2,34

Instruments financiers dérivés – 0,07 % (31 mars 2022 : 0,26 %)

Contrats de change à terme ouverts* – 0,07 % (31 mars 2022 : 0,26 %)

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement
2 023 917 519 JPY	14 089 375 EUR	19 avril 2023
49 668 994 JPY	345 777 EUR	19 avril 2023
8 056 842 JPY	56 087 EUR	19 avril 2023
2 594 030 JPY	18 058 EUR	19 avril 2023
197 723 JPY	1 377 EUR	19 avril 2023
63 661 JPY	443 EUR	19 avril 2023

Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts

Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Logiciels – 0,99 % (31 mars 2022 : 2,50 %)			
TIS Inc	46 700	162 866 250	0,99
Télécommunications – Néant (31 mars 2022 : 5,82 %)			
Textiles et vêtements – 0,89 % (31 mars 2022 : 0,83 %)			
Seiren Co Ltd	62 300	145 439 350	0,89
Jouets, jeux et loisirs – 2,38 % (31 mars 2022 : 2,88 %)			
Nintendo Co Ltd	75 970	390 143 935	2,38
Transports – 3,20 % (31 mars 2022 : 2,73 %)			
Nippon Express Holdings Inc	31 900	254 243 000	1,55
Nippon Yusen KK^	15 800	48 845 700	0,30
Sankyu Inc	45 000	220 837 500	1,35
		523 926 200	3,20
Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés			15 868 641 467 96,96

Plus-values latentes JPY	% des actifs nets
10 521 700	0,07
259 619	0,00
41 885	0,00
13 486	0,00
1 034	0,00
334	0,00
10 838 058	0,07
10 838 058	0,07

AXA IM JAPAN EQUITY

Tableau des investissements (suite) Au 31 mars 2023

	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	15 879 479 525	97,03
Disponibilités bancaires	368 220 398	2,25
Autres Actifs nets	117 855 738	0,72
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	16 365 555 661	100,00

^ Titre faisant l'objet d'un prêt de titres.

* La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

	% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	96,84
Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,07
Actifs circulants	3,09
Total des Actifs	100,00

AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Actions – 97,12 % (31 mars 2022 : 98,23 %)			
Aérospatiale et défense – 1,23 % (31 mars 2022 : Néant)			
Kawasaki Heavy Industries Ltd	26 900	77 862 050	1,23
Pièces automobiles – Néant (31 mars 2022 : 5,63 %)			
Banque – Néant (31 mars 2022 : 1,13 %)			
Boissons – Néant (31 mars 2022 : 0,34 %)			
Biotechnologie – 1,07 % (31 mars 2022 : 1,59 %)			
JCR Pharmaceuticals Co Ltd	47 900	67 778 500	1,07
Matériaux de construction – 2,93 % (31 mars 2022 : 2,60 %)			
Fujimi Inc	14 700	107 457 000	1,70
Katitas Co Ltd	30 100	77 537 600	1,23
		184 994 600	2,93
Produits chimiques – 5,24 % (31 mars 2022 : 3,32 %)			
Denka Co Ltd	36 400	99 608 600	1,58
Kureha Corp	14 100	119 145 000	1,89
MEC Co Ltd	43 700	112 046 800	1,77
		330 800 400	5,24
Biens et services commerciaux – 9,45 % (31 mars 2022 : 6,00 %)			
Caret Inc	67 500	72 697 500	1,15
Fronteo Inc	82 800	65 743 200	1,04
IBJ Inc	114 700	80 576 750	1,27
Nihon M&A Center Holdings Inc	54 300	53 539 800	0,85
Outsourcing Inc	87 500	113 575 000	1,80
Shin Nippon Biomedical Laboratories Ltd	43 600	119 791 000	1,90
S-Pool Inc	153 500	91 332 500	1,44
		597 255 750	9,45
Ordinateurs et périphériques – 5,68 % (31 mars 2022 : 4,43 %)			
Change Inc	57 900	135 688 650	2,15
Net One Systems Co Ltd	34 800	110 316 000	1,75
SHIFT Inc	4 800	112 608 000	1,78
		358 612 650	5,68
Construction et ingénierie – 3,48 % (31 mars 2022 : 0,49 %)			
EXEO Group Inc	47 400	113 523 000	1,80
Infroneer Holdings Inc	104 300	106 490 300	1,68
		220 013 300	3,48
Conteneurs et emballages – Néant (31 mars 2022 : 2,76 %)			
Distribution et commerce de gros – 3,13 % (31 mars 2022 : 3,96 %)			
Nippon Gas Co Ltd	46 200	89 050 500	1,41
Trusco Nakayama Corp	48 400	108 658 000	1,72
		197 708 500	3,13
Services financiers diversifiés – 2,34 % (31 mars 2022 : 0,43 %)			
Aruhi Corp	84 500	90 203 750	1,43
WealthNavi Inc	48 200	57 430 300	0,91
		147 634 050	2,34
Services publics d'électricité – Néant (31 mars 2022 : 0,34 %)			
Équipement électrique – 1,68 % (31 mars 2022 : 1,68 %)			
SWCC Corp	55 900	106 098 200	1,68

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Équipement et instruments électroniques – 15,16 % (31 mars 2022 : 6,44 %)			
Dexerials Corp	29 300	78 699 800	1,25
Horiba Ltd	18 800	148 802 000	2,36
Ibiden Co Ltd	23 900	125 953 000	1,99
Iriso Electronics Co Ltd	25 500	125 332 500	1,98
Kaga Electronics Co Ltd	30 600	153 153 000	2,42
Nissha Co Ltd	75 100	139 385 600	2,21
Taiyo Holdings Co Ltd	39 900	99 789 900	1,58
Wacom Co Ltd	124 800	86 299 200	1,37
		957 415 000	15,16
Divertissements – 2,13 % (31 mars 2022 : 0,31 %)			
Vector Inc	88 500	134 564 250	2,13
Produits alimentaires – Néant (31 mars 2022 : 4,63 %)			
Équipements et fournitures pour le secteur des soins de santé – 4,84 % (31 mars 2022 : 1,13 %)			
Asahi Intecc Co Ltd	48 900	113 839 200	1,80
Cyberdyne Inc	326 100	92 775 450	1,47
Topcon Corp	55 500	98 845 500	1,57
		305 460 150	4,84
Services et prestataires pour le secteur des soins de santé – 2,85 % (31 mars 2022 : Néant)			
Peptidream Inc	46 200	86 948 400	1,38
Solasto Corp	146 500	92 954 250	1,47
		179 902 650	2,85
Promoteurs immobiliers – 1,42 % (31 mars 2022 : 1,02 %)			
Star Mica Holdings Co Ltd	129 000	89 719 500	1,42
Hôtellerie, restauration et loisirs – Néant (31 mars 2022 : 1,48 %)			
Biens de consommation durables – Néant (31 mars 2022 : 0,26 %)			
Logiciels et services Internet – 6,83 % (31 mars 2022 : 2,66 %)			
Bengo4.com Inc	26 900	64 842 450	1,03
dip Corp	25 000	88 375 000	1,40
Infomart Corp	158 500	43 508 250	0,69
Media Do Co Ltd	54 800	77 459 800	1,22
MedPeer Inc	71 600	78 974 800	1,25
Raccoon Holdings Inc	94 900	78 150 150	1,24
		431 310 450	6,83
Machines – 1,91 % (31 mars 2022 : 4,60 %)			
CKD Corp	56 100	120 755 250	1,91
Médias – 1,50 % (31 mars 2022 : Néant)			
Kadokawa Corp	33 700	95 000 300	1,50
Métaux et exploitation minière – Néant (31 mars 2022 : 1,98 %)			
Autres fabricants – 1,53 % (31 mars 2022 : 0,92 %)			
Toyobo Co Ltd	93 100	96 591 250	1,53
Pétrole et gaz – Néant (31 mars 2022 : 0,25 %)			
Produits papetiers et forestiers – Néant (31 mars 2022 : 1,36 %)			
Produits d'hygiène personnelle – 1,48 % (31 mars 2022 : 0,43 %)			
Pigeon Corp	45 700	93 799 250	1,48
Produits pharmaceutiques – 3,77 % (31 mars 2022 : 3,42 %)			
Healios KK	238 800	77 848 800	1,23
Ship Healthcare Holdings Inc	35 100	85 679 100	1,36

AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Actions – 97,12 % (31 mars 2022 : 98,23 %) (suite)			
Produits pharmaceutiques – 3,77 % (31 mars 2022 : 3,42 %) (suite)			
Sosei Group Corp	32 800	74 357 600	1,18
		<u>237 885 500</u>	<u>3,77</u>
Immobilier – 1,44 % (31 mars 2022 : 6,63 %)			
Aoyama Zaisan Networks Co Ltd	85 600	90 864 400	1,44
Commerce de détail – 1,58 % (31 mars 2022 : 11,73 %)			
Komeri Co Ltd	36 500	100 010 000	1,58
Semi-conducteurs : équipement et produits – 5,40 % (31 mars 2022 : 2,95 %)			
Lasertec Corp	6 400	148 848 000	2,36
RS Technologies Co Ltd	28 000	91 070 000	1,44
Ulvac Inc	17 600	101 464 000	1,60
		<u>341 382 000</u>	<u>5,40</u>
Logiciels – 5,57 % (31 mars 2022 : 4,01 %)			
JMDC Inc	23 100	104 931 750	1,66
Kanamic Network Co Ltd	179 400	87 906 000	1,39

Instruments financiers dérivés – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)
Contrats de change à terme ouverts* – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement
129 EUR	18 379 JPY	19 avril 2023
431 874 JPY	3 006 EUR	19 avril 2023
10 599 JPY	74 EUR	19 avril 2023
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts		
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts		
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts		

	Nombre d'actions	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Makuake Inc	80 700	103 780 200	1,65
V-Cube Inc	105 600	55 017 600	0,87
		<u>351 635 550</u>	<u>5,57</u>
Télécommunications – Néant (31 mars 2022 : 0,68 %)			
Textiles et vêtements – 1,69 % (31 mars 2022 : 2,30 %)			
Seiren Co Ltd	45 800	106 920 100	1,69
Jouets, jeux et loisirs – Néant (31 mars 2022 : 1,17 %)			
Transports – 1,79 % (31 mars 2022 : 3,17 %)			
Sankyu Inc	23 000	112 872 500	1,79
Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés			
		<u>6 134 846 100</u>	<u>97,12</u>

(Moins-values)/ Plus-values latentes JPY	% des actifs nets
(296)	(0,00)
2 245	0,00
56	0,00
2 301	0,00
(296)	(0,00)
2 005	0,00

	Juste valeur JPY	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6 134 848 105	97,12
Disponibilités bancaires	157 760 521	2,50
Autres Actifs nets	24 405 280	0,38
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	6 317 013 906	100,00

Analyse du total des actifs (non audité)

	% du Total des Actifs
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	96,77
Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,00
Actifs circulants	3,23
Total des Actifs	100,00

* La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

AXA IM PACIFIC EX-JAPAN EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,69 % (31 mars 2022 : 98,88 %)							
Australie – 64,39 % (31 mars 2022 : 62,11 %)							
Accent Group Ltd	73 753	117 069	0,12	BOC Hong Kong Holdings Ltd	184 500	575 244	0,58
APA Group	209 009	1 418 736	1,43	Budweiser Brewing Co APAC Ltd	92 400	282 204	0,28
Aristocrat Leisure Ltd	23 216	577 642	0,58	China Overseas Grand Oceans Group Ltd	572 000	250 662	0,25
Australia & New Zealand Banking Group Ltd	248 721	3 819 701	3,85	China Water Affairs Group Ltd	112 000	91 669	0,09
BHP Group Ltd	229 719	7 264 233	7,32	CK Asset Holdings Ltd	56 500	342 781	0,35
Brambles Ltd	209 992	1 888 824	1,90	Dah Sing Banking Group Ltd	366 400	281 220	0,28
carsales.com Ltd	57 759	856 853	0,86	Dah Sing Financial Holdings Ltd	102 800	264 204	0,27
Challenger Ltd	77 691	325 470	0,33	Hang Lung Group Ltd	174 000	307 661	0,31
Cochlear Ltd	10 696	1 690 298	1,70	Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd	93 900	4 166 316	4,20
Commonwealth Bank of Australia	70 998	4 674 731	4,71	Johnson Electric Holdings Ltd	237 000	269 608	0,27
Computershare Ltd	101 089	1 457 675	1,47	K Wah International Holdings Ltd	848 000	303 554	0,31
CSL Ltd	19 800	3 822 698	3,85	Kerry Logistics Network Ltd	150 000	233 314	0,23
Data 3 Ltd	48 227	233 529	0,24	Kingboard Holdings Ltd	21 500	66 349	0,07
Eagers Automotive Ltd	64 643	585 993	0,59	Lee & Man Chemical Co Ltd	110 000	72 516	0,07
Endeavour Group Ltd	284 827	1 292 419	1,30	MTR Corp Ltd	23 000	110 972	0,11
Estia Health Ltd	82 921	146 338	0,15	NWS Holdings Ltd	705 000	632 259	0,64
Fortescue Metals Group Ltd	177 353	2 668 442	2,69	Road King Infrastructure Ltd	54 000	21 428	0,02
Goodman Group (REIT)	96 182	1 210 735	1,22	Shun Tak Holdings Ltd	522 000	95 424	0,10
GPT Group (REIT)	394 300	1 118 389	1,13	Sino Land Co Ltd	906 000	1 224 551	1,23
GrainCorp Ltd	58 187	269 483	0,27	SmarTone Telecommunications Holdings Ltd	152 000	97 590	0,10
Helia Group Ltd	96 178	184 872	0,19	Stella International Holdings Ltd	85 000	90 306	0,09
IGO Ltd	54 553	466 759	0,47	Sun Hung Kai & Co Ltd	195 000	74 771	0,07
Imdex Ltd	148 769	223 189	0,22	Swire Pacific Ltd	175 500	1 347 558	1,36
JB Hi-Fi Ltd	23 440	666 970	0,67	Swire Properties Ltd	586 000	1 509 799	1,52
Macquarie Group Ltd	32 530	3 826 664	3,86	VTech Holdings Ltd	64 500	385 975	0,39
Metcash Ltd	250 892	647 775	0,65	WH Group Ltd	244 000	145 313	0,15
Mount Gibson Iron Ltd	268 695	96 278	0,10	Yips Chemical Holdings Ltd	92 000	42 836	0,04
Nanosonics Ltd	84 921	288 929	0,29	Yue Yuen Industrial Holdings Ltd	404 500	570 941	0,58
National Australia Bank Ltd	96 770	1 794 637	1,81			19 699 258	19,85
Northern Star Resources Ltd	13 267	109 381	0,11	Nouvelle-Zélande – 2,57 % (31 mars 2022 : 1,70 %)			
Nufarm Ltd	104 955	401 377	0,40	Fisher & Paykel Healthcare Corp Ltd	102 314	1 695 378	1,71
oOh!media Ltd	181 267	197 888	0,20	Fletcher Building Ltd	178 817	491 139	0,49
Perenti Ltd	143 838	117 048	0,12	Hallenstein Glasson Holdings Ltd	15 317	55 486	0,06
Perpetual Ltd	15 888	234 102	0,24	Kiwi Property Group Ltd (REIT)	154 730	86 400	0,09
Perseus Mining Ltd	419 238	665 460	0,67	KMD Brands Ltd	181 249	123 604	0,12
Pilbara Minerals Ltd	493 122	1 302 909	1,31	Warehouse Group Ltd	82 098	96 822	0,10
Qantas Airways Ltd	298 414	1 324 091	1,33			2 548 829	2,57
QBE Insurance Group Ltd	226 384	2 212 146	2,23	Singapour – 11,83 % (31 mars 2022 : 11,23 %)			
Qube Holdings Ltd	344 499	663 344	0,67	DBS Group Holdings Ltd	154 700	3 842 629	3,87
Resimac Group Ltd	92 737	56 055	0,06	Great Eastern Holdings Ltd	18 000	236 719	0,24
Resolute Mining Ltd	289 377	81 885	0,08	Oversea-Chinese Banking Corp Ltd	231 100	2 151 000	2,17
Rio Tinto Ltd	2 046	164 581	0,17	Raffles Medical Group Ltd	270 100	303 712	0,31
Seven Group Holdings Ltd	49 865	771 640	0,78	Riverstone Holdings Ltd	285 300	128 214	0,13
Suncorp Group Ltd	209 678	1 700 630	1,71	Samudera Shipping Line Ltd	167 800	159 653	0,16
Super Retail Group Ltd	68 148	572 809	0,58	Sea Ltd - ADR	20 500	1 774 173	1,79
Transurban Group	304 824	2 900 035	2,92	Sheng Siong Group Ltd	333 700	425 423	0,43
Vicinity Ltd (REIT)	864 241	1 128 710	1,14	Singapore Airlines Ltd	53 300	229 909	0,23
Wesfarmers Ltd	23 243	781 853	0,79	Singapore Exchange Ltd	65 500	462 350	0,46
Westpac Banking Corp	90 300	1 310 870	1,32	Singapore Post Ltd	240 400	90 859	0,09
Woodside Energy Group Ltd	150 270	3 355 953	3,38	United Overseas Bank Ltd	86 400	1 935 235	1,95
Woolworths Group Ltd	8 024	203 624	0,21			11 739 876	11,83
		63 891 722	64,39	Total des actions			
						97 929 701	98,69
Chine – 0,05 % (31 mars 2022 : 3,87 %)							
China Oriental Group Co Ltd	268 000	50 016	0,05				
Hong Kong – 19,85 % (31 mars 2022 : 19,97 %)							
AIA Group Ltd	543 200	5 717 476	5,76				
ASMPT Ltd	12 600	124 757	0,13				

AXA IM PACIFIC EX-JAPAN EQUITY QI

Tableau des investissements (suite) Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Bons de souscription – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)			
Singapour – 0,00 % (31 mars 2022 : 0,00 %)			
Ezion Holdings Ltd*	196 800	-	0,00
Total des bons de souscription		-	0,00

	Juste valeur USD	% des actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	97 929 701	98,69
Disponibilités bancaires	2 832 424	2,85
Autres Passifs nets	(1 537 049)	(1,54)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	99 225 076	100,00

* Investissements de Niveau 3.

Abréviations :

ADR (American Depository Receipt) – Certificats américains représentatifs d'actions étrangères

REIT (Real Estate Investment Trust) – Fiducie de placement immobilier de type REIT

	% du Total des Actifs
Analyse du total des actifs (non auditée)	
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	96,56
Actifs circulants	3,44
Total des Actifs	100,00

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,43 % (31 mars 2022 : 99,66 %)			
Aérospatiale et défense – 0,27 % (31 mars 2022 : Néant)			
Boeing Co	26 000	5 521 230	0,27
Agriculture – 0,65 % (31 mars 2022 : 0,13 %)			
Archer-Daniels-Midland Co	164 900	13 133 461	0,65
Compagnies aériennes – 0,73 % (31 mars 2022 : Néant)			
Alaska Air Group Inc	32 300	1 354 824	0,07
Delta Air Lines Inc	179 300	6 260 260	0,31
United Airlines Holdings Inc	158 500	7 014 417	0,35
		14 629 501	0,73
Automobile – 3,66 % (31 mars 2022 : 3,45 %)			
Ford Motor Co	919 400	11 579 843	0,58
General Motors Co	394 100	14 445 736	0,72
PACCAR Inc	161 967	11 854 365	0,59
Tesla Inc	171 464	35 574 493	1,77
		73 454 437	3,66
Banque – 3,71 % (31 mars 2022 : 4,31 %)			
Bank of America Corp	342 500	9 786 937	0,49
Citigroup Inc	88 900	4 166 299	0,21
Goldman Sachs Group Inc	17 200	5 624 744	0,28
JPMorgan Chase & Co	136 800	17 821 620	0,89
Morgan Stanley	63 400	5 563 033	0,28
PNC Financial Services Group Inc	25 400	3 228 213	0,16
Regions Financial Corp	384 000	7 109 760	0,35
State Street Corp	125 000	9 453 125	0,47
Truist Financial Corp	70 800	2 411 802	0,12
US Bancorp	66 000	2 377 650	0,12
Wells Fargo & Co	186 600	6 968 577	0,34
		74 511 760	3,71
Boissons – 1,12 % (31 mars 2022 : 0,94 %)			
Coca-Cola Co	168 800	10 469 820	0,52
PepsiCo Inc	65 500	11 938 685	0,60
		22 408 505	1,12
Biotechnologie – 1,72 % (31 mars 2022 : 1,86 %)			
Amgen Inc	25 886	6 257 940	0,31
Gilead Sciences Inc	253 200	21 010 536	1,05
Regeneron Pharmaceuticals Inc	4 645	3 815 473	0,19
Vertex Pharmaceuticals Inc	11 136	3 506 392	0,17
		34 590 341	1,72
Matériaux de construction – 0,26 % (31 mars 2022 : 0,32 %)			
Johnson Controls Internation Plc	88 400	5 320 796	0,26
Produits chimiques – 0,78 % (31 mars 2022 : 2,17 %)			
Albemarle Corp	16 800	3 713 388	0,19
Linde Plc	24 200	8 596 203	0,43
Sherwin-Williams Co	14 700	3 303 752	0,16
		15 613 343	0,78
Biens et services commerciaux – 1,73 % (31 mars 2022 : 2,58 %)			
Automatic Data Processing Inc	19 383	4 313 977	0,22
Interpublic Group of Cos Inc	200 100	7 450 724	0,37
MarketAxess Holdings Inc	20 900	8 175 766	0,41
PayPal Holdings Inc	69 800	5 299 565	0,26
S&P Global Inc	18 300	6 305 631	0,31

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Waste Management Inc	19 900	3 247 183	0,16
		34 792 846	1,73
Ordinateurs et périphériques – 9,18 % (31 mars 2022 : 8,03 %)			
Accenture Plc	29 500	8 428 002	0,42
Apple Inc	843 500	139 034 105	6,92
Cognizant Technology Solutions Corp	178,598	10 882 869	0,54
DXC Technology Co	197 900	5 055 356	0,25
Hewlett Packard Enterprise Co [^]	528 900	8 422 732	0,42
HP Inc	182 500	5 353 638	0,27
NetApp Inc	113 600	7 250 520	0,36
		184 427 222	9,18
Conteneurs et emballages – 0,26 % (31 mars 2022 : 0,17 %)			
Sealed Air Corp	115 500	5 300 873	0,26
Distribution et commerce de gros – 0,73 % (31 mars 2022 : 0,79 %)			
Copart Inc	140 167	10 538 456	0,53
WW Grainger Inc	5 900	4 060 763	0,20
		14 599 219	0,73
Services financiers diversifiés – 3,64 % (31 mars 2022 : 4,62 %)			
American Express Co	25 900	4 271 557	0,21
BlackRock Inc	6 800	4 546 310	0,23
Charles Schwab Corp	72 000	3 770 280	0,19
CME Group Inc	20 400	3 906 090	0,19
Discover Financial Services	24 700	2 440 978	0,12
Intercontinental Exchange Inc	32 100	3 347 228	0,17
Mastercard Inc	36 800	13 370 360	0,66
Synchrony Financial	255 700	7 437 034	0,37
Visa Inc [^]	133 600	30 114 108	1,50
		73 203 945	3,64
Services publics d'électricité – 0,60 % (31 mars 2022 : 0,94 %)			
Entergy Corp	19 700	2 121 395	0,11
Exelon Corp	45 600	1 909 728	0,09
NextEra Energy Inc	103 200	7 953 108	0,40
		11 984 231	0,60
Équipement électrique – 0,34 % (31 mars 2022 : 0,31 %)			
Snap-on Inc	27 800	6 860 067	0,34
Équipement et instruments électroniques – 0,92 % (31 mars 2022 : 1,21 %)			
Honeywell International Inc	36 200	6 917 458	0,34
Mettler-Toledo International Inc	7 600	11 619 184	0,58
		18 536 642	0,92
Produits alimentaires – 1,64 % (31 mars 2022 : 1,55 %)			
Conagra Brands Inc	224 600	8 434 853	0,42
J M Smucker Co	51 600	8 118 486	0,40
Kroger Co	238 000	11 746 490	0,58
Mondelez International Inc	67 600	4 715 438	0,24
		33 015 267	1,64
Équipements et fournitures pour le secteur des soins de santé – 3,75 % (31 mars 2022 : 4,15 %)			
Abbott Laboratories	80 100	8 110 525	0,40
Boston Scientific Corp	78 200	3 911 173	0,20
Danaher Corp	31 200	7 862 556	0,39
Edwards Lifesciences Corp	24 000	1 984 920	0,10
GE Healthcare Inc	121 892	10 000 629	0,50

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,43 % (31 mars 2022 : 99,66 %) (suite)				Métaux et exploitation minière – 0,56 % (31 mars 2022 : 0,28 %)			
Équipements et fournitures pour le secteur des soins de santé – 3,75 % (31 mars 2022 : 4,15 %) (suite)				Freeport-McMoRan Inc			
IDEXX Laboratories Inc	26 833	13 413 280	0,67	Steel Dynamics Inc	75 000	8 482 125	0,42
Intuitive Surgical Inc	21 300	5 440 233	0,27			11 211 823	0,56
Medtronic Plc	76 700	6 177 802	0,31	Autres fabricants – 1,68 % (31 mars 2022 : 1,33 %)			
Stryker Corp	19 000	5 423 835	0,27	3M Co	128 600	13 512 645	0,67
Thermo Fisher Scientific Inc	19 300	11 121 046	0,55	Eaton Corp Plc	19 300	3 306 573	0,16
Waters Corp	6 100	1 888 103	0,09	General Electric Co	64 025	6 119 830	0,31
		75 334 102	3,75	Illinois Tool Works Inc	13 700	3 333 278	0,17
Services et prestataires pour le secteur des soins de santé – 2,96 % (31 mars 2022 : 2,57 %)				Textron Inc			
Elevance Health Inc	11 000	5 055 325	0,25			7 429 750	0,37
HCA Healthcare Inc	9 700	2 555 513	0,13			33 702 076	1,68
Humana Inc	6 400	3 106 208	0,15	Électronique de bureau – Néant (31 mars 2022 : 0,33 %)			
Molina Healthcare Inc	26 200	7 003 915	0,35	Pétrole et gaz – 3,67 % (31 mars 2022 : 3,18 %)			
Quest Diagnostics Inc	38 800	5 488 066	0,27	APA Corp	170 008	6 127 938	0,31
UnitedHealth Group Inc	76 800	36 279 168	1,81	Chevron Corp	85 400	13 931 729	0,69
		59 488 195	2,96	Diamondback Energy Inc	67 800	9 165 882	0,46
Promoteurs immobiliers – 0,43 % (31 mars 2022 : 0,60 %)				EOG Resources Inc			
NVR Inc	1 540	8 586 008	0,43	EQT Corp	200 800	6 408 532	0,32
Biens de consommation durables – 0,06 % (31 mars 2022 : 0,56 %)				Marathon Petroleum Corp			
Whirlpool Corp	9 400	1 240 659	0,06	Phillips 66	66 300	6 719 174	0,33
Assurance – 5,42 % (31 mars 2022 : 5,11 %)				Schlumberger NV			
Aon Plc	9 800	3 088 127	0,15	Valero Energy Corp	63 800	8 904 885	0,44
Arch Capital Group Ltd	127 200	8 631 156	0,43			73 721 947	3,67
Berkshire Hathaway Inc	82 800	25 521 858	1,27	Produits d'hygiène personnelle – 1,19 % (31 mars 2022 : 1,61 %)			
Chubb Ltd	19 500	3 786 705	0,19	Colgate-Palmolive Co	43 600	3 275 886	0,16
Everest Re Group Ltd	19 900	7 121 115	0,36	Estee Lauder Cos Inc	13 500	3 326 063	0,17
Hartford Financial Services Group Inc	142 400	9 918 872	0,49	Procter & Gamble Co	115 900	17 222 160	0,86
Loews Corp	138 700	8 045 293	0,40			23 824 109	1,19
Marsh & McLennan Cos Inc	28 900	4 810 839	0,24	Produits pharmaceutiques – 7,30 % (31 mars 2022 : 7,66 %)			
MetLife Inc	151 400	8 768 331	0,44	AbbVie Inc	82 600	13 161 071	0,65
Progressive Corp	30 800	4 404 862	0,22	Becton Dickinson & Co	15 900	3 934 058	0,20
Prudential Financial Inc	119 700	9 900 985	0,49	Bristol-Myers Squibb Co	327 000	22 662 735	1,13
Travelers Cos Inc	65 800	11 277 791	0,56	Cardinal Health Inc	113 100	8 536 222	0,42
W R Berkley Corp	59 300	3 691 129	0,18	Cigna Corp	16 300	4 161 635	0,21
		108 967 063	5,42	CVS Health Corp	227 800	16 926 679	0,84
Logiciels et services Internet – 6,56 % (31 mars 2022 : 8,97 %)				Dexcom Inc			
Alphabet Inc	619 000	64 174 825	3,19	Eli Lilly & Co	38 000	13 043 310	0,65
Amazon.com Inc	477 900	49 359 901	2,46	Johnson & Johnson	122 600	18 995 031	0,94
Booking Holdings Inc	1 782	4 729 972	0,24	Merck & Co Inc	116 700	12 412 795	0,62
Gen Digital Inc	340 600	5 842 993	0,29	Organon & Co	196 380	4 617 876	0,23
Netflix Inc	22 121	7 643 801	0,38	Pfizer Inc	256 000	10 440 960	0,52
		131 751 492	6,56	Viatrix Inc	682 059	6 557 997	0,33
Machines – 2,02 % (31 mars 2022 : 0,53 %)				Zoetis Inc			
Caterpillar Inc	89 900	20 563 276	1,02			4 557 579	0,23
Deere & Co	48 600	20 055 519	1,00			146 624 009	7,30
		40 618 795	2,02	Immobilier – 0,80 % (31 mars 2022 : 1,53 %)			
Médias – 0,89 % (31 mars 2022 : 1,14 %)				American Tower Corp (REIT)			
Comcast Corp	238 700	9 050 310	0,45	Crown Castle Inc (REIT)	24 800	3 318 860	0,17
Walt Disney Co	88 900	8 896 668	0,44	Equinix Inc (REIT)	4 200	3 027 003	0,15
		17 946 978	0,89	Prologis Inc (REIT)	35 600	4 440 210	0,22
				Commerce de détail – 4,69 % (31 mars 2022 : 4,00 %)			
				AutoZone Inc			
				Best Buy Co Inc			
				Costco Wholesale Corp			

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,43 % (31 mars 2022 : 99,66 %) (suite)							
Commerce de détail – 4,69 % (31 mars 2022 : 4,00 %) (suite)							
Home Depot Inc	47 900	14 134 332	0,70	Fiserv Inc	29 727	3 360 191	0,17
Lowe's Cos Inc	31 900	6 376 331	0,32	Intuit Inc	15 530	6 921 721	0,35
McDonald's Corp	34 800	9 727 470	0,48	Microsoft Corp	418 100	120 513 144	6,00
O'Reilly Automotive Inc	9 207	7 818 032	0,39	Oracle Corp	72 100	6 697 730	0,33
Starbucks Corp	54 285	5 652 968	0,28	Salesforce Inc	57 497	11 487 901	0,57
Target Corp	22 800	3 773 970	0,19	ServiceNow Inc	32 500	15 085 687	0,75
TJX Cos Inc	69 300	5 428 616	0,27	Synopsys Inc	40 632	15 688 218	0,78
Ultra Salon Cosmetics & Fragrance Inc	12 800	6 983 104	0,35			235 032 390	11,70
Walmart Inc	67 600	9 963 902	0,50	Télécommunications – 3,53 % (31 mars 2022 : 2,71 %)			
		94 175 232	4,69	Arista Networks Inc	38 600	6 477 273	0,32
Semi-conducteurs : équipement et produits – 6,21 % (31 mars 2022 : 6,05 %)							
Advanced Micro Devices Inc	81 786	8 016 255	0,40	AT&T Inc	325 000	6 248 125	0,31
Analog Devices Inc	21 400	4 220 829	0,21	Cisco Systems Inc	531 500	27 784 162	1,38
Applied Materials Inc	132 896	16 324 280	0,81	T-Mobile US Inc	33 700	4 879 760	0,24
Broadcom Inc	36 886	23 664 951	1,18	Verizon Communications Inc	658 200	25 594 107	1,28
Intel Corp	188 211	6 146 030	0,31			70 983 427	3,53
KLA Corp	6 615	2 640 675	0,13	Textiles et vêtements – 0,37 % (31 mars 2022 : 0,66 %)			
Lam Research Corp	6 608	3 501 348	0,18	NIKE Inc	59 800	7 330 583	0,37
Micron Technology Inc	56 020	3 379 967	0,17	Transports – 2,70 % (31 mars 2022 : 2,45 %)			
NVIDIA Corp	147 760	41 043 295	2,04	CSX Corp	137 400	4 111 695	0,20
Qualcomm Inc	52 400	6 685 192	0,33	Expeditors International of Washington Inc	83 600	9 203 106	0,46
Texas Instruments Inc	48 600	9 042 516	0,45	Old Dominion Freight Line Inc	30 000	10 223 400	0,51
		124 665 338	6,21	Union Pacific Corp	29 500	5 934 073	0,29
Logiciels – 11,70 % (31 mars 2022 : 10,86 %)							
Adobe Inc	77 322	29 788 687	1,48	United Parcel Service Inc	128 100	24 844 354	1,24
Cadence Design Systems Inc	77 208	16 217 540	0,81			54 316 628	2,70
Fidelity National Information Services Inc	170 700	9 271 571	0,46	Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés			
				1 977 436 085 98,43			
Instruments financiers dérivés – 0,47 % (31 mars 2022 : (0,58) %)							
Contrats de change à terme ouverts* – 0,47 % (31 mars 2022 : (0,58) %)							
Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets			
7 046 067 EUR	7 570 160 USD	19 avril 2023	(91 420)	(0,00)			
6 835 205 EUR	7 352 856 USD	19 avril 2023	(79 443)	(0,00)			
4 086 193 EUR	4 328 451 USD	19 avril 2023	(114 694)	(0,01)			
2 751 084 EUR	2 914 188 USD	19 avril 2023	(77 219)	(0,00)			
1 107 396 EUR	1 191 262 USD	19 avril 2023	(12 871)	(0,00)			
510 328 EUR	549 924 USD	19 avril 2023	(4 984)	(0,00)			
450 188 EUR	476 878 USD	19 avril 2023	(12 636)	(0,00)			
336 761 EUR	363 504 USD	19 avril 2023	(2 675)	(0,00)			
300 067 EUR	327 164 USD	19 avril 2023	884	0,00			
264 315 EUR	283 975 USD	19 avril 2023	(3 429)	(0,00)			
246 833 EUR	266 203 USD	19 avril 2023	(2 192)	(0,00)			
212 964 EUR	229 034 USD	19 avril 2023	(2 534)	(0,00)			
179 602 EUR	191 047 USD	19 avril 2023	(4 245)	(0,00)			
161 778 EUR	176 697 USD	19 avril 2023	786	0,00			
147 294 EUR	156 027 USD	19 avril 2023	(4 134)	(0,00)			
117 245 EUR	127 832 USD	19 avril 2023	346	0,00			
102 993 EUR	110 764 USD	19 avril 2023	(1 226)	(0,00)			
91 245 EUR	98 021 USD	19 avril 2023	(1 195)	(0,00)			
83 278 EUR	90 302 USD	19 avril 2023	(251)	(0,00)			
73 342 EUR	79 251 USD	19 avril 2023	(498)	(0,00)			
57 407 EUR	60 587 USD	19 avril 2023	(1 835)	(0,00)			
37 819 EUR	41 009 USD	19 avril 2023	(114)	(0,00)			

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

Instruments financiers dérivés – 0,47 % (31 mars 2022 : (0,58) %) (suite)
Contrats de change à terme ouverts* – 0,47 % (31 mars 2022 : (0,58) %) (suite)

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets
35 867 EUR	38 882 USD	19 avril 2023	(119)	(0,00)
8 060 EUR	8 655 USD	19 avril 2023	(109)	(0,00)
5 902 EUR	6 378 USD	19 avril 2023	(40)	(0,00)
2 548 EUR	2 699 USD	19 avril 2023	(72)	(0,00)
172 EUR	184 USD	19 avril 2023	(2)	(0,00)
183 953 150 USD	173 648 009 EUR	19 avril 2023	4 863 996	0,24
147 751 140 USD	139 474 053 EUR	19 avril 2023	3 906 761	0,19
23 839 500 USD	22 504 000 EUR	19 avril 2023	630 352	0,03
8 878 830 USD	8 188 182 EUR	19 avril 2023	24 636	0,00
8 118 496 USD	7 431 934 EUR	19 avril 2023	(37 340)	(0,00)
7 125 488 USD	6 726 315 EUR	19 avril 2023	188 409	0,01
5 074 726 USD	4 798 391 EUR	19 avril 2023	142 832	0,01
1 383 276 USD	1 310 671 EUR	19 avril 2023	41 890	0,00
431 964 USD	407 835 EUR	19 avril 2023	11 498	0,00
398 729 USD	372 248 EUR	19 avril 2023	6 037	0,00
293 497 USD	268 676 EUR	19 avril 2023	(1 350)	(0,00)
127 104 USD	117 753 EUR	19 avril 2023	936	0,00
103 898 USD	96 998 EUR	19 avril 2023	1 573	0,00
58 108 USD	54 627 EUR	19 avril 2023	1 291	0,00
38 689 USD	35 484 EUR	19 avril 2023	(105)	(0,00)
32 014 USD	29 709 EUR	19 avril 2023	290	0,00
18 955 USD	17 576 EUR	19 avril 2023	156	0,00
17 283 USD	15 824 EUR	19 avril 2023	(77)	(0,00)
12 948 USD	11 982 EUR	19 avril 2023	81	0,00
1 750 USD	1 630 EUR	19 avril 2023	22	0,00
116 USD	107 EUR	19 avril 2023	0	0,00
65 USD	60 EUR	19 avril 2023	0	0,00
5 USD	5 EUR	19 avril 2023	0	0,00
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			9 822 776	0,48
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			(456 809)	(0,01)
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts			9 365 967	0,47

	Juste valeur USD	% des actifs nets	Analyse du total des actifs (non auditée)		% du Total des Actifs
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 986 802 052	98,90	Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs		97,21
Disponibilités bancaires	15 702 863	0,78	Instruments financiers dérivés de gré à gré		0,48
Autres Actifs nets	6 382 280	0,32	Actifs circulants		2,31
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	2 008 887 195	100,00	Total des Actifs		100,00

^ Titre faisant l'objet d'un prêt de titres.

* La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

Abréviations :

REIT (Real Estate Investment Trust) – Fiducie de placement immobilier de type REIT

AXA IM US EQUITY QI

Tableau des investissements Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,79 % (31 mars 2022 : 99,62 %)			
Agriculture – 1,88 % (31 mars 2022 : 1,21 %)			
Archer-Daniels-Midland Co	142 400	11 341 448	1,36
Bunge Ltd	45 300	4 326 830	0,52
		<u>15 668 278</u>	<u>1,88</u>
Compagnies aériennes – 0,52 % (31 mars 2022 : Néant)			
United Airlines Holdings Inc	97 100	4 297 161	0,52
Automobile – 6,03 % (31 mars 2022 : 4,48 %)			
Ford Motor Co	890 800	11 219 626	1,35
General Motors Co	327 803	12 015 619	1,44
PACCAR Inc	160 836	11 771 587	1,42
Tesla Inc	73 047	15 155 426	1,82
		<u>50 162 258</u>	<u>6,03</u>
Banque – 3,03 % (31 mars 2022 : 2,38 %)			
Bank of America Corp	473 700	13 535 977	1,62
Bank of New York Mellon Corp	19 700	895 070	0,11
State Street Corp	142 700	10 791 688	1,30
		<u>25 222 735</u>	<u>3,03</u>
Boissons – 2,69 % (31 mars 2022 : 1,23 %)			
Coca-Cola Co	212 600	13 186 515	1,58
Coca-Cola Europacific Partners Plc	155 400	9 199 680	1,11
		<u>22 386 195</u>	<u>2,69</u>
Biotechnologie – 1,62 % (31 mars 2022 : 1,82 %)			
Gilead Sciences Inc	93 300	7 742 034	0,93
Regeneron Pharmaceuticals Inc	3 270	2 686 027	0,32
Vertex Pharmaceuticals Inc	9 660	3 041 644	0,37
		<u>13 469 705</u>	<u>1,62</u>
Matériaux de construction – 0,62 % (31 mars 2022 : 1,68 %)			
Johnson Controls Internation Plc	85 000	5 116 150	0,62
Produits chimiques – Néant (31 mars 2022 : 3,58 %)			
Biens et services commerciaux – 0,39 % (31 mars 2022 : 1,44 %)			
Automatic Data Processing Inc	4 807	1 069 870	0,13
MarketAxess Holdings Inc	5 500	2 151 517	0,26
		<u>3 221 387</u>	<u>0,39</u>
Ordinateurs et périphériques – 8,90 % (31 mars 2022 : 9,88 %)			
Apple Inc	347 800	57 327 874	6,89
DXC Technology Co	117 000	2 988 765	0,36
Fortinet Inc	29 000	1 927 195	0,23
Hewlett Packard Enterprise Co	740 100	11 786 092	1,42
		<u>74 029 926</u>	<u>8,90</u>
Conteneurs et emballages – 0,09 % (31 mars 2022 : Néant)			
Sealed Air Corp	17 100	784 805	0,09
Distribution et commerce de gros – 0,13 % (31 mars 2022 : 1,61 %)			
Copart Inc	14 600	1 097 701	0,13
Services financiers diversifiés – 5,08 % (31 mars 2022 : 6,39 %)			
American Express Co	18 900	3 117 083	0,37
Mastercard Inc	26 300	9 555 448	1,15
Synchrony Financial	352 100	10 240 828	1,23
Visa Inc^	85 900	19 362 289	2,33
		<u>42 275 648</u>	<u>5,08</u>

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Services publics d'électricité – 0,38 % (31 mars 2022 : 0,12 %)			
Avangrid Inc	80 000	3 190 000	0,38
Équipement électrique – Néant (31 mars 2022 : 0,31 %)			
Équipement et instruments électroniques – 1,29 % (31 mars 2022 : 1,44 %)			
Agilent Technologies Inc	45 700	6 322 138	0,76
Mettler-Toledo International Inc	2 900	4 433 636	0,53
		<u>10 755 774</u>	<u>1,29</u>
Produits alimentaires – 1,77 % (31 mars 2022 : 3,39 %)			
Conagra Brands Inc	105 800	3 973 319	0,48
Kroger Co	218 400	10 779 132	1,29
		<u>14 752 451</u>	<u>1,77</u>
Équipements et fournitures pour le secteur des soins de santé – 1,07 % (31 mars 2022 : 2,56 %)			
IDEXX Laboratories Inc	12 850	6 423 458	0,77
Medtronic Plc	30 900	2 488 841	0,30
		<u>8 912 299</u>	<u>1,07</u>
Services et prestataires pour le secteur des soins de santé – 1,91 % (31 mars 2022 : 1,85 %)			
UnitedHealth Group Inc	33 600	15 872 136	1,91
Promoteurs immobiliers – 0,70 % (31 mars 2022 : Néant)			
NVR Inc	1 040	5 798 343	0,70
Biens de consommation durables – Néant (31 mars 2022 : 0,10 %)			
Assurance – 5,29 % (31 mars 2022 : 7,01 %)			
Arch Capital Group Ltd	166 100	11 270 715	1,36
Hartford Financial Services Group Inc	164 100	11 430 385	1,37
Loews Corp	86 700	5 029 034	0,60
MetLife Inc	89 500	5 183 393	0,62
Travelers Cos Inc	64 900	11 123 535	1,34
		<u>44 037 062</u>	<u>5,29</u>
Logiciels et services Internet – 8,05 % (31 mars 2022 : 9,11 %)			
Airbnb Inc	73 000	9 081 200	1,09
Alphabet Inc	234 200	24 280 685	2,92
Amazon.com Inc	183 600	18 963 126	2,28
Gen Digital Inc	301 300	5 168 801	0,62
MercadoLibre Inc	1 869	2 462 099	0,30
Netflix Inc	20 284	7 009 035	0,84
		<u>66 964 946</u>	<u>8,05</u>
Machines – 3,06 % (31 mars 2022 : 0,49 %)			
Caterpillar Inc	55 600	12 717 666	1,53
Deere & Co	30 900	12 751 348	1,53
		<u>25 469 014</u>	<u>3,06</u>
Métaux et exploitation minière – 1,62 % (31 mars 2022 : Néant)			
Reliance Steel & Aluminum Co	11 100	2 847 317	0,34
Steel Dynamics Inc	94 200	10 653 549	1,28
		<u>13 500 866</u>	<u>1,62</u>
Autres fabricants – 1,87 % (31 mars 2022 : 1,35 %)			
3M Co	103 900	10 917 293	1,31
Textron Inc	65 600	4 633 000	0,56
		<u>15 550 293</u>	<u>1,87</u>

AXA IM US EQUITY Q1

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

	Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets		Nombre d'actions	Juste valeur USD	% des actifs nets
Actions – 98,79 % (31 mars 2022 : 99,62 %) (suite)				NVIDIA Corp			
Électronique de bureau – Néant (31 mars 2022 : 0,36 %)				39 168 084 4,71			
Pétrole et gaz – 3,80 % (31 mars 2022 : 2,62 %)				Logiciels – 12,90 % (31 mars 2022 : 11,04 %)			
Marathon Petroleum Corp	66 600	8 976 681	1,08	Adobe Inc	42 459	16 357 542	1,97
Phillips 66	111 300	11 279 698	1,36	Autodesk Inc	4 746	987 856	0,12
Valero Energy Corp	81 200	11 333 490	1,36	Cadence Design Systems Inc	55 239	11 602 952	1,39
		31 589 869	3,80	Fair Isaac Corp	15 700	11 025 089	1,33
Produits papetiers et forestiers – Néant (31 mars 2022 : 0,09 %)				Microsoft Corp	168 300	48 510 792	5,83
Produits d'hygiène personnelle – 0,93 % (31 mars 2022 : 1,53 %)				Paychex Inc	20 406	2 338 732	0,28
Procter & Gamble Co	51 800	7 697 221	0,93	ServiceNow Inc	3 600	1 671 030	0,20
Produits pharmaceutiques – 6,61 % (31 mars 2022 : 8,15 %)				Synopsys Inc	30 588	11 810 180	1,42
AbbVie Inc	6 100	971 944	0,12	Workday Inc	14 626	3 021 000	0,36
Bristol-Myers Squibb Co	128 000	8 871 040	1,07			107 325 173	12,90
CVS Health Corp	103 700	7 705 428	0,92	Télécommunications – 5,42 % (31 mars 2022 : 2,13 %)			
Eli Lilly & Co	2 900	995 411	0,12	Arista Networks Inc	26 600	4 463 613	0,54
Johnson & Johnson	73 100	11 325 748	1,36	AT&T Inc	486 600	9 354 885	1,12
Merck & Co Inc	114 400	12 168 156	1,46	Cisco Systems Inc	324 500	16 963 237	2,04
Organon & Co	154 326	3 628 976	0,44	Verizon Communications Inc	367 500	14 290 238	1,72
Pfizer Inc	143 300	5 844 491	0,70			45 071 973	5,42
Viatrix Inc	361 568	3 476 476	0,42	Textiles et vêtements – Néant (31 mars 2022 : 0,17 %)			
		54 987 670	6,61	Transports – 4,28 % (31 mars 2022 : 2,45 %)			
Immobilier – 0,13 % (31 mars 2022 : 0,70 %)				Expeditors International of			
Prologis Inc (REIT)	8 900	1 110 053	0,13	Washington Inc	98 200	10 810 347	1,30
Commerce de détail – 2,02 % (31 mars 2022 : 1,54 %)				Old Dominion Freight Line Inc	27 200	9 269 216	1,11
Best Buy Co Inc	12 000	939 060	0,11	United Parcel Service Inc	80 200	15 554 389	1,87
Costco Wholesale Corp	31 900	15 853 343	1,91			35 633 952	4,28
		16 792 403	2,02	Valeur totale des investissements hors instruments financiers dérivés			
Semi-conducteurs : équipement et produits – 4,71 % (31 mars 2022 : 5,41 %)						821 911 531	98,79
Applied Materials Inc	57 233	7 030 215	0,84				
Broadcom Inc	23 307	14 953 072	1,80				
Instruments financiers dérivés – 0,26 % (31 mars 2022 : (0,28) %)							
Contrats de change à terme ouverts* – 0,26 % (31 mars 2022 : (0,28) %)							
				(Moins-values)/ Plus-values latentes USD		% des actifs nets	
Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement					
3 229 212 EUR	3 473 769 USD	19 avril 2023		(37 532)		(0,00)	
2 561 932 EUR	2 713 503 USD	19 avril 2023		(72 228)		(0,01)	
1 429 010 EUR	1 513 732 USD	19 avril 2023		(40 110)		(0,01)	
525 290 EUR	565 072 USD	19 avril 2023		(6 105)		(0,00)	
222 266 EUR	235 444 USD	19 avril 2023		(6 239)		(0,00)	
214 266 EUR	230 890 USD	19 avril 2023		(2 092)		(0,00)	
118 576 EUR	128 542 USD	19 avril 2023		(392)		(0,00)	
34 918 EUR	37 553 USD	19 avril 2023		(416)		(0,00)	
32 931 EUR	34 756 USD	19 avril 2023		(1 052)		(0,00)	
25 641 EUR	27 465 USD	19 avril 2023		(416)		(0,00)	
24 973 EUR	26 828 USD	19 avril 2023		(327)		(0,00)	
24 815 EUR	27 103 USD	19 avril 2023		121		0,00	
24 117 EUR	26 295 USD	19 avril 2023		71		0,00	
15 003 EUR	16 212 USD	19 avril 2023		(102)		(0,00)	
12 337 EUR	13 306 USD	19 avril 2023		(110)		(0,00)	
5 781 EUR	6 240 USD	19 avril 2023		(46)		(0,00)	
2 138 EUR	2 296 USD	19 avril 2023		(29)		(0,00)	
1 565 EUR	1 683 USD	19 avril 2023		(19)		(0,00)	
1 241 EUR	1 337 USD	19 avril 2023		(12)		(0,00)	

AXA IM US EQUITY QI

Tableau des investissements (suite)

Au 31 mars 2023

Instruments financiers dérivés – 0,26 % (31 mars 2022 : (0,28) %) (suite)
Contrats de change à terme ouverts* – 0,26 % (31 mars 2022 : (0,28) %) (suite)

Devise vendue	Devise achetée	Date de règlement	(Moins-values)/ Plus-values latentes USD	% des actifs nets
995 EUR	1 070 USD	19 avril 2023	(12)	(0,00)
704 EUR	749 USD	19 avril 2023	(17)	(0,00)
406 EUR	430 USD	19 avril 2023	(11)	(0,00)
76 080 970 USD	71 818 878 EUR	19 avril 2023	2 011 694	0,24
11 658 337 USD	11 005 232 EUR	19 avril 2023	308 264	0,04
447 572 USD	424 080 EUR	19 avril 2023	13 554	0,00
188 386 USD	177 100 EUR	19 avril 2023	4 186	0,00
25 142 USD	23 412 EUR	19 avril 2023	316	0,00
21 817 USD	20 594 EUR	19 avril 2023	577	0,00
14 943 USD	13 781 EUR	19 avril 2023	41	0,00
14 902 USD	13 791 EUR	19 avril 2023	94	0,00
12 047 USD	11 391 EUR	19 avril 2023	339	0,00
11 001 USD	10 192 EUR	19 avril 2023	81	0,00
3 707 USD	3 461 EUR	19 avril 2023	56	0,00
2 001 USD	1 836 EUR	19 avril 2023	(5)	(0,00)
438 USD	401 EUR	19 avril 2023	(2)	(0,00)
82 USD	76 EUR	19 avril 2023	0	0,00
24 USD	22 EUR	19 avril 2023	0	0,00
Plus-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			2 339 394	0,28
Moins-values latentes sur contrats de change à terme ouverts			(167 274)	(0,02)
Plus-values latentes nettes sur contrats de change à terme ouverts			2 172 120	0,26

	Juste valeur USD	% des Actifs nets
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	824 083 651	99,05
Disponibilités bancaires	13 543 393	1,63
Autres Passifs nets	(5 662 948)	(0,68)
Actifs nets attribuables aux détenteurs de parts de participation rachetables	831 964 096	100,00

^ Titre faisant l'objet d'un prêt de titres.

* La contrepartie des contrats de change à terme ouverts est State Street Bank and Trust Company.

Abréviations :

REIT (Real Estate Investment Trust) – Fiducie de placement immobilier de type REIT

Analyse du total des actifs (non auditée)	% du Total des Actifs
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs	97,62
Instruments financiers dérivés de gré à gré	0,28
Actifs circulants	2,10
Total des Actifs	100,00

AXA IM ALL COUNTRY ASIA PACIFIC EX-JAPAN SMALL CAP EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
JB Hi-Fi Ltd	85 391	2 859 832	ALS Ltd	239 253	2 019 223
Challenger Ltd	468 059	2 172 825	Lynas Rare Earths Ltd	270 415	1 876 780
NIB Holdings Ltd	362 435	1 929 861	Exide Industries Ltd	873 956	1 783 156
Wistron Corp	2 153 000	1 923 690	Allkem Ltd	225 593	1 776 579
Exide Industries Ltd	873 956	1 616 114	Atlas Arteria Ltd	363 185	1 767 997
Bendigo & Adelaide Bank Ltd	237 522	1 580 979	Iluka Resources Ltd	234 795	1 742 176
CJ Corp	25 302	1 580 176	NIB Holdings Ltd	362 435	1 731 927
Glenmark Pharmaceuticals Ltd	262 530	1 570 258	Walsin Lihwa Corp	1 240 000	1 661 300
carsales.com Ltd	106 553	1 545 041	DB HiTek Co Ltd	46 935	1 635 614
Pilbara Minerals Ltd	519 459	1 533 898	Beach Energy Ltd	1 391 839	1 549 795
Beijing Enterprises Holdings Ltd	440 000	1 459 968	Union Bank of India Ltd	1 515 391	1 539 717
Brickworks Ltd	80 425	1 424 899	Pro Medicus Ltd	33 661	1 535 040
Qube Holdings Ltd	700 828	1 401 585	JB Hi-Fi Ltd	56 266	1 530 170
Indian Bank	519 508	1 394 395	Shopping Centres Australasia	760 120	1 519 607
Viva Energy Group Ltd	663 128	1 336 325	Sheng Siong Group Ltd	1 263 600	1 472 837
Nufarm Ltd	304 164	1 291 431	Altium Ltd	54 783	1 453 220
Super Retail Group Ltd	148 259	1 262 410	Bank of India	1 427 411	1 366 471
Sandfire Resources Ltd	287 298	1 254 183	China Resources Pharmaceutical Group Ltd	2 059 500	1 354 929
Altium Ltd	54 783	1 248 383	Saratoga Investama Sedaya Tbk PT	5 977 700	1 309 992
ALS Ltd	179 431	1 248 222	Gujarat State Petronet Ltd	392 970	1 308 990

AXA IM EUROBLOC EQUITY

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût EUR	Principales cessions	Actions	Produits EUR
ASML Holding NV	10 449	5 158 091	Allianz SE	15 406	2 903 777
Deutsche Telekom AG	234 000	4 271 178	Siemens AG	27 613	2 861 128
FincoBank Banca Fineco SpA	300 000	3 790 220	TotalEnergies SE	59 448	2 820 229
Schneider Electric SE	31 837	3 708 383	SAP SE	27 406	2 502 563
Air Liquide SA	31 100	3 696 306	K+S AG	76 893	2 095 598
Publicis Groupe SA	72 600	3 645 450	Mercedes-Benz Group AG	37 341	2 073 443
Intesa Sanpaolo SpA	2 050 459	3 644 716	ASML Holding NV	3 806	1 998 691
Allianz SE	18 900	3 178 199	Koninklijke Ahold Delhaize NV	72 629	1 981 287
BNP Paribas SA	64 169	2 982 456	Banco Santander SA	792 490	1 960 745
Industria de Diseno Textil SA	133 500	2 920 209	Muenchener Rueckversicherungs- Gesellschaft AG in Muenchen	7 911	1 937 115
Iberdrola SA	287 174	2 884 168	Deutsche Boerse AG	10 588	1 760 935
Stellantis NV - France	222 000	2 873 532	Kering SA	3 702	1 721 174
Corp ACCIONA Energias Renovables SA	65 300	2 559 366	Airbus SE	17 265	1 703 002
Legrand SA	36 800	2 477 522	Stellantis NV - Italy	131 940	1 700 473
Vinci SA	28 900	2 471 622	Bayerische Motoren Werke AG	23 404	1 699 061
Dassault Systemes SE	67 900	2 393 245	AXA SA	75 450	1 685 253
Neste Oyj	52 100	2 257 899	Heineken NV	17 921	1 631 178
Prysmian SpA	66 300	2 032 711	Wolters Kluwer NV	16 206	1 603 663
Worldline SA	46 600	2 018 835	STMicroelectronics NV	45 211	1 588 012
Muenchener Rueckversicherungs- Gesellschaft AG in Muenchen	7 477	1 805 726	Eni SpA	147 174	1 571 332
Stellantis NV - Italy	131 940	1 764 156	Nokia Oyj	335 929	1 491 917
Veolia Environnement SA	83 000	1 674 709	ASM International NV	5 569	1 444 221
Heineken NV	17 921	1 616 545	Akzo Nobel NV	17 525	1 413 820
SPIE SA	72 100	1 588 714	Repsol SA	120 839	1 385 692
Terna - Rete Elettrica Nazionale	234 000	1 535 106	Deutsche Bank AG	163 372	1 367 748
Kerry Group Plc	14 200	1 394 673	Carrefour SA	78 818	1 318 672
Koninklijke DSM NV	12 100	1 392 499	Jeronimo Martins	61 553	1 297 530
TotalEnergies SE	26 894	1 346 993	Talanx AG	34 279	1 267 125
Bureau Veritas SA	57 900	1 331 004	ASR Nederland NV	28 000	1 219 578
Sanofi	13 698	1 294 411	Deutsche Telekom AG	56 000	1 216 434
EssilorLuxottica SA	8 679	1 268 402	Remy Cointreau SA	6 786	1 174 753
Nexi SpA	144 000	1 260 467	Brenntag SE	19 008	1 162 110
Societe Generale SA	61 241	1 236 507	OMV AG	30 622	1 155 294
			Stora Enso Oyj	63 124	1 140 119

AXA IM GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
Hon Hai Precision Industry Co Ltd	714 000	2 451 446	Tencent Holdings Ltd	79 500	3 639 559
ICICI Bank Ltd	179 347	1 939 578	ICICI Bank Ltd	244 448	2 517 813
JD.com Inc - ADR	30 308	1 779 752	Hon Hai Precision Industry Co Ltd	696 000	2 446 561
Alibaba Group Holding Ltd - ADR	18 037	1 778 140	MediaTek Inc	85 000	1 967 133
Bank of China Ltd	4 086 000	1 561 777	Luzhou Laojiao Co Ltd	43 200	1 515 040
Infosys Ltd	81 618	1 531 568	Naspers Ltd	9 953	1 333 750
Hyundai Motor Co	10 108	1 366 911	Titan Co Ltd	42 833	1 331 639
Meituan	58 800	1 352 427	Grupo Financiero Banorte SAB de CV	203 200	1 327 518
Tata Consultancy Services Ltd	32 306	1 315 361	Grupo Bimbo SAB de CV	327 600	1 227 317
Industrial Bank Co Ltd	494 800	1 256 406	Infosys Ltd	66 714	1 218 901
China Merchants Bank Co Ltd	205 500	1 203 972	Petroleo Brasileiro SA (Preference Shares)	164 800	1 144 713
State Bank of India	174 539	1 199 380	SK Hynix Inc	15 956	1 141 529
Grupo Bimbo SAB de CV	280 100	1 161 350	Hindustan Unilever Ltd	34 162	1 105 026
Petroleo Brasileiro SA (Preference Shares)	230 800	1 152 476	Samsung Electronics Co Ltd	25 133	1 103 034
Standard Bank Group Ltd	107 679	1 152 420	Bank of China Ltd	3 218 000	1 086 538
Walmart de Mexico SAB de CV	286 400	1 133 410	Agricultural Bank of China Ltd	2 849 000	1 076 490
Hindustan Unilever Ltd	34 162	1 130 744	Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	57 000	1 061 948
BYD Co Ltd	42 500	1 095 108	Industrial & Commercial Bank of China Ltd	2 012 000	1 033 231
Banco Santander Brasil SA	191 800	1 060 379	Walmart de Mexico SAB de CV	286 400	1 032 216
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	60 000	1 032 058	Axis Bank Ltd	91 732	1 021 126
Reliance Industries Ltd	33 890	1 031 764	Industrial Bank Co Ltd	385 800	993 277
Kuaishou Technology	112 400	1 021 150	Bank of Communications Co Ltd	1 605 000	952 843
Titan Co Ltd	29 625	1 001 675	PTT Exploration & Production PCL - NVDR	212 000	921 464
			Reliance Industries Ltd	28 261	919 198

AXA IM GLOBAL EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
Novartis AG	138 362	12 311 090	Microsoft Corp	41 800	11 573 370
UnitedHealth Group Inc	20 900	10 603 349	Zurich Insurance Group AG	22 815	10 804 693
Agilent Technologies Inc	67 700	8 582 228	Johnson & Johnson	61 100	10 773 429
Citigroup Inc	156 900	7 915 925	Agilent Technologies Inc	67 700	9 540 328
Adobe Inc	18 932	7 837 122	Merck KGaA	44 918	8 809 390
ServiceNow Inc	17 400	7 598 686	Intel Corp	286 294	8 801 107
Ford Motor Co	568 300	7 480 648	Citigroup Inc	169 100	8 143 724
Microsoft Corp	29 000	7 246 842	ServiceNow Inc	15 300	7 852 210
Merck KGaA	37 802	6 994 690	Advanced Micro Devices Inc	84 059	6 989 577
Intel Corp	216 894	6 819 959	Verizon Communications Inc	146 100	6 546 059
BHP Group Ltd	203 809	6 743 904	Eli Lilly & Co	19 300	6 393 159
Eli Lilly & Co	19 300	6 624 089	Monolithic Power Systems Inc	14 600	6 385 540
CVS Health Corp	63 400	6 551 378	Canon Inc	271 500	6 269 581
Verizon Communications Inc	160 800	6 519 051	UBS Group AG	350 026	6 213 357
Mitsui & Co Ltd	249 100	6 389 487	Vertex Pharmaceuticals Inc	21 716	6 132 663
Fortescue Metals Group Ltd	402 958	6 179 015	Lowe's Cos Inc	30 400	6 046 257
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc	165 000	6 012 734	Mitsui & Co Ltd	196 000	5 831 530
TotalEnergies SE	115 604	5 982 001	Nutrien Ltd	67 200	5 731 434
Target Corp	25 700	5 937 605	Bank of Montreal	49 400	5 671 187
Elevance Health Inc	12 200	5 894 276	Qualcomm Inc	45 700	5 492 388

AXA IM GLOBAL SMALL CAP EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
Jabil Inc	6 000	408 454	SPX Corp	10 700	537 661
Flex Ltd	15 400	339 006	Belden Inc	8 500	479 431
Dometic Group AB	53 535	325 912	Tempur Sealy International Inc	12 700	424 108
AGCO Corp	2 500	324 284	Nielsen Holdings Plc	13 500	364 009
Caseys General Stores Inc	1 400	319 976	K+S AG	9 586	351 529
Jyske Bank A/S	4 533	319 249	Darling Ingredients Inc	5 200	346 518
Advanced Drainage Systems Inc	2 000	280 431	Builders FirstSource Inc	5 100	342 686
Williams-Sonoma Inc	2 100	279 007	Henry Schein Inc	3 800	311 442
Tempur Sealy International Inc	6 700	277 841	Reliance Steel & Aluminum Co	1 300	298 666
Qualys Inc	1 800	269 808	Power Integrations Inc	4 000	279 028
Aker ASA	3 441	266 800	Leonardo SpA	24 828	272 442
Reliance Steel & Aluminum Co	1 300	264 926	Southwestern Energy Co	33 300	267 987
Commercial Metals Co	4 700	264 165	US Foods Holding Corp	7 300	266 374
Silicon Laboratories Inc	1 400	262 864	Quanta Services Inc	2 000	266 238
Murphy USA Inc	1 000	253 900	Dicks Sporting Goods Inc	2 200	258 342
Owens Corning	2 900	251 133	Commercial Metals Co	6 100	257 737
Lear Corp	1 800	250 980	YETI Holdings Inc	6 800	256 787
VF Corp	11 600	249 902	Williams-Sonoma Inc	2 200	249 521
carsales.com Ltd	16 994	246 501	Renault SA	8 077	245 607
Ceridian HCM Holding Inc	3 900	242 548	Huntsman Corp	9 200	243 932

AXA IM JAPAN EQUITY

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Coût		Principales cessions	Produits	
	Actions	JPY		Actions	JPY
Sompo Holdings Inc	75 800	458 322 728	Nippon Telegraph & Telephone Corp	116 800	460 000 605
Omron Corp	67 500	458 288 381	Sumitomo Mitsui Financial Group Inc	99 700	409 844 706
Sysmex Corp	48 800	396 496 127	Honda Motor Co Ltd	118 100	385 226 345
Ibiden Co Ltd	91 100	393 481 710	SoftBank Corp	244 100	354 362 815
ORIX Corp	134 000	316 055 347	Hoya Corp	25 100	350 831 468
Toyota Motor Corp	162 900	303 538 166	Sony Group Corp	30 400	332 468 820
FUJIFILM Holdings Corp	42 500	296 344 977	Murata Manufacturing Co Ltd	44 700	305 619 485
Mitsubishi Estate Co Ltd	142 400	280 349 051	Ono Pharmaceutical Co Ltd	87 000	300 882 113
TDK Corp	65 300	279 310 138	Mitsubishi Chemical Group Corp	409 400	286 327 826
Kao Corp	46 600	274 967 066	Mitsubishi Estate Co Ltd	142 400	266 546 569
Sosei Group Corp	147 900	267 704 982	Mitsubishi UFJ Financial Group Inc	339 000	265 776 877
Eisai Co Ltd	32 800	267 554 948	Chugai Pharmaceutical Co Ltd	73 200	263 415 851
Toyota Industries Corp	35 900	260 170 249	SMC Corp	4 200	260 425 849
TIS Inc	68 200	260 053 991	Mizuho Financial Group Inc	167 900	260 373 682
Kaga Electronics Co Ltd	60 900	250 687 294	Kaga Electronics Co Ltd	60 900	253 750 777
M3 Inc	58 600	248 591 391	Toyota Motor Corp	126 700	250 790 479
eRex Co Ltd	86 500	244 414 532	Nitto Denko Corp	30 900	250 459 840
FANUC Corp	11 400	242 663 553	Panasonic Holdings Corp	242 600	250 382 895
Mitsubishi Electric Corp	180 800	239 665 525	MS&AD Insurance Group Holdings Inc	64 100	248 610 594
Iwatani Corp	42 500	236 193 334	Amada Co Ltd	246 000	246 415 454
Mitsui & Co Ltd	77 000	231 155 471	SoftBank Group Corp	45 000	246 245 192
Dexerials Corp	69 400	225 562 281	Shionogi & Co Ltd	35 300	244 115 410
Dentsu Group Inc	54 700	225 477 373			
AGC Inc	49 400	225 320 573			
Fuji Electric Co Ltd	41 100	223 935 161			
Terumo Corp	54 200	222 868 140			
Toray Industries Inc	309 200	221 962 216			
Topcon Corp	132 700	221 330 332			
Denso Corp	31 500	221 279 763			
Fujitsu Ltd	13 400	220 864 193			
Peptidream Inc	131 600	213 889 498			

AXA IM JAPAN SMALL CAP EQUITY

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût		Principales cessions	Actions	Produits	
			JPY				JPY
Kaga Electronics Co Ltd	39 500	168 632	946	Anritsu Corp	100 800	134 735	480
Nissha Co Ltd	84 700	153 206	598	AEON Financial Service Co Ltd	101 200	124 081	060
Change Inc	73 100	147 909	598	Yamada Holdings Co Ltd	245 000	116 201	322
Kureha Corp	14 100	133 616	972	Haseko Corp	70 600	113 571	526
Solasto Corp	146 500	125 627	821	Niterra Co Ltd	40 100	107 293	521
S-Pool Inc	153 500	125 154	000	DTS Corp	31 800	106 922	643
Iriso Electronics Co Ltd	30 300	124 350	022	Sumitomo Forestry Co Ltd	44 800	102 623	494
Shin Nippon Biomedical Laboratories Ltd	43 600	124 037	005	Amada Co Ltd	99 100	100 984	514
eRex Co Ltd	44 400	123 824	704	Japan Prime Realty Investment Corp (REIT)	247	98 218	982
Kanamic Network Co Ltd	223 000	119 233	395	Toyo Seikan Group Holdings Ltd	55 300	98 141	496
Aruhi Corp	84 500	117 859	302	eRex Co Ltd	48 500	96 258	039
JMDC Inc	23 100	114 034	104	Shinko Electric Industries Co Ltd	25 600	94 895	205
Ibiden Co Ltd	27 000	110 935	519	Senko Group Holdings Co Ltd	96 100	93 505	817
Asahi Intecc Co Ltd	48 900	110 680	094	Taiyo Yuden Co Ltd	21 300	93 159	728
Raccoon Holdings Inc	94 900	110 187	778	Kuraray Co Ltd	87 000	89 758	447
Anritsu Corp	68 400	109 617	483	Kenedix Retail Corp (REIT)	323	89 688	845
Makuake Inc	80 700	107 357	882	Teijin Ltd	64 200	89 581	693
Infioneer Holdings Inc	104 300	107 068	123	TS Tech Co Ltd	55 800	89 242	852
MEC Co Ltd	43 700	106 054	980	Sumitomo Heavy Industries Ltd	32 900	89 143	332
IBJ Inc	114 700	105 264	013	Starts Corp Inc	33 000	88 295	803
Lasertec Corp	6 400	104 488	297				
Katitas Co Ltd	30 100	104 030	645				
Seiren Co Ltd	45 800	103 916	397				
Komeri Co Ltd	36 500	103 822	553				
JCR Pharmaceuticals Co Ltd	47 900	103 564	728				
Dexerials Corp	31 600	102 968	186				
Fujimi Inc	16 700	102 397	963				
Net One Systems Co Ltd	34 800	102 257	363				
SWCC Corp	55 900	102 173	832				
Nihon M&A Center Holdings Inc	54 300	101 940	642				
Sankyu Inc	23 000	101 083	752				
Outsourcing Inc	87 500	100 875	235				
Media Do Co Ltd	54 800	100 819	747				
Ship Healthcare Holdings Inc	35 100	100 770	863				
Vector Inc	88 500	100 661	707				
Cyberdyne Inc	326 100	100 558	296				
Nippon Gas Co Ltd	46 200	100 215	585				
Aoyama Zaisan Networks Co Ltd	107 300	100 180	427				
MedPeer Inc	71 600	99 908	567				
V-Cube Inc	105 600	99 713	558				
Trusco Nakayama Corp	48 400	99 357	016				
Toyobo Co Ltd	93 100	98 950	297				
CKD Corp	56 100	98 922	730				
Taiyo Holdings Co Ltd	39 900	98 714	604				
EXEO Group Inc	47 400	98 676	393				
dip Corp	25 000	98 338	916				
Topcon Corp	62 100	97 909	811				
Pigeon Corp	45 700	97 085	928				
Ulvac Inc	17 600	95 912	675				
RS Technologies Co Ltd	15 700	94 056	422				
Bengo4.com Inc	26 900	94 043	951				
Wacom Co Ltd	136 400	93 567	524				
Kadokawa Corp	33 700	93 286	120				
Star Mica Holdings Co Ltd	64 500	91 817	329				
Carenet Inc	67 500	90 310	690				
WealthNavi Inc	68 600	89 506	607				
Uzabase Inc	124 700	88 196	114				

AXA IM PACIFIC EX-JAPAN EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
Fortescue Metals Group Ltd	265 443	4 110 002	MTR Corp Ltd	1 036 000	5 370 471
Wesfarmers Ltd	118 488	3 783 912	National Australia Bank Ltd	241 008	4 959 918
Australia & New Zealand Banking Group Ltd	206 835	3 504 305	Macquarie Group Ltd	30 353	3 985 044
Transurban Group	331 910	3 273 469	Wesfarmers Ltd	119 942	3 657 058
Macquarie Group Ltd	26 259	3 076 152	ASX Ltd	70 860	3 616 971
MTR Corp Ltd	618 500	3 049 413	Goodman Group (REIT)	244 046	3 267 754
Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd	67 200	2 990 075	AIA Group Ltd	314 000	3 061 688
United Overseas Bank Ltd	124 100	2 789 510	Westpac Banking Corp	183 323	2 909 134
Newcrest Mining Ltd	116 617	2 438 922	United Overseas Bank Ltd	131 900	2 631 981
APA Group	307 045	2 305 674	BHP Group Ltd	90 987	2 581 904
Aristocrat Leisure Ltd	88 000	2 155 799	Transurban Group	250 941	2 484 842
Vicinity Centres (REIT)	1 573 896	2 106 888	Computershare Ltd	133 669	2 450 511
Computershare Ltd	126 360	2 073 566	Newcrest Mining Ltd	138 456	2 331 076
Westpac Banking Corp	137 445	2 042 569	Santos Ltd	457 741	2 296 744
Singapore Exchange Ltd	295 900	2 031 574	Commonwealth Bank of Australia	30 455	2 150 571
BOC Hong Kong Holdings Ltd	588 500	2 021 720	Incitec Pivot Ltd	830 463	2 072 397
ASX Ltd	33 113	1 979 065	Bendigo & Adelaide Bank Ltd	306 925	2 064 532
Suncorp Group Ltd	226 751	1 820 986	Suncorp Group Ltd	251 418	2 059 130
Sun Hung Kai Properties Ltd	148 500	1 792 352	Dexus	329 759	2 024 897
IGO Ltd	194 491	1 776 495	Swire Pacific Ltd	325 000	1 978 048
CK Asset Holdings Ltd	255 500	1 746 909	Spark New Zealand Ltd	598 561	1 968 535
Swire Pacific Ltd	266 000	1 711 370	Budweiser Brewing Co APAC Ltd	713 700	1 940 274
Fisher & Paykel Healthcare Corp Ltd	102 314	1 665 321	Sun Hung Kai Properties Ltd	148 500	1 896 769
Mirvac Group	1 051 068	1 628 622	Keppel Corp Ltd	346 600	1 892 830
Cochlear Ltd	10 696	1 621 433	Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd	49 800	1 885 737
Goodman Group (REIT)	120 785	1 541 223	Oversea-Chinese Banking Corp Ltd	207 200	1 881 032
Pilbara Minerals Ltd	493 122	1 516 953	DBS Group Holdings Ltd	81 000	1 811 351
Northern Star Resources Ltd	192 459	1 513 850	ALS Ltd	183 985	1 603 178
Evolution Mining Ltd	571 517	1 491 392	Singapore Exchange Ltd	230 400	1 565 524
JB Hi-Fi Ltd	44 901	1 435 930			
Santos Ltd	232 691	1 399 196			
WH Group Ltd	1 969 000	1 351 301			

AXA ROSENBERG PAN-EUROPEAN EQUITY ALPHA FUND*

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût	Principales cessions	Actions	Produits
		EUR			EUR
Rio Tinto Plc	9 355	691 704	Roche Holding AG	3 787	1 259 942
ASML Holding NV	1 175	657 923	Novo Nordisk A/S	9 533	1 065 396
Nestle SA	5 325	604 558	Nestle SA	8 673	980 315
Reckitt Benckiser Group Plc	7 161	551 576	Novartis AG	9 988	818 870
BP Plc	104 325	528 157	ASML Holding NV	1 612	799 242
Muenchener Rueckversicherungs- Gesellschaft AG in Muenchen	2 023	488 563	L'Oreal SA	2 331	799 204
Volvo AB	26 261	462 945	BP Plc	146 795	797 022
Stellantis NV	33 518	446 416	Diageo Plc	18 075	772 020
Alcon Inc	5 949	440 988	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	1 161	767 739
Heineken NV	4 670	421 990	Allianz SE	3 531	685 715
Axfood AB	12 458	370 469	Sanofi	7 923	681 319
Orkla ASA	42 699	364 538	Zurich Insurance Group AG	1 491	650 793
Melexis NV	4 542	348 461	UBS Group AG	38 666	637 548
Deutsche Boerse AG	2 037	345 005	Cie Financiere Richemont SA	5 465	617 383
Novartis AG	3 955	333 730	AstraZeneca Plc	4 815	599 453
Edenred	7 119	327 754	Equinor ASA	15 902	596 971
Inchcape Plc	37 340	322 905	Orkla ASA	82 251	579 102
Poste Italiane SpA	37 937	318 644	Iberdrola SA	52 347	560 229
Novo Nordisk A/S	2 885	313 661	Koninklijke Ahold Delhaize NV	19 049	549 067
ASM International NV	1 259	303 400	Pernod Ricard SA	2 789	544 166
Rexel SA	14 270	276 630			
Capgemini SE	1 504	274 189			
Mercedes-Benz Group AG	4 487	271 238			
Kloekner & Co SE	23 998	270 213			
Danone SA	5 074	263 350			
Hochtief AG	4 215	240 404			
Deutsche Bank AG	25 379	230 931			
Kerry Group Plc	2 268	229 742			
Eni SpA	17 805	228 358			
Atlas Copco AB	4 912	222 036			
Centrica Plc	216 341	218 622			
Shell Plc	7 785	216 431			
Iberdrola SA	19 220	214 073			
Boliden AB	5 755	206 121			
Ageas SA	4 933	202 157			
Galp Energia SGPS SA	17 601	198 571			
Societe Generale SA	9 525	190 066			
Davide Campari-Milano NV	19 127	184 399			
Faes Farma SA	46 580	183 726			

* Le Fonds AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund a été liquidé le 16 novembre 2022.

AXA IM US ENHANCED INDEX EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût USD	Principales cessions	Actions	Produits USD
Ulta Salon Cosmetics & Fragrance Inc	81 000	34 594 236	Microsoft Corp	173 600	47 271 202
Visa Inc	156 200	33 448 635	Apple Inc	251 700	37 448 685
Tesla Inc	106 186	32 695 741	Pfizer Inc	683 100	33 306 716
Marathon Petroleum Corp	273 800	28 915 114	Tesla Inc	108 705	30 666 235
UnitedHealth Group Inc	56 400	28 647 008	Bristol-Myers Squibb Co	396 800	29 516 187
Elevance Health Inc	55 600	27 765 706	Elevance Health Inc	59 700	29 238 115
Ford Motor Co	2 137 900	27 694 133	Valero Energy Corp	250 800	28 443 449
Agilent Technologies Inc	189 600	24 809 067	Ulta Salon Cosmetics & Fragrance Inc	68 200	28 271 120
CVS Health Corp	265 600	24 672 818	Merck & Co Inc	260 500	27 721 521
PACCAR Inc	287 043	23 345 598	Agilent Technologies Inc	189 600	26 282 398
Amphenol Corp	308 600	22 416 464	Citigroup Inc	487 200	24 423 335
United Parcel Service Inc	128 200	22 172 721	Oracle Corp	354 700	23 977 021
Citigroup Inc	467 300	21 987 827	Verizon Communications Inc	500 800	23 012 005
Bristol-Myers Squibb Co	302 900	21 573 763	Amphenol Corp	308 600	22 823 923
Adobe Inc	54 264	20 299 773	Meta Platforms Inc	146 415	22 768 879
Regions Financial Corp	884 000	19 487 407	Visa Inc	108 900	22 745 139
Verizon Communications Inc	455 400	19 457 466	NVIDIA Corp	114 042	22 479 126
Devon Energy Corp	320 200	18 675 607	Alphabet Inc	167 900	22 469 261
Target Corp	79 700	18 647 760	AT&T Inc	1 174 200	22 414 531
Valero Energy Corp	150 600	18 359 374	Monolithic Power Systems Inc	51 700	21 414 633
Gartner Inc	64 200	17 879 823			

AXA IM US EQUITY QI

État des évolutions principales du Portefeuille pour l'exercice comptable au 31 mars 2023 (non audité) (suite)

Ci-dessous sont répertoriées les principales acquisitions et cessions d'investissement cumulées représentant un montant supérieur à 1 % du total des acquisitions et des cessions au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023. Si le nombre d'acquisitions ou de cessions supérieures à 1 % est égal ou inférieur à vingt, ces acquisitions et les plus importantes acquisitions/cessions suivantes permettant d'atteindre le nombre de vingt sont communiquées.

Principales acquisitions	Actions	Coût	Principales cessions	Actions	Produits
		USD			USD
KeyCorp	991 200	18 045 418	Principal Financial Group Inc	299 300	23 390 769
Verizon Communications Inc	428 500	17 969 942	KeyCorp	1 193 500	20 520 743
Accenture Plc	61 200	17 922 551	Microsoft Corp	67 100	18 955 676
Cisco Systems Inc	324 500	17 666 851	Colgate-Palmolive Co	207 500	16 598 863
Arch Capital Group Ltd	307 700	17 598 974	Monolithic Power Systems Inc	39 400	16 405 338
Costco Wholesale Corp	31 900	16 936 199	Kellogg Co	232 200	16 382 902
NVIDIA Corp	65 500	16 515 583	Lowe's Cos Inc	78 100	15 815 624
Old Dominion Freight Line Inc	61 100	16 490 443	AT&T Inc	728 100	15 746 061
UnitedHealth Group Inc	32 900	15 860 395	Accenture Plc	61 200	15 610 363
Fair Isaac Corp	26 100	15 842 349	Keysight Technologies Inc	83 500	15 012 230
Adobe Inc	42 459	15 370 561	Bristol-Myers Squibb Co	192 700	14 560 622
Qualcomm Inc	107 200	14 747 729	Qualcomm Inc	114 000	14 263 807
Ford Motor Co	1 136 100	14 475 540	Oracle Corp	203 200	14 155 686
Agilent Technologies Inc	109 800	14 362 054	Berkshire Hathaway Inc	46 200	14 112 373
AT&T Inc	721 000	13 957 839	AbbVie Inc	85 000	14 044 455
Caterpillar Inc	55 600	13 933 127	Discover Financial Services	131 300	13 776 180
Deere & Co	30 900	13 601 006	Coca-Cola Europacific Partners Plc	272 400	13 637 540
Coca-Cola Co	212 600	13 548 358	Cardinal Health Inc	214 300	13 399 658
Steel Dynamics Inc	170 100	13 308 637	Johnson & Johnson	74 700	13 340 125
Broadcom Inc	23 307	13 164 274	Marathon Oil Corp	483 200	12 825 117
Phillips 66	139 300	13 072 410	Gen Digital Inc	599 300	12 799 512
United Parcel Service Inc	66 000	12 579 461	Diamondback Energy Inc	91 000	12 637 181
PACCAR Inc	160 836	11 796 565	Louisiana-Pacific Corp	207 600	12 438 274
Visa Inc	57 300	11 775 537	NVIDIA Corp	67 746	12 287 940
Archer-Daniels-Midland Co	142 400	11 765 373	Timken Co	145 700	12 199 429
Hartford Financial Services Group Inc	164 100	11 549 676			
Bristol-Myers Squibb Co	155 600	11 393 511			
Travelers Cos Inc	64 900	11 140 961			
Dow Inc	214 858	10 961 112			
State Street Corp	142 700	10 832 741			
Bank of America Corp	339 800	10 774 838			
NetApp Inc	158 800	10 738 318			
Johnson & Johnson	64 800	10 669 102			
Regions Financial Corp	534 800	10 662 675			

Autres informations (non auditées)

Informations réglementaires supplémentaires à fournir : Reporting fiscal, plateformes et agents nommés au 31 mars 2023

Plateforme unique

BNP Paribas Securities Services Luxembourg
33 Rue de Gasperich
Howald-Esperange
L-2085
Luxembourg

Les investisseurs approuvés par le Gestionnaire comme étant admissibles à la Plateforme unique et ayant renseigné un formulaire de demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg devront envoyer leurs ordres de transaction (souscriptions, rachats et échanges) par courrier à l'adresse ci-dessus.

Autriche

Agent payeur :
Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
1100 Wien
Autriche

Les investisseurs doivent noter que la péréquation est appliquée aux fins de la déclaration fiscale annuelle conformément aux exigences locales en la matière. Les données annuelles applicables à ces Fonds sont publiées sur le site OeKB (www.profitweb.at) et/ou sur www.axa-im.at.

Belgique

Agent payeur :
CACEIS Belgium SA
Avenue du Port 86 C b320
1000 Bruxelles
Belgique

Les investisseurs sont priés de noter que les revenus annuels communiqués pour ces Fonds enregistrés en Belgique sont disponibles sur les sites Internet www.axa.be et/ou www.axa-im.be, la page belge du site www.axa-im.com.

Danemark

Agent d'information :
StockRate Asset Management NS
Sdr. Jernbanevej 18D
3400 Hillerød
Danemark

France

Agent payeur :
BNP Paribas Securities Services
3 Rue d'Antin
75002 Paris
France

Allemagne

Agent d'information :
AXA Investment Managers Deutschland GmbH
Bleichstrasse 2-4
60313 Frankfurt am Main
Allemagne

Le règlement de gestion, le prospectus, les DICl, les rapports semestriels, les rapports annuels audités, ainsi qu'un document reprenant toutes les évolutions qu'a connues le Portefeuille au cours de la période considérée peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'Agent d'information en Allemagne.

Les investisseurs doivent noter que la péréquation est appliquée aux fins de la déclaration fiscale annuelle conformément aux exigences locales en la matière. Les données annuelles applicables à ces Fonds sont publiées sur le site du Journal officiel fédéral allemand (www.bundesanzeiger.de) et/ou sur www.axa-im.de.

Italie

Agent payeur :
Società Generale Securities Services S.p.A.
Via Santa Chiara, n. 19
10122 Torino
Italie

Agent payeur :
Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A.
Piazza Salimbeni, n.3
53100 Siena
Italie

Agent payeur :
Allfunds Bank S.A.U. Milan Branch
Via Bocchetto, 6
20123 Milan
Italie

Agent payeur :
RBC Investor and Treasury Services
Succursale di Milano
Via Vittor Pisani, 26
20124 Milan
Italie

Luxembourg

Agent payeur :
State Street Luxembourg S.C.A.
49 Avenue J-F Kennedy
L-1855
Luxembourg

Autres informations (non auditées) (suite)

Informations réglementaires supplémentaires à fournir : Reporting fiscal, plateformes et agents nommés (suite) au 31 mars 2023

Suisse

Agent payeur pour la Suisse :
NPB New Private Bank Ltd
Limmatquai 1
8001 Zürich
Suisse

Représentant pour la Suisse :
FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD.
Klausstrasse 33
CH-8008 Zurich
Suisse

Les investisseurs doivent noter que la péréquation est appliquée aux fins de la déclaration fiscale annuelle conformément aux exigences locales en la matière. Les taxes annuelles suisses applicables à ces Fonds sont publiées sur le site Internet de l'Administration fiscale fédérale suisse (www.ictax.admin.ch).

L'Acte de fiducie instituant la Fiducie, le prospectus, les DIC, le rapport semestriel, les rapports annuels audités, ainsi qu'un document reprenant toutes les évolutions qu'a connues le Portefeuille au cours de la période considérée peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant pour la Suisse. Les investisseurs sont informés que seuls les Fonds qui ont été lancés sont autorisés en Suisse.

Taiwan

Agent principal :
Capital Gateway Securities Investment Consulting Enterprise
9F, No. 171, Sung-De Rd.
Taipei City 110
Taiwan

Royaume-Uni

Agent des facilités :
AXA Investment Managers UK Limited
22 Bishopsgate
London EC2N 4BQ
Royaume-Uni

Les investisseurs doivent noter que la péréquation est appliquée aux fins de la déclaration fiscale annuelle conformément aux exigences locales en la matière. Les revenus et les dividendes des Fonds ayant le statut de fonds déclarant au R.-U. sont disponibles sur www.axa-im.co.uk.

Directive de l'Union européenne sur la fiscalité des revenus de l'épargne

La politique d'investissement des Fonds décrite dans le Prospectus établit que les Fonds sont destinés à être entièrement investis en actions. Tout investissement potentiel direct ou indirect dans des titres productifs d'intérêts (cf. le Tableau des investissements) reste en deçà des seuils de 15 et 25 % stipulés par la Directive.

Politique de rémunération (non auditée)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

Conformément aux exigences réglementaires en matière de communication d'informations sur la rémunération applicables aux sociétés de gestion d'actifs, ces informations donnent une idée générale de l'approche adoptée par AXA Investment Managers (ci-après « AXA IM ») en matière de rémunération. Des informations supplémentaires concernant la composition du Comité de rémunération et les principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site Internet d'AXA IM : www.axa-im.com/remuneration. Une copie de ces informations est disponible gratuitement sur demande.

Gouvernance – La Politique de rémunération d'AXA IM, approuvée chaque année par le Comité de rémunération d'AXA IM, établit les principes de rémunération au sein de toutes les entités d'AXA IM et tient compte de la stratégie commerciale, des objectifs et de la tolérance au risque d'AXA IM, ainsi que des intérêts à long terme des actionnaires, employés et clients d'AXA IM. Le Comité de rémunération AXA IM, conformément aux politiques et procédures de rémunération stipulées et validées au niveau du Groupe AXA, garantit la cohérence et l'application équitable de la Politique de rémunération au sein d'AXA IM, ainsi que le respect des réglementations applicables.

Le rapport d'examen central et indépendant démontrant que la mise en œuvre effective de la Politique de rémunération d'AXA IM est conforme aux procédures et politiques adoptées par AXA IM au niveau du groupe, est réalisé par le Département d'audit interne d'AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses études et vérifications.

Ces conclusions n'ont mentionné aucune remarque à l'égard de la conformité de la mise en œuvre effective de la Politique de rémunération d'AXA IM.

Le résultat de l'examen annuel réalisé par le Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris (ci-après « AXA IM PARIS ») accompagné des modifications apportées à la Politique de rémunération d'AXA IM.

Ces changements concernent principalement la mise à jour des principes généraux régissant la politique de rémunération dans le contexte : (i) du renforcement du principe d'équité et d'égalité des sexes, (ii) de la prise en compte des critères ESG au titre de la rémunération variable non différée, (iii) des propositions relatives au traitement des co-investissements et des parts de plus-values revenant aux gérants, ainsi que (iv) des ajustements spécifiques à certaines actions du groupe AXA IM conformément aux exigences réglementaires applicables.

Informations quantitatives – Les données présentées ci-dessous concernent les Gestionnaires d'investissement d'AXA et couvrent toutes les filiales du Groupe AXA IM ainsi que tous les types de portefeuilles au 31 décembre 2022 après application aux données de rémunération d'une clé de répartition des actifs sous gestion pondérée de la Fiducie.

Montant total de rémunération payée et/ou attribuée au personnel sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 ⁽¹⁾	
Rémunération fixe ⁽²⁾ ('000 EUR)	1 346,21
Rémunération variable ⁽³⁾ (000 EUR)	1 675,78
Nombre d'employés ⁽⁴⁾	2,675 dont 718 employés d'AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la Fiducie

⁽¹⁾ Hors charges sociales, après application d'une clé de répartition des actifs sous gestion pondérée de la SPPICAV.

⁽²⁾ Le montant de rémunération fixe est basé sur la rémunération fixe effective de l'ensemble du personnel au 1^{er} janvier 2022.

⁽³⁾ La rémunération variable, composée d'éléments discrétionnaires, initiaux et différés, inclut :

- les montants attribués en relation à la performance des années précédentes et entièrement versés au cours de l'exercice financier considéré (rémunération variable non différée) ;

- les montants attribués en relation à la performance des années précédentes et à celle de l'exercice financier considéré (rémunération variable différée) ;

- les primes à long terme attribuées par le Groupe AXA.

⁽⁴⁾ Le nombre d'employés inclut les contrats à durée déterminée et indéterminée, mais ne comprend pas les stagiaires au 31 décembre 2022.

⁽⁵⁾ Nombre d'employés identifiés au sein du Groupe AXA IM et d'AXA IM PARIS au 31 décembre 2022.

Montant total de la rémunération versée et/ou attribuée aux preneurs de risque et aux cadres dirigeants seniors dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles ⁽¹⁾			
	Preneurs de risque	Haute direction	Total
Rémunération fixe et rémunération variable (000 EUR) ^{(2) (3)}	834,17	465,45	1 299,62
Nombre d'employés identifiés ⁽⁵⁾	277 dont 122 employés d'AXA IM PARIS, société de gestion de la Fiducie	62 dont 12 employés d'AXA IM PARIS, société de gestion de la Fiducie	339 dont 134 employés d'AXA IM PARIS, société de gestion de la Fiducie

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non audité)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)]

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM Eurobloc Equity

Valeur	Transactions sur prêt de titres/matières premières
En % des Actifs sous gestion	3 817 970 EUR 2,81 %
	Valeur de marché des titres prêtés en % du total des Actifs prêtables
Valeur	3 817 970 EUR
% du total des Actifs prêtables	2,88 %
Dénomination	Contreparties
Volume brut des transactions en cours	HSBC Investment Bank Plc
Pays d'implantation	3 817 970 EUR Royaume-Uni
	Règlement et compensation
	Bilatéral, Tripartite
	Échéance restant à courir
Ouverte	3 817 970 EUR
	Type, qualité et devise de la garantie
Obligations	3 162 436 EUR
Actions	877 863 EUR
Qualité	<i>Investment grade</i> , Pas de notation
Devise	GBP, USD, SEK
	Échéance restant à courir de la garantie
Au-delà d'un an	3 162 436 EUR
Ouverte	877 863 EUR
	Émetteur de la garantie
Émetteur de la garantie	United States of America
Volume des garanties reçues	2 364 832 EUR
Émetteur de la garantie	United Kingdom
Volume des garanties reçues	797 604 EUR
Émetteur de la garantie	Experian Plc
Volume des garanties reçues	292 390 EUR
Émetteur de la garantie	Diageo Plc
Volume des garanties reçues	292 373 EUR
Émetteur de la garantie	Auto Trader Group Plc
Volume des garanties reçues	292 368 EUR
Émetteur de la garantie	Assa Abloy AB
Volume des garanties reçues	732 EUR
	Conservation des garanties reçues
Nombre de Fiduciaires	1
Fiduciaire	JPMorgan Securities Plc
Garantie	4 040 299 EUR
	Coûts et rendements Fonds
Rendement brut sur prêt	9 860 EUR
% du rendement brut rendu au Fonds	80 %
Montant brut réel des coûts	-
	Tierces parties au contrat
Montant brut réel rendu à une tierce partie	2 465 EUR
% du rendement brut rendu à une tierce partie	20 %

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non auditées) (suite)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)] (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM Global Equity QI

Valeur	24 878 915 USD
En % des Actifs sous gestion	3,97 %
	Valeur de marché des titres prêtés en % du total des Actifs prêtables
Valeur	24 878 915 USD
% du total des Actifs prêtables	4,02 %
	Contreparties
Dénomination	HSBC Investment Bank Plc
Volume brut des transactions en cours	9 503 872 USD
Pays d'implantation	Royaume-Uni
Dénomination	Natixis
Volume brut des transactions en cours	8 683 474 USD
Pays d'implantation	France
Dénomination	Barclays Capital Inc
Volume brut des transactions en cours	3 871 886 USD
Pays d'implantation	Royaume-Uni
Dénomination	Macquarie Bank Ltd
Volume brut des transactions en cours	1 432 042 USD
Pays d'implantation	Australie
Dénomination	Merrill Lynch International
Volume brut des transactions en cours	1 387 641 USD
Pays d'implantation	Royaume-Uni
	Règlement et compensation
	Bilatéral, Tripartite
	Échéance restant à courir
Ouverte	24 878 915 USD
	Type, qualité et devise de la garantie
Obligations	13 366 654 USD
Actions	13 245 512 USD
Qualité	<i>Investment grade</i> , Pas de notation
Devise	AUD, CAD, EUR, SEK, CHF, GBP, USD
	Échéance restant à courir de la garantie
De un à trois mois	144 778 USD
Au-delà d'un an	13 221 878 USD
Ouverte	13 245 510 USD
	Émetteur de la garantie
Émetteur de la garantie	United Kingdom
Volume des garanties reçues	6 029 980 USD
Émetteur de la garantie	United States of America
Volume des garanties reçues	5 886 666 USD
Émetteur de la garantie	French Republic Government
Volume des garanties reçues	869 816 USD
Émetteur de la garantie	Experian Plc
Volume des garanties reçues	727 832 USD
Émetteur de la garantie	Diageo Plc
Volume des garanties reçues	727 790 USD
Émetteur de la garantie	Auto Trader Group Plc
Volume des garanties reçues	727 778 USD
Émetteur de la garantie	L'Oreal SA
Volume des garanties reçues	677 000 USD
Émetteur de la garantie	GSK Plc
Volume des garanties reçues	665 185 USD
Émetteur de la garantie	Shell Plc
Volume des garanties reçues	665 182 USD
Émetteur de la garantie	Pentland Capital Ltd
Volume des garanties reçues	665 178 USD
	Conservation des garanties reçues
Nombre de Fiduciaires	2
Fiduciaire	JPMorgan Securities Plc
Garantie	25 162 156 USD
Fiduciaire	State Street Custodial Services (Ireland) Limited
Garantie	1 450 010 USD
	Coûts et rendements Fonds
Rendement brut sur prêt	152 632 USD
% du rendement brut rendu au Fonds	80 %
Montant brut réel des coûts	-

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non auditées) (suite)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)] (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM Global Equity QI (suite)

	Tiers parties au contrat
Montant brut réel rendu à une tierce partie	38 158 USD
% du rendement brut rendu à une tierce partie	20 %

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non auditées) (suite)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)] (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM Japan Equity

	Transactions sur prêt de titres/matières premières
Valeur	2 280 733 030 JPY
En % des Actifs sous gestion	13,94 %
	Valeur de marché des titres prêtés en % du total des Actifs prêtables
Valeur	2 280 733 030 JPY
% du total des Actifs prêtables	14,37 %
	Contreparties
Dénomination	Barclays Capital Inc
Volume brut des transactions en cours	1 923 797 698 JPY
Pays d'implantation	Royaume-Uni
Dénomination	Macquarie Bank Ltd
Volume brut des transactions en cours	356 935 332 JPY
Pays d'implantation	Australie
	Règlement et compensation
	Bilatéral, Tripartite
	Échéance restant à courir
Ouverte	2 280 733 030 JPY
	Type, qualité et devise de la garantie
Obligations	2 009 588 941 JPY
Actions	390 484 187 JPY
Qualité	Investment grade, Pas de notation
Devise	EUR, SEK, CHF, GBP
	Échéance restant à courir de la garantie
Au-delà d'un an	2 009 588 941 JPY
Ouverte	390 484 187 JPY
	Émetteur de la garantie
Émetteur de la garantie	United Kingdom
Volume des garanties reçues	2 009 588 561 JPY
Émetteur de la garantie	Atlas Copco Aktiebolag
Volume des garanties reçues	27 381 060 JPY
Émetteur de la garantie	AstraZeneca Plc
Volume des garanties reçues	27 380 849 JPY
Émetteur de la garantie	Hexagon Aktiebolag
Volume des garanties reçues	27 380 395 JPY
Émetteur de la garantie	Novartis AG
Volume des garanties reçues	27 321 454 JPY
Émetteur de la garantie	Deutsche Post AG
Volume des garanties reçues	27 309 615 JPY
Émetteur de la garantie	Relx Plc
Volume des garanties reçues	27 309 380 JPY
Émetteur de la garantie	Anheuser-Busch Inbev SA
Volume des garanties reçues	27 309 304 JPY
Émetteur de la garantie	Unilever Plc
Volume des garanties reçues	27 308 991 JPY
Émetteur de la garantie	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE
Volume des garanties reçues	27 307 252 JPY
	Conservation des garanties reçues
Nombre de Fiduciaires	1
Fiduciaire	JPMorgan Securities Plc
Garantie	2 400 073 128 JPY
	Coûts et rendements Fonds
Rendement brut sur prêt	4 892 463 JPY
% du rendement brut rendu au Fonds	80 %
Montant brut réel des coûts	-
	Tierces parties au contrat
Montant brut réel rendu à une tierce partie	1 223 116 JPY
% du rendement brut rendu à une tierce partie	20 %

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non auditées) (suite)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)] (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM US Enhanced Index Equity QI

Valeur	Transactions sur prêt de titres/matières premières
En % des Actifs sous gestion	8 275 570 USD 1,41 %
Valeur	Valeur de marché des titres prêtés en % du total des Actifs prêtables
% du total des Actifs prêtables	28 275 570 USD 1,43 %
Dénomination	Contreparties
Volume brut des transactions en cours	Natixis
Pays d'implantation	16 875 365 USD
Dénomination	France
Volume brut des transactions en cours	Macquarie Bank Ltd
Pays d'implantation	11 400 205 USD
	Australie
	Règlement et compensation
	Bilatéral, Tripartite
Ouverte	Échéance restant à courir
	28 275 570 USD
Actions	Type, qualité et devise de la garantie
Qualité	30 921 611 USD
Devise	<i>Investment grade</i>
	EUR, SEK, CHF, GBP
Ouverte	Échéance restant à courir de la garantie
	30 921 611 USD
Émetteur de la garantie	Émetteur de la garantie
Volume des garanties reçues	L'Oreal SA
Émetteur de la garantie	1 391 787 USD
Volume des garanties reçues	GSK Plc
Émetteur de la garantie	1 292 713 USD
Volume des garanties reçues	Shell Plc
Émetteur de la garantie	1 292 708 USD
Volume des garanties reçues	Pentland Capital Ltd
Émetteur de la garantie	1 292 701 USD
Volume des garanties reçues	Stellantis NV
Émetteur de la garantie	1 291 160 USD
Volume des garanties reçues	Infineon Technologies AG
Émetteur de la garantie	1 291 160 USD
Volume des garanties reçues	Deutsche Telekom AG
Émetteur de la garantie	1 291 158 USD
Volume des garanties reçues	Basf SE
Émetteur de la garantie	1 291 154 USD
Volume des garanties reçues	Mercedes-Benz Group AG
Émetteur de la garantie	1 291 150 USD
Volume des garanties reçues	Airbus SE
Émetteur de la garantie	1 291 144 USD
Volume des garanties reçues	
Nombre de Fiduciaires	Conservation des garanties reçues
Fiduciaire	1
Garantie	JPMorgan Securities Plc
	30 921 611 USD
Rendement brut sur prêt	Coûts et rendements Fonds
% du rendement brut rendu au Fonds	62 676 USD
Montant brut réel des coûts	80 %
	-
Montant brut réel rendu à une tierce partie	Tierces parties au contrat
% du rendement brut rendu à une tierce partie	15 669 USD
	20 %

Informations communiquées en vertu du Règlement relatif aux opérations de financement sur titres (non auditées) (suite)

Informations à fournir supplémentaires en vertu du Règlement relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation [Règlement (UE) 2015/2365, (« SFTR », *Securities Financing Transactions Regulation*)] (suite)

Pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023

AXA IM US Equity QI

Valeur	Transactions sur prêt de titres/matières premières
En % des Actifs sous gestion	18 751 094 USD 2,25 %
Valeur	Valeur de marché des titres prêtés en % du total des Actifs prêtables
% du total des Actifs prêtables	18 751 094 USD 2,28 %
Dénomination	Contreparties
Volume brut des transactions en cours	Natixis
Pays d'implantation	18 751 094 USD France
	Règlement et compensation
	Bilatéral, Tripartite
Ouverte	Échéance restant à courir
	18 751 094 USD
Actions	Type, qualité et devise de la garantie
Qualité	20 500 599 USD
Devise	<i>Investment grade</i>
	EUR, GBP
Ouverte	Échéance restant à courir de la garantie
	20 500 599 USD
Émetteur de la garantie	Émetteur de la garantie
Volume des garanties reçues	GSK Plc
Émetteur de la garantie	1 436 400 USD
Volume des garanties reçues	Shell Plc
Émetteur de la garantie	1 436 395 USD
Volume des garanties reçues	Pentland Capital Ltd
Émetteur de la garantie	1 436 387 USD
Volume des garanties reçues	Stellantis NV
Émetteur de la garantie	1 434 675 USD
Volume des garanties reçues	Infinion Technologies AG
Émetteur de la garantie	1 434 675 USD
Volume des garanties reçues	Deutsche Telekom AG
Émetteur de la garantie	1 434 672 USD
Volume des garanties reçues	Basf SE
Émetteur de la garantie	1 434 668 USD
Volume des garanties reçues	Mercedes-Benz Group AG
Émetteur de la garantie	1 434 664 USD
Volume des garanties reçues	Airbus SE
Émetteur de la garantie	1 434 657 USD
Volume des garanties reçues	Sanofi SA
	1 434 653 USD
Nombre de Fiduciaires	Conservation des garanties reçues
Fiduciaire	1
Garantie	JPMorgan Securities Plc
	20 500 599 USD
Rendement brut sur prêt	Coûts et rendements Fonds
% du rendement brut rendu au Fonds	37 166 USD
Montant brut réel des coûts	80 %
	-
Montant brut réel rendu à une tierce partie	Tierces parties au contrat
% du rendement brut rendu à une tierce partie	9 291 USD
	20 %

Performances (non auditées)

Performance

Jusqu'au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
AXA IM All Country Asia Pacific Ex-Japan Small Cap Equity QI				
A en EUR ACCM	(8,07 %)	12,13 %	73,66 %	(27,82 %)
A couverte en EUR	(12,98 %)	5,09 %	83,24 %	(31,80 %)
A en USD ACCM	(10,24 %)	6,24 %	86,05 %	(29,42 %)
B en EUR ACCM	(8,72 %)	11,30 %	72,32 %	(28,33 %)
B en USD ACCM	(10,88 %)	5,51 %	84,75 %	(29,92 %)
E en EUR ACCM	(9,41 %)	10,60 %	71,22 %	(28,82 %)
AXA IM Eurobloc Equity				
A en EUR ACCM	6,33 %	4,25 %	44,30 %	(18,29 %)
B en EUR ACCM	5,61 %	3,56 %	43,33 %	(18,78 %)
E en EUR ACCM	4,86 %	2,79 %	42,19 %	(19,36 %)
M en EUR ACCM	7,08 %	4,99 %	45,26 %	(17,67 %)
AXA IM Global Emerging Markets Equity QI				
A en GBP ACCM	(9,83 %)	(4,56 %)	46,25 %	(14,97 %)
A en USD ACCM	(11,98 %)	(9,62 %)	56,62 %	(16,83 %)
B en EUR ACCM	(10,39 %)	(5,19 %)	45,17 %	(15,44 %)
B en USD ACCM	(12,49 %)	(10,26 %)	55,66 %	(17,43 %)
E couverte en EUR	(15,82 %)	(11,69 %)	51,94 %	(20,66 %)
M en USD ACCM	(11,33 %)	(9,01 %)	57,61 %	(16,20 %)
S en USD	(11,50 %)	(9,29 %)	57,43 %	(16,43 %)
AXA IM Global Equity QI				
A en EUR ACCM	(4,12 %)	13,70 %	44,12 %	(14,08 %)
A en USD ACCM	(6,37 %)	7,67 %	54,36 %	(15,98 %)
B en EUR ACCM	(4,74 %)	12,99 %	43,12 %	(14,62 %)
B en GBP ACCM	(0,91 %)	12,10 %	37,80 %	(12,18 %)
B en USD ACCM	(6,99 %)	7,01 %	53,30 %	(16,53 %)
E en EUR ACCM	(5,42 %)	12,11 %	42,18 %	(15,23 %)
M en EUR ACCM	(3,45 %)	14,54 %	45,12 %	(13,53 %)
AXA IM Global Small Cap Equity QI				
A en EUR ACCM	(3,69 %)	8,20 %	65,15 %	(25,45 %)
A couverte en EUR	(9,43 %)	1,11 %	73,55 %	(29,71 %)
A en GBP ACCM	0,25 %	7,41 %	59,14 %	(23,37 %)
A en USD ACCM	(5,94 %)	2,48 %	77,13 %	(27,10 %)
AD en EUR Dist.	(3,59 %)	8,31 %	65,53 %	(25,28 %)
B en EUR ACCM	(4,35 %)	7,51 %	64,19 %	(25,92 %)
B en USD ACCM	(6,60 %)	1,78 %	75,86 %	(27,60 %)
E en EUR ACCM	(5,07 %)	6,67 %	63,01 %	(26,51 %)
M en USD ACCM	(5,14 %)	3,33 %	78,53 %	(26,49 %)
AXA IM Japan Equity				
A couverte en EUR	0,97 %	(1,40 %)	37,31 %	(11,90 %)
A en Yen ACCM	0,42 %	(0,78 %)	38,27 %	(11,52 %)
B en EUR ACCM	(6,84 %)	(5,17 %)	25,29 %	(7,74 %)
B couverte en EUR	0,31 %	(2,38 %)	36,19 %	(12,45 %)
B en YEN ACCM	(0,24 %)	(1,42 %)	37,38 %	(12,09 %)
E en EUR ACCM	(7,53 %)	(5,94 %)	24,47 %	(8,46 %)
M couverte en EUR	1,71 %	-	-	-
M en Yen ACCM	1,13 %	(0,08 %)	39,23 %	(10,89 %)
AXA IM Japan Small Cap Equity				
A en EUR ACCM	(7,86 %)	(8,64 %)	21,92 %	(14,17 %)
A couverte en EUR	(0,90 %)	(7,42 %)	34,54 %	(15,16 %)
A en Yen ACCM	(1,33 %)	(4,97 %)	33,66 %	(18,20 %)
B en EUR ACCM	(8,52 %)	(9,26 %)	21,10 %	(14,82 %)
B en YEN ACCM	(2,02 %)	(5,64 %)	32,74 %	(18,79 %)
E en EUR ACCM	(9,17 %)	(9,97 %)	20,15 %	(15,41 %)
M en Yen ACCM	(0,53 %)	(4,21 %)	34,74 %	(17,54 %)

Performances (non auditées)

Performance (suite)
Jusqu'au 31 mars 2023

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021	31 mars 2020
AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI				
A en EUR ACCM	(8,48 %)	8,20 %	52,84 %	(25,50 %)
A en USD ACCM	(10,68 %)	2,45 %	63,81 %	(27,23 %)
B en EUR ACCM	(9,12 %)	7,51 %	51,93 %	(26,02 %)
B en USD ACCM	(11,24 %)	1,78 %	62,77 %	(27,71 %)
E en EUR ACCM	(9,80 %)	6,74 %	50,78 %	(26,55 %)
M en EUR ACCM	(7,86 %)	8,94 %	54,00 %	(24,98 %)
M en USD ACCM	(10,02 %)	3,17 %	64,94 %	(26,72 %)
AXA IM US Enhanced Index Equity QI				
A en EUR ACCM	(6,47 %)	19,59 %	45,95 %	(6,04 %)
A couverte en EUR	(11,94 %)	12,03 %	53,41 %	(11,02 %)
A en GBP ACCM	(2,78 %)	18,74 %	40,41 %	(3,44 %)
A en USD ACCM	(8,76 %)	13,29 %	56,27 %	(8,13 %)
B en EUR ACCM	(7,00 %)	19,14 %	45,20 %	(6,44 %)
B couverte en EUR	(12,19 %)	11,56 %	52,81 %	(11,47 %)
B en USD ACCM	(9,18 %)	12,78 %	55,56 %	(8,53 %)
E couverte en EUR	(12,96 %)	10,56 %	51,70 %	(12,13 %)
I en EUR ACCM	(6,48 %)	19,78 %	45,92 %	(5,93 %)
I en USD ACCM	(8,68 %)	13,44 %	56,35 %	(8,01 %)
M en EUR	(6,26 %)	20,05 %	46,24 %	(5,67 %)
M couverte en EUR	(11,54 %)	12,52 %	54,07 %	(10,74 %)
M en USD ACCM	(8,43 %)	13,67 %	56,80 %	(7,80 %)
AXA IM US Equity QI Fund				
A couverte en EUR	(10,75 %)	10,27 %	56,33 %	(15,88 %)
A en USD ACCM	(7,86 %)	11,61 %	59,22 %	(12,90 %)
B en EUR ACCM	(6,24 %)	17,13 %	47,61 %	(11,45 %)
B couverte en EUR	(11,38 %)	9,69 %	55,39 %	(16,46 %)
B en USD ACCM	(8,45 %)	10,91 %	58,22 %	(13,46 %)
E couverte en EUR	(12,02 %)	8,15 %	54,32 %	(17,00 %)
M en USD ACCM	(7,20 %)	12,37 %	60,35 %	(12,30 %)
AXA Rosenberg Pan-European Equity Alpha Fund*				
A en EUR ACCM	-	6,70 %	34,48 %	(19,60 %)
A en USD ACCM	-	1,10 %	44,08 %	(21,45 %)
B en EUR ACCM	-	6,02 %	33,51 %	(20,10 %)
E en EUR ACCM	-	5,31 %	32,72 %	(20,79 %)
M en EUR ACCM	-	7,52 %	35,36 %	(19,05 %)

* Le Fonds a été liquidé, son dernier jour de négociation ayant été fixé au 16 novembre 2022.

La performance passée n'est pas un indicateur des performances futures. La performance passée est exprimée après déduction des frais courants. Tout frais d'entrée/de sortie est exclu du calcul.

Informations à fournir en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable et du Règlement sur la taxinomie (non auditées)

Cette annexe inclut les informations à fournir en vertu du Règlement SFDR et du Règlement sur la taxinomie.

Article 8 du SFDR :

Niveau 1 du SFDR : Intégration de facteurs ESG, dont p. ex. l'application de politiques d'exclusions sectorielles et normatives

Au-delà des stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité, le Fonds a implémenté un cadre d'investissement responsable spécifique.

Le Fonds a recours à une approche qui intègre des évaluations des risques en matière de durabilité découlant d'une intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses processus de recherche et d'investissement. Le Fonds a mis en œuvre un cadre commun visant à intégrer les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement sur la base de facteurs de développement durable. Il s'appuie notamment sur les politiques opposables suivantes qui s'appliquent de manière continue :

(i) politiques d'exclusion sectorielle couvrant les armes controversées, les matières premières agricoles, les risques climatiques ainsi que la protection et déforestation de l'écosystème. En 2021, AXA IM a élargi cette politique afin de couvrir les investissements de sociétés faisant l'objet de controverses importantes en termes d'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité liée aux activités de production de soja, de bois de fabrication et d'élevage bovin.

(ii) Les normes ESG (couvrant les exclusions normatives applicables au secteur tabacole, les producteurs d'armes au phosphore blanc, les sociétés en violation des normes et principes internationaux, les controverses sévères et les sociétés considérées comme de faible qualité ESG sur la base de leur score ESG) ont été mises à jour en 2021. Elles incluent désormais des règles plus exigeantes en matière de violations des droits humains et de conformité aux normes et principes internationaux.

La méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG a été remodelée en 2021 et refondue dans un seul modèle de calcul superposé avec l'analyse qualitative propre d'AXA IM. Intitulée Q², cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une plus grande couverture et une analyse fondamentale approfondie.

La toute dernière version de nos politiques est publiée sur notre site Internet à la page : <https://www.axa-im.com/our-policies>.

Le principe « ne cause pas de préjudice important » prévu par le Règlement SFDR et visant à limiter les incidences négatives sur les facteurs de durabilité est pris en considération à travers l'application des politiques d'exclusion au titre des risques ESG les plus importants. Les politiques adoptées en matière d'actionnariat actif constituent un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux Principales incidences négatives en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance.

De plus, à travers nos prises d'engagement, nous avons fait usage de notre influence en tant qu'investisseurs pour encourager les sociétés à prendre des mesures visant à atténuer les risques environnementaux et sociaux pertinents dans leurs secteurs. Notre participation aux votations des assemblées générales a sensiblement reflété le dialogue entamé avec les sociétés investies dans le but de promouvoir une création de valeur durable à long terme.

La mise en œuvre d'un cadre commun d'investissement durable a donné les résultats suivants :

Les rapports présentant les derniers engagements pris par la Société et les résultats des votations sont disponibles à la rubrique « fund center » du site Internet : <https://funds.axa-im.com/>.

Un rapport des principaux indicateurs ESG mesurés par le Fonds est disponible à la rubrique « fund center » du site Internet : <https://funds.axa-im.com/>

Règlement Taxinomie (UE) :

le Règlement de l'Union européenne (UE) conçu pour harmoniser la classification des activités économiques durables est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Connu sous le nom de « Règlement Taxinomie (UE) », ce règlement couvre des thèmes multiples liés à la durabilité sur le plan environnemental. L'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts. Quatre autres objectifs (eau, pollution, biodiversité et économie circulaire) devraient s'y voir ajoutés dès 2023.

Nous souhaitons vous informer du fait que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AXA IM AC Asia Pacific LEI de l'entité : 213800SZ58OTSMCA9T31
ex Japan Small Cap Equity QI (le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



OUI

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : ___ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %



NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 11,49 % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac
- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

produit financier sont atteintes.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	333,89 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	524,65 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	0,98 %
Intensité eau	6658,12 milliers de mètres cubes pour les entreprises	32486,55 milliers de mètres cubes pour les entreprises	0,98 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

----- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique			
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
WISTRON CORP XTAI TWD	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,77 %	TW
CARSALES.COM LTD XASX AUD	Portails web	1,46 %	AU
JB HI-FI LTD XASX AUD	Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	1,29 %	AU
BENDIGO AND ADELAIDE BANK XASX AUD	Autres intermédiations monétaires	1,29 %	AU
OLAM GROUP LTD XSES SGD	Culture et production animale, chasse et services annexes	1,28 %	SG
QUBE HOLDINGS LTD XASX AUD	Autres services auxiliaires des transports	1,26 %	AU
SIMPLO TECHNOLOGY CO LTD ROCO TWD	Fabrication de composants électroniques	1,26 %	TW
METCASH LTD XASX AUD	Commerce de gros de boissons	1,23 %	AU
ALLIANCE GLOBAL GROUP INC XPHS PHP	Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,22 %	PH
CJ CORP XKRX KRW	Autres services auxiliaires des transports	1,2 %	KR
EAGERS AUTOMOTIVE LTD XASX AUD	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1,14 %	AU
SUPER RETAIL GROUP LTD XASX AUD	Commerce de détail d'équipements automobiles	1,14 %	AU
YOUNGONE CORP/NEW XKRX KRW	Fabrication d'articles d'habillement	1,11 %	KR
YUE YUEN INDUSTRIAL HLDG XHKG HKD	Fabrication d'articles d'habillement	1,1 %	HK
PEGATRON CORP XTAI TWD	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,09 %	TW

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

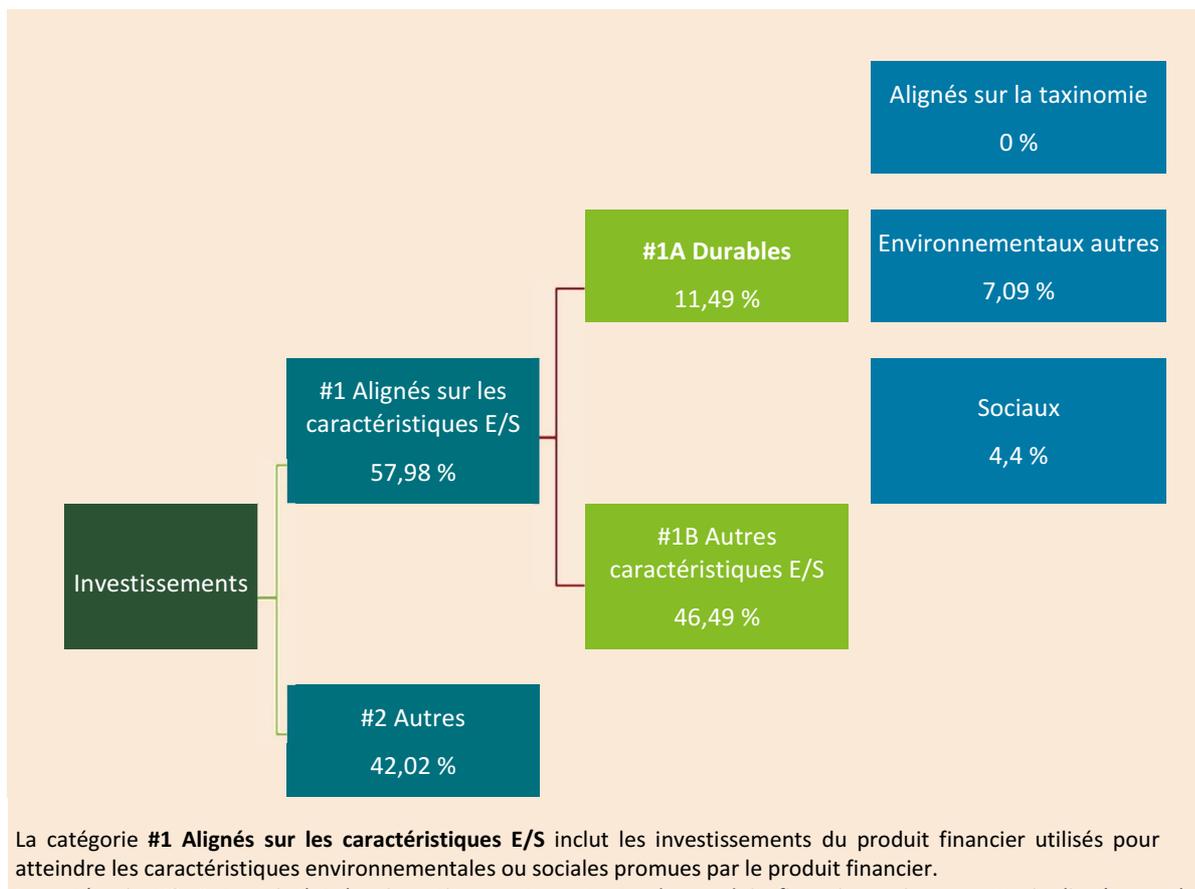
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres intermédiations monétaires	8,1 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	5,9 %
Fabrication de composants électroniques	5,83 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	4,13 %
Autres services auxiliaires des transports	3,19 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	3,01 %
Autres publications de logiciels	2,8 %
Assurance vie	2,53 %
Fabrication d'articles d'habillement	2,42 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motos	2,26 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2,22 %
Brasserie	1,99 %
Activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	1,93 %
Édition de jeux électroniques	1,91 %
Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1,76 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1,68 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	1,64 %
Fabrication de produits azotés et d'engrais	1,58 %
Fabrication de chaussures	1,47 %
Portails web	1,46 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	1,29 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Culture et production animale, chasse et services annexes	1,28 %
Commerce de gros de boissons	1,23 %
Fabrication d'articles de sport	1,22 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	1,21 %
Crédit-bail financier	1,19 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	1,16 %
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	1,14 %
Transports maritimes et côtiers de fret	1,14 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	1,14 %
Fabrication de substances chimiques et de produits chimiques	1,06 %
Raffinage du pétrole	1,04 %
Activités des agents et courtiers d'assurances	1,01 %
Fabrication de véhicules à moteur	1,01 %
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	0,97 %
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,96 %
Autres octrois de crédit	0,88 %
Fabrication de produits électroniques grand public	0,87 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,87 %
Extraction de minerais de fer	0,85 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	0,8 %
Commerce de gros d'habillement et de chaussures	0,8 %
Génie civil	0,78 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication d'autres articles en caoutchouc	0,72 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,7 %
Fabrication de motocycles	0,7 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	0,69 %
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	0,68 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	0,68 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	0,62 %
Activités de télécommunications par câble	0,61 %
Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	0,6 %
Commerce de gros de minerais et métaux	0,6 %
Assurance non-vie	0,59 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	0,59 %
Activités d'ingénierie	0,56 %
Activités des sociétés holding	0,5 %
Fabrication d'équipements de communication	0,45 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	0,42 %
Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	0,38 %
Cacao, produits du chocolat et confiserie	0,36 %
Transformation du thé et du café	0,35 %
Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en	0,35 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

carton	
Activités liées à l'hôpital	0,34 %
Forge, emboutissage, estampage et laminage, métallurgie des poudres	0,32 %
Activités de soutien aux autres industries extractives	0,29 %
Autres activités d'hébergement social	0,29 %
Conseil informatique	0,28 %
Fabrication d'équipements électriques	0,27 %
Transports aériens de fret	0,27 %
Production d'électricité	0,25 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,24 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	0,21 %
Industrie automobile, remorques et semi-remorques	0,21 %
Fabrication d'emballages en matières plastiques	0,21 %
Activités de télécommunications par satellite	0,19 %
Fabrication d'autres pièces détachées et accessoires pour véhicules motorisés	0,19 %
Intermédiaires du commerce de denrées, boissons et tabac	0,19 %
Fabrication de textiles	0,19 %
Commerce d'électricité	0,19 %
Fonderie de fonte	0,18 %
Fabrication de papier et de carton	0,17 %
Commerce de gros d'autres biens domestiques	0,16 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,16 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	0,16 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	0,15 %
Fabrication de ciment	0,14 %
Activités de programmation et de diffusion télévisuelles	0,14 %
Activités de conditionnement	0,14 %
Fabrication de piles et d'accumulateurs	0,13 %
Fabrication d'équipements électriques et électroniques pour véhicules à moteur	0,13 %
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	0,12 %
Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	0,11 %
Édition de journaux	0,11 %
Activités des agences de voyage	0,1 %
Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	0,09 %
Préparation de fibres textiles et filature	0,09 %
Extraction d'hydrocarbures	0,08 %
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	0,07 %
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	0,07 %
Activités des agences de travail temporaire	0,06 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	0,06 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles	0,06 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

de toilette	
Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	0,05 %
Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	0,05 %
Agences immobilières	0,05 %
Administration de biens immobiliers	0,05 %
Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	0,05 %
Autre transformation et conservation de fruits et légumes	0,04 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

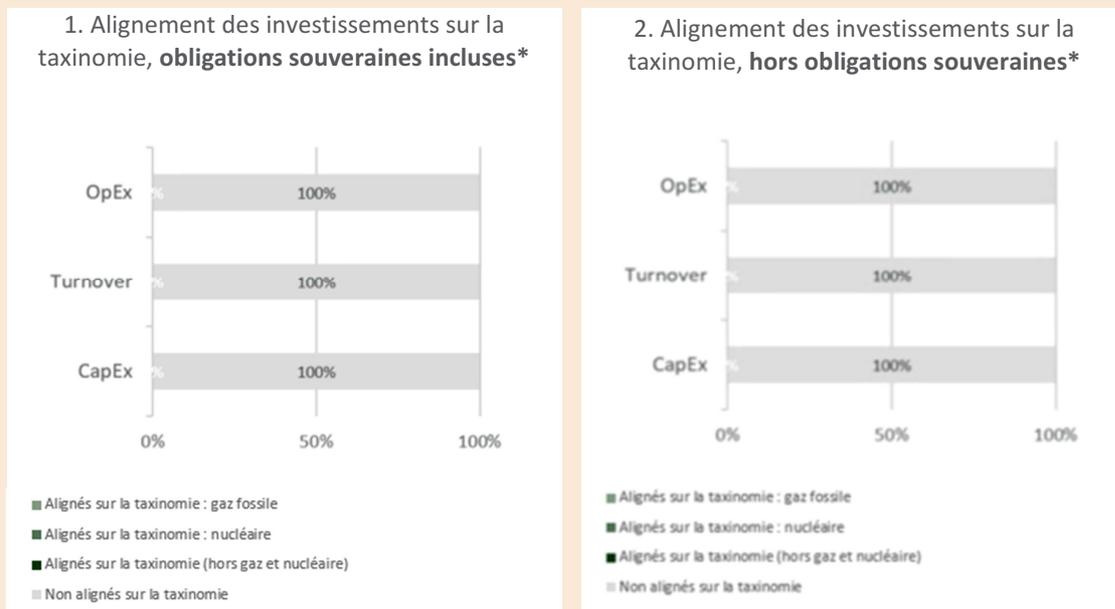
³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

opérationnelles vertes
des sociétés
bénéficiaires des
investissements.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 7,09 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 4,4 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 42,02 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peut-être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AXA IM Eurobloc **LEI de l'entité :** 213800EID8L1ORZQXT77
Equity (le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

●● <input type="checkbox"/> OUI	●● <input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 86,03 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac
- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	156,06 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	180,06 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	0,99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. **Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. **Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition**, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

----- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	7,02 %	NL
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	5,14 %	FR
SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR	Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	4,42 %	FR
IBERDROLA SA XMAD EUR	Production d'électricité	4,05 %	ES
PUBLICIS GROUPE XPAR EUR	Agences publicitaires	3,9 %	FR
AIR LIQUIDE SA XPAR EUR	Fabrication de gaz industriels	3,51 %	FR
INTESA SANPAOLO MTAA EUR	Autres intermédiations monétaires	3,5 %	IT
BNP PARIBAS XPAR EUR	Autres intermédiations monétaires	3,45 %	FR
FINECOBANK SPA MTAA EUR	Autres intermédiations monétaires	3,09 %	IT
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL XMAD EUR	Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	3 %	ES

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

ALLIANZ SE-REG XETR EUR	Assurance non-vie	2,96 %	DE
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG XETR EUR	Activités de télécommunication sans fil	2,92 %	DE
Portfolio 2628 EUR SET SSI	Autres intermédiations monétaires	2,81 %	0
STELLANTIS NV XPAR EUR	Fabrication de véhicules à moteur	2,72 %	NL
L'OREAL XPAR EUR	Fabrication de parfums et de produits de toilette	2,67 %	FR

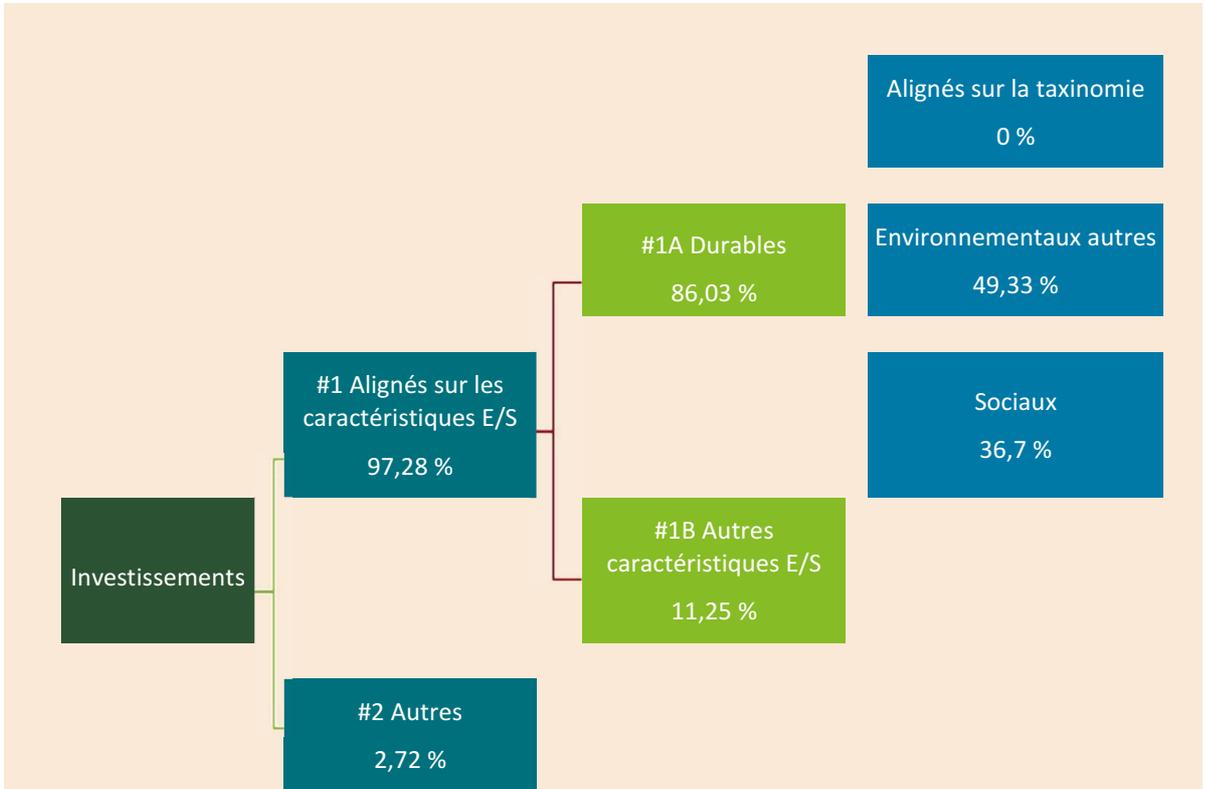
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres intermédiations monétaires	15,95 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	8,69 %
Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	5,14 %
Production d'électricité	4,95 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	4,42 %
Agences publicitaires	3,9 %
Fabrication de gaz industriels	3,51 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	3 %
Assurance non-vie	2,96 %
Activités de télécommunication sans fil	2,92 %
Fabrication de véhicules à moteur	2,72 %
Fabrication de parfums et de produits de toilette	2,67 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	2,43 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	2,35 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2,28 %
Génie civil	2,25 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	1,97 %
Fabrication d'équipements électriques	1,88 %
Autres publications de logiciels	1,87 %
Brasserie	1,85 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	1,78 %
Raffinage du pétrole	1,74 %
Captage, traitement et distribution d'eau	1,74 %
Fabrication de substances chimiques et de produits chimiques	1,55 %
Activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	1,43 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Recherche et développement expérimental en biotechnologie	1,41 %
Transmission d'électricité	1,32 %
Autres activités postales et de courrier	1,29 %
Activités comptables, fiscales et audit	1,14 %
Activités de programmation informatique	1,14 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	1 %
Traitement de données, hébergement et activités connexes	0,99 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	0,97 %
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	0,97 %
Autres activités de restauration	0,86 %
Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	0,77 %
Fabrication d'appareils électroménagers	0,76 %
Fabrication d'autres pièces détachées et accessoires pour véhicules motorisés	0,74 %
Fabrication de papier et de carton	0,7 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.
Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE 3 ?**

Oui

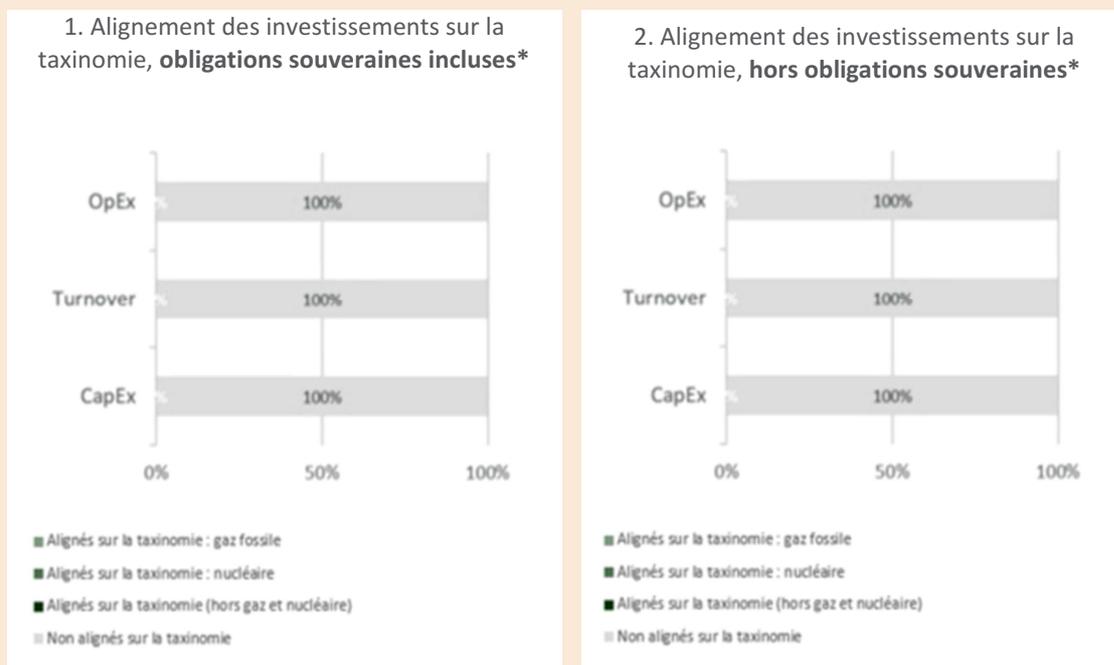
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

performances réalisables.

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 49,33 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 36,7 % d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 2,72 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AXA IM Global Emerging Markets Equity QI (le « Produit financier »)

LEI de l'entité : 213800TFOH1NO4ZNUK75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 30,94 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac
- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	166,6 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	399,6 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	3775,86 milliers de mètres cubes pour les entreprises	12200,06 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. **Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. **Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition**, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

----- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC XTAI TWD	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	7,09 %	TW
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR XNYS USD	Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	4,25 %	CN
INVESCO MSCI SAUDI ARABIA	Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	3,92 %	IE
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD XKRX KRW	Fabrication d'équipements de communication	3,35 %	KR
CHINA CONSTRUCTION BANK-H XHKG HKD	Autres intermédiations monétaires	1,84 %	CN
INFOSYS LTD XNSE INR	Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,8 %	IN
MEITUAN-CLASS B XHKG HKD	Portails web	1,76 %	CN
HON HAI PRECISION INDUSTRY XTAI TWD	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1,65 %	TW
PETROBRAS - PETROLEO BRAS-PR BVMF BRL	Raffinage du pétrole	1,64 %	BR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

NETEASE INC-ADR XNGS USD	Édition de jeux électroniques	1,56 %	CN
BANK OF CHINA LTD-H XHKG HKD	Autres intermédiations monétaires	1,51 %	CN
TATA CONSULTANCY SVCS LTD XNSE INR	Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,48 %	IN
HYUNDAI MOTOR CO XKRX KRW	Fabrication de véhicules à moteur	1,3 %	KR
CHINA MERCHANTS BANK- H XHKG HKD	Autres intermédiations monétaires	1,26 %	CN
PDD HOLDINGS INC XNGS USD	Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	1,21 %	CN

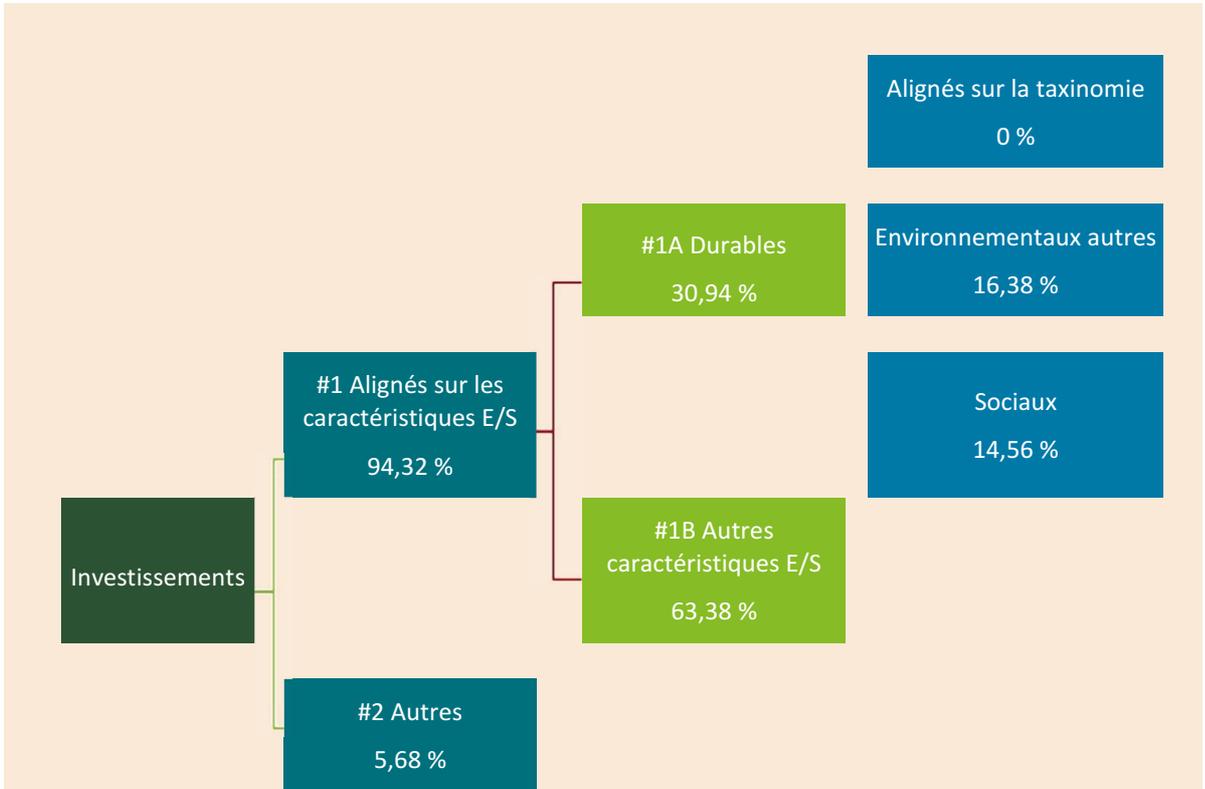
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres intermédiations monétaires	20,66 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	9,28 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	7,17 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	5,2 %
Portails web	3,93 %
Fabrication de véhicules à moteur	3,93 %
Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	3,92 %
Raffinage du pétrole	3,83 %
Fabrication d'équipements de communication	3,35 %
Édition de jeux électroniques	2,55 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,45 %
Fabrication de composants électroniques	2,26 %
Assurance non-vie	2,23 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	1,9 %
Autres activités liées à la santé humaine	1,53 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1,48 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,48 %
Transports aériens de passagers	1,33 %
Fabrication de produits alimentaires	1,18 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	1,18 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	1,16 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	1,07 %
Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	0,88 %
Activités de télécommunication sans fil	0,88 %
Assurance vie	0,81 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	0,67 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Recherche et développement expérimental en biotechnologie	0,64 %
Transmission d'électricité	0,61 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	0,61 %
Fabrication de motocycles	0,61 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,59 %
Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	0,57 %
Conseil informatique	0,52 %
Intermédiaires du commerce de denrées, boissons et tabac	0,52 %
Fabrication d'autres matériels électriques	0,42 %
Fabrication d'appareils électroménagers	0,41 %
Transports maritimes et côtiers de fret	0,4 %
Activités de gestion de fonds	0,39 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,38 %
Hôtels et hébergement similaire	0,35 %
Métallurgie du cuivre	0,34 %
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	0,32 %
Fabrication de ciment	0,3 %
Fabrication de produits électroniques grand public	0,29 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,28 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,25 %
Fabrication et rechapage de pneumatiques	0,24 %
Commerce de gros de minerais et métaux	0,24 %
Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	0,23 %
Fabrication de produits explosifs	0,21 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	0,21 %
Extraction de minerais de fer	0,2 %
secteur vide	0,2 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication d'autres articles en caoutchouc	0,19 %
Activités des agents et courtiers d'assurances	0,18 %
Activité d'appui pour l'extraction de pétrole et de gaz naturel	0,18 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	0,18 %
Activités de production de films, vidéos et programmes de télévision	0,16 %
Autres octrois de crédit	0,16 %
Autres publications de logiciels	0,16 %
Autres services auxiliaires des transports	0,14 %
Production d'électricité	0,14 %
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,14 %
Brasserie	0,14 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,14 %
Fabrication de chaussures	0,13 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,13 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,12 %
Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	0,12 %
Crédit-bail financier	0,12 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	0,12 %
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	0,11 %
Fabrication d'engrenages et roulements et d'organes mécaniques de transmission	0,11 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	0,1 %
Fabrication de substances chimiques et de produits chimiques	0,09 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,09 %
Activités liées à l'hôpital	0,09 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	0,07 %
Agences publicitaires	0,05 %
Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	0,01 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

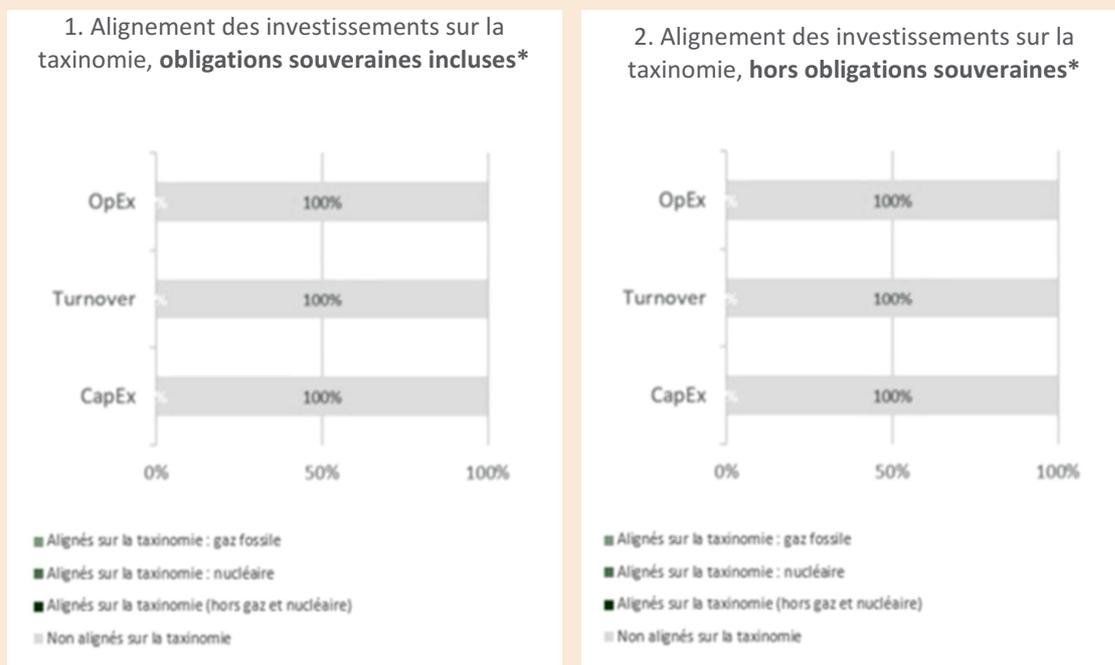
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

performances réalisables.

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 16,38 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 14,56 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 5,68 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM Global Equity LEI de l'entité : 213800DTKFJLOJGCQU20
QI (le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="radio"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 58,58 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac
- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	132,58 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	188,03 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	1758,03 milliers de mètres cubes pour les entreprises	7008,71 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. **Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. **Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition**, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
APPLE INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	4,56 %	US
MICROSOFT CORP XNGS USD	Autres publications de logiciels	3,3 %	US
ALPHABET INC-CL A XNGS USD	Portails web	1,78 %	US
UNITEDHEALTH GROUP INC XNYS USD	Assurance non-vie	1,58 %	US
VISA INC-CLASS A SHARES XNYS USD	Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	1,44 %	US
MERCK & CO. INC. XNYS en USD	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	1,38 %	US
TESLA INC XNGS USD	Fabrication de véhicules à moteur	1,36 %	US
AMAZON.COM INC XNGS USD	Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	1,34 %	US
NOVARTIS AG-REG XSWX CHF	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	1,18 %	CH
ADOBE INC XNGS USD	Autres publications de logiciels	1,17 %	US
BP PLC XLON GBP	Raffinage du pétrole	1,15 %	GB
L'OREAL XPAR EUR	Fabrication de parfums et de produits de toilette	1,11 %	FR
NVIDIA CORP XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	1,11 %	US
CISCO SYSTEMS INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	1,09 %	US
HSBC HOLDINGS PLC XLON GBP	Autres intermédiations monétaires	1,08 %	GB

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

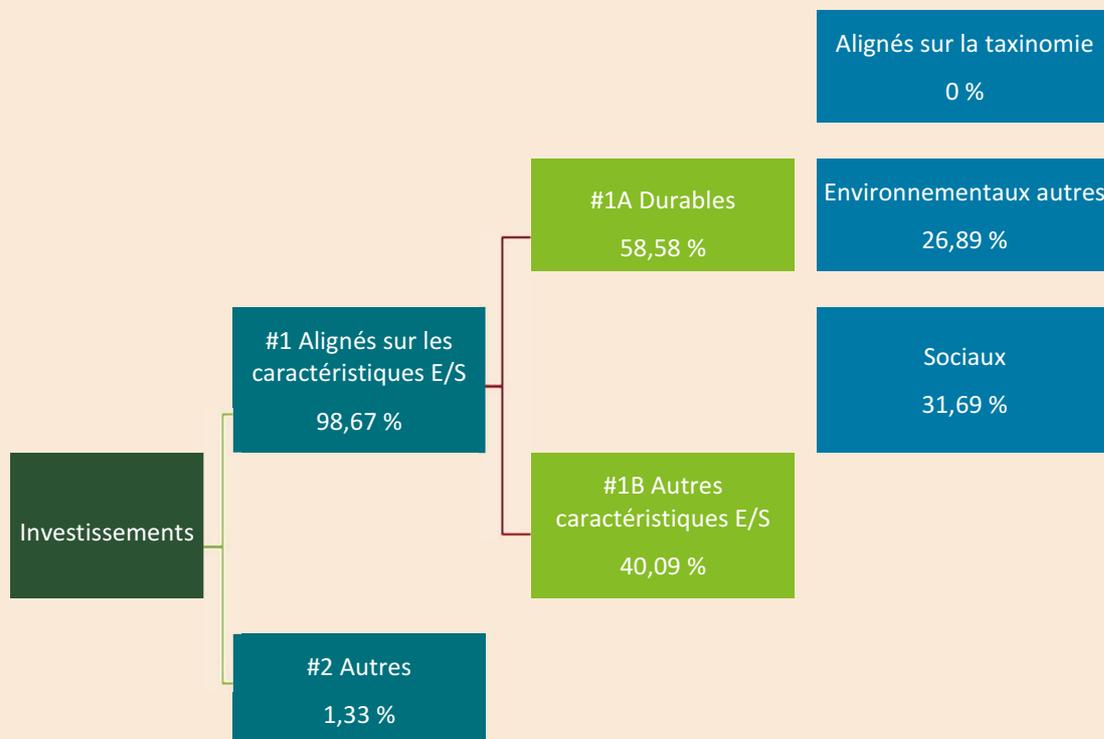
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres publications de logiciels	9,14 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	6,43 %
Autres intermédiations monétaires	6,19 %
Fabrication de véhicules à moteur	6,17 %
Fabrication d'équipements de communication	5,97 %
Assurance non-vie	5,02 %
Raffinage du pétrole	4,66 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	3,57 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	3,46 %
Portails web	2,97 %
Fabrication de composants électroniques	2,72 %
Assurance vie	2,23 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	2,17 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	1,71 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	1,65 %
Activités de télécommunication sans fil	1,39 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,26 %
Autres activités postales et de courrier	1,2 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	1,17 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,16 %
Autres octrois de crédit	1,14 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1,13 %
Fabrication de parfums et de produits de toilette	1,11 %
Fabrication d'équipements électriques	1,04 %
Fabrication de machines agricoles et forestières	1,02 %
Activités de télécommunications par câble	0,97 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,95 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	0,92 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	0,87 %
Réassurance	0,87 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	0,87 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,85 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,84 %
Autres services auxiliaires des transports	0,82 %
Autres services d'information n.c.a.	0,82 %
Fabrication de substances chimiques et de produits chimiques	0,81 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	0,81 %
Commerce de gros de minerais et métaux	0,74 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	0,71 %
Extraction de minerais de fer	0,7 %
Fabrication d'engrenages et roulements et d'organes mécaniques de transmission	0,66 %
Transports maritimes et côtiers de fret	0,56 %
Activités de télécommunications par satellite	0,53 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	0,5 %
Transports routiers de fret	0,45 %
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	0,45 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,43 %
Extraction d'hydrocarbures	0,4 %
Restaurants et services de restauration mobile	0,37 %
Fabrication de fours et brûleurs	0,34 %
Exploitation forestière	0,32 %
Extraction de pétrole brut	0,32 %
Autres activités informatiques	0,32 %
Traitement de données, hébergement et activités connexes	0,32 %
Fabrication de motocycles	0,31 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Activités des sociétés holding	0,27 %
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	0,27 %
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	0,27 %
Fabrication de carrosseries et remorques	0,25 %
Fabrication de plats préparés	0,25 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	0,24 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,24 %
Jeux de hasard et d'argent	0,24 %
Fabrication d'articles d'habillement	0,23 %
Activités de conseil en gestion et gestion des affaires	0,23 %
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	0,23 %
Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	0,22 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	0,22 %
Hôtels et hébergement similaire	0,21 %
Commerce de gros de boissons	0,21 %
Transports aériens de passagers	0,21 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	0,2 %
Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	0,19 %
Activités immobilières	0,17 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	0,15 %
Activités de gestion de fonds	0,14 %
Fabrication de produits électroniques grand public	0,13 %
Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	0,12 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,12 %
Activité d'appui pour l'extraction de pétrole et de gaz naturel	0,12 %
Gestion d'installations sportives	0,12 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication d'autres pièces détachées et accessoires pour véhicules motorisés	0,11 %
Métallurgie du cuivre	0,11 %
Activités des agences de placement de main-d'œuvre	0,07 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

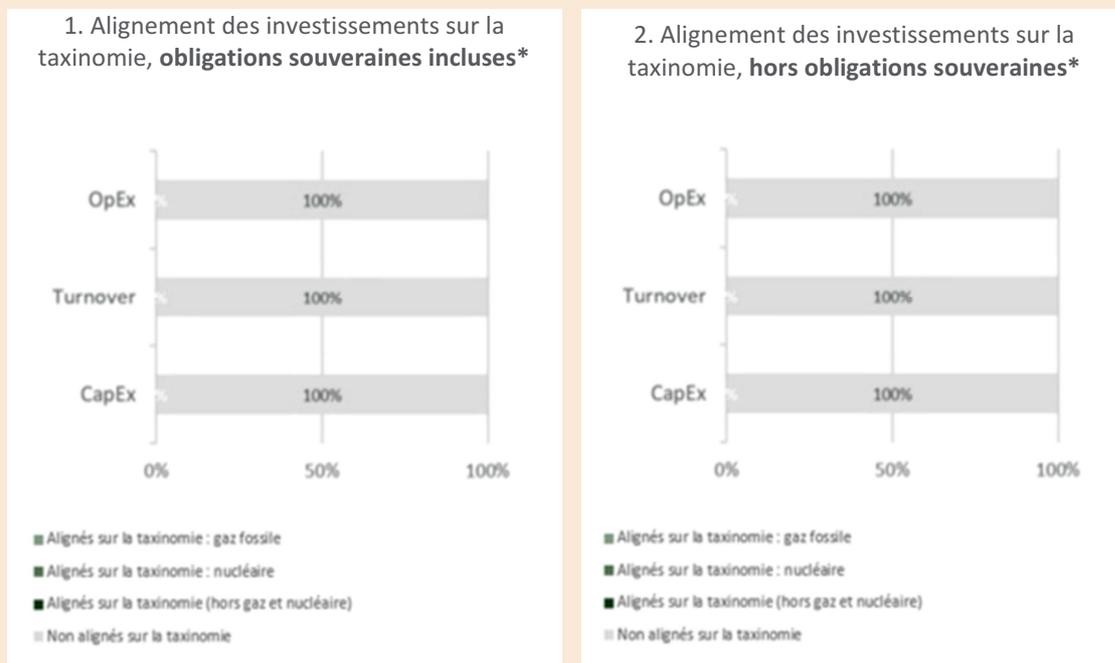
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

performances réalisables.

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 26,89 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 31,69 % d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 1,33 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM Global Small Cap Equity QI (le « Produit financier ») LEI de l'entité : 2138005OB6LSRNHZ9E68

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 31,44 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	170,86 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	225,49 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	7030,48 milliers de mètres cubes pour les entreprises	12724,04 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
DECKERS OUTDOOR CORP XNYS USD	Fabrication d'articles d'habillement	1,05 %	US
JABIL INC XNYS USD	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,94 %	US
LATTICE SEMICONDUCTOR CORP XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	0,93 %	US
AGCO CORP XNYS USD	Fabrication de machines agricoles et forestières	0,88 %	US
MANHATTAN ASSOCIATES INC XNGS USD	Autres publications de logiciels	0,82 %	US
FLEX LTD XNGS USD	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	0,81 %	US
CENTRICA PLC XLON GBP	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,77 %	GB
EMCOR GROUP INC XNYS USD	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,72 %	US
CASEY'S GENERAL STORES INC XNGS USD	Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	0,71 %	US
REGAL REXNORD CORP XNYS USD	Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	0,62 %	US
VF CORP XNYS USD	Fabrication d'articles d'habillement	0,61 %	US

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

TIMKEN CO XNYS USD	Fabrication d'engrenages et roulements et d'organes mécaniques de transmission	0,6 %	US
MURPHY USA INC XNYS USD	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,6 %	US
CIRRUS LOGIC INC XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	0,59 %	US
MARRIOTT VACATIONS WORLD XNYS USD	Hôtels et hébergement similaire	0,59 %	US

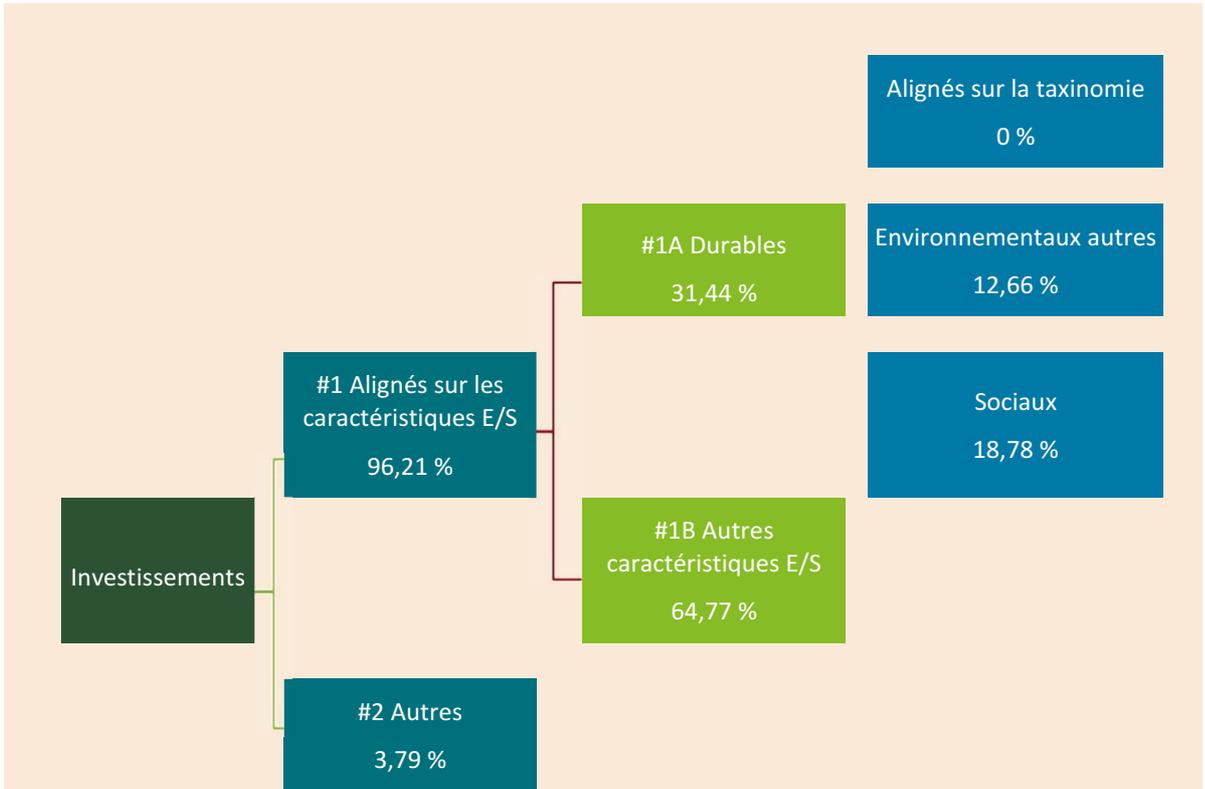
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres intermédiations monétaires	6,11 %
Autres publications de logiciels	5,61 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	4,89 %
Fabrication de composants électroniques	3,36 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2,69 %
Fabrication d'articles d'habillement	2,39 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	2,33 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2,14 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,14 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	2,05 %
Fabrication de machines agricoles et forestières	1,77 %
Autres activités liées à la santé humaine	1,62 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	1,5 %
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	1,49 %
Activité d'appui pour l'extraction de pétrole et de gaz naturel	1,42 %
Hôtels et hébergement similaire	1,41 %
Activités de conseil en gestion et gestion des affaires	1,4 %
Fabrication d'équipements électriques	1,38 %
Fabrication d'autres pièces détachées et accessoires pour véhicules motorisés	1,34 %
Restaurants et services de restauration mobile	1,31 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	1,31 %
Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1,13 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1,11 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1,09 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Assurance non-vie	1,01 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,96 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	0,92 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	0,91 %
Culture et production animale, chasse et services annexes	0,89 %
Fabrication de produits azotés et d'engrais	0,89 %
Fabrication de matériel de lavage et de manutention	0,87 %
Extraction d'hydrocarbures	0,83 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	0,8 %
Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	0,79 %
Portails web	0,78 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	0,78 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	0,78 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,77 %
Activités de programmation informatique	0,76 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	0,72 %
Autres activités informatiques	0,71 %
Autres services auxiliaires des transports	0,7 %
Activités de gestion de fonds	0,69 %
Activités des sociétés holding	0,68 %
Activités immobilières	0,66 %
Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles d'intérieur en magasin spécialisé	0,66 %
Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	0,66 %
Fabrication d'autres pompes et compresseurs	0,65 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	0,63 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	0,62 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Activités de télécommunications par satellite	0,6 %
Fabrication d'engrenages et roulements et d'organes mécaniques de transmission	0,6 %
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,59 %
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	0,55 %
Fabrication d'équipements de communication	0,55 %
Fabrication de fours et brûleurs	0,53 %
Fabrication de parfums et de produits de toilette	0,52 %
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	0,52 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,51 %
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	0,51 %
Hébergement médicalisé	0,5 %
Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	0,5 %
Activités de sécurité privée	0,5 %
Activités des agences de placement de main-d'œuvre	0,49 %
Projection de films cinématographiques	0,48 %
Réassurance	0,47 %
Exploitation forestière	0,47 %
Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	0,46 %
Métallurgie du cuivre	0,45 %
Autres octrois de crédit	0,45 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	0,42 %
Fabrication de piles et d'accumulateurs	0,4 %
Distribution d'électricité	0,39 %
Activités de télécommunications par câble	0,39 %
Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	0,37 %
Production d'électricité	0,37 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,36 %
Extraction de pétrole brut	0,36 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	0,36 %
Commerce de gros de boissons	0,35 %
Transports par conduites	0,34 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,33 %
Fabrication de portes et fenêtres en métal	0,33 %
Conseil informatique	0,32 %
Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	0,31 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	0,3 %
Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	0,29 %
Jeux de hasard et d'argent	0,28 %
Raffinage du pétrole	0,27 %
Fabrication de véhicules à moteur	0,26 %
Activités de tests et analyses techniques	0,26 %
Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	0,26 %
Transports routiers de fret	0,26 %
Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	0,24 %
Construction aéronautique et spatiale	0,24 %
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	0,24 %
Activités liées aux systèmes de sécurité	0,24 %
Fabrication de produits alimentaires	0,23 %
Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	0,22 %
Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	0,22 %
Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	0,22 %
Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	0,21 %
Fabrication de meubles de bureau et de magasin	0,21 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	0,2 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	0,2 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,19 %
Fabrication de carrosseries et remorques	0,19 %
Industrie automobile, remorques et semi-remorques	0,19 %
Génie civil	0,19 %
Fabrication de condiments et assaisonnements	0,18 %
Activités d'architecture et d'ingénierie ; tests et analyses techniques	0,18 %
Fabrication de placage et de panneaux de bois	0,18 %
Crédit-bail financier	0,18 %
Fabrication de ciment	0,17 %
Autres services d'information n.c.a.	0,17 %
Intermédiaires du commerce en produits divers	0,16 %
Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	0,16 %
Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	0,16 %
Activités des agents et courtiers d'assurances	0,16 %
Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	0,16 %
Extraction de gaz naturel	0,15 %
Fabrication d'articles de sport	0,15 %
Fabrication de papier et de carton	0,15 %
Ramassage de déchets non dangereux	0,15 %
Commerce de gros de matériel agricole	0,15 %
Administration de biens immobiliers	0,15 %
Transports maritimes et côtiers de fret	0,14 %
Activités des agences de travail temporaire	0,14 %
Activités physiques et bien-être	0,14 %
Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	0,14 %
Fabrication de machines de formage des métaux	0,13 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Enseignement	0,13 %
Activités liées à l'hôpital	0,12 %
Commerce de gros de minerais et métaux	0,12 %
Édition de livres	0,12 %
Fabrication de chaussures	0,12 %
Assurance vie	0,11 %
Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	0,11 %
Sciage et rabotage du bois	0,11 %
Fabrication de produits explosifs	0,11 %
Construction de routes et autoroutes	0,1 %
Activités de télécommunication sans fil	0,1 %
Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	0,1 %
Traitement et élimination des déchets dangereux	0,1 %
Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	0,1 %
Activités de soutien aux autres industries extractives	0,1 %
Transports aériens de passagers	0,09 %
Agences publicitaires	0,09 %
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	0,09 %
Construction de navires et de structures flottantes	0,08 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.
Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

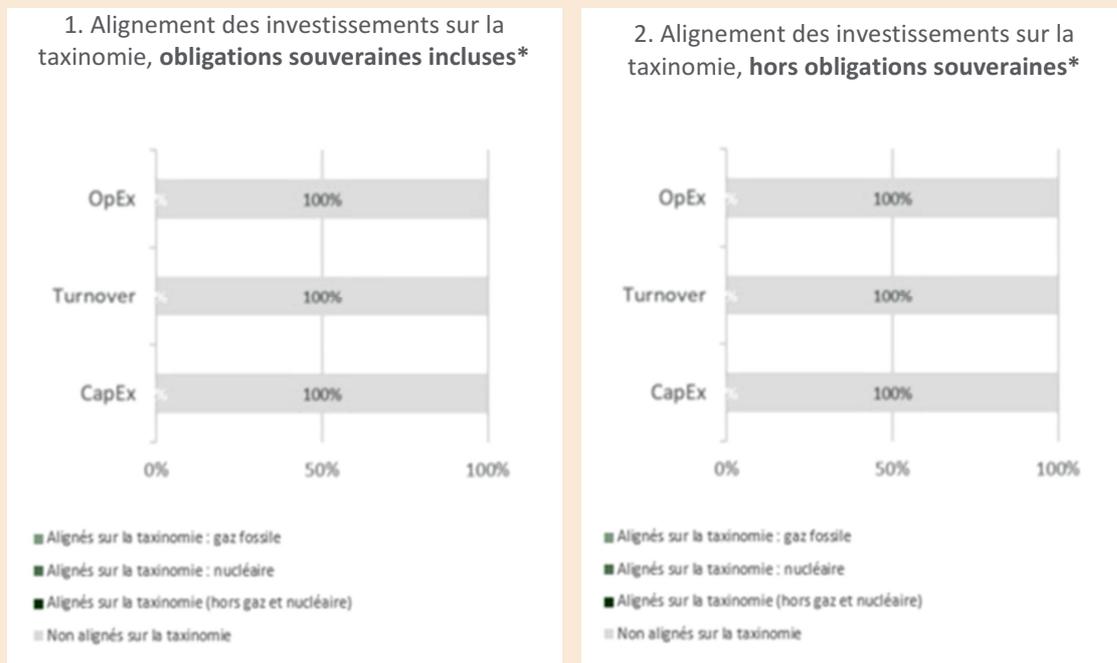
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 12,66 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 18,78 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 3,79 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : AXA IM Japan Equity LEI de l'entité : 213800W1TW7UE2C1YR70
(le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> OUI	●● <input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 41,05 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	187,95 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	162,45 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	12316,88 milliers de mètres cubes pour les entreprises	6466,6 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
TOYOTA MOTOR CORP XTKS JPY	Fabrication de véhicules à moteur	3,89 %	JP
Portfolio 2630 JPY SET SSI	Autres intermédiations monétaires	3,01 %	O
SONY GROUP CORP XTKS JPY	Fabrication de produits électroniques grand public	3,01 %	JP
OMRON CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	2,97 %	JP
SYSMEX CORP XTKS JPY	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	2,57 %	JP
FUJITSU LIMITED XTKS JPY	Programmation informatique, conseil et activités connexes	2,52 %	JP
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO XTKS JPY	Autres intermédiations monétaires	2,5 %	JP
NINTENDO CO LTD XTKS JPY	Fabrication de produits électroniques grand public	2,39 %	JP
IBIDEN CO LTD XTKS JPY	Fabrication de composants électroniques	2,33 %	JP
FUJIFILM HOLDINGS CORP XTKS JPY	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	2,26 %	JP

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

KOMATSU LTD XTKS JPY	Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	2,22 %	JP
KEYENCE CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	2,15 %	JP
FANUC CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	2,13 %	JP
SOMPO HOLDINGS INC XTKS JPY	Assurance non-vie	2,07 %	JP
RECRUIT HOLDINGS CO LTD XTKS JPY	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	2,07 %	JP

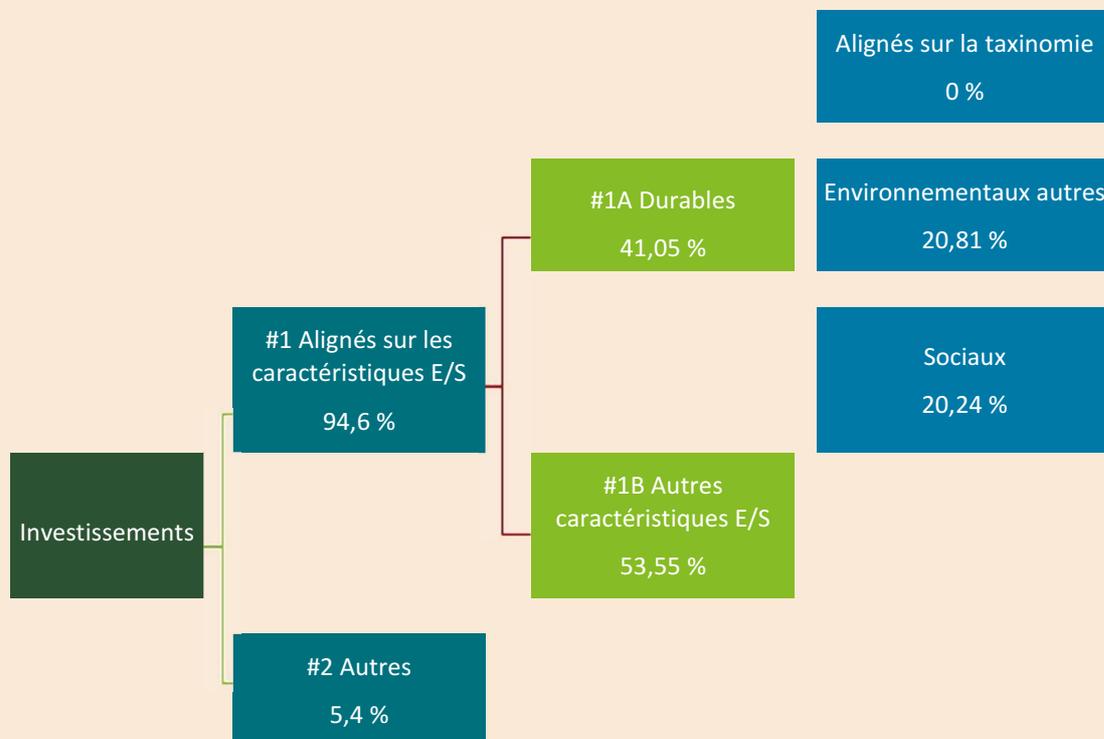
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	11,08 %
Fabrication de produits électroniques grand public	6,48 %
Autres intermédiations monétaires	5,58 %
Fabrication d'équipements électriques	5,22 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	4,39 %
Assurance non-vie	4,06 %
Fabrication de véhicules à moteur	3,89 %
Fabrication de composants électroniques	3,39 %
Commerce de gros de minerais et métaux	3,36 %
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	3,28 %
Industrie automobile, remorques et semi-remorques	2,99 %
Autres services auxiliaires des transports	2,94 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	2,61 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	2,37 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	2,26 %
Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	2,22 %
Activités des agences de placement de main-d'œuvre	2,07 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	1,76 %
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1,51 %
Fabrication de verre plat	1,5 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	1,47 %
Agences publicitaires	1,32 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	1,3 %
Autres activités liées à la santé humaine	1,26 %
Fabrication de fours et brûleurs	1,21 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	1,2 %
Crédit-bail financier	1,17 %
Activités de soutien au spectacle vivant	1,15 %
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	1,15 %
Activités de sécurité privée	1,13 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1,11 %
Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	1,08 %
Conseil informatique	1,06 %
Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	1,05 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	1,03 %
Autres publications de logiciels	1,02 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	1,01 %
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	1 %
Production d'électricité	0,97 %
Gestion d'installations informatiques	0,9 %
Fabrication de textiles	0,89 %
Autres services d'information n.c.a.	0,87 %
Fabrication d'instruments de musique	0,86 %
Fabrication d'équipements électriques et électroniques pour véhicules à moteur	0,68 %
Édition de livres	0,66 %
Transports maritimes et côtiers de fret	0,31 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	0,21 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.
Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

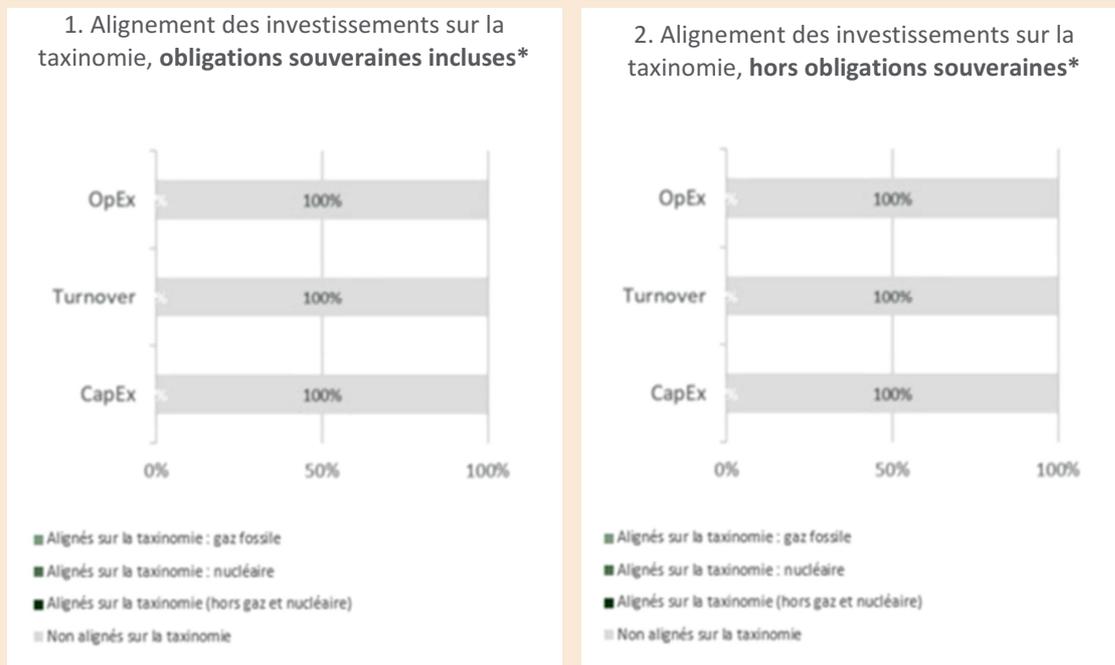
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

performances réalisables.

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 20,81 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 20,24 % d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 5,4 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM Japan Small Cap Equity (le « Produit financier ») LEI de l'entité : 2138004CBMR82UN7BD86

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 10,82 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac
- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	130,71 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	240,31 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	0,98 %
Intensité eau	1581,99 milliers de mètres cubes pour les entreprises	13536,81 milliers de mètres cubes pour les entreprises	0,98 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. **Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. **Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition**, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR. Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
Portfolio 2644 JPY SET SSI	Autres intermédiations monétaires	3,01 %	0
KAGA ELECTRONICS CO LTD XTKS JPY	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,4 %	JP
HORIBA LTD XTKS JPY	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	2,35 %	JP
LASERTEC CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	2,34 %	JP
NISSHA CO LTD XTKS JPY	Fabrication de composants électroniques	2,2 %	JP
CHANGE INC XTKS JPY	Activités de programmation informatique	2,18 %	JP
VECTOR INC XTKS JPY	Activités de soutien au spectacle vivant	2,11 %	JP
IRISO ELECTRONICS CO	Fabrication d'équipements	1,97 %	JP

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

LTD XTKS JPY	électriques		
SHIN NIPPON BIOMEDICAL LABOR XTKS JPY	Autres activités liées à la santé humaine	1,94 %	JP
IBIDEN CO LTD XTKS JPY	Fabrication de composants électroniques	1,93 %	JP
CKD CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	1,89 %	JP
KUREHA CORP XTKS JPY	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	1,87 %	JP
SHIFT INC XTKS JPY	Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,8 %	JP
EXEO GROUP INC XTKS JPY	Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	1,79 %	JP
OUTSOURCING INC XTKS JPY	Autres activités informatiques	1,78 %	JP

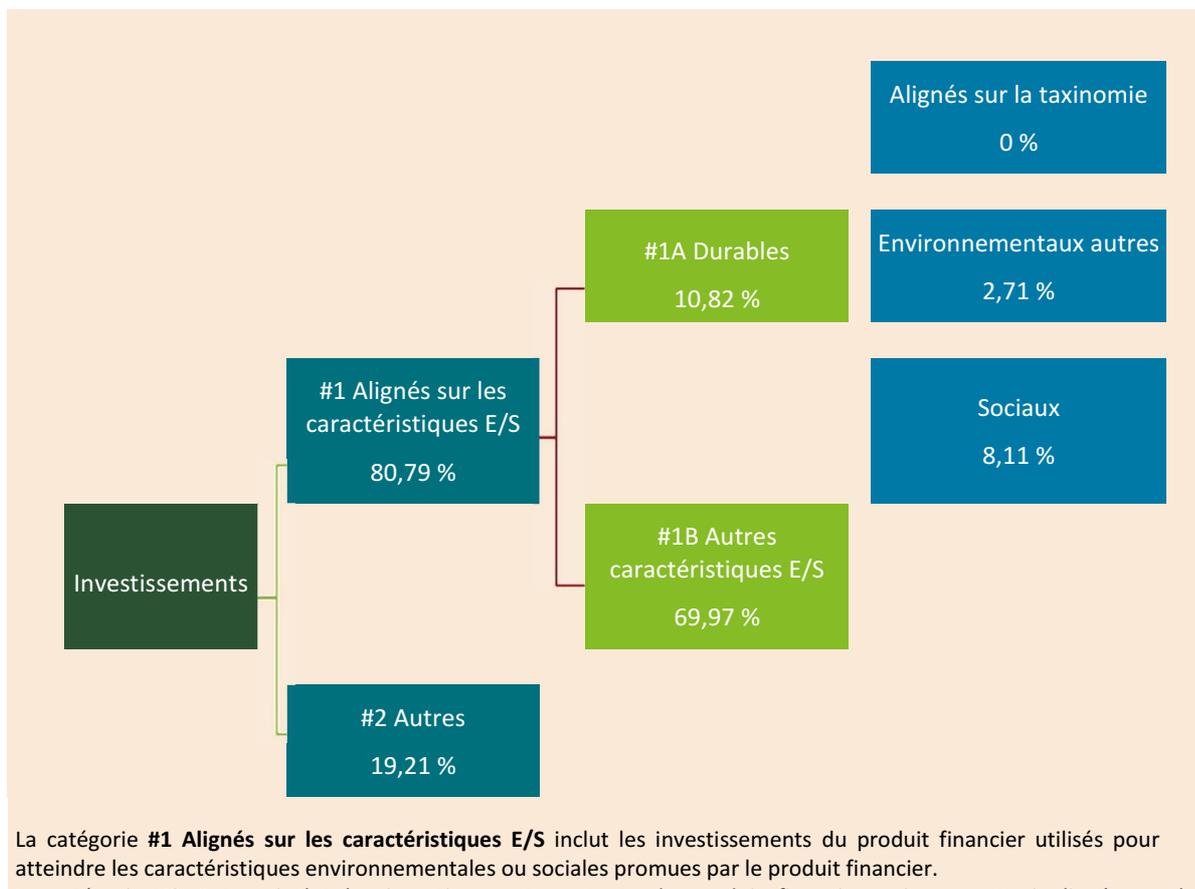
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Fabrication de composants électroniques	7,1 %
Fabrication d'équipements électriques	6,09 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	5,85 %
Portails web	5 %
Autres publications de logiciels	3,94 %
Autres intermédiations monétaires	3,85 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	3,58 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	3,45 %
Autres activités liées à la santé humaine	3,31 %
Activités des agences de travail temporaire	2,93 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2,69 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	2,47 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	2,4 %
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	2,35 %
Activités de programmation informatique	2,18 %
Activités de soutien au spectacle vivant	2,11 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,8 %
Construction de réseaux d'électricité et de télécommunications	1,79 %
Autres activités informatiques	1,78 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1,78 %
Autres services auxiliaires des transports	1,77 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	1,77 %
Gestion d'installations informatiques	1,74 %
Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	1,72 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Génie civil	1,68 %
Fabrication de textiles	1,67 %
Autres services d'information n.c.a.	1,66 %
Fabrication de produits abrasifs	1,66 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	1,63 %
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	1,59 %
Fabrication de produits électroniques grand public	1,56 %
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	1,51 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	1,5 %
Édition de livres	1,46 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	1,44 %
Administration de biens immobiliers	1,44 %
Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	1,43 %
Autres octrois de crédit	1,43 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	1,41 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1,35 %
Agences publicitaires	1,14 %
Activités d'enquête	0,98 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Oui

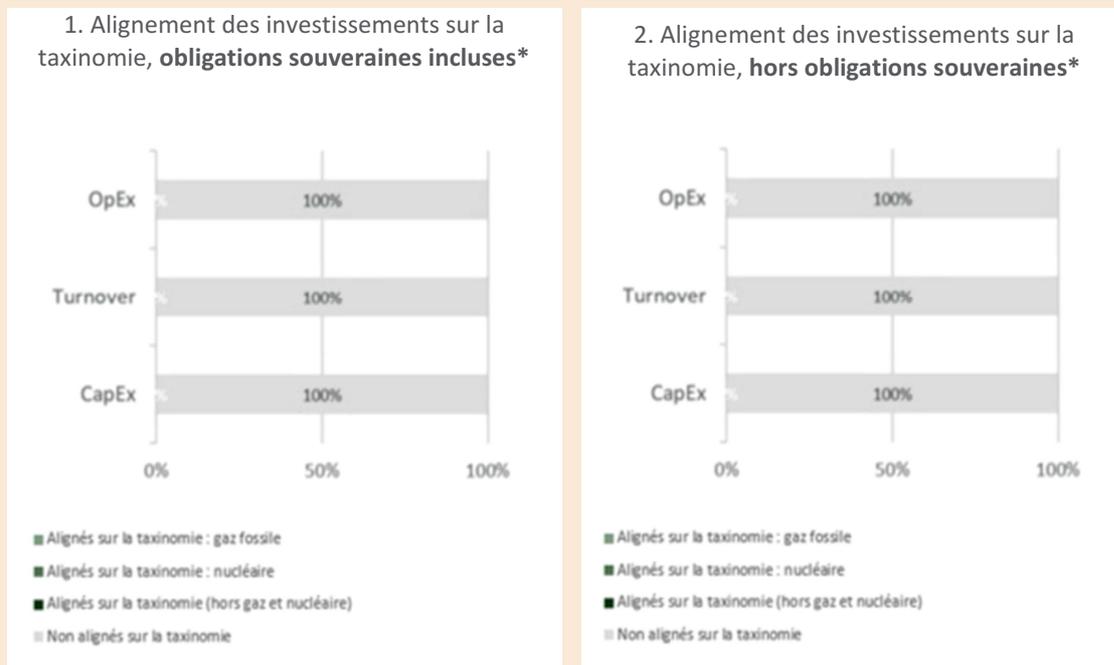
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 2,71 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 8,11 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 19,21 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM Pacific ex Japan Equity QI (le « Produit financier ») LEI de l'entité : 213800ZRPOICP3T5A150

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 46,09 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	171,26 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	247,48 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	1080,56 milliers de mètres cubes pour les entreprises	4746,65 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration et de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

----- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
BHP GROUP LTD XASX AUD	Extraction de minerais de fer	7,15 %	AU
AIA GROUP LTD XHKG HKD	Assurance vie	5,79 %	HK
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRAL XASX AUD	Autres intermédiations monétaires	4,69 %	AU
HONG KONG EXCHANGES & CLEAR XHKG HKD	Administration des marchés financiers	4,13 %	HK
DBS GROUP HOLDINGS LTD XSES SGD	Autres intermédiations monétaires	3,93 %	SG
ANZ GROUP HOLDINGS LTD XASX AUD	Autres intermédiations monétaires	3,84 %	AU
CSL LTD XASX AUD	Recherche et développement expérimental en biotechnologie	3,82 %	AU
MACQUARIE GROUP LTD XASX AUD	Autres intermédiations monétaires	3,77 %	AU
WOODSIDE ENERGY GROUP LTD XASX AUD	Extraction d'hydrocarbures	3,43 %	AU
TRANSURBAN GROUP XASX AUD	Activités de services annexes au transport terrestre	2,93 %	AU

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

FORTESCUE METALS GROUP LTD XASX AUD	Extraction de minerais de fer	2,59 %	AU
QBE INSURANCE GROUP LTD XASX AUD	Assurance non-vie	2,22 %	AU
OVERSEA-CHINESE BANKING CORP XSES SGD	Autres intermédiations monétaires	2,17 %	SG
UNITED OVERSEAS BANK LTD XSES SGD	Autres intermédiations monétaires	1,96 %	SG
BRAMBLES LTD XASX AUD	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	1,91 %	AU

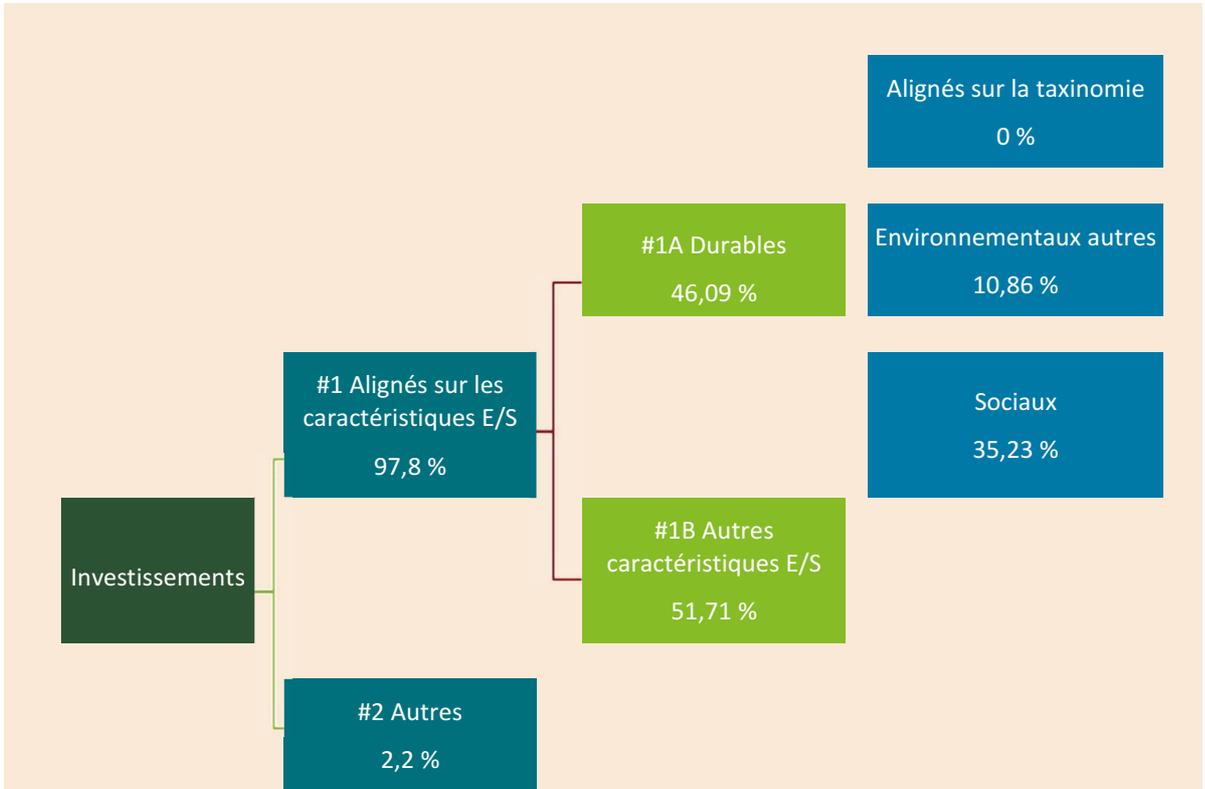
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres intermédiations monétaires	26,65 %
Extraction de minerais de fer	9,99 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	7,63 %
Assurance vie	6,36 %
Administration des marchés financiers	4,59 %
Assurance non-vie	3,93 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	3,82 %
Extraction d'hydrocarbures	3,43 %
Activités de services annexes au transport terrestre	2,93 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1,95 %
Commerce de gros de boissons	1,95 %
Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	1,91 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	1,82 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	1,79 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	1,71 %
Transports aériens de passagers	1,56 %
Distribution de combustibles gazeux par conduites	1,43 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	1,36 %
Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	1,33 %
Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	1,31 %
Autres services auxiliaires des transports	0,92 %
Portails web	0,86 %
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	0,78 %
Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	0,78 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	0,73 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	0,66 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,62 %
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	0,59 %
Jeux de hasard et d'argent	0,59 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	0,57 %
Fabrication d'articles d'habillement	0,57 %
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,51 %
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	0,4 %
Fabrication de produits électroniques grand public	0,38 %
Activités de soutien aux autres industries extractives	0,35 %
Activités liées à l'hôpital	0,31 %
Brasserie	0,29 %
Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	0,27 %
Fabrication de moteurs, générateurs et transformateurs électriques	0,27 %
Autres publications de logiciels	0,24 %
Agences publicitaires	0,19 %
Transports maritimes et côtiers de fret	0,16 %
Autres activités d'hébergement social	0,15 %
Préparation de produits à base de viande	0,14 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	0,13 %
Fabrication de vêtements d'extérieur	0,12 %
Commerce de gros d'habillement et de chaussures	0,11 %
Transports urbains et suburbains de voyageurs	0,11 %
Activités de télécommunication sans fil	0,1 %
Captage, traitement et distribution d'eau	0,09 %
Activités postales dans le cadre d'une obligation de service universel	0,09 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de chaussures	0,09 %
Autres octrois de crédit	0,08 %
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	0,07 %
Fabrication de substances chimiques et de produits chimiques	0,07 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,05 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,05 %
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	0,04 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

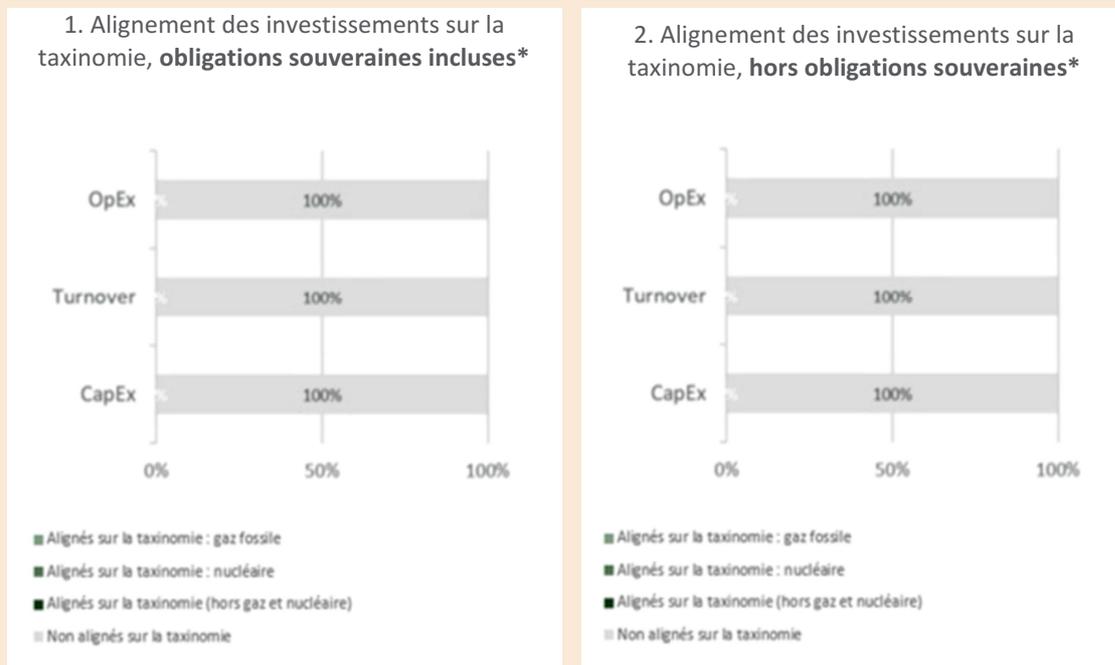
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 10,86 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 35,23 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 2,2 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM US Enhanced LEI de l'entité : 2138005TBUBJV5MTZ147
Index Equity QI (le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 60,43 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- intensité carbone
- intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	118,68 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	188,87 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	0,99 %
Intensité eau	2451,6 milliers de mètres cubes pour les entreprises	8681,05 milliers de mètres cubes pour les entreprises	0,99 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

----- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
APPLE INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	6,95 %	US
MICROSOFT CORP XNGS USD	Autres publications de logiciels	6,03 %	US
ALPHABET INC-CL A XNGS USD	Portails web	3,17 %	US
AMAZON.COM INC XNGS USD	Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	2,47 %	US
NVIDIA CORP XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	2,05 %	US
UNITEDHEALTH GROUP INC XNYS USD	Assurance non-vie	1,83 %	US
TESLA INC XNGS USD	Fabrication de véhicules à moteur	1,7 %	US
VISA INC-CLASS A SHARES XNYS USD	Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	1,51 %	US
ADOBE INC XNGS USD	Autres publications de logiciels	1,5 %	US
CISCO SYSTEMS INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	1,39 %	US

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

VERIZON COMMUNICATIONS INC XNYS USD	Activités de télécommunication sans fil	1,29 %	US
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B XNYS USD	Assurance non-vie	1,28 %	US
Portfolio 3759 USD SET STT	Autres intermédiations monétaires	1,25 %	0
UNITED PARCEL SERVICE-CL B XNYS USD	Autres activités postales et de courrier	1,24 %	US
BROADCOM INC XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	1,19 %	US

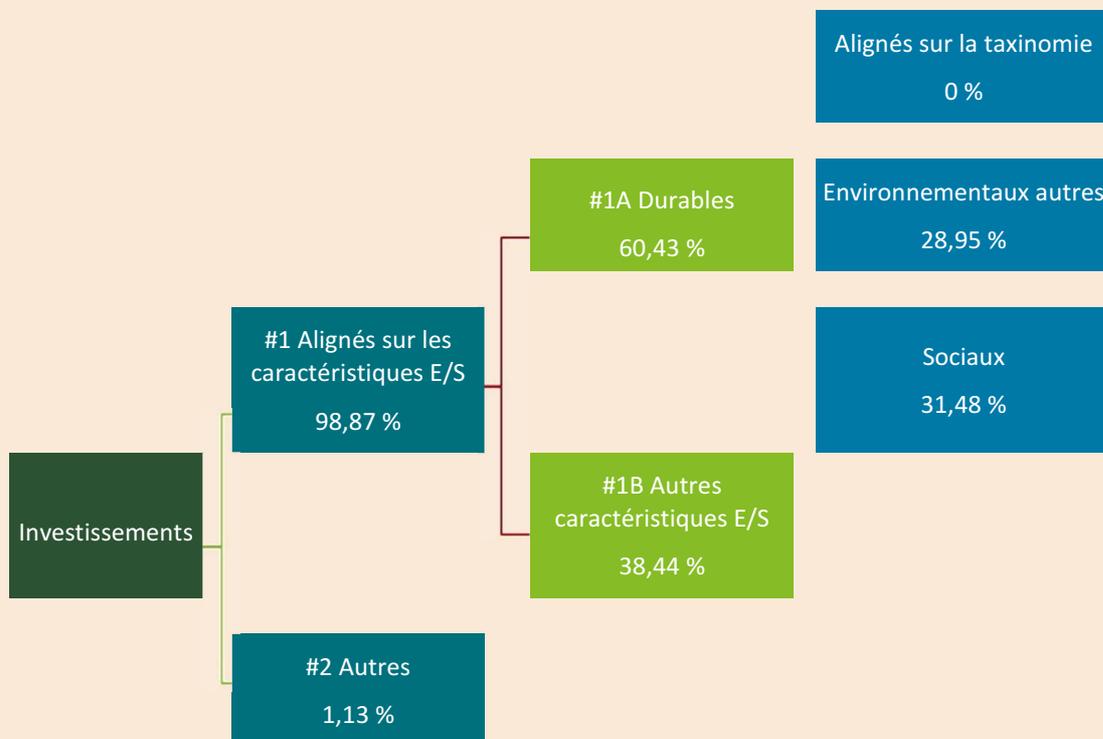
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres publications de logiciels	11,38 %
Fabrication d'équipements de communication	8,65 %
Assurance non-vie	6,39 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	5,35 %
Fabrication de composants électroniques	5,13 %
Autres intermédiations monétaires	3,85 %
Portails web	3,78 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	3,73 %
Fabrication de véhicules à moteur	3,59 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	2,47 %
Raffinage du pétrole	1,95 %
Activités de télécommunication sans fil	1,85 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	1,78 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	1,73 %
Fabrication d'équipements électriques	1,66 %
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	1,62 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1,51 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	1,51 %
Autres activités postales et de courrier	1,24 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	1,22 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	1,13 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	1,13 %
Fabrication de matériel et d'instruments médicaux et dentaires	1,07 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	1,03 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	1,02 %
Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	1,01 %
Fabrication de machines agricoles et forestières	1 %
Extraction d'hydrocarbures	0,94 %
Assurance vie	0,93 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,87 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	0,8 %
Restaurants et services de restauration mobile	0,77 %
Transports aériens de passagers	0,73 %
Autres services d'information n.c.a.	0,73 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	0,69 %
Commerce de détail d'équipements automobiles	0,69 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,67 %
Construction aéronautique et spatiale	0,65 %
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,6 %
Autres octrois de crédit	0,58 %
Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	0,56 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	0,52 %
Transports routiers de fret	0,51 %
Transports ferroviaires de fret	0,5 %
Autres services auxiliaires des transports	0,45 %
Activités de télécommunications par satellite	0,45 %
Activités de production de films, vidéos et programmes de télévision	0,44 %
Fabrication de gaz industriels	0,43 %
Fabrication de plats préparés	0,43 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,42 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,42 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication de produits alimentaires	0,41 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	0,41 %
Activités des agents et courtiers d'assurances	0,4 %
Agences publicitaires	0,37 %
Fabrication de chaussures	0,36 %
Administration des marchés financiers	0,36 %
Fabrication de supports magnétiques et optiques	0,36 %
Réassurance	0,36 %
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	0,35 %
Fabrication d'outillage	0,34 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	0,34 %
Extraction de pétrole brut	0,31 %
Autres activités liées à la santé humaine	0,27 %
Vente de détail de vêtements en magasins spécialisés	0,27 %
Fabrication de fours et brûleurs	0,27 %
Fabrication d'emballages en matières plastiques	0,26 %
Cacao, produits du chocolat et confiserie	0,24 %
Activités de gestion de fonds	0,23 %
Traitement de données, hébergement et activités connexes	0,22 %
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	0,19 %
Fabrication de parfums et de produits de toilette	0,17 %
Activité d'appui pour l'extraction de pétrole et de gaz naturel	0,17 %
Traitement et élimination des déchets non dangereux	0,16 %
Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	0,16 %
Métallurgie du cuivre	0,14 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Activités liées à l'hôpital	0,13 %
Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	0,12 %
Fabrication d'appareils électroménagers	0,06 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

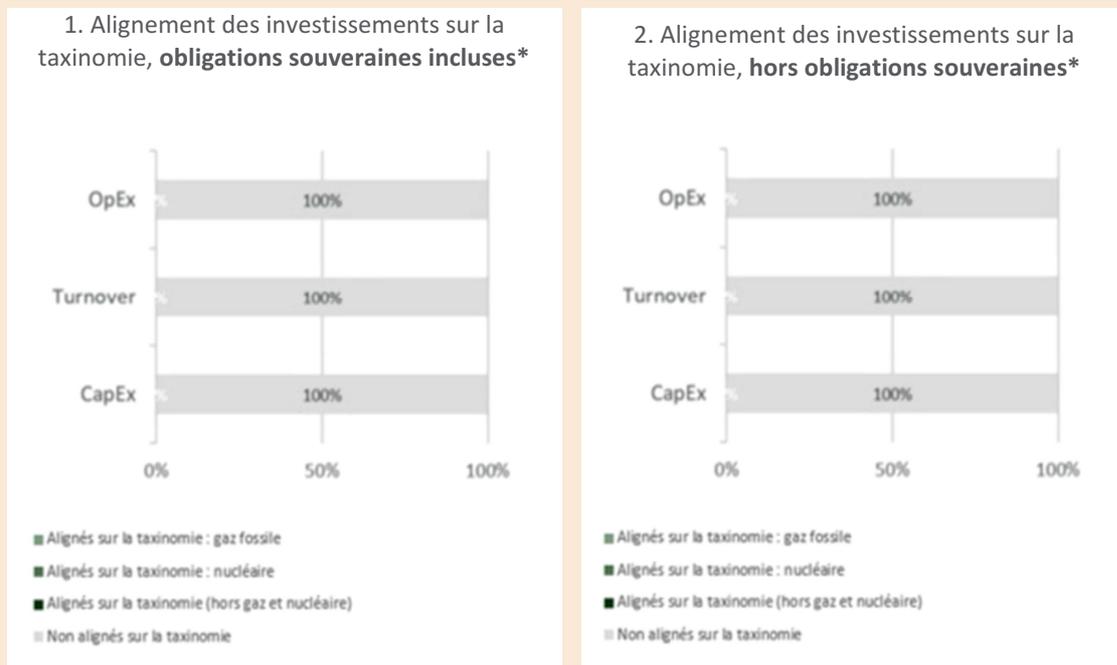
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 28,95 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 31,48 % d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 1,13 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Dénomination du produit : AXA IM US Equity QI LEI de l'entité : 213800C6RZ6JS9AOG834
(le « Produit financier »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

●● <input type="checkbox"/> OUI	●● <input checked="" type="checkbox"/> NON
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___ %	Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif <input checked="" type="checkbox"/> l'investissement durable, il présentait une proportion de 60,44 % d'investissements durables.
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___ %	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier respecte les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des sociétés qui prennent en considération leurs :

- carbon intensity
- Intensité eau

Le Produit financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- Préservation du climat par des politiques d'exclusion sur les activités afférentes au charbon et aux sables bitumineux
- Protection de l'écosystème et prévention de la déforestation
- Amélioration de la santé par l'exclusion du tabac

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- Droits au travail, société et droits de l'homme, éthique des affaires, lutte contre la corruption avec exclusion des entreprises qui contreviennent aux normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles et les normes ESG d'AXA IM ont été systématiquement appliquées au cours de la période de référence.

Le Produit financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pendant la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité susmentionnés :

Le Produit financier a surperformé son Score ESG par rapport à la période de référence.

Désignation KPI en matière de durabilité	Valeur	Indice de référence	Couverture
L'intensité carbone	112,18 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	188,87 tonnes CO ₂ par millions d'USD de chiffre d'affaires pour les entreprises et en CO ₂ kg par \$ PPA du PIB pour les émetteurs souverains	1 %
Intensité eau	807,47 milliers de mètres cubes pour les entreprises	8681,05 milliers de mètres cubes pour les entreprises	1 %

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sur la période de référence, le Produit financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables avec divers objectifs sociaux et environnementaux (sans aucune limitation) en évaluant la contribution positive des entreprises bénéficiaires des investissements au moyen d'au moins un des critères suivants :

1. **Alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** des entreprises bénéficiaires des investissements en tant que cadre de référence, en examinant les entreprises qui ont une contribution positive à au moins un ODD au moyen des Produits et Services qu'elles offrent ou au moyen du mode d'exercice de leurs activités (« Activités »). Pour être considérée comme actif durable, une société doit satisfaire aux critères suivants :

a) le score ODD relatif aux « produits et services » offerts par l'émetteur est égal ou supérieur à 2, ce qui correspond au minimum à 20 % du chiffre d'affaires dérivé d'une activité durable, ou

b) sur la base d'une approche de sélection *best in universe* qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, le score ODD relatif aux Activités de l'émetteur se situe dans la fourchette supérieure de 2,5%, excepté avec prise en compte des ODD 5 (Égalité entre les sexes), ODD 8 (Travail décent et croissance économique), ODD 10 (Inégalités réduites), ODD 12 (Consommation et production responsables) et ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces), pour lesquels le score ODD des Activités de l'émetteur en question se situe dans la fourchette supérieure de 5%. Concernant les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité des Activités de l'émetteur est moins restrictif, puisque ces ODD sont mieux abordés en tenant compte du mode d'exercice des activités de l'émetteur plutôt que des Produits et Services offerts par la société bénéficiaire des investissements. Ce critère de sélectivité est également moins restrictif pour l'ODD 12 qui peut être abordé selon les Produits et Services ou selon le mode d'exercice des activités de la société bénéficiaire des investissements.

Les résultats quantitatifs des ODD sont procurés par les fournisseurs de données externes et peuvent être remplacés par une analyse qualitative dûment circonstanciée exécutée par le Gestionnaire d'investissement.

2. **Intégration d'émetteurs engagés sur une solide trajectoire de transition**, conforme à l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde à 1,5°C, sur la base du cadre développé par la « Science Based Targets Initiative », en examinant les entreprises qui ont validé des objectifs fondés sur la science.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sur la période de référence, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le Produit financier a été atteint en n'investissant dans aucune société répondant à l'un des critères suivants :

- l'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD lorsque l'un de ses scores ODD est inférieur à -5, selon les bases de données quantitatives d'un fournisseur externe sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs.
- l'émetteur a figuré sur les listes d'interdictions sectorielles et ESG d'AXA IM, lesquelles tiennent compte de divers facteurs, dont les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur est assorti d'une notation ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure d'après la méthodologie suivie pour l'établissement des scores ESG d'AXA IM (tel que défini dans l'annexe précontractuelle SFDR).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit financier a tenu compte des indicateurs des Principales incidences négatives (Principal Adverse Impacts, « PAI ») afin de garantir que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun des objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été minorées par les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et par les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR et systématiquement appliquées par le Produit financier), ainsi que par les filtres basés sur la notation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Le cas échéant, les politiques adoptées en matière d'Actionnariat actif ont constitué un élément supplémentaire dans le cadre de l'atténuation du risque lié aux principaux impacts défavorables en veillant à l'établissement d'un dialogue direct avec les sociétés au sujet de questions de durabilité et de gouvernance. L'activisme actionnarial a permis au Produit financier d'utiliser son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux correspondants à leurs secteurs, tel que décrit ci-dessous.

L'exercice des droits de vote en assemblées générales a aussi été un élément important du dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, afin de favoriser la valeur durable à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit financier investit et de réduire les incidences négatives, tel que décrit ci-dessous.

AXA IM s'appuie également sur le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour surveiller et tenir compte des incidences négatives sur ces facteurs de durabilité, en excluant les entreprises bénéficiaires d'investissements dont l'un des scores ODD est inférieur à -5 sur une échelle de +10 (contribution très positive) à -10 (contribution très négative), sous réserve que le score quantitatif ait été éclipsé par les résultats qualitatifs d'une analyse dûment circonstanciée par la division Recherche fondamentale ESG & Impact d'AXA IM. Cette approche nous permet de garantir que les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant les pires incidences négatives sur un ODD ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Environnement :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des Sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O
Politique sur le risque climatique (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation d'énergie) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'EUR de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 8 : Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O

¹ L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement. À l'heure actuelle, la politique d'exclusion ne cible pas l'intégralité des secteurs à fort impact climatique.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 9 : Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'EUR investi, en moyenne pondérée	S/O
---	--	---	-----

Social et Gouvernance :

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG : violation des normes et principes internationaux (compte tenu d'une corrélation attendue entre les entreprises qui ne respectent pas les normes et principes internationaux et l'absence de mise en œuvre des processus et mécanismes de contrôle de conformité à ces normes au sein des entreprises) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Absence de score sensiblement négatif ODD	PAI 12 : Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres.	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Le Produit financier tient également compte de l'indicateur environnemental optionnel PAI 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et de l'indicateur social optionnel PAI 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.

² L'approche adoptée par cette politique d'exclusion pour atténuer les indicateurs PAI évoluera grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données qui nous permettra d'utiliser les PAI plus efficacement.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

----- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Au cours de la période de référence, le Produit financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées de manière significative à des violations des normes et principes internationaux. Ces normes portent sur les Droits de l'homme, la Société, le Travail et l'Environnement. AXA IM a exclu toutes entreprises jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PMNU).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Produit financier a pris en considération les indicateurs suivants des principales incidences négatives en appliquant les politiques d'exclusion et les politiques de gérance décrites ci-dessous :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Politiques pertinentes d'AXA IM	Indicateur PAI	Unités	Élément de mesure
Politique sur le risque climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2 et 3 à compter de janvier 2023)	Tonnes métriques	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone, par million d'euros ou de dollars investi (tCO ₂ e/M€ ou tCO ₂ e/M\$)	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	S/O
Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation			
Politique sur le risque climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	S/O
Politique sur le risque climatique (engagement exclusivement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources d'énergie	S/O

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Politique sur la protection de l'écosystème et la déforestation	PAI 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	S/O
Politique sur les normes ESG / violation des normes et principes internationaux	PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	S/O
Politique de vote et d'engagement actionnarial, avec des critères de vote systématique liés à la mixité au sein du conseil d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	En pourcentage du nombre total de membres	S/O
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition aux armes controversées	% des investissements	S/O

Il est à noter que, malgré notre engagement dans l'annexe précontractuelle SFDR à publier ces indicateurs dans notre annexe SFDR du rapport périodique, les exigences de niveau 2 du SFDR – comme l'intégration d'indicateurs PAI dans le processus d'investissement – n'ont pris effet que le 01/01/2023, après la période de référence de ce rapport. En conséquence, les indicateurs PAI commenceront à être communiqués dans l'annexe SFDR du rapport périodique correspondant à la période de référence durant laquelle les exigences de niveau 2 du SFDR sont entrées en vigueur.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements principaux du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30 mars 2023

Investissements principaux	Secteur	Proportion	Pays
APPLE INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	6,9 %	US
MICROSOFT CORP XNGS USD	Autres publications de logiciels	5,84 %	US
ALPHABET INC-CL A XNGS USD	Portails web	2,89 %	US
VISA INC-CLASS A SHARES XNYS USD	Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	2,33 %	US
AMAZON.COM INC XNGS USD	Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	2,29 %	US
NVIDIA CORP XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	2,07 %	US
CISCO SYSTEMS INC XNGS USD	Fabrication d'équipements de communication	2,04 %	US
ADOBE INC XNGS USD	Autres publications de logiciels	1,98 %	US
UNITEDHEALTH GROUP	Assurance non-vie	1,93 %	US

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

INC XNYS USD			
COSTCO WHOLESALE CORP XNGS USD	Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	1,92 %	US
UNITED PARCEL SERVICE-CL B XNYS USD	Autres activités postales et de courrier	1,87 %	US
BROADCOM INC XNGS USD	Fabrication de composants électroniques	1,8 %	US
TESLA INC XNGS USD	Fabrication de véhicules à moteur	1,74 %	US
VERIZON COMMUNICATIONS INC XNYS USD	Activités de télécommunication sans fil	1,74 %	US
BANK OF AMERICA CORP XNYS USD	Autres intermédiations monétaires	1,64 %	US

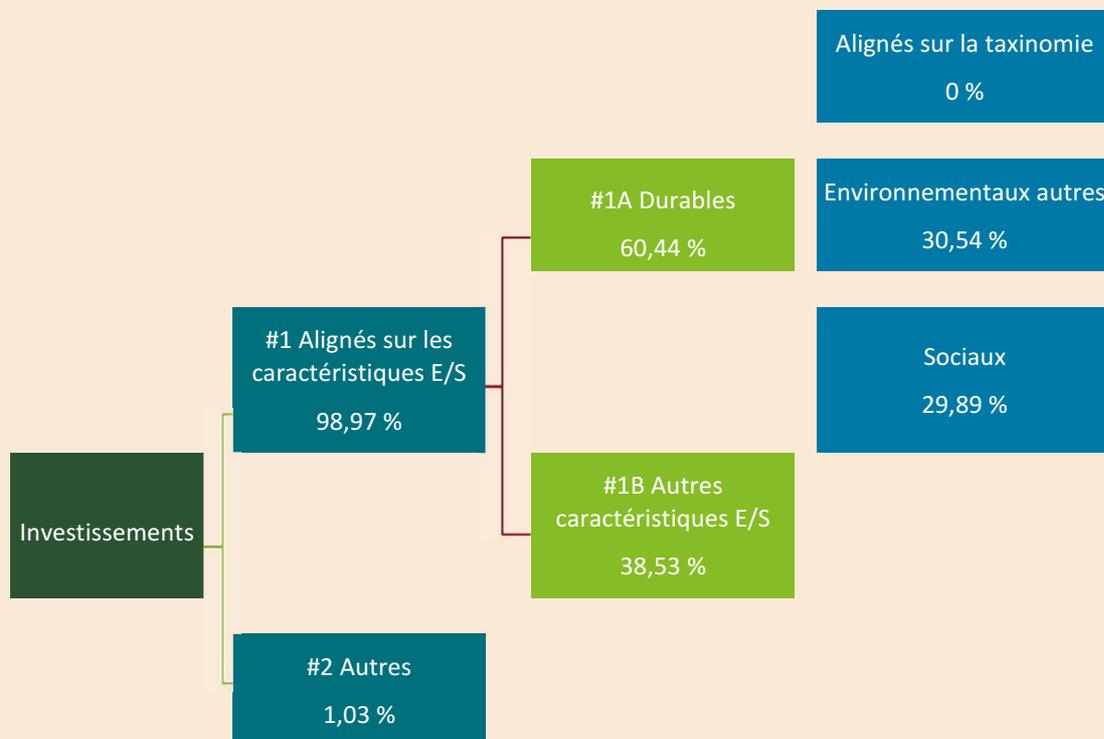
Les pourcentages d'investissements du portefeuille présentés ci-dessus ont été évalués le 30/12/2022 et peuvent ne pas être représentatifs de la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

L'allocation des actifs réelle a été communiquée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'utilisation potentielle de produits dérivés dans la stratégie d'investissement de ce produit, l'exposition attendue qui est détaillée ci-dessous pourrait être variable dès lors que la valeur de marché des dérivés peut avoir une incidence sur la VL du portefeuille. Pour en savoir plus sur l'utilisation potentielle de produits dérivés par ce produit, veuillez vous reporter à ses documents précontractuels et à sa stratégie d'investissement, décrite dans ces documents.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Secteur principal	Proportion
Autres publications de logiciels	12,14 %
Fabrication d'équipements de communication	9,47 %
Assurance non-vie	6,65 %
Fabrication de véhicules à moteur	5,94 %
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	5,72 %
Portails web	4,82 %
Autres activités auxiliaires aux services financiers, sauf assurance et fonds de pension	4,8 %
Fabrication de composants électroniques	3,87 %
Commerce de détail, sauf véhicules à moteur et motocycles	3,22 %
Activités de télécommunication sans fil	2,87 %
Fabrication de sodas, production d'eau minérale et d'autres eaux en bouteille	2,71 %
Autres intermédiations monétaires	2,68 %
Vente de détail via des sociétés de vente par correspondance ou via Internet	2,58 %
Raffinage du pétrole	2,45 %
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	1,91 %
Autres activités postales et de courrier	1,87 %
Recherche et développement expérimental en biotechnologie	1,62 %
Autres octrois de crédit	1,6 %
Autres services d'information n.c.a.	1,6 %
Fabrication de machines pour l'exploitation minière, l'extraction et la construction	1,53 %
Fabrication de machines agricoles et forestières	1,52 %
Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1,42 %
Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	1,36 %
Fabrication d'équipements électriques	1,3 %
Autres services auxiliaires des transports	1,28 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, vérification et navigation	1,28 %
Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	1,28 %
Transports routiers de fret	1,11 %
Commerce de gros de produits pharmaceutiques	0,95 %
Fabrication de produits d'équipement ménager et d'hygiène et d'articles de toilette	0,93 %
Fabrication d'autres machines à usage spécifique n.c.a.	0,85 %
Fabrication de préparations pharmaceutiques	0,77 %
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	0,69 %
Assurance vie	0,62 %
Fabrication de fours et brûleurs	0,62 %
Construction aéronautique et spatiale	0,56 %
Transports aériens de passagers	0,52 %
Fabrication de plats préparés	0,48 %
Traitement de données, hébergement et activités connexes	0,41 %
Distribution d'électricité	0,39 %
Programmation informatique, conseil et activités connexes	0,36 %
Commerce de gros de minerais et métaux	0,34 %
Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	0,3 %
Location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués	0,13 %
Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	0,13 %
Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé	0,11 %
Fiducies, fonds et autres entités financières similaires	0,11 %
Fabrication d'emballages en matières plastiques	0,09 %

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE³ ?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

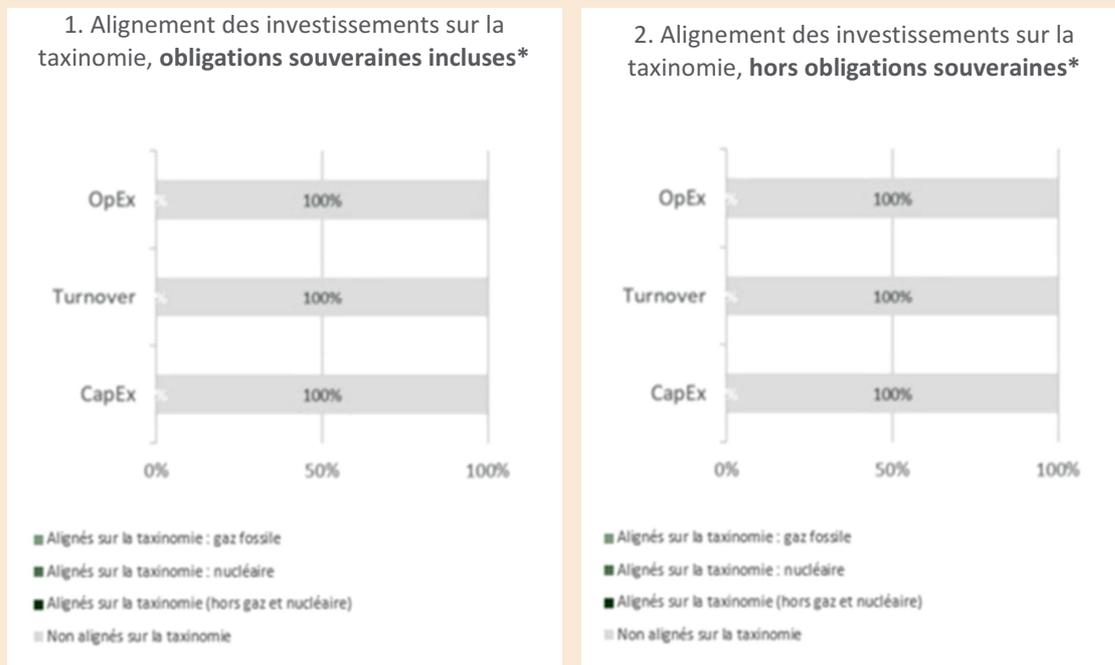
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui respectent la taxinomie de l'UE figurent dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission européenne.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour respecter la taxinomie de l'UE, les critères relatifs au **gaz fossile** incluent des limitations des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou aux carburants sobres en carbone d'ici la fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères incluent des règles exhaustives de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit financier n'a pas tenu compte des critères applicables aux objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit financier n'a pas pris en compte le critère de la taxinomie de l'UE consistant à ne « pas causer de préjudice important ».

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 (non audité) (suite)

performances réalisables.

 représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 30,54 % pour ce Produit financier sur la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires des investissements ayant un objectif durable sur le plan environnemental au titre du SFDR contribuent à soutenir les ODD des Nations Unies ou la transition vers la décarbonation de l'économie sur la base de critères définis tels que décrits ci-dessus. Ces critères s'appliquant aux émetteurs diffèrent des critères d'examen technique définis dans la taxinomie de l'UE s'appliquant aux activités économiques.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Pendant la période de référence, le Produit financier a investi dans 29,89 % d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements restants « Autres » représentaient 1,03 % de la Valeur liquidative du Produit financier.

Selon les termes de l'annexe précontractuelle, les « autres » actifs peuvent avoir consisté en :

- des placements liquides et quasi-liquides, à savoir des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire éligibles et des fonds du marché monétaire utilisés pour gérer la liquidité du Produit financier, et ;
- d'autres instruments éligibles au Produit financier et qui ne répondent pas aux critères environnementaux et sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de fonds propres, des placements en produits dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas les caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier et/ou pour des besoins de diversification et/ou de couverture du Produit financier.

Les garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les « autres » actifs, à l'exception (i) des produits dérivés qui ne sont pas mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des placements liquides et quasi-liquides décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2022, le Produit financier a renforcé les politiques d'exclusion appliquées, y ajoutant de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, ce qui suppose l'exclusion de sociétés pour lesquelles les sables bitumineux représentent plus de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux ; (ii) le gaz de schiste / les techniques de fracturation, avec exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 000 barils équivalent pétrole par jour et dont plus de 30 % de la production totale provient de la fracturation ; et (iii) l'Arctique, avec un désinvestissement des sociétés qui dégagent plus de 10 % de leur production de la région du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) ou représentant plus de 5 % de la production globale totale de l'Arctique. De plus amples informations concernant ces renforcements sont peuvent être consultées à l'adresse : <https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.